



ANNEXES

2014 PROJET STRATÉGIQUE LOCAL MULTISITES d'Angers Loire Métropole



ANNEXES

SOMMAIRE

Le livret de mise en lumière des espaces de coopération à Belle-Beille.....	3-44
Le projet stratégique local de Trélazé 2012	47-106
Le document d'association du Conseil général de Maine-et-Loire	107-137
Le porter à connaissance de la CAF de Maine-et-Loire	139-147
Le porter à connaissance des bailleurs.....	149-159
Le porter à connaissance de l'État.....	161-205
Actualisation 2014 du PSL de Trélazé	207-218

Lumières sur les Espaces de Coopération de Belle-Beille

Une démarche projet

Acte I : Le livret

janvier 2012 - juin 2013



www.angers.fr



PREFECTURE DE MAINÉ-ET-LOIRE

Lucie ESTAMPE. Déléguee du Préfet de Maine et Loire
Sébastien BOUDIER. Chef de projet développement social. Ville d'Angers.
Et le réseau partenarial du quartier de Belle-Beille





**Lumières sur les Espaces de Coopération
de Belle-Beille**
Une démarche projet
Acte 1, le livret

SOMMAIRE

Avant Propos	4
Pourquoi parler d'espaces de coopération ?	7
Aide à la lecture des cartes d'identité	8
Cartes d'identité des espaces de coopération	9
Liste non exhaustive des partenaires de Belle-Beille	36
Liste des espaces de coopération de Belle-Beille	40
Glossaire	42



AVANT-PROPOS

Par **Lucie Estampe** - Déléguée du Préfet
et **Sébastien Boudier**, Chef de projet développement social - Ville d'Angers

Ce livret vise à renforcer la coopération entre les acteurs du quartier de Belle-Beille et à mieux expliciter l'articulation du quartier et des politiques publiques dans un contexte de réforme de la politique de la ville. Il ne doit pas être considéré comme une finalité en soi mais plutôt comme le support d'une démarche expérimentale initiée en 2013.

Le développement de la coopération n'ayant de sens que dans un temps relativement long, cette démarche projet comprend plusieurs phases afin de pouvoir se développer sur le court, moyen et long terme.

Lumières sur les espaces de coopération de Belle-Beille : une démarche projet qui tire son origine d'une Formation Action interinstitutionnelle expérimentale

Cette démarche puise ses fondations dans une participation à une Formation Action expérimentale interinstitutionnelle initiée par le SGCIV¹ et par le CNFPT² en lien avec Résovilles³, qui s'est déroulée sur trois sessions en décembre 2012, janvier et mai 2013. L'objet de la formation consistait à partager des éléments théoriques et méthodologiques avec une finalité de développer la coopération dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire et Monsieur le Maire d'Angers ont retenu le quartier de Belle-Beille comme quartier expérimental.

Ainsi, à travers la constitution d'un binôme projet Ville (chef de projet) - Etat (déléguée du préfet), nous avons construit une démarche projet déclinée sur différentes temporalités (court, moyen et long terme), qui prend en compte l'histoire du quartier et la richesse de l'existant et qui, afin de donner du corps à la démarche, s'appuie sur le réseau partenarial du territoire.

Le repérage et la mise en lisibilité des espaces de coopération existants

La réalisation de ce livret de présentation des différents espaces de coopération du quartier constitue le premier support de la démarche.

Il s'agit alors de s'appuyer sur l'existant en réalisant un état des lieux des différentes commissions, groupes de travail, instances de Belle-Beille afin de donner aux acteurs agissant sur le territoire (anciens et nouveaux professionnels, anciens et nouveaux bénévoles, habitants...) une vision précise des lieux d'échanges, de travail et de partenariat disponibles.

L'objectif n'est pas de présenter les choses telles qu'elles devraient être dans une organisation qui se voudrait idéale, mais plutôt de réaliser une photographie des espaces de coopération tels qu'ils existent. Cette mise en visibilité permettra de travailler sur la cohérence et l'articulation des espaces de coopération actuels et de parvenir à limiter la multiplication des réunions. L'hypothèse est qu'une telle démarche améliore la performance et l'efficacité des politiques publiques déclinées sur le territoire.

Ainsi, la mise en visibilité des espaces de coopération au niveau du quartier a également pour objectif de retravailler l'articulation avec des espaces de coopération situés à d'autres échelles (Ville, Agglomération, Région...) De plus, le projet vise à valoriser les espaces de coopération du territoire afin qu'ils deviennent des lieux ressources pour l'action de chacun. Il cherche ainsi à renforcer l'articulation entre le « Thématique » (Emploi, Education, Urbanisme, Santé...) et le « Territoire ».

Une démarche co-construite avec le réseau partenarial du quartier

La démarche globale a été partagée avec les partenaires du territoire lors de trois rencontres qui se sont déroulées au Relais Mairie du Lac de Maine le 17 avril, le 27 mai et le 1^{er} juillet 2013.

Ces rencontres ont permis de partager la philosophie du projet, ses finalités, son calendrier et de construire le livret de présentation des espaces de coopération.

Les cartes d'identité de chaque espace de coopération ont été complétées et validées par le ou les pilotes de l'espace en question.

Pour ce faire, une stagiaire a été missionnée sur deux mois pour aller rencontrer les porteurs de chaque instance et écrire avec eux le contenu des « cartes d'identité » des espaces de coopération.

Lumières sur les Espaces de Coopération de Belle-Beille

Une démarche projet
Acte 1, le livret

Ces rencontres ont également permis de constater un intérêt pour cette démarche. Plusieurs partenaires ont émis le souhait d'inscrire une réflexion sur les facteurs de réussite de la coopération ainsi que de parvenir à mieux articuler certains espaces avec certains projets transversaux, projet de quartier et projet de centre social notamment.

Enfin, dans l'optique de pérenniser la démarche et de l'ouvrir encore davantage aux partenaires du quartier, nous réfléchissons actuellement à la constitution d'une instance de la coopération à Belle-Beille.

Quelques éléments sur la réalisation du livret de présentation

Il est important de préciser que les espaces de coopération identifiés dans ce document n'englobent pas l'ensemble des espaces de rencontres ou d'échanges du territoire.

Le choix des 28 espaces de coopération s'est fait selon plusieurs critères :

- **la réalité objective** : afin de respecter l'objectivité de notre photographie, nous avons conservé uniquement les espaces de coopération qui se sont effectivement réunis sur la période 2012- premier semestre 2013.

Par exemple : des espaces qui seraient sensés exister mais qui ne se sont pas réunis sur cette période ne font pas l'objet d'une présentation dans ce document

- **la dimension inter partenariale** : sont présentées uniquement les rencontres réunissant plusieurs partenaires différents (qu'ils soient habitants, associations, ou institutions).

Par exemple : des espaces (salariés administrateurs) internes à une association ne sont pas présentés dans ce document.

- **la finalité qui va au-delà de la construction d'un projet précis** : ne sont pas présentés dans le document des espaces de rencontres dont l'unique finalité porte sur la construction d'un projet précis.

Par exemple : des réunions de préparation d'un projet (fête de l'été, Bâti-Jeunes...) ne font pas l'objet de présentation dans ce document.

- **la formalisation** : les espaces de coopération présentés possèdent un minimum de formalisation et de régularité. Ainsi, les rencontres informelles, courantes dans les habitudes de la politique de la ville, ne font pas l'objet d'une présentation.

Et la suite ?

La démarche étant amenée à se poursuivre, les rencontres inter partenariales sur ce projet vont se renouveler et la constitution d'une instance de la coopération à Belle-Beille facilitera la consolidation du projet. L'acte II de la démarche va consister à mettre en dynamique ces différents espaces de coopération dans la perspective de l'élaboration partagée du projet de territoire".

Il est donc à souligner que ce livret, bien que présentant les espaces de coopération de manière statique, est un outil évolutif. Du fait de sa nature expérimentale, il possède nécessairement une marge d'amélioration importante concernant son contenu et son organisation. Nous estimons qu'il ne pourra que s'affiner dans le futur.

Afin de pouvoir suivre l'évolution des espaces de coopération du quartier, l'ambition sera donc de réaliser une mise à jour régulière afin de constituer une ressource pour les acteurs de Belle-Beille d'aujourd'hui et de demain, indépendamment des professionnels qui occuperont nos missions dans le futur.

Nous espérons que ce livret permettra à chacun de mieux comprendre le fonctionnement de la coopération sur le quartier afin de servir le développement intégré du territoire de Belle-Beille.

Bonne lecture.

Lucie Estampe

Sébastien Boudier



Pourquoi parler d'espaces de coopération ?

Quelques mots sur le choix des termes

Nous trouvons dans le champ des Politiques de la ville et du développement social urbain un usage courant des notions de partenariat, coordination, coopération, participation, concertation.

Ces termes qui servent à définir les temps de rencontres ou de réunion entre différents acteurs du territoire (professionnels, bénévoles, habitants...) ne font que trop rarement l'objet d'une définition partagée.

Dans le cadre de cette démarche, il nous a donc semblé important de réaliser un travail de réflexion et de définition des termes employés.

■ Pourquoi le terme de « coopération » ?

Différentes lectures et la découverte d'éléments de définition, nous ont amenés à considérer que le terme de « coopération » était le plus opérant. Il possède plusieurs avantages : un caractère de neutralité, une dimension non hiérarchique (contrairement à « coordination »), il ne renvoie pas à des périodes historiques particulières dans l'imaginaire collectif (contrairement à « collaboration »).

Autre avantage, le terme de coopération constitue le plus petit dénominateur commun qui permet d'intégrer l'hétérogénéité des instances du quartier (du groupe de travail d'habitants du Conseil de Quartier jusqu'à la grande commission interprofessionnelle Emploi Insertion).

Les termes de « participation » renvoient aujourd'hui plus aux notions d'instances d'habitants tandis que le terme partenariat aux rencontres interinstitutionnelles ou inter-structures.

Christophe DEJOURS¹ s'exprime sur la notion de coopération en indiquant « *la coopération n'est jamais une donnée naturelle. Elle ne peut être obtenue par le seul fait d'une prescription. C'est de la volonté propre des agents que relève l'invention des moyens de la coopération.* »

Ainsi, la notion de coopération possède une proximité avec la « philosophie » de la politique de la ville du fait qu'elle demande un grand degré d'autonomie et de responsabilité collective. Elle renvoie également à des notions de gouvernance horizontale et d'implication collective au changement.

■ Pourquoi le terme d' « espace » ?

Nous avons longtemps navigué entre les termes de Temps de coopération, Modes de coopération et Espaces de coopération.

Le terme de « modes » contenait une ambiguïté du fait d'une proximité sémantique avec les notions de modalités et de typologie.

Lors de la rencontre de mai 2013, les partenaires du quartier ont choisi d'utiliser le terme d' « espaces » qui permet de mieux retranscrire les logiques d'échanges et de réseaux qui se tissent dans le cadre de la coopération.

L'espaces de coopération est le terme élaboré et validé avec les partenaires du territoire il sert à désigner les différents groupes, instances, ou commissions qui sont présentés dans le corps de ce document.

Aide à la lecture

Les 28 pages qui suivent constituent une présentation synthétique de 28 espaces de coopération différents du quartier.

Les espaces de coopération sont classés par grandes thématiques selon l'ordre suivant : emploi/insertion - jeunesse - éducation/enfance - lien social - santé - habitat/cadre de vie - tranquillité publique - global). Des vignettes indiquent dans quelle(s) grande(s) catégorie(s) thématique(s) l'espace de coopération se situe.

Afin de faciliter la lecture, chaque espace de coopération fait l'objet d'une « carte d'identité » synthétique permettant de présenter ses différentes modalités à travers 11 items.

- « **Ouvert à** » permet d'observer à qui s'adresse l'espace de coopération.
Nous avons distingué 3 catégories de publics : les habitants, les institutions et les associations. Cet item permet notamment de distinguer les espaces de coopération ouverts aux habitants et ceux qui ne le sont pas.
- « **Pilotage** » permet de repérer la ou les structure(s) pilote(s)
- « **Echelle** » indique le territoire sur lequel porte le groupe qui peut selon les cas être limité au quartier, ne concerner qu'un îlot de celui-ci ou le dépasser.
- « **Date de Naissance** » permet d'observer depuis quand l'espace de coopération existe et de distinguer les groupes récemment créés et les espaces de coopération anciens.

- « **Fréquence** » permet de repérer le rythme et la régularité des rencontres
- « **Objectifs** » indique les objectifs de l'espace de coopération.
- « **Composition** » permet de repérer les membres réguliers de l'espace de coopération sur la période 2012-2013.
- Dans l'item « **Sujets abordés en 2012/2013** », sont indiqués, de manière non exhaustive, les sujets qui ont été abordés sur cette période.
- « **Projets suivis ou impulsés en 2012/2013** » permet de repérer, de manière non exhaustive, les actions qui ont été suivies, présentées ou impulsées au sein de l'espace de coopération au cours de cette période.
- « **Liens avec d'autres espaces de coopération de Belle-Belle** » permet de repérer, de manière non exhaustive les groupes du quartier avec le(s)quel(s) l'espace de coopération entretient des rapports de proximité voire d'articulation.
- « **Liens avec les politiques publiques** » indique, de manière non exhaustive, avec quelle(s) politique(s) publique(s) l'espace de coopération peut entrer en concordance.

Enfin la bulle **Contacts**, située en bas, permet d'identifier le ou les animateurs du groupe ainsi que les coordonnées permettant une prise de contact simplifiée.

De plus, tous les sigles et les acronymes utilisés dans ce document sont traduits dans le glossaire.

Commission Emploi Insertion

EMPLOI / INSERTION

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Ville (DAT) pôle territorial) /ALM (DEFI)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Antérieur à 2000. Relance en 2011.

FRÉQUENCE

3 rencontres par an

OBJECTIFS

- Constituer un lieu de veille et de débat sur les thématiques de l'emploi et de l'insertion
- Diffuser l'information descendante et ascendante en créant une interface entre les politiques de l'emploi et les acteurs du quartier
- Suivre les projets et les actions qui se déroulent sur le quartier
- Impulser des dynamiques de projets afin de répondre aux problématiques repérées

COMPOSITION

Institutions : Ville/ALM (DEFI, Direction du Service aux Entreprises, MCS, Mission Jeunesse, Pôle Territorial), Etat (déléguée du préfet), Conseil général, Caf de Maine et Loire, Pôle emploi

Associations : MLA, Régie de quartiers d'Angers, Resto-Troc, Filalinge, Centre Tati, Passerelle, prévention spécialisée de l'ASEA, Maison de la création et de la transmission d'entreprises

Habitants : animateur du groupe du CQ

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Loi sur les emplois d'avenir, la situation des jeunes sans emplois, Nouvelle organisation de la MLA, Point sur la situation de l'emploi, Installation des ateliers rénovation habitat Passerelle, Cellule emploi formation d'Atoll, Forum pour l'emploi, Information sur la semaine de la création de l'activité, Présentation groupe accompagnement bénévole des jeunes, Présentation plan emploi-insertion d'ALM, Action parrainage de la CFDT

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Bâti-jeunes, Jobs de proximité, Jobs divers, Transmission de l'information des journées Jobs d'été et Forum pour l'Emploi

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Groupe CQ accompagnement bénévole des jeunes, Rencontres Jeunesse, Rencontre CUCS Portrait de quartier, Rencontre CUCS Priorités Quartier

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de la ville (Axe Emploi et Insertion du CUCS) et Politique publique de l'emploi (ex : politique publique sur les emplois d'avenir)

8

CONTACTS ■ ANIMATION

Sébastien BOUDIER

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
sebastien.boudier@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Véronique PAILLARD

ALM DEFI - 02 41 05 59 82
veronique.paillard@angersloiremetropole.fr
83 rue du Mail - 49100 Angers

Groupe Conseil de Quartier Accompagnement Bénévole des Jeunes

JEUNESSE

EMPLOI / INSERTION

LIEN SOCIAL

OUVERT À

Habitants

PILOTAGE

Ville (adjointe de quartier) - Conseil de Quartier.
Pilotage technique (pôle territorial)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

2011

FRÉQUENCE

6 - 7 rencontres annuelles

OBJECTIFS

- Mieux connaître les dispositifs existants pour l'aide et l'accompagnement des jeunes
- Développer un projet visant à aider les jeunes du quartier

COMPOSITION

Habitants : une dizaine

Institutions : Ville (adjointe de quartier, pôle territorial)

Partenaires ponctuellement invités :
Centre Jacques Tati, MLA, ASEA

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Etat des lieux sur la situation des jeunes
Rencontre des acteurs jeunesse

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Bâti-jeunes, préparation à la création
d'un réseau d'aide aux jeunes

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Commission Emploi Insertion,
Structure d'Animation du Conseil de Quartier,
Assemblée Annuelle de Quartier,
Rencontres Jeunesse

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Loi sur la démocratie participative,
projet Jeunesse de la ville, projet de quartier

9

CONTACT ■ ANIMATION

Sébastien BOUDIER

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
sebastien.boudier@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Denis NORMAND

Habitant membre du CQ - 06 81 96 57 68
normandenis@gmail.com
23 rue Jeanne Quémard - 49000 Angers

Rencontres Jeunesse

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Ville (DATJ pôle territorial)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Fin 2012

FRÉQUENCE

1 rencontre mensuelle

OBJECTIFS

- Echanger sur les ressources, les envies, et les problématiques de la jeunesse sur le territoire.
- Croiser les regards entre partenaires.
- Echanger l'information sur les projets de chacun
- Construire collectivement des projets expérimentaux

COMPOSITION

Institutions : Ville (Mission Jeunesse, Pôle Territorial, médiateurs socio-sportifs)

Associations : Centre Tati (secteur jeunesse), MLA, prévention spécialisée de l'ASEA

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Emplois d'avenir, dispositifs jobs d'été, échanges sur les situations des moins de 12 ans

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Défi four à pain, l'équipée sauvage

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Commission Emploi Insertion, Groupe VVV

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet Jeunesse de la ville, Projet prévention spécialisée du Conseil Général, volet Jeunesse de la dynamique centre social, Projet de quartier

JEUNESSE

EMPLOI / INSERTION

10

CONTACTS ■ ANIMATION

Sébastien BOUDIER

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15

sebastien.boudier@ville.angers.fr

Relais Mairie du Lac de Maine

Place Guy Riobé - 49000 Angers

Groupe Ville Vie Vacances (VVV)

JEUNESSE

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Centre Jacques Tati

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

1981

FRÉQUENCE

2 rencontres par an

OBJECTIFS

- Echanger sur la réalité des jeunes du quartier
- Présenter et suivre les actions mises en place par le Centre Jacques Tati
- Suivre les évolutions du dispositif VVV
- Permettre aux financeurs de mieux connaître les réalités du terrain

COMPOSITION

Associations : Tati (secteur jeunesse), Prévention spécialisée de l'ASEA

Institutions : Ville (Mission Jeunesse, pôle territorial), Caf de Maine et Loire, Conseil général, Etat (Déléguée du préfet, DDCS)

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Echange sur les différentes instances jeunesse sur le quartier, information sur le départ de la MLA du Centre Jacques Tati, précisions des spécificités du dispositif VVV, liens avec les partenaires, suivi des projets mis en place

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Projets déposés par le Centre Jacques Tati dans le cadre du dispositif VVV

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Rencontres Jeunesse

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet Jeunesse de la ville, Volet Jeunesse de la dynamique centre social, dispositif VVV

11

CONTACT ■ ANIMATION

Djamal ZEMZOOM
Centre Jacques Tati - 02 41 48 51 90
djamal.zemzoum@centrejaceutati.fr
5 rue Eugénie Mansion - 49000 Angers

Yves COIGNARD
Centre Jacques Tati - 02 41 48 51 90
centretatistrustructure@wanadoo.fr
5 rue Eugénie Mansion - 49000 Angers

Commission Familles Education

ÉDUCATION - ENFANCE

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGEVille (DAT) pôle territorial) /
Centre Jacques Tati / Conseil général (MDS)**ÉCHELLE**

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

2000

FRÉQUENCE

3 rencontres par an

OBJECTIFS

- Constituer un lieu de veille et de débat sur les thématiques de l'enfance, de la famille et de l'éducation
- Diffuser l'information descendante et ascendante
- Suivre les projets et les actions en cours
- Impulser des dynamiques de projets afin de répondre aux problématiques repérées

COMPOSITION

Institutions : Ville (Pôle territorial, Pôle éducatif, Point Info Famille, Direction Education Enfance, Bibliothèque, Crèche collective), Etat (Education nationale : inspecteur d'académie, collèges, directions d'écoles maternelles et élémentaires - déléguée du préfet), Conseil Général (MDS), Caf du Maine et Loire

Associations : Centre Jacques Tati, Resto-Troc, Filalinge, prévention spécialisée de l'ASEA, Petits débrouillards, AFEV

Habitants : Parents d'élèves

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Réforme des rythmes scolaires, offre éducative extrascolaire, ateliers parents-enfants, besoin en terme d'aide administrative, modes de garde innovants, situation des familles monoparentales

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Les opérations Rentrée Facile dans les écoles
La fête du jeu
Les opérations pied de bât
L'étude sur l'offre éducative extrascolaire

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Suivi des groupes « Coordination des Actions Famille » et « Accompagnement à la scolarité », Comité d'Orientation du Centre Social, Comité technique rythmes de l'enfant, Comité de rédaction journal de quartier

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de la ville (Volet Education du CUCS), Politique de l'Etat sur le champ éducatif (exemple : réforme des rythmes scolaires), Projet éducatif local de la ville d'Angers (PEL), Volet éducatif du projet de quartier, Volet éducatif du projet du centre social

12

CONTACTS ■ ANIMATION**Sébastien BOUDIER**

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
sebastien.boudier@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Anne PLESSIS

Centre Jacques Tati - 02 41 48 51 90
anne.plessis@centrejaceutati.fr
5 rue Eugénie Mansion - 49000 Angers

Groupe Accompagnement à la Scolarité

ÉDUCATION / ENFANCE

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Centre Jacques Tati

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

2011

FRÉQUENCE

3 rencontres annuelles.

OBJECTIFS

- Construire une meilleure cohérence et une meilleure coordination de l'accompagnement scolaire entre les acteurs du quartier

COMPOSITION

Institutions : Ville (pôle éducatif, pôle territorial, Dir. Education enfance, PRE), Etat (déléguée du préfet, Education Nationale : inspecteur, collèges, lycée, dir. d'écoles), Caf de Maine et Loire

Associations : ASEA, Aptira, AFEV, Fé2A

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Spécificité des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité, recherche de complémentarité, lien avec les familles (enseignants, écoles, familles, acteurs extérieurs)

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Suivi des ateliers accompagnement scolaire de Tati

Création d'un poste (2h par semaine pendant 6 mois) dans l'optique de travailler sur le lien Tati-Familles-Etablissements scolaires

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BELLE

COCCS, Comité technique rythmes de l'enfant, groupe rattaché à la Commission Familles Education

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Volet éducatif du projet de Centre Social, Projet Educatif Local, Volet éducatif du Projet de quartier

13

CONTACT ■ ANIMATION

Yves COIGNARD

Centre Jacques Tati - 02 41 48 51 90
centretatistrustructure@wanadoo.fr
5 rue Eugénie Mansion - 49000 Angers

Groupe Coordination des Actions Famille



ÉDUCATION ENFANCE

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Centre Jacques Tati

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Fin 2012

FRÉQUENCE

3 rencontres annuelles

OBJECTIFS

- Améliorer la cohérence et la complémentarité des actions famille entre les différents partenaires du quartier
- Actualiser le diagnostic de l'offre proposée par les partenaires et celui des besoins repérés des familles du quartier
- Construire collectivement des actions innovantes

COMPOSITION

Association : Centre Tati, Filalinge, Resto-Troc

Institutions : CAF de Maine et Loire, Conseil général (MDS), Ville (Ludothèque, pôle éducatif, pôle territorial)

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Mise en cohérence des actions famille
Problématiques autour de l'alimentation.

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Projet autour de l'alimentation
Plaquette informative sur les évènements et animations de l'été à Belle-Beille

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Collectif Santé, COCCS
Groupe rattaché à la Commission Familles Education.

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet de centre social
Volet éducatif du projet de quartier
Projet Éducatif Local
Politique de la ville (Volet Education du CUCS)

14

CONTACTS ■ ANIMATION

Anne PLESSIS

Centre Jacques Tati - 02 41 48 51 90
anne.plessis@centrejacquestati.fr
5 rue Eugénie Mansion - 49000 Angers

Comité technique rythmes de l'enfant (ex comité CEL)

ÉDUCATION ENFANCE

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Ville (Dir. Education Enfance)

ÉCHELLE

Belle-Belle

DATE DE NAISSANCE

2013 (remplace les Comités CEL)

FRÉQUENCE

2 à 3 rencontres annuelles

OBJECTIFS

- Préparer collectivement et s'informer de la mise en place des ateliers périscolaires de la rentrée 2013 en lien avec la réforme des rythmes scolaires
- Construire le Projet Educatif de Territoire (PEDT) en s'assurant de sa cohérence avec les projets d'écoles, le projet de quartier, le projet de centre social et le projet éducatif local

COMPOSITION

Institutions : Ville (pôle éducatif, Dir. Education Enfance, pôle territorial, bibliothèque), Etat (DDCS, délégué du préfet, Education Nationale : Inspecteur, Dir. d'écoles)

Associations : Centre Jacques Tati

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Problématiques concernant l'encadrement des enfants au sein de l'école ; Echanges sur les rythmes scolaires ; Organisation périscolaire pour la rentrée de septembre 2013

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Organisation des ateliers CEL, La fête du jeu, Accueil Baby-Gym à l'école Pierre et Marie Curie sur les temps extrascolaires

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BELLE

Commission Familles Education, Groupe de travail Accompagnement à la scolarité, Groupe de Coordination des Actions Familles

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de l'Etat sur les rythmes scolaires, Projet Educatif Local (PEL), Projets d'écoles, Volet éducatif du projet de quartier, Volet éducatif du projet de centre social

15

CONTACT ■ ANIMATION

Christophe PLEYBER

Ville Dir. Education Enfance 02 41 48 51 90

christophe.pleyber@ville.angers.fr

Relais Mairie du Lac de Maine,
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Commission Isolement



LIEN SOCIAL

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGE

Ville (DAT) pôle territorial) / Centre Jacques Tati

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

2010

FRÉQUENCE

2 à 3 rencontres annuelles

OBJECTIFS

- Constituer un lieu de veille et de débat entre acteurs du quartier sur la thématique de l'isolement social, notamment sur le secteur Notre Dame du Lac
- Suivre les projets et les actions en cours.
- Impulser des dynamiques de projets afin de répondre aux problématiques repérées

COMPOSITION

Associations : régie de quartiers d'Angers, Centre Tati, Resto-Troc, Filalinge, Passerelle, St Vincent de Paul, UDAF, Atlas, CLCV Consothèque, Réseau d'échanges réciproques et de savoirs (RERS).

Institutions : Ville (pôle territorial, CCAS), Conseil Général (MDS), Caf du Maine et Loire, Etat (déléguée du préfet), Angers Loire Habitat.

Habitants : membres du comité d'accueil

Commission potentiellement ouverte à tous les acteurs intéressés

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

L'accueil des nouveaux habitants,
L'amélioration de l'information auprès des publics,
Les suites de l'étude sur l'isolement social de 2010

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Comité d'accueil de Belle-Beille, Voisins Relais, Projet Cœur de Vie, projet expérimental de Séjour vacances pour personnes isolées

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Comité d'accueil, Voisins Relais, Comité de Concertation d'Orientation du Projet du Centre Social (CCOCS), Commission Familles Education

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet Centre Social, Projet de quartier

16

CONTACTS ■ ANIMATION

Sébastien BOUDIER

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
sebastien.boudier@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Yves COIGNARD

Centre Jacques Tati - 02 41 48 51 90
centretatistrustructure@centrejacquestati.fr
5 rue Eugénie Mansion - 49000 Angers

Comité d'accueil de Belle-Beille

HABITAT/CADRE DE VIE

LIEN SOCIAL

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGE

Ville (DAT) pôle territorial)
Régie de quartiers d'Angers

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Fin 2011

FRÉQUENCE

7 à 8 rencontres par an

OBJECTIFS

- Coordonner de manière opérationnelle le dispositif expérimental d'accueil des nouveaux habitants
- Assurer le développement inter partenarial de ce dispositif et le développement de la participation des habitants
- Permettre une meilleure intégration des nouveaux habitants via une interconnaissance plus importante avec le réseau associatif du quartier

COMPOSITION

Habitants : 6 bénévoles

Associations : Resto-Troc, Filalinge,
Centre J. Tati, Régie de quartiers d'Angers

Institutions : Ville (Pôle Territorial)
Partenariat privilégié avec Angers Loire Habitat

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Réflexion sur l'accueil des nouveaux habitants
Réflexion sur l'organisation d'accueils collectifs
Le développement de la participation des habitants

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Accueil individualisé des nouveaux habitants,
création de coupons associatifs, création d'un logo,
accueils collectifs

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Commission Isolement, CCOCS,
Voisins Relais, Comité de quartier Régie

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet de quartier, Projet de centre social

17

CONTACT ■ ANIMATION

Sébastien BOUDIER

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
sebastien.boudier@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Charlotte RENARD et Marion MOREL

Régie de quartiers d'Angers - 02 41 35 00 52
regie.accueilbellebeille@orange.fr
Maison de l'Étang
33, avenue Notre Dame du Lac - 49000 Angers

Groupe Voisins Relais



LIEN SOCIAL

OUVERT À

Habitants

PILOTAGE

Ville (DAT) pôle territorial)
CCAS (foyer logement Rose de Noël)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Septembre 2011

FRÉQUENCE

2/3 rencontres par an

OBJECTIFS

- Développer un réseau de voisins relais dont l'objectif est de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de créer une dynamique de solidarité de voisinage au sein du quartier

COMPOSITION

Habitants : 40

Ville : CCAS, Pôle territorial

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

La situation des personnes âgées isolées
La mise en lien entre personnes âgées et voisins relais

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Diagnostic sur la thématique de l'isolement des personnes âgées

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Structure d'animation du conseil de quartier,
Assemblée Annuelle de Quartier
Commission Isolement

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Démarche de la ville portée par le CCAS « Ville amie des aînés »
Démarche CCAS sur le non recours
Projet de quartier

18

CONTACTS ■ ANIMATION

Mohamed ATMANI

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
mohamed.atmani@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Cathy GIGAND

CCAS foyer logement Rose de Noël - 02 41 48 33 61
cathy.gigand@ville.angers.fr
53 rue Henri Hamelin - 49000 Angers

Groupe Coordination des actions de soutien à domicile

LIEN SOCIAL DE VIE

SANTÉ

OUVERT À

Institutions / Associations

PILOTAGE

CCAS (SSAD) - CLIC

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Décembre 2006

FRÉQUENCE

Plusieurs fois par an (et autant que nécessaire)

OBJECTIFS

- Répondre aux souhaits de vivre à domicile des personnes en situation de fragilité (personnes âgées et handicapées)
- Améliorer l'accompagnement à domicile des habitants/usagers vivant à domicile
- Organiser des temps de coordination entre professionnels et suivre les situations des usagers
- Mettre en place des plans d'aide à domicile individualisés et coordonnés répondant aux problématiques d'accompagnement à domicile
- Soutenir les aidants naturels

COMPOSITION

Institutions : Centre Communal d'Action Sociale (service de soutien à domicile, CLIC, établissements pour personnes âgées, service d'action sociale), Ville / ALM (service écologie urbaine, Santé Publique), Conseil Général (contrôleur évaluateur ADAPA, MDS)

Associations : Pass'âge, Organismes de tutelles (UDAF, Cité Justices Citoyen...), Services d'aide à domicile, Services de soins infirmiers ...

Autres : médecins, infirmiers libéraux, aidants naturels

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Étude individualisée des accompagnements à domicile, mise en œuvre et suivi des plans d'aide, intégration de nouveaux partenaires dans l'accompagnement à domicile de l'utilisateur...

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Idem que précédemment

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique d'action sociale, politique gériatrique, démarche « Angers, ville amie des aînés »

19

CONTACT ■ ANIMATION

Sylvain CHERRE

CCAS Service de Soutien à Domicile (SSAD)
02 41 44 37 87 - sylvain.cherre@ville.angers.fr
25 Boulevard Beaussier - 49000 Angers

Comité de suivi des filets solidaires sur le quartier de Belle Beille

LIEN SOCIAL

SANTÉ

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGECCAS et Jardin de Cocagne Angevin
Portage technique : Jardin de Cocagne Angevin**ÉCHELLE**

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Mai 2012

FRÉQUENCE

5 à 6 fois par an

OBJECTIFS

- Observer et analyser le développement de l'activité des filets solidaires au sein du quartier.
- Evaluer et adapter l'action.
- Être le support d'un développement de lien social entre les associations
- Constituer un lieu de réflexion sur l'aide alimentaire

COMPOSITION**Institutions :** Ville (pôle territorial, CCAS)**Associations :** Régie de quartiers d'Angers, Passerelle, Resto-Troc, Centre Jacques Tati, Jardin de Cocagne Angevin, Réseau d'échanges réciproques de savoirs, SUMPPS, Association des habitants de Belle-Beille, Croq'Etudiants, CLCV Consothèque, St Vincent de Paul, Filalinge, Broc News, Habitroc, Fé2a**Habitants bénévoles mobilisés sur les Filets Solidaires - hors comité de suivi :** 10**SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013**

Déploiement des filets solidaires sur le quartier. Constitution d'un comité de suivi, d'une équipe de bénévoles et développement du partenariat et des échanges avec les associations autour des Filets solidaires.

Réflexion autour d'un second lieu de distribution sur le quartier en proximité des étudiants.

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Organisation et mise en place d'un lieu de distribution et d'animation des Filets solidaires dans les locaux de la Belle Abeille.

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Voisins Relais, Collectif Santé, Commission Isolement

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet financé par le CCAS, avec l'appui du CUCS

20

CONTACTS ■ ANIMATION**Jean-Luc PINEAU**Jardins de Cocagne Angevin - 02 41 93 19 19
jdcangevin@wanadoo.fr
34 rue des noyers - 49100 Angers**Annie DENIEULLE**Ville d'Angers - CCAS - 02 41 05 49 22
annie.denieulle@ville.angers.fr
Hôtel de ville CS 80011 - 49002 Angers

Comité du Fonds de Participation des Habitants de Belle-Beille

LIEN SOCIAL

OUVERT À

Habitants

PILOTAGE

Association du Fonds de Participation des Habitants de Belle-Beille (AFPHBB) Ville (DAT) pôle territorial)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Juillet 2000

FRÉQUENCE

Une rencontre mensuelle (2^e jeudi du mois)

OBJECTIFS

- Être garant de la bonne gestion et fonctionnement du FPH sur le quartier,
- Créer du lien social, favoriser le « mieux vivre ensemble » et la participation des habitants en accueillant et finançant des projets portés par des habitants de Belle-Beille

COMPOSITION

Habitants du Quartier.

Autres : Pôle Territorial - présence ponctuelle du Centre Jacques Tati et de la Régie de quartiers d'Angers en temps que lieux relais FPH)

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Comment améliorer la communication du FPH en direction des habitants ? Le FPH peut-il porter conseil aux habitants qui développent le FPH au Lac de Maine ?

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

23 projets financés en 2012
Réalisation de nouvelles plaquettes de communication
Organisation d'un bilan public

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Lien potentiel avec l'ensemble des modes de coopération de Belle-Beille

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politiques publiques visant à favoriser la participation citoyenne (loi de 2002 relative à la démocratie de proximité)

21

CONTACT ■ ANIMATION

Thierry CORNUAU

Président de l'Association du FPH de Belle-Beille
02 41 48 75 84 - thierry49@gmail.com
Maison de l'étang - 33 av. Notre Dame du Lac
49000 Angers

Sébastien BOUDIER

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
sebastien.boudier@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Collectif Santé

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGE

Ville (Direction Santé Publique et DAT) pôle territorial)

ÉCHELLE

Belle-Beille / Lac de Maine

DATE DE NAISSANCE

2000

FRÉQUENCE

6 rencontres annuelles

OBJECTIFS

- Créer une meilleure connaissance entre les acteurs de la santé et du social sur le territoire
- Favoriser le bien-être et la santé des habitants sur les quartiers de Belle-Beille et du Lac de Maine
- Être relais des préoccupations des habitants en matière de santé
- Organiser des actions d'information et d'échange sur les thèmes liés à la santé

COMPOSITION

Institutions : Ville (Direction Santé Publique, Pôle Territorial, CCAS), Conseil général (MDS), UDAF, CMP Césame, SUMPPS, IRSA, CPAM

Associations : Soins Santé, Filalinge, Centre Tati, Restotroc, Régie de quartiers d'Angers, APMH 49

Habitants : *Collectif potentiellement ouvert à toutes les personnes intéressées*

22

CONTACTS ■ ANIMATION

Catherine MASSE

Ville d'Angers - Direction Santé Publique - 02 41 05 44 39
 catherine.masse@ville.angers.fr
 Hôtel de ville, 86 rue du Mail CS811
 49020 Angers cedex 02

Sébastien BOUDIER

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
 sebastien.boudier@ville.angers.fr
 Relais Mairie du Lac de Maine
 Place Guy Riobé - 49000 Angers

LIEN SOCIAL

SANTÉ

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

L'alimentation en général. Les difficultés pour les personnes diabétiques de gérer le rapport à l'alimentation. Le besoin de créer du lien social. Constat de besoin d'échanges entre femmes. Intégration des thématiques relatives à la Santé Mentale, redéfinition du fonctionnement et des objectifs du Collectif Santé

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Projet « Diabète au Quotidien », plusieurs Cafés Santé, La journée du collectif Santé « Prendre soin de soi au fil des saisons », deux rencontres Santé Mentale « Violence et agressivité » et « la non demande d'aide ou de soin »

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Groupe Cocktail, commission Familles Education, groupe de coordination des actions familles, comité de suivi des filets solidaires

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politiques de la ville (priorité Santé du CUCS) ; Contrat local en santé mentale d'Angers ; politique publique de l'ARS en matière de prévention et promotion de la santé ; mission de la direction santé publique en lien avec la politique publique de la ville d'Angers en promotion de la santé, accessibilité, souffrance psychique et précarité

Groupe Cocktail

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGE

Ville (Dir. Santé Publique)
(prévention spécialisée ASEA)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

1994

FRÉQUENCE

6 par an

OBJECTIFS

- Prévenir les conduites à risques tous âges confondus.
- Informer, sensibiliser et être relais vers les associations de lutte contre les addictions et notamment l'alcoolisme
- Gérer l'outil fontaine à cocktail sans alcool

COMPOSITION

Habitants : plusieurs habitants

Associations : ASEA, mouvement vie libre, alcooliques anonymes

Institutions : Ville (Direction Santé publique)

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Les différentes addictions. Diagnostic partagé du quartier sur la problématique des addictions, alcoolisme notamment

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

- Participation aux animations d'îlots.
- Prêt (gratuit) de l'outil fontaine à cocktail (sans alcool) lors de manifestations sur Belle-Beille et en dehors

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Collectif Santé, Commission Familles Education

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de la ville (volet santé du CUCS)

SANTÉ

LIEN SOCIAL

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

23

CONTACT ■ ANIMATION

Catherine MASSE

Ville d'Angers - Direction Santé Publique - 02 41 05 44 39

catherine.masse@ville.angers.fr

Hôtel de ville, 86 rue du Mail CS811

49020 Angers cedex 02

Commission Animation

Ex commission socioculturelle

LIEN SOCIAL

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Centre Jacques Tati.

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

1990

FRÉQUENCE

2 par an

OBJECTIFS

- Permettre un temps d'interconnaissance entre les associations
- Coordonner les animations du quartier entre les différentes associations. Construire des animations nouvelles
- Organiser les réservations de la grande salle du centre Tati pour les manifestations associatives

COMPOSITION**Habitants :**

Associations : Associations adhérentes du Centre Jacques Tati et associations du quartier de Belle-Beille

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Échanges sur les besoins d'interconnaissance et de partage entre associations, le renouvellement du bénévolat, les nouvelles formes de l'engagement bénévole

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Mise en place de temps de rencontre associatif mensuels et organisation d'une soirée cabaret avec l'association « Enfants des Dunes »

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

COCCS

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet du centre social

24

CONTACTS ■ ANIMATION**Yves COIGNARD**

Centre Jacques Tati - 02 41 48 51 90

centretatistrukture@wanadoo.fr

5 rue Eugénie Mansion - 49000 Angers

Commission Information

LIEN SOCIAL

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGE

Ville (DATJ Pôle territorial)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

1990

FRÉQUENCE

1 rencontre annuelle - 4 à 5 rencontres annuelles pour la réédition du guide tous les 4 ans

OBJECTIFS

- Faire savoir ce qu'il se passe sur le quartier et valoriser les initiatives des uns et des autres par la mise en œuvre du journal de quartier
- Réaliser le guide du quartier
- Réfléchir à de nouveaux modes d'information

COMPOSITION

Habitants :

Associations : Centre Tati, Restotroc + toutes les associations intéressées

Institutions : Ville (Pôle territorial)

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Journal « Quoi de Neuf », l'Information et les outils d'information de manière générale

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Travail sur le contenu du journal de quartier « Quoi de Neuf »

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Comité de rédaction du journal Quoi de neuf

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de la ville (Cucs)

25

CONTACT ■ ANIMATION

Marielle MYRAN-DELAYE

Ville d'Angers - Pôle Territorial Belle-Beille Lac de Maine - 02 41 73 36 15

marielle.myran-delaye@ville.angers.fr

Relais Mairie du Lac de Maine pl. Guy Riobé - 49000 Angers

Comité de Rédaction du journal « Quoi de Neuf »

HABITAT/CADRE DE VIE

LIEN SOCIAL

OUVERT À

Habitants

PILOTAGE

Centre Jacques Tati

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

1990

FRÉQUENCE

Environ 20 fois par an. (3 à 4 réunions par parution d'un numéro du journal Quoi de neuf)

OBJECTIFS

Organiser la rédaction, la publication et la diffusion du Journal de Quartier de Belle-Beille « Quoi de Neuf » (6 numéros par an, 5 500 tirages environ)

COMPOSITION

Habitants : 15 bénévoles

Associations : Centre Jacques Tati

Institutions : (Direction de publication : Ville - pôle territorial)

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Amélioration du contenu et de la mise en page de Quoi de Neuf

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

- Mise à jour de la charte permettant de donner une ligne directrice à la publication
- Organisation d'un temps d'échange entre habitants et rédacteurs

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Commission information

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de la ville (Cucs)

26

CONTACTS ■ ANIMATION

Mathias JAGUENEAU

Centre Jacques Tati 02 41 48 51 90

info.tati@orange.fr

5 rue Eugénie Mansion - 49000 Angers

Comité de Quartier de la Régie de quartiers d'Angers

HABITAT/CADRE DE VIE

LIEN SOCIAL

EMPLOI / INSERTION

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGE

Régie de quartiers d'Angers

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

1996

FRÉQUENCE

3-4 rencontres annuelles

OBJECTIFS

- Permettre un temps d'échanges et de concertation entre la Régie de quartiers d'Angers, les habitants, les bailleurs, les bailleurs sociaux, la ville et les partenaires du quartier
- Transmettre l'information générale sur la vie de la Régie et du quartier
- Impulser des projets visant l'amélioration du cadre de vie du quartier et la création d'emploi.

COMPOSITION

Habitants :

Associations : Régie de quartiers, CLCV, Resto troc, Filalinge

Institutions : Etat (déléguée du préfet), Angers Loire Habitat, Ville (Pôle territorial, adjointe de quartier)

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Jardins en pied d'immeuble Gaubert, Action Régie-troc, Comité d'accueil, Projet développement durable, Point d'accueil GDF SUEZ, Action éducation canine au Lac de Maine, Jobs de proximité, Bâti jeunes, semaine « Mon quartier propre et agréable à vivre », lancement de la dynamique GUP

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Jardins en pied d'immeuble Gaubert, Action Régie-troc, Comité d'accueil, Jobs de proximité, Bâti jeunes, projet « encombrant »

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Comité d'Orientation et de Coopération du projet du Centre Social Tati (COCCS), Commission Isolement, Commission Emploi Insertion, Comité d'accueil

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de la ville (volet habitat cadre de vie du CUCS), Charte de la Gestion Urbaine de proximité

27

CONTACT ■ ANIMATION

Nathalie VIOT

Régie de quartiers d'Angers 02 41 34 29 15
info.tati@orange.fr
 9D rue René Tranchant 49100 Angers

Annette BRUYERE

02 41 34 29 15
 9D rue René Tranchant 49100 Angers

Groupe Conseil de quartier Parc Tati



HABITAT/CADRE DE VIE

OUVERT À

Habitants

PILOTAGE

Ville (Direction Parcs et Jardins)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Novembre 2012

FRÉQUENCE

3 / 4 rencontres annuelles

OBJECTIFS

- Permettre une concertation des habitants avec comme objet le réaménagement du parc Tati dans le cadre de la politique municipale de Restauration des squares de proximité.
- Construire selon une démarche participative ce nouveau projet

COMPOSITION

Habitants :

Ville (parcs et jardins, pôle territorial)

Institutions :

Autres présents ponctuellement : Centre Tati, Bibliothèque municipale de Belle-Beille

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Diagnostic de l'état du parc et des usages, réalisation d'une enquête auprès des habitants, échanges et avis sur les propositions techniques, priorisation des réalisations en fonction du budget

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Élaboration du projet de réaménagement

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Structure d'animation du conseil de quartier, Groupe CQ Code de la rue, Assemblée annuelle de quartier

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Loi sur la Démocratie participative

28

CONTACTS ■ ANIMATION

Mohamed ATMANI

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
mohamed.atmani@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Frédéric MOREAU

Ville d'Angers - Direction Parcs et Jardins
02 41 05 53 08
frederic.moreau@ville.angers.fr
20 bd Lavoisier - 49000 Angers

Groupe Conseil de Quartier Code de la rue (Zone 30)

HABITAT/CADRE DE VIE

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGE

Ville (Direction Voirie)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

Novembre 2012

FRÉQUENCE

3 - 4 rencontres annuelles

OBJECTIFS

- La démarche Code de la Rue a pour but d'établir une forme de cohabitation pacifiée entre les modes de déplacement. Cela nécessite que le 30 km/h devienne la vitesse maxi de référence en ville.
- La Ville souhaite associer les Conseils de Quartier à cette démarche. Leur expertise d'usage, leur connaissance du quartier permettra d'alimenter la réflexion et de construire, dans une démarche participative, de nouveaux projets

COMPOSITION

Habitants : 16

Institutions : Ville (Voirie, Pôle territorial)

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Limitation de la vitesse, comportements des automobilistes et des piétons, identifications des voies à passer à 30 ou à laisser à 50, aménagements à prévoir

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Limitation de la vitesse, comportements des automobilistes et des piétons, identifications des voies à passer à 30 ou à laisser à 50, aménagements à prévoir

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Structure d'animation du conseil de quartier, Assemblée annuelle de quartier

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

PLU (Plan Local d'Urbanisme)
dont PDU (plan de déplacements urbains),
politique mobilité et déplacement

29

CONTACT ■ ANIMATION

Mohamed ATMANI

Ville Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
mohamed.atmani@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Nicolas CHAUVINEAU

Ville Direction Voirie - 02 41 05 54 72
nicolas.chauvineau@ville.angers.fr
58 Boulevard du Doyenné - 49100 Angers

Groupe Territorial de Tranquillité Publique (GTTP) Ex Cellule de veille

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Ville (Direction Sécurité et Prévention :
Mission Mutualisée Tranquillité Prévention)

ÉCHELLE

Belle-Beille/ Lac de Maine

DATE DE NAISSANCE

2011

FRÉQUENCE

2 rencontres par an

OBJECTIFS

- Dresser l'état des lieux relatif à la sécurité, à la tranquillité publique et à la prévention de la délinquance sur le pôle territorial en rassemblant acteurs de la sécurité et acteurs sociaux d'un même territoire
- Croiser les regards entre acteurs du quartier sur ces problématiques
- Favoriser une meilleure connaissance entre les acteurs et envisager des réponses partenariales

COMPOSITION

Institutions : Ville (Dir. Sécurité Prévention, police municipale, Pôle territorial, MCS, Santé publique, pôle éducatif), Etat (police nationale, déléguée du préfet, Education Nationale : lycée, collège), bailleurs sociaux, Conseil général (MDS)

Associations : Centre Jacques Tati

D'autres acteurs peuvent être invités selon les sujets

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Problématiques de stationnement, problématiques d'insécurité, observations et constats des participants (occupation inadapté de l'espace public, pratiques illégales etc)

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

2 cellules de crise sur des situations particulières pour le premier semestre 2013

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Rencontre CUCS Portrait de quartier, rencontre CUCS priorités quartier, groupe GUP, Groupe VVV

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de l'Etat sur la sécurité, Conseil Local de Prévention de la délinquance, Politique de la ville (axe prévention de la délinquance du CUCS), Charte de la Gestion Urbaine de Proximité

30

CONTACTS ■ ANIMATION

Marielle MYRAN-DELAYE

Ville d'Angers - Pôle Territorial Belle-Beille Lac de Maine
02 41 73 36 15 - marielle.myran-delaye@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Benoit BOULANG

Ville d'Angers - Direction Sécurité et Prévention
02 41 05 48 35 - benoit.boulang@ville.angers.fr
Hôtel de ville - 86 rue du Mail CS811
49020 Angers cedex 02

Rencontre CUCS

« Portrait de quartier »

GLOBAL

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Ville (DATJ) MCS et pôle territorial)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

2007

FRÉQUENCE

Une fois par an au printemps

OBJECTIFS

- Permettre aux partenaires du CUCS (financeurs ou porteurs de projets) de connaître les données statistiques du quartier via une présentation d'un diaporama par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA)
- Echanger sur les problématiques repérées par les acteurs du territoire en croisant des éléments quantitatifs et des observations qualitatives (ressenti, remontées du terrain)
- Constituer un lieu de veille et d'observation partagée du territoire

COMPOSITION

Institutions : Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, Ville/ALM (Pôle Territorial, MCS, PRE, pôle éducatif, DIEPI), Etat (Déléguée du préfet), CAF de Maine et Loire, Conseil Général, bailleurs sociaux

Associations : Passerelle, prévention spécialisée de l'ASEA, Centre Tati, P'tits Débrouillards, MLA, Resto-Troc, Filalinge, Régie de quartiers d'Angers, CLCV Consothèque

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Problématiques du territoire sur les champs de l'emploi, l'éducation, la santé, le logement, le social

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Les connaissances produites lors de cette rencontre constituent les matériaux du document d'observation « Portrait de Quartier »

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Rencontre CUCS priorités Quartier Belle-Beille + Lien avec les modes de coopération de Belle-Beille traitant des thématiques prioritaires du CUCS (emploi/insertion - Education - Santé - Prévention de la Délinquance - Habitat/Cadre de vie), soit la majorité des modes de coopération du quartier

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les « politiques de la ville », le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et toutes les politiques de droits communs en lien avec les cinq entrées thématiques

31

CONTACT ■ ANIMATION

Sébastien BOUDIER

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
 sebastien.boudier@ville.angers.fr
 Relais Mairie du Lac de Maine
 Place Guy Riobé - 49000 Angers

Frédérique COQUELET

Ville d'Angers - Mission Cohésion Sociale
 02 41 05 45 60 - frederique.coquelet@ville.angers.fr
 Hôtel de ville - 86 rue du Mail CS80011
 49020 Angers cedex 02

Rencontre CUCS « Priorités Quartier Belle-Beille »

GLOBAL

OUVERT À

Institutions, Associations

PILOTAGE

Ville (DATJ) : MCS et pôle territorial)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

2011

FRÉQUENCE

Une fois par an à l'automne

OBJECTIFS

- Partager avec les acteurs du quartier, les constats et les enjeux problématiques à mettre en œuvre sur le quartier dans le cadre du CUCS
- Croiser les regards et proposer des priorités spécifiques à Belle-Beille de l'appel à projet CUCS de l'année suivante

COMPOSITION

Institutions : Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, Ville (Pôle Territorial, MCS, PRE, pôle éducatif, DIEPI), Etat (Déléguée du préfet), CAF de Maine et Loire, Conseil Général, Représentants des bailleurs sociaux

Associations : Passerelle, prévention spécialisée de l'ASEA, Centre Tati, P'tits Débrouillards, MLA, Resto-Troc, Filalinge, Régie de quartiers d'Angers, CLCV Consothèque

SUJETS ABORDÉS EN 2012

La déclinaison territoriale du quartier Belle-Beille pour l'Appel à projet CUCS 2013

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012

Les connaissances produites lors de cette rencontre permettent de définir les priorités quartier de l'appel à projets CUCS de l'année suivante

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Rencontre CUCS Portrait de quartier + Lien avec les modes de coopération de Belle-Beille traitant des thématiques prioritaires du CUCS (emploi - Education - Santé - Prev Délinquance - Habitat/Cadre de vie), soit la majorité des espaces de coopération du quartier

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

La politiques de la ville, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et toutes les politiques de droits communs en lien avec les cinq entrées thématiques

32

CONTACTS ■ ANIMATION

Sébastien BOUDIER

Ville d'Angers - Pôle Territorial - 02 41 73 36 15
 sebastien.boudier@ville.angers.fr
 Relais Mairie du Lac de Maine
 Place Guy Riobé - 49000 Angers

Frédérique COQUELET

Ville d'Angers - Mission Cohésion Sociale
 02 41 05 45 60 - frederique.coquelet@ville.angers.fr
 Hôtel de ville - 86 rue du Mail CS80011
 49020 Angers cedex 02

Comité de Concertation et d'Orientation du Projet de Centre Social (CCOCS)

GLOBAL

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGE

Centre Jacques Tati

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

2007

FRÉQUENCE

1 à 2 rencontres annuelles

OBJECTIFS

Instance directement liée à l'agrément Centre Social avec plusieurs objectifs :

- avoir une vision globale du projet de centre social sur le territoire
- suivre les actions mises en place dans le cadre de ce projet
- actualiser le diagnostic de territoire
- organiser les étapes de renouvellement de l'agrément centre social

COMPOSITION

Habitants :

Institutions : Caf de Maine et Loire, Conseil général (MDS), Etat (Déléguée du préfet), Ville (Adjointe de quartier, pôle territorial)

Associations : Tati et toutes les associations du quartier intéressées

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

CCOCS thématique Isolement : présentation et point d'étape de projets expérimentaux sur la thématique de l'isolement social

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Pas de projet spécifique

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Commission Isolement, Commission Familles Education, Commission Animation ainsi que tous les modes de coopération du quartier traitant de sujet en lien avec les axes du projet de centre social

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet de centre social

33

CONTACT ■ ANIMATION

Yves COIGNARD

Centre Jacques Tati - 02 41 48 51 90
centretatistrukture@wanadoo.fr
5 rue Eugénie Mansion - 49000 Angers

Structure d'Animation du conseil de quartier



GLOBAL

OUVERT À

Habitants

PILOTAGE

Ville (Adjointe de quartier - DAT) pôle territorial

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

2011

FRÉQUENCE

5-6 rencontres annuelles

OBJECTIFS

Extrait de l'article 4 de la charte des conseils de quartier :

Le Conseil de quartier est un outil de démocratie participative dont la finalité est d'encourager l'expression et la participation des habitants. C'est une instance relais entre la Municipalité et les habitants du quartier.

Le Conseil de quartier s'intéresse à tous les aspects de la vie du quartier, en transmettant des propositions, suggestions ou vœux à la municipalité. Dans le respect des principes et engagements définis dans le programme de mandat, il contribue à l'élaboration du projet de quartier en participant à la définition des enjeux à travers son expertise d'usage du territoire. Il est associé au suivi et à la mise en œuvre de ce projet.

Il a une mission de promotion de l'exercice de la citoyenneté.

COMPOSITION

Habitants : 25 membres

Ville : Adjointe de quartier, pôle territorial

SUJETS ABORDÉS EN 2012/2013

Insertion des jeunes, PLU, Zones 30, Ludothèque, Projet Rives Nouvelle, jalonnement du quartier, rythmes scolaires, voies cyclables, fleurs sauvages de ma rue...

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Mise en place de groupes projet : Parc Tati, Code de la rue, Accompagnement bénévole des jeunes, Voisins Relais

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Groupes issus des conseils de quartier (Parc Tati, Code de la rue, Accompagnement jeunes, Voisins Relais)

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Loi sur la démocratie participative de 2002, Projet de quartier

34

CONTACTS ■ ANIMATION

Marielle MYRAN-DELAYE

Ville d'Angers - Pôle Territorial Belle-Beille Lac de Maine
02 41 73 36 15 - marielle.myran-delaye@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Claire ROLLAND

Ville d'Angers - Mission Démocratie Participative
02 41 05 42 34 - claire.rolland@ville.angers.fr
Hôtel de ville 86 rue du Mail CS811
49020 Angers cedex 02

Assemblée Annuelle de Quartier

GLOBAL

OUVERT À

Institutions, Associations, Habitants

PILOTAGE

Ville (adjointe de quartier et adjointe déléguée à la politique de la ville)

ÉCHELLE

Belle-Beille

DATE DE NAISSANCE

2011

FRÉQUENCE

1 rencontre annuelle à l'automne

OBJECTIFS

Réunir l'ensemble des modes participatifs, des partenaires et des habitants du quartier pour un temps d'échanges sur l'actualité et les projets du territoire

Susciter de nouvelles participations, de nouvelles initiatives et l'intérêt des angevins

COMPOSITION

Habitants : tous les habitants du quartier intéressés et aussi les membres des instances de la participation (Conseil des jeunes angevins, conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins, Conseil Local pour l'Environnement) qui habitent le quartier

Institutions : Ville (Elus municipaux, pôle territorial) + les institutions intéressées (Etat, Conseil Général, Caf de Maine et Loire, bailleurs, écoles notamment)

Associations : toutes les associations intéressées

SUJETS ABORDÉS À L'ASSEMBLÉE DE QUARTIER 2012

Bilan de l'activité du quartier, code de la rue.

Tables rondes sur l'insertion des jeunes, l'aménagement du parc Tati - lien de centralité du quartier, l'épanouissement de l'enfant dans le quartier

PROJETS SUIVIS OU IMPULSÉS EN 2012/2013

Mise en place de groupes projet :

Code de la rue et Aménagement des abords du Centre Jacques Tati, lien de centralité du quartier

Poursuite du groupe Accompagnement bénévole des jeunes lancé en 2011

LIEN AVEC D'AUTRES ESPACES DE COOPÉRATION DE BELLE-BEILLE

Structure d'Animation du Conseil de Quartier, groupes projet CQ, et tous les groupes existants de coopération qui sont invités à venir partager ce qu'ils font

LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Loi sur la démocratie participative de 2002, Projet de quartier

Pour le Code de la rue politique mobilité et déplacement

Pour l'aménagement du parc Tati Politique environnement cadre de vie

35

CONTACT ■ ANIMATION

Marielle MYRAN-DELAJE

Ville d'Angers - Pôle Territorial Belle-Beille Lac de Maine
02 41 73 36 15 - marielle.myran-delaje@ville.angers.fr
Relais Mairie du Lac de Maine
Place Guy Riobé - 49000 Angers

Claire ROLLAND

Ville d'Angers - Mission Démocratie Participative
02 41 05 42 34 - claire.rolland@ville.angers.fr
Hôtel de ville 86 rue du Mail CS811
49020 Angers cedex 02



TABLEAUX

Liste non exhaustive des acteurs présents
dans les espaces de coopérations de Belle-Beille

Partenaires Ville/ALM	37
Partenaires associatifs	38
Partenaires institutionnels	39

Liste des espaces de coopération.....	40
---------------------------------------	----



PARTENAIRES VILLE/ALM	
Nom de la structure	Contact
Adjointe de quartier	Martine Devaux
ALM Direction Emploi Formation Insertion	Véronique Paillard
Bibliothèque Belle-Belle	Michel Raclin
CCAS	Annie Denieulle
CCAS Foyer logement La Rose de Noël	Cathy Gigand
CCAS Service de Soutien à Domicile	Sylvain Cherré
Direction Education Enfance. Pôle Educatif BB LDM	Christophe Pleyber
Direction Santé Publique	Catherine Masse
Direction Sécurité et Prévention	Benoit Boulang
Direction Sports et Loisirs (médiatrice socio sportive)	Anne Langevin
Mission Cohésion Sociale	Frédérique Coquelet
Pôle Territorial Belle-Belle Lac de Maine	Mohamed Atmani Sébastien Boudier Marielle Myran-Delaye Elisabeth Robert

Numéro	Adresse	mail
	Mairie d'Angers CS 80011 49020 Angers Cedex 02	martine.devaux@ville.angers.fr
02 41 05 59 82	83 rue du Mail 49100 Angers	veronique.paillard@angersloiremetropole.fr
02 41 73 36 09	Centre Jacques Tati 5 rue Eugénie Mansion 49000 Angers	michel.raclin@ville.angers.fr
02 41 05 49 22	Hôtel de ville CS 80011 49020 Angers Cedex 02	annie.denieulle@ville.angers.fr
02 41 48 33 61	Foyer logement La Rose de Noël 53 rue Henri Hamelin 49000 Angers	cathy.gigand@ville.angers.fr
02 41 44 37 87	SSAD 25 bd Victor Beaussier 49000 Angers	sylvain.cherre@ville.angers.fr
02 41 73 06 10	Relais Mairie Belle-Belle Lac de Maine Place Guy Robé 49000 Angers	christophe.pleyber@ville.angers.fr
02 41 05 44 39	Mairie d'Angers CS 80011 49020 Angers Cedex 02	catherine.masse@ville.angers.fr
02 41 05 48 35	Mairie d'Angers CS 80011 49020 Angers Cedex 02	benoit.boulang@ville.angers.fr
06 59 98 17 20	Mairie d'Angers CS 80011 49020 Angers Cedex 02	anne.langevin@ville.angers.fr
02 41 05 45 60	Mairie d'Angers CS 80011 49020 Angers Cedex 02	frederique.coquelet@ville.angers.fr
02 41 73 49 49 02 41 73 49 48 02 41 73 36 14 02 41 73 36 15	Relais Mairie Belle-Belle Lac de Maine Place Guy Robé 49000 Angers	mohamed.atmani@ville.angers.fr sebastien.boudier@ville.angers.fr marielle.myran-delaye@ville.angers.fr elisabethrobert@ville.angers.fr

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Nom de la structure	Contact	Numéro	Adresse	mail
AFEV	Gabriele Caggianese		30 rue de la Roë 49100 Angers	gabriele.caggianese@afev.org
Association des habitants de Belle-Belle	Paule Cesbron	02 41 48 93 14	La belle abeille 92 avenue Patton 49000 Angers	
Association du Fonds de Participation des Habitants (FPH)	Thierry Cornuau	02 41 48 75 84	Maison de l'étang 33 avenue Notre Dame du Lac 49000 Angers	thierry49@gmail.com
Association les petits débrouillards	Sébastien Hergott	02 41 77 94 76	Maison de l'étang 33 avenue Notre Dame du Lac 49000 Angers	apdpi.49@wanadoo.fr
Broc news	Messaouda Boufenghour		1 rue Pierre Gaubert 49000 Angers	messaouda.boufenghour@orange.fr
Centre Jacques Tati	Anne Plessis Mathias Jagueneau Yves Coignard Djamel Zemzoum	02 41 48 51 90	Centre Jacques Tati 5 rue Eugénie Mansion 49000 Angers	anne.plessis@centrejacquestati.fr mathias.jagueneau@centrejacquestati.fr centretatistrukture@wanadoo.fr djamilzemzoum@centrejacquestati.fr
CLCV Consothèque	Marité Hamelin	02 41 39 75 43	33 bd Victor Beaussier 49000 Angers	clcv.consotheque.angers@orange.fr
Filalinge	Marie Sauvaître	02 41 36 00 58	Bouvarderie 49124 St-Barthélémy d'Anjou	filalinge@sfr.fr
Jardins de Cocagne Angevin	Jean-Luc Pineau	02 41 93 19 19	Bouvarderie 49124 St-Barthélémy d'Anjou	jdcangevin@wanadoo.fr
MLA	Martine Radin Emmanuel Veilhan	02 56 56 50 49 02 56 56 50 49	29 bd Beaussier 49000 Angers	mradin@mia49.org mlangevine@mia49.org
Passerelle	Yann Krejci	02 41 48 73 18	12 avenue Notre Dame du Lac 49000 Angers	passerelle5@wanadoo.fr
Régie de quartiers d'Angers (Antenne Belle-Belle)	Marion Morel	02 41 35 00 52	Maison de l'étang 33 avenue Notre Dame du Lac 49000 Angers	regie.accueilbellebelle@orange.fr
Régie de quartiers d'Angers (Siège)	Nathalie Viot	02 41 34 29 15	9D rue René Tranchant 49100 Angers	regie.nathalieviot@orange.fr

Réseau réciproque d'échanges de savoirs	Annette Bruyere			Maison de l'étang 33 avenue Notre Dame du Lac 49000 Angers	annette.bruyere1@orange.fr
Resto-Troc	Dominique Brunet	02 41 73 88 12		18 rue Louis Boisramé 49000 Angers	restotroc@orange.fr
Service de Prévention Spécialisée de l'ASEA	Equipe des éducateurs de Belle-Belle	02 41 72 00 73		10 C avenue Notre Dame du Lac 49000 Angers	prev-angersbellebelle@asea49.asso.fr
Service de Prévention Spécialisée de l'ASEA	Chef de service	02 41 18 58 58		83 route de Beaufort 49124 St-Barthelemy d'Anjou	

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Nom de la structure	Contact	Numéro	Adresse	mail
Angers Loire Habitat	Hervé Masson	02 41 23 57 57	3 bis rue Pierre Gaubert 49101 Angers Cedex 02	herve.masson@angers-loire-habitat.fr
CAF de Maine et Loire	Fabrice Guibret	02 41 22 38 38	32 rue Louis Gaih 49927 ANGERS Cedex 9	fabrice.guibret@cafmaine-et-loire.cnafmail.fr
Conseil Général MDS Circo Angers Ouest	Sylvette Braud	02 41 31 16 78	CS 94104 49941 Angers Cedex 9	s.braud@cg49.fr
État déléguée du préfet	Lucie Estampe	06 77 91 21 25	Place Michel Debré 49934 Angers	lucie.estampe@maine-et-loire.gouv.fr
Pôle emploi	Guy Henet		4 rue des Basses Fouassières 49004 Angers Cedex 01	
UDAF 49	Stéphane Dézecot	02 41 72 10 90	8 rue Wrzesinski BP 40232 49002 Angers Cedex 01	stephane.dezecot@udaf49.fr

Espace de coopération	Contact(s)	Numéro	mail
Commission Emploi Insertion	Sébastien Boudier Véronique Paillard	02 41 73 49 48 02 41 05 59 82	sebastien.boudier@ville.angers.fr veronique.paillard@angersloiremetropole.fr
Groupe projet CQ « Accompagnement Bénévole des Jeunes »	Denis Normand Sébastien Boudier	06 81 96 57 68 02 41 73 49 48	normandenis@gmail.com sebastien.boudier@ville.angers.fr
Rencontre Jeunesse	Sébastien Boudier	02 41 73 49 48	sebastien.boudier@ville.angers.fr
Groupe Ville Vie Vacances	Djamel Zemzoum	02 41 48 51 90	djamel.zemzoum@centrejacquestati.fr
Commission Familles Education	Sébastien Boudier Yves Coignard	02 41 48 51 90	sebastien.boudier@ville.angers.fr centretatistrustructure@wanadoo.fr
Groupe «Accompagnement à la Scolarité»	Yves Coignard	02 41 48 51 90	centretatistrustructure@wanadoo.fr
Groupe» Coordination des Actions Famille»	Anne Plessis	02 41 48 51 90	anne.plessis@centrejacquestati.fr
Comité Technique Rythmes de l'Enfant	Christophe Pleyber	02 41 73 06 10	christophe.pleyber@ville.angers.fr
Commission Isolement	Sébastien Boudier Yves Coignard	02 41 73 49 48 02 41 48 51 90	sebastien.boudier@ville.angers.fr centretatistrustructure@wanadoo.fr
Comité d'Accueil	Sébastien Boudier Charlotte Renard	02 41 73 49 48 02 41 35 00 52	sebastien.boudier@ville.angers.fr regie.accueilbellebelle@orange.fr
Voisins Relais	Mohamed Atmani Cathy Gigand	02 41 73 49 49 02 41 48 33 61	mohamed.atmani@ville.angers.fr cathy.gigand@ville.angers.fr
Comité de Suivi des Filets Solidaires	Annie Denieulle Jean-Luc Pineau	02 41 05 49 22 02 41 93 19 19	annie.denieulle@ville.angers.fr jdcangevin@wanadoo.fr
Groupe coordination service à domicile	Sylvain Cherré	02 41 44 37 87	sylvain.cherre@ville.angers.fr

Comité du Fonds de Participation des Habitants	Thierry Cornuau Elisabeth Robert	02 41 48 75 84 02 41 73 36 15	thierry49@gmail.com elisabethrobert@ville.angers.fr
Collectif Santé	Catherine Masse Sébastien Boudier	02 41 05 44 39 02 41 73 49 48	catherine.masse@ville.angers.fr sebastien.boudier@ville.angers.fr
Groupe Cocktail	Catherine Masse	02 41 05 44 39	catherine.masse@ville.angers.fr
Commission Animation	Yves Coignard	02 41 48 51 90	centretatistru@wanadoo.fr
Comité de Rédaction du Quoi De Neuf	Mathias Jagueneau	02 41 48 51 90	mathiasjagueneau@centrejacquestati.fr
Groupe projet conseil de quartier «Aménagement du Parc Tati»	Mohamed Atmani Frédéric Moreau	02 41 73 49 49 02 41 05 53 08	mohamedatmani@ville.angers.fr frederic.moreau@ville.angers.fr
Groupe projet conseil de quartier Code de la rue «Zone 30»	Mohamed Atmani Nicolas Chauvineau	02 41 73 49 49 02 41 05 54 72	mohamed.atmani@ville.angers.fr nicolas.chauvineau@ville.angers.fr
Groupe Territorial de Tranquillité Publique	Benoit Boulang Marielle Myran-Delaye	02 41 05 48 35 02 41 73 36 14	benoit.boulang@ville.angers.fr marielle.myran-delaye@ville.angers.fr
Rencontre CUCS Portrait de Quartier	Sébastien Boudier Frédérique Coquelet	02 41 73 49 48 02 41 05 45 60	sebastien.boudier@ville.angers.fr frederique.coquelet@ville.angers.fr
Rencontre CUCS Priorités Quartier			
Comité de Concertation et d'Orientation du Projet de Centre Social	Yves Coignard	02 41 48 51 90	centretatistru@wanadoo.fr
Structure d'Animation du Conseil de Quartier	Claire Rolland Marielle Myran-Delaye	02 41 05 42 34 02 41 73 36 14	claire.rolland@ville.angers.fr marielle.myran-delaye@ville.angers.fr
Assemblée Annuelle de Quartier			

GLOSSAIRE

La politique de la ville concentre nombre de sigles et acronymes qu'il convient de traduire pour une bonne lecture et compréhension de ce livret.

Nous avons donc tenté de répertorier et traduire les sigles utilisés sachant que cette liste n'est pas exhaustive et qu'elle a vocation à s'enrichir lors de la mise à jour du livret.

- ACSE** : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
- ADAPA** : Aide à Domicile Aux Personnes Âgées
- AFEV** : Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
- AFPHBB** : Association du Fonds de Participation des Habitants de Belle-Beille
- ALM** : Angers Loire Métropole
- ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- APMH** : Association des Personnes Malades et Handicapés
- APTIRA** : Association pour la Promotion et l'Intégration dans la Région d'Angers
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- ASEA** : Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
- ASV** : Atelier Santé Ville
- AURA** : Agence d'Urbanisme de la Région Angevine
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CCOCS** : Comité de Concertation et d'Orientation du projet du Centre Social Jacques Tati
- CEL** : Contrat Educatif Local
- Cesame** : Centre de Santé Mentale
- CFDT** : Confédération Française Démocratique du Travail
- CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité
- CLCV** : Consommation Logement et Cadre de Vie
- CLIC** : Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique
- CLSPD** : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CMP** : Centre Médico-Psychologique

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CQ : Conseil de Quartier
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DATJ : Direction de l'Action Territoriale et de la Jeunesse
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DEFI : Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion
DIEPI : Direction Innovation Economique - Prospective - International
FÉZA : Fédération Etudiante des Associations Angevines
FPH : Fonds de Participation des Habitants
GUP : Gestion Urbaine de Proximité
IRSA : Institut inter Régional pour la Santé
MCS : Mission Cohésion Sociale
MDS : Maison Départementale des Solidarités
MLA : Mission Locale Angevine
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PEDT : Projet Educatif de Territoire
PEL : Projet Educatif Local
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PRE : Programme de Réussite Educative
SGCIV : Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes
SSAD : Services de Soins à Domicile
SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion à la Santé
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
VVV : Ville Vie Vacances
ZFU : Zones Franches Urbaines
ZUS : Zones Urbaines Sensibles

**Lumières sur les Espaces de Coopération
 de Belle-Beille**
*Une démarche projet
 Acte 1, le livret.*

acadie

Ville de Trélazé

Plan stratégique local Quartier du Grand Bellevue

Rapport final

Septembre 2012

écrire les territoires, dessiner la chose publique

Acadie coopérative conseil
170, rue du faubourg Saint-Antoine – 75012 Paris
Tél. : 33 (0)1 43 79 97 79 – Fax : 33 (0)1 43 79 99 52
E-mail : acadie@acadie-reflex.org
Scop Sarl à capital variable – RC 898 16 413 – Siret 323 565 984 00023 – APE 741E

groupe **reflex**

> **Acadie, Paris**
Aceif.st Strasbourg
Adeus Marseille
Aures, Nantes
Cérur, Rennes
Place, Bordeaux
Trajectoires, Lyon

Sommaire

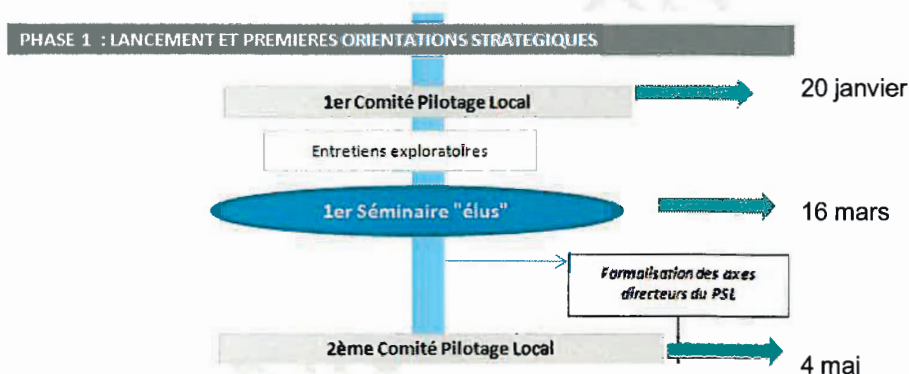
1. Le contexte d'élaboration du plan stratégique local (PSL) de Trélazé	3
Préambule.....	3
Le quartier « Grand Bellevue » au sein de la ville et de l'agglomération angevine	5
Rappel des réalisations et des effets du PRU : des acquis importants, des axes à poursuivre.....	6
Le Grand Bellevue aujourd'hui au sein de Trelaze : quelques chiffres clefs	8
2. Le cap stratégique pour le devenir du quartier « Grand Bellevue »	10
Pour fixer le cap stratégique, prendre en compte les grandes tendances qui, à horizon 2020/2025, pourront impacter le devenir possible du quartier	10
Le cap stratégique à horizon 10 ans : le Grand Bellevue affirme ses qualités et attraits spécifiques, avec une complémentarité entre les quartiers de la commune	11
3. Objectifs opérationnels	14
Ambition : renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi des habitants du quartier.....	15
Ambition : Ancrage et attractivité des équipements et services du quartier	19
Ambition : poursuivre l'évolution de l'offre d'habitat du quartier, inscrire les parcours résidentiels des habitants à une échelle plus large	27
Ambition : permettre une gestion urbaine de proximité adaptée pour garantir la pérennité des investissements réalisés et anticiper les évolutions	32
4. La mise en œuvre du PSL	35
Les évolutions proposées sur le fonctionnement et l'organisation des services de la ville	35
Les enjeux en lien avec l'agglomération	36
Une gouvernance partenariale à pérenniser pour le PSL	38
Annexes	39
❖ Porter à connaissance de l'Etat	
❖ Porter à connaissance des bailleurs	
❖ Liste des structures participantes :	
- Comité de pilotage	
- Ateliers thématiques	

1. LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE LOCAL (PSL) DE TRÉLAZÉ

PREAMBULE

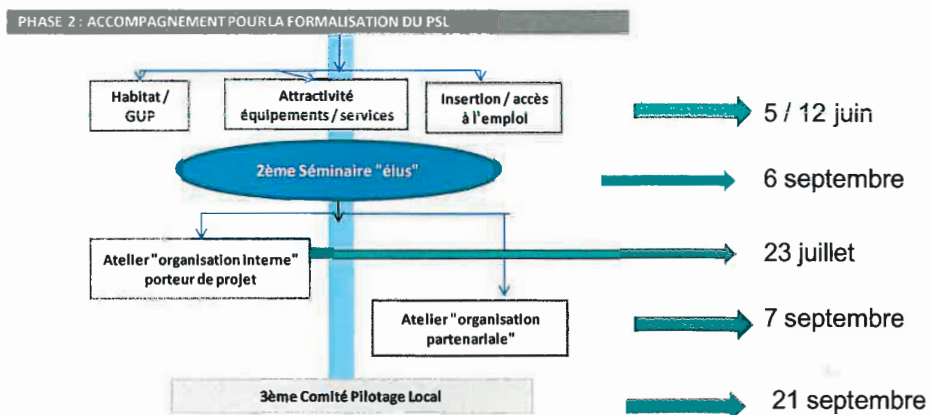
Le PSL de Trélazé est élaboré dans le cadre d'une expérimentation nationale sous l'égide de l'ANRU, du SG CIV et de l'Acse. Basée sur l'accompagnement à la formalisation des PSL dans 10 sites-tests, dont Trélazé, cette expérimentation vise à dégager le contenu et la méthodologie que devront adopter les PSL appelés à se déployer nationalement dans les prochaines années. Le financement de la mission d'accompagnement est assuré par l'ANRU.

Engagée début 2012, la mission d'élaboration du PSL s'est déroulée selon le calendrier suivant.



A l'issue de la première phase de travail, un document intitulé « cap stratégique du PSL » a été élaboré et transmis aux membres du Comité de Pilotage. Le deuxième Comité de Pilotage a aussi validé les thèmes des 3 ateliers thématiques de travail :

- Habitat / GUP.
- Insertion / accès à l'emploi.
- Attractivité des équipements et services.



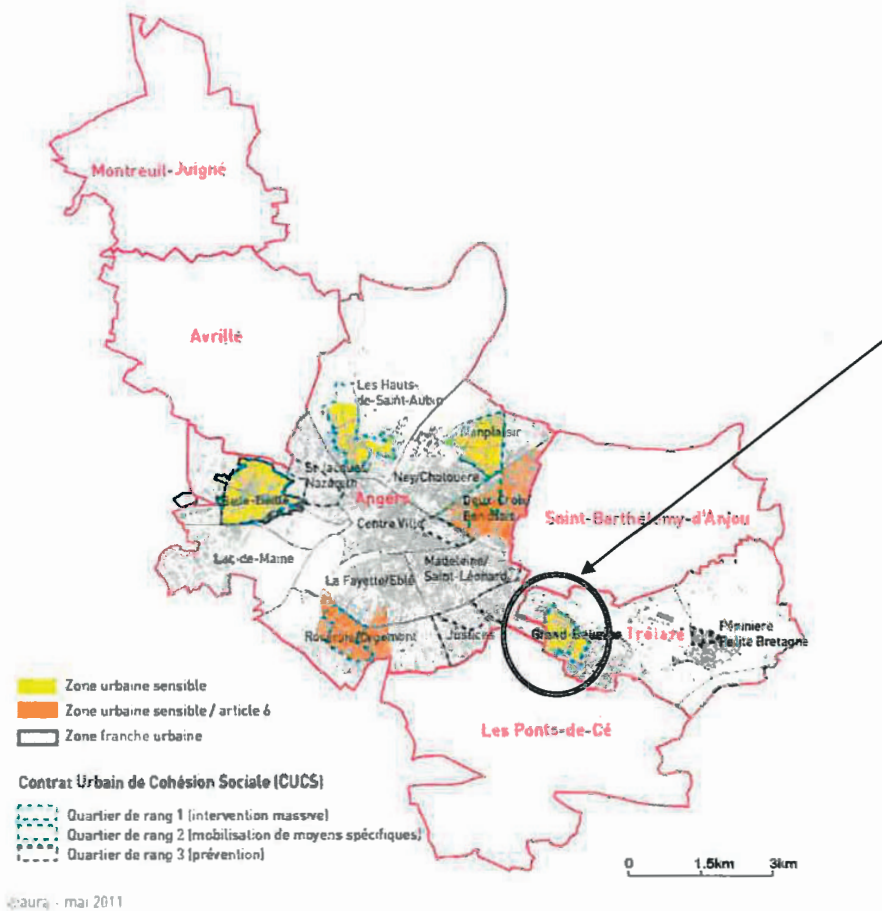
Sur la base des propositions ressortant des groupes de travail partenariaux, les actions du PSL ont été validées et affinées dans le cadre d'un « séminaire des élus » de la Ville. Spécificité de la méthode développée à Trélazé, une attention particulière a été apportée aux enjeux organisationnels impliqués par le PSL. Cette réflexion a été engagée avec la ville, puis élargie auprès des partenaires institutionnels.

L'élaboration du PSL a été l'occasion de mobiliser de nombreux interlocuteurs au sein de la Ville et des partenaires, que ce soit dans le cadre des Comités de Pilotage ou des différents groupes de travail. La liste des participants figure en annexe.

Sont également intégrés en annexe des contributions écrites qui ont participées à l'élaboration du PSL :

- Le Porter A Connaissance des services de l'Etat.
- Une note de contribution des organismes HLM présents à Trélazé.

LE QUARTIER « GRAND BELLEVUE » AU SEIN DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMERATION ANGEVINE



Carte extraite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), analyses thématiques, octobre 2011.

Au sein des 11 quartiers que compte le CUCS signé en mars 2007, le quartier « Grand Bellevue » de Trélazé fait partie des 4 quartiers inscrits dans la catégorie de niveau 1, avec un niveau de difficultés importants.

On constate sur la carte précédente que ce quartier présente la particularité de jouxter les communes d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Saint-Barthélemy.



Au sein de Trélazé, le Grand Bellevue ne s'inscrit pas dans la continuité urbaine du reste de la ville, ces deux secteurs étant séparés par le site des anciennes ardoisières. Par ailleurs, la commune compte un secteur de développement résidentiel appelé à devenir important dans les prochaines années (dit de la Quantinière), au nord de la voie ferrée.

RAPPEL DES RÉALISATIONS ET DES EFFETS DU PRU : DES ACQUIS IMPORTANTS, DES AXES A POURSUIVRE

Le Projet de Rénovation Urbaine de Trélazé a fait l'objet d'une convention signée en 2004 entre l'ANRU, la ville de Trélazé et de nombreux partenaires.

Entre 2004 et 2010, le quartier a connu une profonde mutation dans le cadre du Programme de rénovation urbaine, avec la démolition d'un nombre important de logements locatifs sociaux, un redécoupage foncier et la reconstruction de logements diversifiés en typologie et statut d'occupation (locatifs publics et privés, accession). Outre le renouvellement de l'offre de logements et l'amélioration du parc existant (réhabilitation et résidentialisation), ce programme a porté également sur les équipements, les activités économiques et de services et les aménagements urbains. Le cœur du quartier anciennement appelé « les Plaines » a été totalement revu sur le plan de l'urbanisme en refaisant un « morceau de ville » en vue de le banaliser avec le reste de la ville. Les animations sur l'espace public visent à favoriser les rencontres entre anciens et nouveaux habitants du quartier et de la ville et l'appropriation du quartier par tous les habitants de Trélazé.

Mis en œuvre dès 2004, le PRU a fait l'objet d'un point d'étape (rapport final du 22 mars 2010) et d'une revue de (sortie de) projet le 16 novembre 2010, soulignant l'un comme l'autre le bon déroulement de l'opération et sa fin prochaine, nécessitant de définir les suites à donner pour poursuivre le dynamisme engagé par la Ville de Trélazé, impliquée depuis de nombreuses années dans la Politique de la Ville en partenariat avec l'ensemble des organismes concernés.

Celle-ci a permis le développement d'une dynamique de restauration du lien social grâce au soutien de la vie associative et, en lien avec l'Opération de Renouvellement Urbain, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants.

Par ailleurs, soucieuse d'atteindre ses objectifs de « mieux vivre » pour l'ensemble de sa population, la ville de Trélazé s'est engagée dans plusieurs dispositifs (Programme de Réussite Educative, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ...) en faveur des habitants des quartiers prioritaires qui représentent la moitié de la population trélazéenne.

Le « point d'étape » final du PRU, finalisé en mars 2010, soulignait plusieurs des acquis du projet conduit à Trélazé :

- *« D'une façon générale, les objectifs fondamentaux du projet peuvent être considérés comme atteints : des aménagements de qualité pour les espaces publics, un désenclavement effectif, une rénovation et une diversification dans une logique de banalisation. Aujourd'hui le quartier semble montrer les premiers signes d'une attractivité retrouvée (cf. indice d'attractivité du logement social positif, opérations de promotion privée en bordure du quartier...). »*
- *« Une mobilisation partenariale importante sur la durée du projet a permis ces résultats. »*
- *« En termes de cohérence externe la réponse est clairement positive... Une articulation avec le PLH : une cohérence avec les objectifs du PLH communautaire renforcée par le positionnement du maire de Trélazé qui est aussi vice-président logement et habitat de l'agglomération. »*
- *« Une articulation avec les interventions sociales à la fois aux niveaux stratégique et opérationnel : le CUCS d'agglomération est fortement porté à l'échelle communale par une direction qui englobe l'ensemble des interventions sociales de la ville ».*

Le point d'étape indiquait aussi quelques pistes de travail complémentaires, qui restent d'actualité pour l'élaboration du PSL :

- *« Même si la dynamique de transformation est positive, les Plaines / Petit Bois est un quartier qui connaît toujours de fortes difficultés sociales et économiques, qui nécessitent une attention particulière et la poursuite des interventions d'action sociale, de médiation et de prévention ».*
- *« Le secteur du Petit Bois apparaît aujourd'hui un secteur déqualifié dans la mesure où les réalisations, notamment sur les espaces extérieurs, ont été moins*

importantes que sur les Plaines. Ce secteur fonctionne (notamment dans les représentations des habitants) comme un quartier à part entière. Le diagnostic de GUP mené très récemment semble d'ailleurs avoir confirmé le différentiel important de qualité des espaces extérieurs entre ce quartier et le quartier des Plaines. Il existe aujourd'hui un enjeu fort d'harmonisation et de mise à niveau de la qualité et de l'entretien des espaces sur le quartier du Petit Bois ».

- « La gestion urbaine de proximité constitue un enjeu fort de pérennisation des réalisations. En effet des espaces très qualitatifs ont été réalisés sur le quartier, et il est nécessaire de maintenir leur entretien, éventuellement via une phase de sur-entretien post-projet ».

LE GRAND BELLEVUE AUJOURD'HUI AU SEIN DE TRÉLAZÉ : QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Le « portrait de quartier », réactualisé régulièrement par l'AURA (agence d'urbanisme de la région angevine), permet d'apporter un éclairage pertinent et précis sur les caractéristiques et les évolutions récentes du quartier « Grand Bellevue ».

Plusieurs caractéristiques sont ainsi soulignées concernant le profil relatif de la population du quartier :

- selon les données du recensement de 2008, il s'agit d'un « quartier vieillissant » (64,5 % des 75 ans et plus de la ville sur le quartier), comptant également une sur-représentation des étrangers, des familles monoparentales et des sans diplômes, et une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.
- Au 1er janvier 2012, 370 demandeurs d'emploi (Cat. A) résident sur Grand Bellevue, soit près de 59% du total de la commune.
- En 2011, le Grand Bellevue regroupe 50% des allocataires CAF de la ville et 46% des personnes couvertes, correspondant à un profil avec plus d'allocataires sans enfants.
- En 2011, 10,3% de la population du quartier est couverte par la CMUc, soit une proportion plus de 3 fois supérieure à celle du reste de la commune.

En ce qui concerne l'offre d'habitat du quartier, il est important de souligner les spécificités du quartier :

- Selon les données du recensement de 2008, le quartier compte un peu plus de 2500 logements, dont une majorité (52%) de locatif social.
- Avec la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine et l'engagement de démolitions, la vacance avait atteint un niveau très bas en 2008. Les reconstructions engagées à l'occasion du PRU ont apporté une nouvelle offre de logements plus diversifiée en type, taille et statuts résidentiels.
- Entre 2007 et 2011, ce sont de l'ordre de 250 logements neufs qui ont été commencés au total sur le quartier, en lien avec le PRU, soit environ 10% du total des logements du quartier.

Enfin, on peut souligner deux tendances importantes, relevant de la vie quotidienne et du recours aux équipements du quartier :

- Parmi les quartiers prioritaires de l'agglomération, celui du Grand Bellevue compte le plus faible taux d'actes de délinquance rapporté à la population en 2011 (20,4 faits pour 1000 habitants).
- On constate, malgré une hausse des naissances domiciliées dans le quartier, un recul régulier des effectifs inscrits en maternelle publique dans le Grand Bellevue (environ 200 enfants en 2006, contre environ 140 en 2011).

2. LE CAP STRATEGIQUE POUR LE DEVENIR DU QUARTIER « GRAND BELLEVUE »

POUR FIXER LE CAP STRATEGIQUE, PRENDRE EN COMPTE LES GRANDES TENDANCES QUI, A HORIZON 2020/2025, POURRONT IMPACTER LE DEVENIR POSSIBLE DU QUARTIER

Un changement d'échelle de la commune va se produire, interrogeant la place relative du Grand Bellevue:

- Avec le développement d'un troisième pôle de ville (Quantinière), un horizon de 20 000 habitants pour Trélazé.
=> Grand Bellevue aura un poids relatif moins important (environ 1/3 de la population communale versus ½ actuellement).
 - La Quantinière constituera un secteur « neuf », appelé à devenir très attractif (offre de logements qualitative: BBC, avec une offre mixte (20% logement social, offre privée...), la proximité de la desserte ferroviaire renforcée...
=> Grand Bellevue: en comparaison, sera un quartier avec des investissements du PRU qui dateront de 10 ans ou plus (en termes de qualité des logements, des équipements), et qui restera tendanciellement « le » quartier de logement social de la ville.
 - Enfin, le changement d'échelle de la commune se traduira nécessairement par des choix pour une nouvelle structuration du fonctionnement de l'institution communale :
 - En termes d'organisation des services de la commune, avec des perspectives à moyen terme de reconfiguration et optimisation des moyens d'ingénierie (développement social, développement économique et commercial) et poursuite des choix d'externalisation (DSP),
 - En termes de mobilisation des équipements à la population, dont la commune est déjà actuellement bien dotée (par exemple: 2 centres sociaux pour 12 000 habitants),
 - rapport des élus aux habitants, gestion de la proximité...
- => pour le Grand Bellevue, des évolutions qui auront des impacts :** après la période de focalisation sur ce quartier liée au PRU, une attention qui sera différente.

Il convient aussi de tenir compte des dynamiques de l'agglomération angevine, de la place nouvelle que Trélazé va y tenir, ainsi que des évolutions des communes voisines :

- ❑ Un contexte global marqué par la perspective d'une poursuite de la croissance démographique de l'agglomération, des besoins en logements évidents liés au vieillissement et au desserrement des ménages:

=> Pour le Grand Bellevue : ce contexte peut être un « levier » pour pouvoir attirer « au-delà de Trélazé » (habitants, usagers, activités...), et freiner des risques de désaffection / vacance du quartier.
- ❑ Une dynamique économique d'agglomération portée par l'économie tertiaire et résidentielle:

=> Pour le Grand Bellevue : un risque de décalage accru des qualifications des actifs du quartier avec les besoins du marché du travail local.
- ❑ L'émergence et le renforcement progressif sur Trélazé d'une offre d'équipements « loisirs/sports/culture » actuellement en projet, permettant de renforcer le rayonnement de la ville dans l'agglomération: équipement multi-fonctionnel Arena Loire, centre d'art contemporain des « anciennes écuries », projet culturel « Allumettes », site des Ardoisières...

⇒ Pour le Grand Bellevue : ce développement posera la question des liaisons avec ces nouvelles offres à proximité, des usages pour les habitants...
- ❑ Des nouveaux quartiers résidentiels dans les communes limitrophes de Trélazé: c'est directement le Quartier de la Monnaie aux Ponts-de-Cé (700 logements nouveaux), et au-delà le développement de Saint-Barthélemy (disposant de capacités de développement importantes, ainsi qu'une image résidentielle plus positive...).

=> Pour le Grand Bellevue: quel positionnement de l'offre « services / commerces » du quartier par rapport à ces nouveaux secteurs, quelle place dans la mutualisation possible d'équipements à une échelle supra-communale (exemple de la médiathèque)?

LE CAP STRATEGIQUE A HORIZON 10 ANS : LE GRAND BELLEVUE AFFIRME SES QUALITES ET ATTRAITES SPECIFIQUES, AVEC UNE COMPLEMENTARITE ENTRE LES QUARTIERS DE LA COMMUNE

A horizon 10 ans, le Grand Bellevue devrait conserver la structure urbaine telle qu'elle est acquise après les réalisations du PRU. Il s'agira d'un quartier à dominante d'habitat social de qualité, visant un positionnement affirmé comme un des trois grands pôles complémentaires d'une commune « changeant d'échelle ».

Ce positionnement stratégique du quartier au sein de la ville est appelé à se décliner de manière cohérente pour différentes dimensions, donnant ainsi une vision de la situation à atteindre à cet horizon:

- **La dynamique du Grand Bellevue s'appuiera sur une intégration et une complémentarité croissante** avec les autres secteurs d'une ville et une agglomération en croissance: de nouveaux usagers le fréquentent, de nouveaux habitants s'y installent... et en repartent. **Seront ainsi favorisés les « flux » entre quartiers (motiver les mobilités quotidiennes des habitants, favoriser les parcours), des lieux de rencontre entre ces quartiers...**
- **L'affirmation d'une identité « Trélazé » ville renouvelée:**
 - Plus que celle des différents quartiers, l'objectif étant de tendre vers un « Grand Bellevue » comme quartier banalisé.
 - Des fêtes et des événements jouant la carte de l'identité « Trélazé », avec des localisations multiples dans les lieux publics des différents quartiers (notamment Place Picasso pour le Grand Bellevue).
- **L'offre d'équipements, services, commerces sera aussi conçue pour attirer des usagers extérieurs au quartier, cela se traduira de plusieurs manières:**
 - *En complémentarité forte avec les nouveaux équipements de rayonnement intercommunal qui joueront un rôle de centralité forte: travail d'aménagement des accès physiques (continuité avec les réalisations du PRU: promenades...), accompagnement des publics vers ces lieux, mise en avant des modèle de réussite pour les jeunes du quartier sur ce positionnement fort « sports / culture » (par exemple avec une équipe de basket-ball résidente). ...*
 - *Réciproquement, les équipements du quartier (sportifs, socio-culturels...) seront positionnés sur des spécialisations drainant des publics de l'ensemble de la ville :*
 - par exemple: optimisation du gymnase, du stade de la Goducière sur la semaine (et notamment le week-end).
 - Un accès « commun » à l'offre des centres sociaux de la ville, donc non territorialisé par quartier (donner envie d'avoir des activités dans des centres sociaux situés dans d'autres quartiers) ; renforcer le passage vers une logique « maison de quartier », en allant chercher les initiatives de tous les profils d'habitants.
 - *Les établissements d'enseignement développeront des spécialités identifiables et valorisées. Sera aussi développée une démarche d'accompagnement des familles dans l'incitation des jeunes à poursuivre leurs études au-delà du collège.*
 - *Ceci passera également par le développement volontariste d'une offre commerciale originale sur la place Picasso :*

- visant des clients du reste de la ville, mais aussi des nouveaux quartiers des communes voisines (moyen d'assurer un potentiel de chalandise important).
 - Différents positionnements d'offre « non locale » à approfondir (Auto-école, magasin bio...).
- Les opportunités foncières déjà recensées, ou qui apparaîtront dans les prochaines années, pourront être mobilisées en priorité pour de nouveaux équipements, activités...
- **Dans cette dynamique des « flux », les parcours résidentiels des habitants seront favorisés à l'échelle de la ville, et au-delà de l'agglomération:**
- Visant notamment à *assurer un renouvellement générationnel du quartier* (compte tenu du vieillissement anticipé du profil des habitants actuels).
 - *Avec une diversification des niveaux de loyers pratiqués dans le parc locatif social* (pour faire en sorte que le Grand Bellevue, dans son ensemble, ne soit pas qu'une offre d'accueil des locataires très démunis de l'agglomération).
 - En développant une véritable stratégie en matière de logement au niveau de la ville, portant notamment sur des stratégies d'attributions / mutations inscrites, avec les organismes HLM, sur le long terme (gestion des équilibres sociaux, réponse au vieillissement), comme levier nouveau de partenariat.
 - Avec des parcours résidentiels inter-quartiers par le logement social, sur le quartier pour la promotion par l'accession à la propriété (construction de pavillons).
- **Transversalement, un accent fort sera apporté sur la gestion urbaine et sociale d'un quartier devenue fortement « fréquenté » par de nombreux usagers, aussi bien résidant du quartier que venant de l'extérieur compte tenu des nouvelles offres commerciale, d'équipements publics...** Il s'agira en particulier de veiller à développer progressivement des réponses adaptées en termes d'aménagement et d'entretien des espaces publics, ou de vigilance sur les conflits possibles liés à une mixité accrue des usages.

3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les objectifs opérationnels intégrés dans le PSL répondent à deux logiques complémentaires :

- D'une part, contribuer à l'atteinte progressive du cap stratégique d'ensemble visé à horizon 10 ans pour le quartier Grand Bellevue, tel que présenté précédemment.
- D'autre part, poursuivre et renouveler des réponses à des enjeux restant posés à l'issue du PRU, pour pérenniser et accompagner ses réalisations ; ceci permet d'intégrer en particulier des objectifs opérationnels touchant à l'insertion et l'accès à l'emploi des habitants, la gestion urbaine et sociale de proximité...

Dans la suite du document, les objectifs stratégiques sont regroupés autour de 4 grandes « ambitions », correspondant au contenu retenu pour les groupes de travail partenariaux du PSL :

- Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi des habitants du quartier.
- Ancrer et développer l'attractivité des équipements et services du quartier.
- Poursuivre l'évolution de l'offre d'habitat du quartier, inscrire les parcours résidentiels des habitants à une échelle plus large.
- Adapter la gestion urbaine de proximité, pour garantir la pérennité des investissements réalisés et anticiper les évolutions à plus long terme du quartier.

Au sein de ces 4 ambitions, chacun des objectifs stratégiques repose sur des propositions d'actions, présentant les acteurs à mobiliser, ainsi que l'horizon auquel peut être mis en œuvre chacune des actions :

- « Court terme » : dans les prochains mois, ou à horizon 2 ans.
- « Moyen terme » : à horizon 3/5 ans.
- « Long terme » : à horizon 5/10 ans.

AMBITION : RENFORCER L'INSERTION ET L'ACCES A L'EMPLOI DES HABITANTS DU QUARTIER

La population de Trélazé se déplace majoritairement hors de sa commune de résidence pour accéder à son lieu de travail. En effet, la ville ne compte actuellement qu'un pôle économique d'importance, le « Village Santé », regroupement de cliniques privées.

A la fin 2011, 226 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie A sur le Grand Bellevue. Au cours du premier semestre 2012, les demandeurs d'emploi (toutes catégories) ont dépassé le nombre de 1000 sur l'ensemble de la Ville.

De manière générale, les demandeurs d'emploi trélazéens apparaissent peu qualifiés et connaissent des difficultés de mobilité.

OBJECTIF OPERATIONNEL : ACCROITRE LE NOMBRE DES PARTENAIRES LOCAUX DE L'INSERTION DES HABITANTS DU QUARTIER :

Pourquoi ?

- *Déconnexion entre acteurs de l'insertion et acteurs du développement local.*
- *Ecart a priori entre les qualifications des demandeurs d'emploi du territoire (parmi les trélazéens, 26% de non diplômés ; 40% des jeunes de 15/24 ans non scolarisés) et des emplois proposés localement.*
- *Enjeu de permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir une première (ou une nouvelle) expérience, la constitution d'un réseau, etc.*
- *S'appuyer sur la réussite de la démarche adaptée de reclassement entreprise avec le Relais Pour l'Emploi (RPE).*

Les actions proposées :

Court terme :

- Mobiliser le partenariat des entreprises locales et du « club des partenaires » de l'insertion :
 - Prospection des entreprises en vue de l'accroissement du nombre d'entreprises partenaires,
 - offre de stages, CDD remplacement congé,
 - développement du parrainage.
- Mise en place d'un système remplacement des emplois vacants pendant les périodes de congés (identification des besoins, centralisation des offres, mise à disposition de candidats)

- Collectivité, bailleurs dans un premier temps.
- Extension possible aux entreprises de la commune.
- Avec accompagnement avant / pendant / après, par la mission locale et le RPE.

Moyen terme :

- Développer les stages ou contrats courts en lien avec les équipements et évènements locaux :
 - en lien avec le festival (préparation, installation, manutention etc., métiers culture),
 - en lien avec les événements qui auront lieu sur les équipements notamment Arena Loire (séminaires, événements entreprises etc.).

OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER UNE COMPLEMENTARITE D' ACTIONS SUR LA MOBILITE

Pourquoi ?

- *Le constat de difficulté de mobilités interne à la commune, entre la commune et le reste de l'agglomération.*
- *Le déficit de mobilité est un frein à l'accès à l'emploi et la formation.*
- *Contexte de réflexion à l'échelle de l'agglomération sur la mise en place d'une plateforme mobilité (faire le lien entre les offres disponibles et le public.*

Les actions proposées :

Court terme

- Mieux connaître les besoins en matière de mobilité pour adapter les réponses. Identifier les besoins de mobilités spécifiques sur le territoire :
 - concernant les postes à horaires atypiques sur le village santé
 - concernant les collégiens futurs lycéen (afin de contribuer à réduire l'effet « proximité » du lycée professionnel dans les choix d'orientation).

Moyen terme

- Développer le recours l'accès aux dispositifs mutualisés de déplacements :
 - Activer ou réactiver les dispositifs locaux de prêt de véhicules : bailleur, ville.
 - Faciliter l'accès aux dispositifs de covoiturage (information, notamment à travers le portail Internet du Conseil Général, accompagnement des personnes en insertion ou en recherche d'emploi)

- Sensibilisation des DRH des entreprises locales à cette question.
- Veiller à la desserte entre la future gare de Trélazé et le Grand Bellevue : mini-bus, transports à la demande...

OBJECTIF OPERATIONNEL : COMPLETER ET RENFORCER LES OUTILS ET ACTIONS D'INSERTION MOBILISES LOCALEMENT

Pourquoi ?

- *Des acteurs locaux spécifiques implantés sur Trélazé et soutenus par la ville : RPE, Uni-cité, Régie de quartier...*
- *Des leviers faiblement activés à ce jour : clause d'insertion dans les marchés publics.*

Les actions proposées :

Court terme

- Activer et développer la clause d'insertion dans les marchés publics (cf. les différents chantiers à venir)
 - Travail de repérage et de programmation très en amont du lancement des marchés publics, en lien avec Angers Loire Métropole (ALM) qui dispose de chargés de mission « facilitateurs » pour la mise en place des clauses dans les marchés.
 - Mise en place de formations préalables.
 - Orientation des publics de Trélazé vers les marchés « à clause » des différentes collectivités de l'agglomération.
- Mobiliser davantage le dispositif service civique : Identifier les missions qui pourraient relever du service civique, au-delà de celles existantes (foyer logement, festival estival...).
- Favoriser l'identification des compétences hors parcours classique de formation :
 - Mettre en place en lien avec les centres sociaux des démarches de reconnaissance et de valorisation des compétences acquises hors activité professionnelle : activités associatives, sportives, événementielles, engagement bénévole
 - Favoriser le développement du recours aux EMT (Evaluation en Milieu de Travail)

- Renouveler la communication sur l'offre locale d'accompagnement et les différents outils : en direction des publics, des entreprises, des prescripteurs.
- Pérenniser et renforcer l'activité de RPE dans un contexte d'accroissement du chômage.
- Consolider les SIAE, notamment la Régie de Quartier, en rendant visible leur offre auprès des entreprises locales et acheteurs publics.

AMBITION : ANCRAGE ET ATTRACTIVITE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES DU QUARTIER

La question des équipements renvoie à l'enjeu fort de pérennisation de la dynamique de mutation sociale et urbaine du quartier engagée à travers la rénovation. C'est un enjeu qui se pose à deux échelles :

- Celle du quartier d'une part où il s'agit de réussir la « greffe » entre **populations installées dans le quartier et nouveaux habitants** accueillis dans le cadre des nouveaux programmes, entre générations, entre milieux sociaux, entre communautés. Comment dans cette perspective, les équipements et services du quartier peuvent-ils constituer les supports de cette greffe ? La fréquentation des équipements et services par ces différentes composantes doit permettre d'installer et d'actualiser le processus de mixité visé à travers les programmes habitat. Créer les conditions d'une fréquentation des équipements du quartier par les nouveaux habitants, sans que les « anciens » ne se sentent dépossédés d'une offre qu'ils s'étaient appropriés, constitue un véritable défi.
- Celle de la place et de la vocation du quartier dans la ville d'autre part; la ville étant elle-même conduite à connaître encore de fortes transformations. Dans cette perspective, les élus ont fait le choix stratégique d'affirmer l'identité « Trélazé » ville renouvelée plus que celle des différents quartiers, et de jouer ainsi la carte de la complémentarité entre les quartiers en affirmant les qualités spécifiques du Grand Bellevue.
- Dès lors, l'offre d'équipements, services, commerces doit être conçue pour attirer des usagers extérieurs au quartier, en complémentarité forte avec les nouveaux équipements « de rayonnement d'agglomération » qui joueront un rôle de centralité.

C'est dans ce double défi que s'esquissent les orientations stratégiques et les actions proposées.

OBJECTIF OPERATIONNEL : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE L'OFFRE DU COLLEGE POUR LIMITER LES PHENOMENES D'EVASION CONSTATES SUR LE SECTEUR DE RECRUTEMENT

Pourquoi ?

- Une évacion de 40 % des enfants de CM2 du secteur. Un enjeu de reconquête de confiance des parents
- Le projet d'établissement en cours d'élaboration doit permettre de renforcer l'attractivité du collège afin d'éviter le phénomène d'évitement aujourd'hui fortement constaté. L'enjeu est bien de stabiliser le recrutement sur l'ensemble du territoire de secteur afin de favoriser la mixité sociale et culturelle.

Les actions proposées :

Court terme :

- Mettre en place des enseignements permettant d'affirmer la différenciation du collège autour de 2 grands thèmes :
 - Développement sportif : ouverture d'une section sportive afin de promouvoir la réussite par le sport
 - Pôle langues : ouvrir une classe européenne d'ici deux ans pour conforter l'orientation langues déjà engagée par la mise en place d'une classe bilingue.
- Inscrire le collège dans son territoire avec ses partenaires
 - Développer le partenariat déjà engagé avec Léo Lagrange autour du soutien scolaire. Objectif : dresser un protocole de partage d'informations.
 - Renforcer le lien avec les associations de parents d'élèves du premier degré, « prescripteurs d'orientation » auprès des parents. Les inviter par exemple aux manifestations du collège afin de promouvoir ce dernier.

OBJECTIF OPERATIONNEL : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES EQUIPEMENTS DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE : ECOLE PRIMAIRE, MULTI-ACCUEIL... POUR S'ASSURER D'UN RECRUTEMENT AUPRES DES DIFFERENTES COMPOSANTES DU QUARTIER (ANCIENS ET NOUVEAUX ARRIVANTS)

Pourquoi ?

- *Un phénomène d'évitement constaté sur l'école rénovée du quartier, (des risques repérés sur le multi-accueil). Un problème d'image d'ordre plus culturel que social, lié à une forte présence d'enfants d'origine turque (problème linguistique).*

Les actions proposées :

Court terme :

- Expérimenter de nouvelles amplitudes horaires sur l'accueil périscolaire de l'école.
 - Examiner la possibilité d'harmonisation des horaires de l'école avec ceux du multi-accueil (fréquenté aujourd'hui par une plus grande diversité de populations que l'école), afin d'encourager les inscriptions simultanées multi-accueil/école pour les fratries ou de rendre plus naturel le passage entre structure d'accueil petite enfance et école.
- Généraliser l'ouverture du multi-accueil sur l'ensemble de la semaine (notamment le Mercredi) :
 - favoriser ainsi une plus grande diversité des enfants et familles accueillies, et le rendre ainsi plus attractif à l'échelle de la commune (*Poursuivre dans ce cadre la politique d'attribution des places à l'échelle de la Ville, en vue d'une répartition sur les deux structures*).
- Conserver l'ouverture d'un seul lieu d'accueil parents-enfants, véritable lieu de mixité depuis la fermeture du second.

Moyen terme :

- Développer une spécificité de l'offre scolaire, en privilégiant les langues :
 - Etudier par exemple la possibilité d'un « partage » du professeur d'allemand entre école primaire du quartier et collège ; dans la même idée, envisager la création d'une classe « transplantée » à l'étranger, dans le cadre des échanges avec la ville jumelée de Trélazé. Créer ainsi une offre rare au niveau de l'école, qui constitue en outre une filière « découverte » par rapport à l'offre elle-même spécifique du Collège.
 - Etudier par ailleurs la piste du recrutement d'un SVE (service volontaire européen - dispositif du programme « jeunesse en action » -), pouvant venir enseigner une langue étrangère en classe élémentaire.
- Etudier la possibilité d'ouverture d'un jardin d'éveil pour les 2/3 ans.

OBJECTIF OPERATIONNEL : POUR LES CENTRES SOCIAUX ET ACCUEILS DE LOISIRS, CONSOLIDER LA LOGIQUE DE CONSTRUCTION D'UNE OFFRE COMPLEMENTAIRE A L'ECHELLE DE LA VILLE

Pourquoi ?

- Des équipements (centre social et accueil loisirs) sur le bourg et Grand Bellevue qui recrutent principalement sur leurs secteurs respectifs.
- Un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sur Grand Bellevue qui souffrait d'une mauvaise image.
- Une baisse de la fréquentation de l'ALSH maternel.
- Des modes de recrutement géographiques qui n'ont pas évolué avec la rénovation.
- L'enjeu de repenser la vocation de ces équipements dans la tension quartier/ ville, pour faciliter les échanges, les liens, les passerelles.

Les actions proposées :

Court terme

- Renforcer l'attractivité de l'ALSH :
 - Poursuivre la mobilisation du dispositif OCRE (Opération Culturelle En Réseau): associant l'école de musique, l'école de danse, l'association Carré culturel du petit pré... pour élaborer un calendrier d'interventions dans l'accueil de loisirs maternel.
 - Prolonger cette politique de l'offre « rare » par une offre numérique (Nouvelles Technologies de l'Information et Communication / tableau numérique)...
 - Utiliser l'espace public (Place Picasso) comme support de présentation de l'offre ALSH à l'image de la démarche engagée dans le champ sportif (carte blanche aux clubs sportifs)
- Poursuivre l'installation de la complémentarité des deux centres sociaux, par la pratique des ateliers et les démarches événementielles.
 - Proposer à l'école de musique des séquences d'intervention au Centre social du Grand Bellevue (décentré du cœur de quartier dans le cadre de la rénovation).

Moyen terme

- Engager une réflexion sur les mobilités pour accompagner cette politique de complémentarité des équipements à l'échelle de la ville, mais également du territoire élargi (école intercommunale de musique).

OBJECTIF OPERATIONNEL : FAIRE DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES UN VERITABLE LEVIER DE PROMOTION DU QUARTIER

Pourquoi ?

- Une offre d'équipements importante sur le quartier et sur la Ville du fait de la configuration éclatée de la commune. De ce fait, une localisation des équipements sur la ville liée à cet éclatement qui rend difficile leur mutualisation.
- Une offre commerciale qui a besoin de s'installer à l'échelle de la Ville pour être pérennisée ; réciproquement, un quartier qui doit pouvoir s'appuyer sur l'offre commerciale pour s'ouvrir au reste de la ville.

Les actions proposées sur le champ commercial :

Court terme

- Finaliser et accompagner l'ouverture d'une nouvelle enseigne attractive à l'entrée du quartier :
 - Valoriser cette réelle opportunité pour drainer une clientèle à l'échelle de la ville, voire des communes limitrophes (nouveau quartier en construction sur une commune riveraine en proximité).

Moyen terme :

- Mettre en place une stratégie pro-active de recherche et d'accompagnement d'une offre commerciale « originale » sur la place Picasso :
 - La commune a aujourd'hui la maîtrise des cases commerciales qu'elle vient d'acquérir en cœur de quartier. Sur cette base, identifier et contacter des enseignes / opérateurs incarnant une offre commerciale « originale » et « différenciée » susceptible d'attirer des clientèles extérieures au quartier.
 - Au-delà, développer une animation commerciale englobant les commerces sur l'ensemble du quartier (communication, événementielle, promotions...).
 - Pour ce faire, renforcer les ressources de prospection / animation commerciales internes à la ville, en s'appuyant sur les ressources de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), des services de l'agglomération...

Les actions proposées sur le champ culturel et sportif :**Court terme**

- Développer la politique événementielle (au-delà de l'existant : festival, patinoire en plein air, carnaval...), avec des événements d'échelle communale qui auront lieu sur le quartier (et pas identifié « fête du quartier ») :
 - à l'échelle des différents **espaces publics majeurs de la ville** – dans le quartier – place Picasso – et en dehors.
 - Créer ainsi des occasions de flux de fréquentation des différents quartiers par l'ensemble des habitants ; développer ainsi la participation des habitants du Grand Bellevue aux manifestations d'échelle ville ou agglomération et valoriser leur implication.

Moyen terme :

- Construire des complémentarités entre les équipements existants sur le quartier (site de la Goducière, site du petit Bois) et le futur pôle multifonctionnel sport et culture (rôle de locomotive, en capacité d'attirer les jeunes de la ville et de l'agglomération par son image de sport haut niveau).
- S'appuyer sur la rénovation d'anciens sites liés à l'industrie locale en lieux culturels (anciennes écuries des Ardoisières, ancienne manufacture des Allumettes...) pour créer des projets culturels supports de rencontre et de mixité (cf. résidences d'artistes Toit Angevin avec habitants, associations, écoles...)

OBJECTIF OPERATIONNEL : APPUYER LA DYNAMIQUE DU GRAND BELLEVUE SUR UNE INTEGRATION CROISSANTE AVEC LES AUTRES SECTEURS DE LA VILLE EN RENFORÇANT DANS CETTE PERSPECTIVE LES LIAISONS PHYSIQUES

Pourquoi ?

- Nécessité de penser la place du quartier rénové dans une ville elle-même amenée à connaître encore de fortes évolutions. Or, la configuration particulière de ville éclatée, séparée par la veine ardoisière, traversée par trois voies Nord/Sud non reliées par une voie Est/Ouest rend difficile cet objectif d'intégration (fréquentation du quartier par de nouveaux usagers, « flux » entre quartiers...)

Les actions proposées :

Court terme

- S'appuyer sur les voies de promenade aménagées dans le cadre du PRU pour construire/consolider des itinéraires de randonnée à l'échelle de la Ville :
 - En renforçant les liens entre le centre bourg, le site majeur du parc aménagé des ardoisières et le quartier.
 - Accompagner ces aménagements par une démarche de sensibilisation et de communication (définir des modalités d'élaboration associant les acteurs et habitants, s'appuyer par ailleurs sur des relais institutionnels (office de tourisme...))

Moyen terme

- Intégrer dans les futures opérations d'aménagement identifiées à l'échelle de la commune et des communes voisines l'enjeu de la mobilité physique entre les quartiers :
 - pour construire des liens entre secteurs urbanisés, atténuer les effets de rupture et de segmentation, réduire les poches d'enclavement (urbanisation le long de la voie conduisant au bourg, ouvertures de voies nord/sud entre le secteur Bellevue et la rue Jean Jaurès...).
 - Travail sur l'homogénéisation du tissu urbain en limite des frontières communales (en particulier la finalisation de l'aménagement de la rue Jean Jaurès).

OBJECTIF OPERATIONNEL : EXPLOITER LES POTENTIALITES DES DISPOSITIFS DE CONNAISSANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES "NOUVEAUX HABITANTS" DU QUARTIER DANS LA DUREE (PRATIQUES ET USAGES DES EQUIPEMENTS, SERVICES)

Pourquoi ?

- *Un enjeu central pour pérenniser les effets de la rénovation : faire de l'espace public et des équipements du quartier rénové, des lieux fréquentés et appropriés à la fois par les anciens du quartier et les nouveaux, (répondre à l'enjeu de la greffe), mais aussi par les habitants de l'ensemble de la ville.*
- *Répondre ainsi à la ligne stratégique validée par la Ville : la dynamique du Grand Bellevue s'appuyant sur une intégration et une complémentarité croissante avec les autres secteurs de la ville et attirant ainsi une fréquentation de nouveaux usagers*

Les actions proposées :

Court terme

- Exploiter les possibilités de connaissance des publics enregistrés par le centre social (origine géographique).
 - Assurer le suivi et vérifier la diversité des publics touchés par type d'action (activités à l'année, ateliers spécifiques...).
- Mettre en réseau les différents outils existants (centre social, multi-accueil, écoles),
 - afin de suivre les impacts des politiques publiques et des projets d'établissements sur la fréquentation des équipements en termes de mixité

Moyen terme :

- Définir la stratégie d'accueil des nouveaux habitants sur Trélazé.
 - Objectifs : permettre aux habitants des différents quartiers de se sentir habitants de la commune,
 - créer des occasions de rencontre entre habitants des différents quartiers de la ville.
 - Présenter et valoriser les atouts (équipements, services...) sur les différents quartiers, par exemple lors de visites organisées de la ville (comprenant le Grand Bellevue) proposées aux nouveaux habitants.
- Se donner les moyens d'effectuer des recensements par sondages pour les événements organisés « hors des murs » :
 - afin de vérifier que ces occasions de rencontre touchent bien une diversité de publics à l'échelle de la ville voire au-delà.
- Faire le lien avec les démarches et outils d'observation mis en place pour l'habitat (voir atelier habitat/GUP) au sein du parc public avec les bailleurs et du parc privé (par le biais d'enquêtes annuelles réalisées par les agents de la ville...)

AMBITION : POURSUIVRE L'EVOLUTION DE L'OFFRE D'HABITAT DU QUARTIER, INSCRIRE LES PARCOURS RESIDENTIELS DES HABITANTS A UNE ECHELLE PLUS LARGE

A l'occasion du PRU, l'offre d'habitat du quartier a fortement évolué : démolitions de logements locatifs sociaux (au total 185 sur le Grand Bellevue), diversification des statuts d'occupation à travers des opérations de construction neuve en accession sociale à la propriété, en locatif intermédiaire... Ces nouvelles opérations se sont traduites au cours des dernières années par une arrivée importante de nouveaux habitants sur le quartier, dont une partie est originaire de l'extérieur de la commune ; la connaissance de ces nouveaux habitants, leurs profils et parcours, reste cependant encore lacunaire.

Dans les prochaines années, l'évolution de l'offre d'habitat du quartier se poursuivra, avec un accent plus marqué sur le parc existant : adaptation au vieillissement, changement de statuts par des ventes de logements locatifs, sont ainsi des leviers à explorer.

Ces stratégies devront être mises en relation étroites avec le développement d'offres nouvelles dans le reste de la Ville, mais aussi dans les communes voisines, pouvant offrir de nouvelles perspectives de parcours résidentiels aux habitants du Grand Bellevue.

OBJECTIF OPERATIONNEL : EXPLOITER LES POTENTIALITES DES DISPOSITIFS DE CONNAISSANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES "NOUVEAUX HABITANTS" DU QUARTIER DANS LA DUREE (PARCOURS RESIDENTIELS DES MENAGES)

Pourquoi ?

- *Mesurer objectivement les risques ressentis par les différents acteurs de « non fidélisation » des ménages arrivés depuis le PRU sur le quartier, que ce soit dans le parc locatif social (logements anciens ou neufs) ou dans le parc privé (en particulier pour les locataires des logements commercialisés en investissement locatif, qui ferait l'objet d'une forte rotation).*
 - *Dans le cadre de l'atelier, le Toit Angevin a ainsi présenté des premiers éléments réalisés sur 65 ménages « nouveaux entrants entre 2009 et 2011 » : parmi eux, 26 ont déposé des demandes de mutations, dont 16 souhaitant rester sur Trélazé et 10 quitter la commune.*
- *Disposer d'éléments de connaissance qualitative sur la satisfaction de ces ménages, ainsi que leurs perspectives de parcours résidentiels dans les prochaines années, pour mieux les accompagner.*

Les actions proposées :

Court terme

- Consolider des éléments de connaissance existants (auprès des bailleurs, au sein de l'AURA...) ou à développer par les différents acteurs sur les arrivées et sorties résidentielles du quartier :

- Une action de consolidation portée par la ville.
- Dans le parc HLM : données issues de l'enquête OPS, poursuite et généralisation aux différents bailleurs des enquêtes déjà présentées en atelier de travail par le Toit Angevin, pouvant être complétées par des éléments de connaissance plus qualitatifs : motifs de départ, destinations des locataires partants.
- Dans le parc privé : mise en place par la ville (avec un appui des syndicats) d'enquêtes régulières sur des éléments similaires : motivations et destinations des ménages partants, suivi de l'évolution des taux de rotation (locataires et propriétaires occupants), anticipation des effets de la sortie de défiscalisation...

Moyen terme :

- Définir une stratégie d'accueil des nouveaux habitants sur Trélazé (cf. en commun avec orientation « équipements et service »).
 - En association avec ville, bailleurs sociaux, syndicats privés : temps réguliers de présentation et valorisation des atouts (équipements, services...) visites organisées du quartier et plus largement de la ville à destination des nouveaux habitants.
- Accompagnement « personnalisé » des ménages exprimant le souhait de « changer de logement et/ou de quartier » :
 - A partir des enquêtes mises en œuvre précédemment, de demandes de mutations exprimées auprès des bailleurs sociaux, proposition d'un entretien avec un interlocuteur de la ville (service logement ?) pour évoquer les possibilités de parcours résidentiels au sein de la ville.

OBJECTIF OPERATIONNEL : DEFINIR UNE STRATEGIE PARTAGEE SUR LES PERSPECTIVES A HORIZON 10 ANS D'EVOLUTION DU PATRIMOINE LOCATIF SOCIAL DU GRAND BELLEVUE.

Pourquoi ?

- Pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du PRU, ou les compléter pour des secteurs non traités dans le cadre du projet (en particulier Petit Bois).
- Opportunité de mettre en place une stratégie d'ensemble sur les différents patrimoines du quartier, à l'occasion du rapprochement des organismes Toit Angevin / Val de Loire.

Les actions proposées :

Court terme

- Acter une ambition d'intervention structurelle sur Petit Bois dans les 5 prochaines années, en définir le contenu précis et les modalités dans les prochains mois:
 - Consensus sur les enjeux de revalorisation des espaces extérieurs (avec intervention sur la voirie publique), risquant de peser à moyen terme sur l'attractivité de ce secteur.
 - Perspective proposée par les bailleurs sociaux de mettre en vente (accession sociale) un bâtiment de 44 logements au Petit Bois à échéance 2015.
 - Formalisation d'un projet commun entre la Ville, Angers Loire Métropole et les bailleurs.

Moyen terme :

- Partager et amplifier une stratégie de diversification des rapports « qualité/prix » proposés au sein du parc locatif social du Grand Bellevue :
 - Mise en place d'un groupe de travail « ville / bailleurs sociaux » pour faire le point détaillé des orientations actuelles et à horizon 5 ans pour les différents groupes immobiliers : orientations figurant dans les plans stratégiques de patrimoine et/ou les conventions d'utilités sociales.
 - Sur cette base, définir des orientations partagées visant à renforcer progressivement la diversification des rapports « qualité / prix » entre les différents immeubles (et ainsi disposer d'offres moins structurellement dédiées à l'accueil des ménages à très faibles revenus).
 - Pour répondre à ces objectifs de diversification du rapport « qualité / prix » : porter ces objectifs dans le cadre de réflexions dépassant le seul cadre du Grand Bellevue et de Trélazé :
 - Orientations habitat d'échelle agglomération (lors de futures révisions du PLH, réactivation possible de la logique « Charte Intercommunale du Logement » qui ne fonctionne plus depuis 2007...).
 - Mise en place d'une approche « remise en ordre de loyer », possibilité offerte par les CUS des bailleurs, permettant de

mieux corrélés le niveau des loyers à la qualité de service proposé aux locataires.

- Pour contribuer à diversifier l'offre; poursuivre dans la durée une politique encadrée d'accession à la propriété des locataires du parc social :
 - Inscrire dans la durée, et envisager de généraliser aux différents bailleurs du Grand Bellevue, la politique de vente du patrimoine déjà engagée par le Toit Angevin (30 logements).
 - Définir des objectifs quantifiés et des modalités en commun avec la ville :
 - secteurs concernés (par exemple rue des Fresnaies/ place des Tilleuls comme facteur d'encouragement des propriétaires privés à réinvestir leur propre patrimoine), 2 bâtiments totalisant 80 logements autour de la Place Picasso (à l'issue des cinq ans après la réception des travaux ANRU soit à l'échéance 2015), 1 immeuble situé 25 et 32 rue Chouteau – 32 logements, 1 bâtiment de 44 logements au Petit Bois à échéance 2015...
 - maintien du bailleur dans un rôle de syndic...

OBJECTIF OPERATIONNEL : INSCRIRE LES PARCOURS RESIDENTIELS DES HABITANTS DU GRAND BELLEVUE A L'ECHELLE DE LA VILLE ET, PLUS LARGEMENT, DES TERRITOIRES VOISINS

Pourquoi ?

- *Face au développement du secteur de la Quantinière, jouer la carte des complémentarités avec le Grand Bellevue et les autres quartiers de la ville, pour faire en sorte que les habitants trouvent des réponses à leurs aspirations résidentielles actuelles et futures (plus grand logement locatif, accès à la propriété, offres adaptées au vieillissement).*
- *Intégrer les possibilités offertes par les développements résidentiels des communes voisines à Trélazé.*

Les actions proposées :

Moyen terme

- Mettre en place une stratégie de réponses aux demandes de mutations des ménages locataires du parc HLM du Grand Bellevue, à une échelle élargie :
 - Avec une fonction « logement » renforcée au sein de la ville, et en coordination avec les bailleurs sociaux, définir les nouvelles possibilités de réponses aux demandes de mutations en tenant compte des nouveaux programmes livrés progressivement dans la Quantinière, ailleurs dans la ville...
 - Tenir compte de ces orientations, évolutives dans la durée, pour préparer les Commissions d'Attributions de Logement dans la réponse aux demandes de mutations exprimées.

- A terme, élargir cette approche par anticipation aux communes voisines, et en fonction des attentes des ménages, dans le cadre de partenariats réguliers entre les communes.
- Apporter une attention particulière à la réponse au vieillissement attendu de la population dans le Grand Bellevue :
 - Mettre en place un suivi par anticipation du vieillissement de la population (en lien entre la ville et les bailleurs sociaux).
 - Intégrer le développement d'offres locatives sociales plus spécifiquement orientées vers l'accueil des seniors, notamment dans la Quantinière.
 - En accord avec les ménages concernés, faciliter les demandes de mutations des personnes âgées vers ces offres adaptées.
 - En complément de ces actions, réflexion sur l'adaptation de l'offre existante (notamment la Résidence Beaumanoir...).

AMBITION : PERMETTRE UNE GESTION URBAINE DE PROXIMITE ADAPTEE POUR GARANTIR LA PERENNITE DES INVESTISSEMENTS REALISES ET ANTICIPER LES EVOLUTIONS

La démarche de GUP engagée pour le PRU a été relancée en 2011, permettant la réalisation de deux diagnostics en marchant.

Une action de « médiation environnementale » partenariale a aussi été mise en place, avec plusieurs objectifs : faire le lien avec les services techniques de la ville et des bailleurs, sensibiliser les habitants sur le traitement des déchets et encombrants, entretenir les espaces fragiles du quartier.

Les derniers échanges lors de la formation inter-acteurs GUP de juin 2012 (formation proposée par l'ACSé) ont mis en lumière l'utilité d'un espace d'échange et d'information entre partenaires, avec le choix d'une charte communale restant à finaliser.

Une vigilance particulière doit être apportée au tri des déchets et des encombrants, dont le volume relatif apparait comme supérieur à celui des autres communes de l'agglomération.

OBJECTIF OPERATIONNEL : METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE PILOTAGE ET UNE ORGANISATION PARTENARIALE POUR COORDONNER LES INTERVENTIONS DES DIFFERENTS ACTEURS

Pourquoi ?

- *Des habitudes de travail, des contacts réguliers entre les différentes structures/acteurs intervenant sur les quartiers mais des échanges qui sont le plus souvent bilatéraux, ne permettant pas toujours de trouver des solutions adaptées aux dysfonctionnements et d'avoir une approche plus globale*
- *Nécessité d'avoir une approche globale et transversale des besoins et des enjeux d'intervention pour être en capacité de prioriser/hierarchiser les actions à mener.*

Actions proposées à court terme:

- Finaliser la signature d'une convention GUP.
- Identifier un pilote de la démarche de la GUP (chargé de mission ville) ayant pour mission de :
 - Centraliser les différents signalements/dysfonctionnements.
 - Coordonner les réponses/solutions à apporter.
 - S'assurer du suivi des réponses apportées et interpeller le ou les acteurs concernés le cas échéant.

- Identifier un référent au sein de chaque service/structure concernée en associant de nouveaux acteurs (et en particulier les copropriétés et les bailleurs privés présents sur le quartier) ;
- Adapter et faire évoluer les outils d'animation :
 - Créer un tableau de bord des signalements géré par le coordonnateur GUP.
 - Relance des diagnostics en marchant associant les différents acteurs pour faire le point sur les réponses apportées aux dysfonctionnements et repérer d'éventuels nouveaux signalements.

OBJECTIF OPERATIONNEL : TRAITER DANS LA DUREE LA PROBLEMATIQUE RECURRENTTE DES ENCOMBRANTS

Pourquoi ?

- *Depuis la finalisation du PRU, et malgré un fort niveau d'entretien du quartier, une problématique récurrente : le fort volume d'encombrants abandonnés dans les rues ; une question qui pourrait empirer avec la fréquentation attendue accrue du supermarché Super-U.*

Actions proposées : court terme :

- Faire de cette gestion des encombrants un enjeu « emblématique » de l'approche GUP, en s'appuyant sur différentes solutions possibles évoquées en réunion :
 - Mise en place d'une vidéo-surveillance sur les lieux de dépôt des encombrants ?
 - Formation / pédagogie spécifique auprès des habitants sur cette thématique, notamment en mobilisant les habitants des logements privés en complément des locataires du parc social ?
 - Réponse possible avec Angers Loire Métropole, pour développer une continuité de la collecte des encombrants le week-end, ou un service de recueil à domicile chez les particuliers une à deux fois / an ?

OBJECTIF OPERATIONNEL : APPUYER LE RENOUVELLEMENT DU TISSU ASSOCIATIF DU QUARTIER

Pourquoi ?

- *L'existence de longue date d'un tissu associatif implanté sur le quartier, mais qui se renouvelle peu et ne parvient qu'imparfaitement à attirer l'ensemble des profils d'habitants du quartier.*

Actions proposées : court terme :

- Mettre à profit les dispositifs d'accueil et connaissance des nouveaux habitants mis en place (cf. points précédents) pour identifier et susciter des interlocuteurs souhaitant s'investir dans des associations existantes ou nouvelles :
 - Rôle de coordination de la Ville par rapport aux structures impliquées dans ces dispositifs : bailleurs sociaux, gestionnaires d'équipements...
- **Moyen terme :**
 - Développer une stratégie de mise à disposition des locaux des nouveaux équipements publics réalisés dans et à proximité du quartier, à destination des différentes associations.

OBJECTIF OPERATIONNEL : FAIRE EVOLUER LA GUP POUR TENIR COMPTE DE LA FUTURE VOCATION D'UN QUARTIER « FREQUENTE ET TRAVERSE »

Pourquoi ?

- *Sur le Grand Bellevue, un enjeu fort concernant le « vivre ensemble » des différentes populations qui seront amenées à fréquenter le quartier (habitants mais aussi usagers extérieurs fréquentant les commerces, les équipements publics actuels et futurs).*

Actions proposées : Moyen terme

- Associer progressivement de nouveaux acteurs au pilotage partenarial de la GUP :
 - Communes voisines (gestion des interfaces / « entrées de ville » entre les communes, compte tenu des nouveaux quartiers résidentiels développés à proximité).
 - Gestionnaires des grands équipements publics développés à proximité du Grand Bellevue (Arena Loire ; équipement culturel) : enjeux de stationnements, déplacements lors des moments événementiels...
- Gérer la mixité des usages, notamment sur certains secteurs stratégiques (Place Picasso, secteur du supermarché en entrée de quartier...).
- Conforter et adapter le dispositif des correspondants de nuit à cette nouvelle situation.
- Anticiper les impacts de cette fréquentation accrue sur les dispositifs de sécurité existants.

4. LA MISE EN ŒUVRE DU PSL

LES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA VILLE

L'élaboration du PSL rejoint, sur un certain nombre de points, les réflexions déjà engagées par la ville sur les pistes de nouvelle organisation des services communaux, notamment dans la perspective d'une croissance anticipée de la population communale.

Pour mettre en œuvre efficacement les orientations définies dans le cadre du PSL, il est proposé de renforcer ou développer plusieurs fonctions au sein de la ville. (NB : chaque fonction ne postule pas de la création d'un poste *ex nihilo*, et peut être assurée soit par redécoupage de postes actuels, soit par restructuration des contours de services au sein de la ville).

Les enjeux liés au PSL se consolident ainsi autour de 5 « fonctions » :

- Une fonction « politique du logement », en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux et l'agglomération :
 - Stratégie d'attributions des logements sociaux.
 - Stratégie d'évolution des offres (niveau des loyers).
 - Adaptation au vieillissement de la population.
- Une meilleure identification de la fonction animation de la GUP au sein de l'organigramme communal :
 - Coordination des interventions communales et partenariales.
 - Suivi de la convention GUP.
- Une fonction « manager commercial du quartier » :
 - Prospection des nouveaux commerces.
 - Animation commerciale dans la durée : action événementielle, promotion...
- Une fonction « développement social » :
 - Coordination avec la délégation de service public (les axes du PSL seront à intégrer dans les « missions » de la délégation de service public (DSP), dans la continuité du cahier des charges existant).
 - Appui à l'« excellence éducative » :
 - Au-delà de la réussite éducative, affirmer Trélazé comme « Ville pilote » sur les écoles, collèges, leurs liens avec les spécialisations « sports, langues ».
 - Analyse et connaissance partagée des nouveaux habitants (enquêtes, coordination avec autres partenaires, actions subséquentes).

- Coordination des actions « insertion de proximité »...
- *Fonction réaffirmée du projet urbain :*
 - Articulation entre les 3 quartiers de la commune.
 - Articulation entre les quartiers et les grands équipements structurants de la commune (liaisons physiques et mobilités).
 - Complémentarités avec les communes voisines et leurs propres développements (par exemple : mutualisation de l'accès à des équipements comme la médiathèque).

LES ENJEUX EN LIEN AVEC L'AGGLOMERATION

Certaines des orientations développées dans le PSL concernent la question de la relation entre la ville et l'agglomération ; les débats engagés en cours d'élaboration du PSL de Trélazé ont montré que le positionnement de l'agglomération sur un certain nombre de sujets appellent à une cohérence d'ensemble sur les différents quartiers ayant vocation à faire l'objet de futurs PSL (on pense en particulier à ceux de la ville d'Angers). De plus, l'articulation avec l'agglomération doit être posée au regard de la fusion des services de la ville d'Angers avec ceux de l'agglomération.

A ce stade, on peut pointer plusieurs enjeux issus des travaux conduits :

- *Au premier chef, l'intérêt de développer la diffusion et la connaissance partagée des indicateurs de comparaisons des situations respectives des différentes communes de l'agglomération. L'importance de cette sensibilisation est notamment apparue dans le cadre de l'atelier de travail sur l'habitat.*
 - Cette « base de comparaison » pourra servir de support pour la définition des modalités de péréquation des interventions de l'agglomération auprès des différentes communes : reconnaissance des besoins spécifiques de Trélazé dans les politiques de l'agglomération, du fait de l'importance de la population pauvre et du poids du logement social sur la commune.
- *Globalement, la structuration et le renforcement des liens d'information réciproques entre la ville et l'agglomération sur les initiatives et réflexions conduites par chacun :*
 - Par exemple, projets portés par l'agglomération de « plate-forme des mobilités », « gestion prévisionnelle des emplois et compétences » (emplois verts et vieillissement) : comment créer des déclinaisons locales de ces projets ?
 - Identification d'un « référent » ville dans les relations et échanges d'information avec l'agglomération, chargé de diffuser ces éléments au sein de la ville.

- Réciproquement, désigner un référent au sein de l'agglomération pour la représenter au sein de la gouvernance partenariale du PSL (cf. plus loin).
- *Enfin, la mise en œuvre du PSL de Trélazé interpelle directement plusieurs politiques et dispositifs portés par Angers Loire Métropole, comme déjà évoqué dans la présentation des objectifs opérationnels :*
 - Emploi et insertion :
 - Appui des services d'agglomération (facilitateurs des clauses d'insertion) aux actions conduites dans ce domaine par la ville.
 - Développement de la participation des publics trélazéens aux dispositifs portés par l'agglomération, tels que « cellules parcours » ou l'opération « made in Angers ».
 - Collecte des encombrants, point souligné comme emblématique dans les interventions relevant de la GUP.
 - Habitat :
 - Définir des principes de « subsidiarité » dans la relation aux bailleurs sociaux, entre logique d'agglomération (PLH, principes globaux dans les attributions et politiques de peuplement) et le besoin de relation de chaque ville avec ses bailleurs pour définir une stratégie sur son territoire, en l'occurrence dans le cadre du PSL pour Trélazé.
 - Au regard des débats engagés en atelier de travail, il apparaît essentiel de partager les mêmes critères d'équité socio-territoriale (doit-on raisonner en termes de % de ménages défavorisés dans le parc locatif social uniquement, ou plus largement dans l'ensemble de la commune ce qui permet de tenir compte de l'importance relative du parc HLM dans la commune ?).

La mise en œuvre du PSL implique une gouvernance partenariale forte, reposant sur différents leviers :

- *La pérennisation du comité de pilotage partenarial mis en place pour l'élaboration du PSL :*
 - Sur le principe d'une réunion annuelle,
 - Impliquant, au-delà des partenaires déjà représentés dans le Comité de pilotage rassemblé pour l'élaboration du PSL, un tour de table correspondant à l'ensemble des orientations du PSL (cf. acteurs impliqués de manière forte dans les différentes actions).

- *Une coordination globale du PSL par un interlocuteur identifié au sein de la ville (Direction support : développement social), en charge d'animer la réflexion partenariale de manière régulière et préparer les Comités de pilotage du PSL.*

- *Des chantiers partenariaux à développer, pour soutenir la mise en œuvre du PSL et ouvrir de nouvelles pistes de partenariat avec la Ville. Parmi les chantiers prioritaires, on peut citer :*
 - Avec le Conseil Régional : un travail sur la perspective de l'implantation d'un Lycée généraliste à Trélazé.
 - Avec l'inspection académique au niveau départemental et local (lien école / collège / spécialités).
 - Avec les employeurs locaux, sur l'accès à l'emploi.
 - Avec le collectif des organismes HLM, pour un partenariat global englobant les interventions sur le parc existant et l'offre neuve, mais aussi les stratégies de parcours résidentiels...



Plan Stratégique Local de Trélazé Porter à connaissance de l'Etat

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>1</u>
<u>La qualité architecturale et urbaine.....</u>	<u>3</u>
<u>La Gestion Urbaine de Proximité (GUP).....</u>	<u>5</u>
<u>L'emploi et le développement économique.....</u>	<u>6</u>
<u>Les politiques éducatives (jeunesse, éducation, culture, sport.....)</u>	<u>9</u>
<u>La santé</u>	<u>12</u>
<u>La prévention de la délinquance.....</u>	<u>14</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>15</u>

INTRODUCTION

La commune de Trélazé s'étend sur 1 120 hectares et sa population s'élève à un peu plus de 12 000 habitants. 6 000 habitants vivaient en 2006 sur le quartier des Plaines, situé en Zone urbaine Sensible et rebaptisé « Le Grand Bellevue » en 2010, sur lequel l'ANRU est intervenue.

La convention de rénovation urbaine, engagée en 2003, signée en 2004 et faisant suite aux démarches antérieures dans le cadre des ORU, est achevée depuis le 16 septembre 2010. Le cœur de l'ex-quartier des Plaines a été totalement revu sur le plan de l'urbanisme en refaisant un « morceau de ville » en vue de le banaliser avec le reste de la commune.

Les interventions principales ont été les suivantes :

- la construction d'une nouvelle voie qui dessert le cœur du quartier et a permis de rompre le « ghetto » des Plaines avec les aménagements nécessaires ;
- la démolition des immeubles de logements devenus obsolètes ;
- le déplacement des équipements ;
- de nouveaux logements, tant HLM qu'en accession ou en locatif libre ;
- la réhabilitation de patrimoine existant.

Dans un second temps, le secteur de la Paubinière est traité, par la démolition (achevée) de la barre de logements stigmatisant le quartier et permettant de libérer le foncier, puis la reconstruction (en cours) de logements adaptés à la demande.

Selon les chiffres figurant dans la fiche Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) 2012, la population de la Zone Urbaine Sensible (ZUS) de Trélazé (quartier Grand Bellevue) est de 3 747 habitants sur 12 366 habitants ; le ratio de 30 % de la population habitant en ZUS rapportée à la population municipale, est le ratio le plus important des 4 villes du département (Angers, Cholet, Saumur, Trélazé) où se cumulent divers dispositifs « politique de la ville », soit un Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS), un Programme de Réussite Educative (PRE) et un Programme de Rénovation Urbaine (PRU).

La part des logements sociaux y est la plus importante (31,70 %) et le revenu par habitant de la commune y est également le plus faible des 4 villes CUCS soit 10 302 € contre 13 626 € au niveau national. Enfin le taux de familles monoparentales y est de 28,8 %.

Sur le volet cohésion sociale, après le contrat de ville, la ville de Trélazé bénéficie des crédits spécifiques de la politique de la ville (crédits CUCS et PRE). Les dotations de l'ACSé tiennent compte des indicateurs socio-économiques, et de ce fait la ville de Trélazé bénéficie d'un ratio ACSé (crédits ACSé par habitant) favorable.

Ces données concernent un peu plus de 4 000 habitants sur les quartiers CUCS de Trélazé.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville versés par l'ACSé (CUCS et PRE), auxquels il convient d'ajouter les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), non limités aux zones CUCS, sont mobilisés sur des projets jugés prioritaires par la municipalité, notamment sur deux axes depuis 2008 :

- l'emploi (avec l'action portée par le Relais pour l'emploi) ;
- la prévention de la délinquance (correspondants de nuit, vidéo-protection).

Les crédits ACSé accompagnent aussi des actions autour du lien social (animation de quartier) et l'environnement avec la fin de l'ORU. La question de l'éducation est également une préoccupation importante de la ville et l'organisation mise en place permet un travail transversal et qualitatif entre les techniciens chargés du PRE, CUCS et PRU.

Se pose la question de la pérennité de ces financements en lien avec la géographie prioritaire après 2014 et la nécessaire mobilisation des crédits issus du droit commun. Depuis 2009, la ville bénéficie de la Dotation de Développement Urbain (DDU) réservée aux 100 communes les plus pauvres de France. Pour autant, ce classement est en diminution, passant de la 79^{ème} position en 2011 à la 87^{ème} position en 2012, ce qui se traduit par une baisse de la dotation (193 803€ en 2012). Il convient d'ajouter que l'ensemble de ces dotations Etat (CUCS et DDU), d'un montant global de 347 942€, en 2012, a permis de soutenir des actions innovantes. Au regard de leur caractère structurant sur le moyen terme, l'absence de relais par des crédits de droit commun interroge sur la poursuite des actions menées.

A échéance de 8 ans, la commune de Trélazé comptera 8 000 nouveaux habitants sur les zones en construction de la Quantinière et de la Guérinière, soit une augmentation de 66%. La commercialisation de la ZAC de la Monnaie sur la commune des Ponts-de-Cé limitrophe ne manquera pas d'impacter également le Grand Bellevue. Il conviendra de veiller à maintenir la mixité des populations de ces quartiers, en particulier lors des attributions de logements sociaux tant sur les anciens quartiers que sur les nouveaux, compte tenu des mobilités prévisibles entre ceux-ci.

L'objectif est donc de faire converger la finalisation du projet de rénovation urbaine et l'organisation de tous les services intervenant sur le secteur de Trélazé pour réussir le développement économique et social. Le développement de la mixité sociale peut utilement s'appuyer sur la fréquentation des équipements scolaires, sportifs et culturels par des publics d'origines diverses, favorisant des rencontres entre elles lors d'événements. L'enjeu majeur à moyen terme est bien l'intégration des nouveaux habitants et la banalisation du quartier.

Plus globalement, le développement de la construction dans la commune de Trélazé s'organise autour de trois pôles complémentaires : le centre bourg, le quartier du grand Bellevue, et la ville nouvelle (secteur Quantinière - Guérinière). Cette construction ne peut se réaliser sans

tenir compte du contexte avoisinant, soit les communes limitrophes des Ponts-de-Cé, de Saint Barthélemy d'Anjou et d'Angers dont les tissus urbains sont très liés, et inclus dans le périmètre de la même communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole (ALM).

La qualité architecturale et urbaine

Trélazé a connu une profonde mutation suite à la rénovation urbaine engagée en 2003 : 227 logements démolis (185 au Grand Bellevue, 42 à la Paubinière), nouveau statut d'occupation, création d'équipements collectifs, commerces et activités économiques, aménagements urbains, lesquels contribuent depuis 2008 à l'attractivité du parc locatif. De nombreuses animations visent à favoriser les rencontres entre anciens et nouveaux habitants sur les espaces publics nouvellement aménagés.

Les travaux de restructuration du quartier ont été réalisés selon les normes en vigueur et le quartier est correctement aménagé pour la *défense incendie* : défense externe contre l'incendie sur le réseau d'adduction d'eau potable, et les voies d'accès pour les véhicules de lutte contre l'incendie. Les interventions sont stables sur les 3 dernières années, et la rénovation des bâtiments d'habitation a permis d'obtenir un meilleur niveau de sécurité.

S'agissant d'une ville minière, des interrogations peuvent surgir sur *les risques naturels*. Cependant, le site n'est concerné que pour une infime partie par le risque « mouvement de terrains » lié aux ardoisières. Par ailleurs, il existe un risque « retrait-gonflement » des argiles d'aléa faible, qui n'a pas de conséquence sur le droit des sols mais doit être pris en compte à titre préventif dans les modalités de mise en œuvre des constructions. Depuis la parution d'une nouvelle cartographie sismique, la commune de Trélazé est concernée par un risque sismique faible qu'il convient de prendre en compte dans les dispositions constructives suite à la parution de l'arrêté du 1er mai 2011 instituant des règles de construction parasismiques. La configuration particulière de la ville, avec la présence du site des ardoisières est aussi un point non négligeable pour l'aménagement et le développement de la ville, qui met en valeur ce patrimoine notamment par les aménagements paysagers.

Une attention particulière doit être portée au *patrimoine social et privé* de l'immobilier des secteurs Grand Bellevue, Petit Bois et leurs alentours. Il s'agit d'un patrimoine ancien faiblement entretenu dont la qualité énergétique doit être faible. Une action d'ALM vers le patrimoine privé, sous forme par exemple d'un projet d'intérêt général (PIG), serait utilement mener pour requalifier le secteur, en lien avec une intervention sur la voirie publique.

Concernant le patrimoine HLM du Val de Loire de Petit Bois, seuls les parkings privés des immeubles sont à reprendre. Le bâti semble très bien entretenu et ne nécessite pas d'intervention à court terme. Ce patrimoine est très facile d'accès, à moins de 100m de la rue Jean Jaurès, axe structurant de la ville de Trélazé. Les circulations en pieds d'immeuble permettent des déplacements piétons - véhicules légers très sécurisés, ce qui est apprécié par les familles qui utilisent les aires de jeux à proximité. Il ne semble pas du tout opportun de créer une nouvelle rue entre les rues « Jean Jaurès » et « de la République » à proximité des immeubles. Cela présenterait un risque accidentogène et une source de nuisance sonore pour ce secteur résidentiel.

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) de l'agglomération sera intégré dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration. Il conviendra de veiller à un développement harmonieux du logement social, et d'éviter les effets de constructions différentiels : le décalage entre la construction des logements sociaux, programmés, et celle des logements privés, souvent retardée avec la conjoncture économique, peut rendre plus difficile ou faire échouer la mixité urbaine recherchée.

Sur la *vie du quartier en lien avec les communes limitrophes* d'Angers et des Ponts-de-Cé, il est regrettable que la rue Jean Jaurès reste partiellement aménagée (demi-giratoire sur la commune de Trélazé, sans contrepartie sur la commune des Ponts-de-Cé) à la frontière des trois communes. Cette situation ne constitue pas un ouverture aux échanges entre communes et habitants d'une même agglomération, ni à favoriser la mixité et la proximité.

Au sujet du patrimoine scolaire des communes, il est constaté que les écoles de Trélazé, faiblement chargées, ne sont pas intégrées à la ZAC de la Monnaie (Ponts-de-Cé) où 600 nouvelles familles vont être accueillies. L'école primaire des Ponts-de-Cé, en revanche, fait l'objet d'un agrandissement pour anticiper la venue des nouvelles familles.

Ces deux points montrent les limites de l'intercommunalité sur la programmation et la gestion patrimoniale des bâtiments publics et des aménagements. Le tissu urbain a une certaine homogénéité, qui ne suit pas les frontières administratives communales. Pour permettre la banalisation du quartier du Grand Bellevue, les collectivités communales et d'agglomération doivent pouvoir échanger afin de construire des solutions mieux intégrées dans le contexte local.

Enfin, il est rappelé que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) peut intervenir non seulement pour l'habitat mais également en financement d'aménagements et d'équipements (crèches, écoles, commerces) sur les territoires ANRU et ZUS, soit par le biais des prêts PRU (prêts rénovation urbaine) dans le cadre de l'ANRU, soit avec des prêts PPU (prêts projet urbain).

Une attention particulière sur le sous-quartier du Petit Bois au patrimoine social et privé faiblement entretenu.

- Une action d'ALM pourrait être menée par le biais d'un Projet d'Intérêt Général avec intervention sur la voirie publique ;
- Le percement d'une voie transversale sur ce quartier peut entraîner des nuisances et des risques liés à la circulation pour les habitants.

Un tissu urbain en limite des frontières communales à homogénéiser (travail au niveau de l'agglomération ou de l'intercommunalité).

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La démarche de Gestion Urbaine de Proximité a été relancée en 2010-2011. Cette dynamique partenariale a bien fonctionné jusqu'en avril 2011, permettant la réalisation de deux diagnostics en marchant.

Grâce à l'implication de tous les partenaires une action de « Médiation environnementale », financée sur des crédits spécifiques politique de la ville, a été mise en place avec un triple objectif :

- Faire le lien quotidien des quartiers avec les services techniques de la mairie et les bailleurs ;
- Sensibiliser et informer les habitants sur le traitement des déchets, tri sélectif, encombrants ;
- Entretien des espaces fragiles du quartier.

Les derniers débats lors de la formation inter-acteurs GUP du 20 juin 2012 (formation proposée par l'ACSé dans le cadre du PSL), mettent en lumière l'utilité d'un espace d'échange d'information et de concertation entre les partenaires. Pour cette nouvelle charte, le choix a été celui d'une charte communale dont le pilotage technique reste à déterminer.

L'élaboration du Plan Stratégique Local devrait être l'occasion de relancer la démarche partenariale et d'aboutir à la signature de la convention GUP et à sa mise en œuvre.

Une vigilance particulière doit être apportée au *tri des déchets et des encombrants* dont le volume est supérieur aux autres communes de l'agglomération. L'utilisation de la vidéo-surveillance peut être mobilisée pour verbaliser les citoyens indécents qui déposent des déchets en dehors des structures mises à disposition par ALM. Cette question des déchets, récurrente sur ce quartier, à l'instar d'autres territoires, peut être le prétexte d'un traitement global par ALM : communication, éducation, sensibilisation, traitement des encombrants...

La signature puis la mise en œuvre de la charte de gestion urbaine de proximité sont une priorité.

L'emploi et le développement économique

Les éléments contextuels:

La ville de Trélazé ne compte qu'une entreprise d'importance, le Village Santé qui est un regroupement de cliniques privées. Aussi, la population active trélazéenne se déplace majoritairement hors de sa commune de résidence pour accéder à son lieu de travail.

Au 31 décembre 2011, 226 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont inscrits en catégorie A (personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi sans aucune activité réduite) sur la ZUS Grand Bellevue. En ajoutant les DEFM en catégorie B et C (avec une activité réduite de courte ou longue durée), le quartier recense 378 personnes.

Les femmes inscrites en catégorie A sont proportionnellement plus nombreuses dans le quartier Grand Bellevue (50%) que dans la commune de Trélazé (46%).

La répartition des demandeurs d'emploi par tranche d'âge varie peu selon le territoire ; les demandeurs d'emploi de longue durée en catégorie A (inscrits depuis au moins un an) représentent 42% des DEFM dans le quartier Grand Bellevue (contre 38% pour la commune de Trélazé).

Le chômage des jeunes reste important, 29,5% des demandeurs d'emploi sont des jeunes de moins de 26 ans, soit 66 jeunes sur 225 demandeurs en catégorie A.

D'une manière générale, les demandeurs d'emploi trélazéens apparaissent peu qualifiés, sont peu mobiles et seraient moins indemnisés que d'autres habitants de l'agglomération.

La ville a passé au cours du 1^{er} semestre 2012 les 1000 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues. Parallèlement, il est à noter la forte progression du nombre d'allocataires CAF sous le seuil de pauvreté, 28% des allocataires CAF sont des familles monoparentales, élément prégnant pour la recherche d'emploi.

La mission locale angevine est présente sur la ville, dans le quartier Grand Bellevue, avec une antenne ouverte 5 jours par semaine pour un total de 22 heures sur la ville de Trélazé. En l'absence d'agence Pôle Emploi, les demandeurs d'emploi relèvent de l'agence du quartier de la Roseraie. Il n'existe pas de desserte de bus directe entre ces deux quartiers, un changement de ligne et une durée de 30 minutes sont nécessaires, cette contrainte paraît pour certains difficilement surmontables.

Depuis 2008, la ville a mis en place une action autour de l'emploi avec l'association «Relais pour l'emploi» (RPE). La ville a signé en juillet 2010 avec Pôle emploi une convention déterminant les modalités de collaboration entre les sites Pôle Emploi d'Angers et la collectivité locale en s'appuyant sur un lien d'accueil pour l'emploi et la formation à Trélazé (soit le PRE).

En 2011, la ville a proposé de renforcer l'insertion des jeunes avec des actions spécifiques cofinancées sur des crédits de l'ACSé (action « Direct Emploi » porté par le RPE et action « chantier petits boulots » par Léo Lagrange Ouest-LLO- au titre de sa délégation de service public). Le plan jeunesse de la ville adopté en avril 2012 vise à renforcer l'insertion professionnelle (préparation au BAFA, CACES) et l'aide à la mobilité avec une participation au financement de la formation au permis de conduire.

Si les habitants du quartier prioritaire bénéficient des actions de droit commun de Pôle Emploi, de la mission locale, du PLIE, le droit commun est également mobilisé dans le champ de

l'insertion par l'activité économique ; 3 sont recensées sur Trélazé : 2 ACI (Régie de quartier et CIAT restaurants du cœur, soit 11 postes chacune) et une Entreprise temporaire d'insertion (Régie de quartier, 22 ETP). Ces emplois aidés répondent à une partie non négligeable du public demandeur d'emploi de Trélazé qui cumule les difficultés: chômage de longue durée, problématiques sociales fortes, faible mobilité.

Lever les freins à l'embauche est un axe fort du travail des partenaires : illettrisme, faible mobilité, garde des enfants.

S'agissant de l'illettrisme : la ville bénéficie du marché régional dit « des compétences clés » (2012-2014) avec un atelier du LEC, association partenaire du GRETA ; le CUCS finance en sus une action du LEC sur l'illettrisme (action « sur mesure », un atelier en 2012 et 2 en 2011).

S'agissant du volet mobilité, le quartier des Plaines est bien desservi par 3 lignes de bus reliant Trélazé au centre ville d'Angers : ligne métropole n° 2 avec une fréquence de 8 à 12 minutes, lignes citadines n° 10 et 12 avec une fréquence de 15 à 20 minutes ; 7 arrêts de bus sont disponibles sur le quartier ; le Village Santé de Trélazé est quant à lui desservi par la ligne n°12. Cependant, les liaisons transversales ne requièrent pas moins de 40 minutes de trajet contre 10 en véhicule automobile (du quartier Grand Bellevue à la zone d'activités de Saint Barthélemy). Il serait souhaitable que la refonte des lignes de bus liée à l'arrivée du tramway puisse réduire significativement ces délais.

S'agissant de la garde des enfants, la maison de l'emploi d'Angers anime une réflexion sur la création d'une plate-forme de mobilité ainsi que sur la garde des enfants, obstacle majeur à l'emploi. Si la ville est dotée de structures d'accueil pour répondre aux besoins de la population, reste la question de la garde d'enfants sur des horaires atypiques. L'ensemble du territoire est confronté à cette problématique sans diagnostic récent en la matière.

Sur la période 2010-2012, le territoire d'ALM a été retenu pour l'appel à projets « Des quartiers vers une mobilité » et vise la mise en œuvre d'actions sur les quartiers prioritaires dont celui de Trélazé.

L'ACSé a financé en 2009-2010 des actions visant au *développement économique*. Au titre du CUCS, la ville a bénéficié de la mission d'appui à la création d'activités cofinancée par la caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'ACSé. Depuis 2011, aucune action spécifique dans le domaine du développement économique, compétence de l'agglomération, n'est financée par l'ACSé sur ce territoire. Cependant, ce territoire bénéficie des actions de droit commun, comme les actions de la caisse des dépôts et consignations dans le cadre de son intervention sur le territoire ALM.

- Consolider les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) intervenant sur le territoire, en rendant visible leur offre auprès des entreprises et acheteurs publics et en veillant à la coordination des acteurs facilitateurs des clauses sociales :
 - Améliorer l'accès des SIAE aux marchés publics incluant des clauses sociales (cf. guide MINEFI juin 2012) ;
 - Développer entre les entreprises et les SIAE une culture durable de relations sur des marchés économiques partagés ;
 - Valoriser notamment auprès des entreprises et des « facilitateurs clauses sociales » les compétences professionnelles développées par les SIAE en matière d'accompagnement des publics en difficulté, de suivi de parcours et de préparation des recrutements des entreprises intervenantes ;
 - Mobiliser les contrats aidés et mesures emploi dans le quartier ZUS.
- Remobiliser les dispositifs de droit commun en les priorisant sur l'offre d'emploi : lutte contre l'illettrisme, la formation en lien avec l'offre régionale, les actions d'insertion mises en œuvre par ALM, (PLIE notamment)...
- Articuler et faire connaître l'ensemble des aides à la mobilité dont le portail du CG 49, pour le covoiturage, un parc vélo, un garage solidaire et sensibiliser les DRH des entreprises à cette question.
- Veiller à la desserte entre la future gare de Trélazé (à 4 minutes d'Angers) et le quartier prioritaire : minibus, transport à la demande etc.
- Accompagner les personnes en difficulté sur des savoirs de base : lire un plan, sélectionner des horaires et des correspondances etc.
- Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Renforcer les liens avec l'agglomération et faire bénéficier le public de ses dispositifs, tels que les cellules parcours.
- Développer la connaissance des entreprises par les jeunes scolarisés ; participation à l'opération « made in Angers » organisée par ALM.
- Assurer la pérennité du dispositif Relais Pour l'Emploi.
- Développer des modes de garde à horaires atypiques créateurs d'emplois, de type assistantes maternelles.
- Bien qu'aucun développement majeur de zones industrielles n'est prévu par le SCOT sur la ville même de Trélazé, il n'en reste pas moins souhaitable de développer le tissu d'entreprises locales pour répondre aux réels besoins d'emplois.

Les politiques éducatives (jeunesse, éducation, culture, sport...)

En matière d'éducation :

Sur Trélazé, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'Education Nationale vont de la maternelle à la terminale professionnelle. L'enseignement public est majoritaire avec :

- cinq écoles maternelles ;
- quatre écoles élémentaires ;
- un collège ;
- un lycée professionnel qui prépare à des CAP et baccalauréats professionnels tertiaires et dans une moindre mesure secondaires.

Les élèves orientés vers un lycée d'enseignement général se dirigent vers des établissements angevins.

L'enseignement privé ne compte que deux écoles primaires.

L'ensemble des écoles publiques et le collège constitue un réseau d'éducation prioritaire sous la forme d'un réseau de réussite scolaire.

Les équipes enseignantes sont mobilisées et travaillent avec la ville qui vient de doter les élèves des classes primaires de tablettes informatiques.

Effectifs : à la rentrée scolaire 2011-2012, les écoles publiques totalisent 1079 élèves, dont 442 en maternelle. Le collège Jean Rostand compte 436 élèves, habitant majoritairement Trélazé, et le lycée professionnel Ludovic Ménard, dont le recrutement se situe à l'échelle de l'agglomération, 345 élèves.

Les effectifs des écoles publiques et du collège sont à la baisse, liée à une perte d'attractivité au bénéfice des écoles privées lesquelles seraient identifiées comme plus performantes par la population du quartier. Les écoles des deux nouveaux quartiers ne seront pas construites avant 2014.

Performances : les évaluations réalisées en CE1 et CM2 font apparaître une médiane inférieure de 4 points en moyenne pour les écoles de Trélazé par rapport à la médiane académique.

En 2011, même si le taux s'améliore, le collège Jean Rostand a atteint un taux de réussite au diplôme national du brevet de 68,22% (département : 79,61 %).

Le collège Jean Rostand se situe à la 45^{ème} place sur les 50 collèges publics de Maine-et-Loire.

L'orientation après la classe de 3^{ème} est perçue comme tournée vers le lycée professionnel ce que ne confirment pas les chiffres. Les filières proposées dans ce lycée professionnel, implanté au sein du quartier Le Grand Bellevue, relèvent notamment sur des métiers en tension (agent polyvalent de restauration, électrotechnique, énergie).

A la rentrée scolaire 2012-2013 sera mise en œuvre pour les élèves de 3^{ème} résidant dans les quartiers, la convention signée par les partenaires du CUCS d'Angers-Trélazé pour permettre aux élèves « sans solution » de stage d'observation d'être accueilli au sein d'un de leurs services.

Financement : les moyens mis en œuvre pour le fonctionnement du réseau de réussite scolaire de Trélazé (écoles publiques et collège) entraînent un surcoût de :

- 8 postes d'enseignants dans le 1er degré ;
- 2 postes d'enseignants et 2 postes d'assistants d'éducation dans le second degré.

Par ailleurs une dotation annuelle de 300 heures supplémentaires est attribuée aux écoles du 1er degré, et de 340 heures au collège pour du soutien scolaire dans le cadre du dispositif «Accompagnement éducatif».

Pour mémoire, un programme de réussite éducative (PRE) cofinancé par l'ACSé est mis en œuvre depuis 2005, complétant ainsi l'offre proposée pour la réussite des enfants de ce territoire.

Ce territoire bénéficie également de dispositifs en partie financés par la Caisse d'allocations familiales : le REAPP pour le soutien à la parentalité, et le Contrat local d'accompagnement à la scolarité.

En matière d'activités sportives, culturelles :

La fréquentation des équipements culturels (médiathèque, cyber centre, programmation culturelle) est faible.

L'image de la ville de Trélazé s'est transformée grâce notamment à des actions culturelles dépassant les frontières communales tel que le Festival-Estival, et les expositions aux Anciennes Écuries.

La construction de la salle ARENA, équipement à l'échelle de l'agglomération devant accueillir des manifestations sportives mais également culturelles sera pour la ville un moyen d'attirer un public plus large (y compris non trélazéen).

Un projet de musée d'art contemporain est envisagé et la réhabilitation de la manufacture des allumettes s'accompagne d'un projet soutenu par le Ministère de la Culture.

Par ailleurs, l'aménagement du site des ardoisières améliore l'accès à la ville via une piste cyclable qui la relie à la manifestation annuelle « *La Loire à Vélo* » et valorise le patrimoine ardoisier.

L'axe sport est également développé avec en 2010 le 1^{er} marathon, épreuve sportive qui a vocation à devenir annuelle.

Parallèlement, la ville met en place avec les acteurs associatifs, dont le titulaire de la délégation de service public Léo Lagrange ouest gérant les centres sociaux, diverses actions dans le quartier qui a bénéficié de l'ORU ; ces actions ont vocation à permettre de développer le lien social entre habitants : carnaval, fête de quartiers, patinoire sur la place Picasso en fins d'années.

La faible attractivité des équipements par les habitants des quartiers interroge sur leurs horaires d'ouverture, le projet d'établissement développé, leur pratique actuelle, et l'adaptation de leur programme aux habitants du quartier et à une recherche de mixité sociale accrue.

La réflexion est menée par la DSP LLO qui vient, dans le cadre du plan jeunesse, de mettre à disposition un local pour les jeunes présentant déjà de bons indices de fréquentation.

Dans la pratique, les aides financières de l'Etat (CNDS, VVV avec les crédits ACSé-CUCS, CEL...) sont mobilisées sur ce territoire, sur lequel une vraie richesse existe ; toutefois, il convient de veiller à sauvegarder la diversité des acteurs et des propositions.

- Veiller à l'attractivité des établissements scolaires en soutenant des projets innovants tel le projet de classe spécifique du collège Jean Rostand (deux axes de développement : sportif et culturel).
- Poursuivre le taux d'individualisation du programme de réussite éducative (PRE) tout en mobilisant le droit commun.
- Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française pour les élèves et les populations d'origine étrangère.
- Développer et soutenir toute action utile permettant aux élèves de s'ouvrir à l'extérieur, de découvrir les divers métiers tout en leur faisant prendre conscience de l'importance de la mobilité.
- Améliorer l'attractivité du quartier en réfléchissant à la stratégie des équipements publics et sportifs du quartier, leurs programmes, leurs pratiques et en conservant la diversité des acteurs.
- Inscrire la participation des habitants du quartier Grand Bellevue aux manifestations et aux équipements de la cité ayant un rayonnement important hors de la ville, et à valoriser leur implication.

La santé

Trélazé se caractérise par une bonne couverture médicale, un taux de bénéficiaires de la CMU 2 fois plus élevée que la ville centre et un nombre important de patients suivis pour des problèmes psychiques.

Le problème de la prise en charge de la santé mentale et de l'impact des troubles du comportement sur le voisinage se pose cependant.

Le centre de jour du Centre hospitalier spécialisé angevin de santé mentale (CESAME) implanté sur le quartier était très sollicité en raison de tarifs moins élevés qu'en psychiatrie libérale ; le nombre de patients suivis apparaît important comparativement avec les autres quartiers CUCS.

Depuis juin 2012, le centre de jour a fermé et l'activité est réorientée vers la Roseraie (40mn de trajet). Devant les difficultés que cette fermeture pouvait présenter, deux permanences ont été ouvertes à raison de deux demi-journées par semaine dans l'attente d'une solution pérenne recherchée par la ville.

Trélazé n'est pas épargné par le déficit chronique d'infirmiers souhaitant exercer en psychiatrie.

Dans les établissements scolaires, les problèmes de santé repérés sont identiques à ceux constatés dans d'autres secteurs, mais leur prise en charge et leur suivi sont plus importants. Un bilan de santé de tous les élèves de CE2 est maintenu alors que cette classe d'âge n'est plus une priorité départementale.

Trois écoles (Daguerre, Dufour, Paul Fort) font l'objet d'un travail plus spécifique. Elles ont bénéficié de la campagne M'T Dents organisée par la CPAM en étroite collaboration avec l'UFSB auprès des élèves de CP. Les problèmes de sommeil et d'alimentation ont été identifiés plus fortement sur ces écoles. Une action partenariale est menée avec la CPAM autour d'une opération «Petit Déjeuner» dans une école. Au collège, le sommeil fait l'objet d'une action conduite par l'infirmière scolaire, qui envisage de mener ce travail également dans les écoles, à la demande des enseignants. Par ailleurs, le projet de la ville (aménagement de cours d'école, « ambassadeurs de la forme » etc.) déposé au titre de l'appel à projet national « En forme dans les quartiers », financé par l'ACSé a été retenue pour une mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Les problématiques liées à la consommation excessive d'alcool sont importantes à Trélazé. Depuis la mise en place des « correspondants de nuit », après les événements de fin 2005 dans les quartiers prioritaires, de nombreux constats impactant la tranquillité publique sont en lien avec une consommation abusive d'alcool.

En 2012, la ville souhaite mener une action d'envergure sur ces questions afin de sensibiliser et d'accompagner les différentes personnes et structures susceptibles d'être en lien avec les problématiques de consommation abusive d'alcool (occasionnelle ou addictive).

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) signé avec l'ARS en mai 2012, l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) va mettre en œuvre diverses actions avec les professionnels, dans les écoles, avec les parents d'élèves, et lors des manifestations festives.

- Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé centré sur la prévention des conduites addictives en milieu professionnel et en milieu scolaire,
- Participer à la réflexion du groupe de travail régional mis en place sur la connaissance des besoins et le partage des bonnes pratiques.
- Développer les échanges d'information entre services (et notamment le travailleur social en fonction à la DDSP), afin d'acquérir une meilleure connaissance des publics relevant de la maladie mentale, souffrances psychiques et troubles du comportement.
- Veiller au parcours de soins notamment la cure de désintoxication en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

La prévention de la délinquance

Globalement, sur ce territoire, les faits de délinquances diminuent depuis plusieurs années, exception faite d'une augmentation des atteintes à la personne.

On remarque également que la délinquance générale a diminué de façon quasi identique sur la commune de Trélazé (- 35%) et sur le quartier du Grand Bellevue (-37%). Cette baisse se retrouve également sur l'Indicateur de Pilotage des Services (ex délinquance de proximité) qui lui diminue de plus de la moitié sur ces cinq dernières années. Il faut poursuivre le travail de médiation, notamment celui des Correspondants de nuit.

La baisse des indicateurs de violences urbaines est surtout spectaculaire entre 2007 et 2008 et s'est poursuivie jusqu'en 2011.

La circonscription de sécurité publique d'Angers dispose sur la commune de Trélazé d'un point de contact de police de proximité (PCPP). Celui-ci est situé au numéro 20 de la place des Tilleuls soit en périphérie du quartier du Grand Bellevue. Il est ouvert les lundis et mercredis après-midi ainsi que le vendredi matin. Un gardien de la paix et un adjoint de sécurité sont alors présents et chargés d'accueillir la population. Peu de personnes se présentent toutefois, environ une vingtaine par mois, essentiellement pour des mains-courantes, des dépôts de plaintes ou pour être auditionnées dans le cadre de dossiers en cours.

Le PCPP de Trélazé est géré par le bureau de police de La Roseraie qui compte un effectif de 17 agents titulaires et 7 adjoints de sécurité. Chaque jour, les patrouilleurs de secteur de ce bureau assurent une présence sur la commune. Ils sont renforcés également par les autres patrouilles de la circonscription qui assurent les interventions de Police-Secours.

Sur l'ensemble de la commune ainsi que sur le quartier du Grand Bellevue, les effectifs ne rencontrent aucun problème avec la population et les actes d'hostilité lors d'une intervention restent très exceptionnels.

Les services de la DDSP sont sollicités par la mairie de Trélazé, qui n'a pas créé de police municipale, pour des véhicules (épaves), des implantations de gens du voyage, et par les bailleurs sociaux pour des problèmes entre locataires mais également des rassemblements de jeunes dans les halls d'immeubles. A la lecture de la main courante informatisée, ce sont 528 événements qui ont ainsi été gérés en 2011, contre 505 en 2010 et 504 en 2009, soit un volume annuel quasi-constant. Le motif des interventions est très varié : différends, indésirables, violences conjugales, tapages, dégradations diverses, stationnements gênants, ainsi que des interventions sans suite et des contrôles de vitesse.

La sécurité routière n'a jamais constitué une véritable préoccupation pour et dans cette commune et à plus forte raison pour le quartier des Plaines. Les infractions pour alcoolémie ne constituent pas un fait marquant sur le territoire.

L'évolution favorable de la délinquance sur le quartier du Grand Bellevue ces dernières années trouve probablement son explication dans plusieurs facteurs :

- l'important projet de rénovation urbaine qui s'est accompagné de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux liés à la politique de la ville et portant sur toutes ses dimensions : développement social, emploi et développement économique, éducation ;
- une présence renforcée des effectifs de Sécurité Publique sur ce quartier, ainsi que des actions ciblées en matière d'investigation sur les auteurs de trouble connus ;

- le développement de la vidéo protection sur les bâtiments municipaux ainsi qu'aux endroits sensibles. Ainsi depuis 2006, ce sont près de 104 caméras qui ont été installés jouant un rôle dissuasif non négligeable et permettant une meilleure efficacité dans l'identification des auteurs d'actes répréhensibles.

Concernant les perspectives d'avenir, les services de l'Etat (Sécurité Publique) continueront à s'impliquer sur ce territoire en maintenant une présence la plus efficace possible. En effet, certaines problématiques comme les occupations de halls d'immeubles ou certains lieux identifiés comme points de trafic demandent une attention permanente. Les objectifs de ce service tendant à la lutte contre les violences aux personnes et contre les vols avec effraction concernent bien évidemment le quartier du Grand Bellevue.

De même, le partenariat mis en place dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sera poursuivi, les échanges avec certains acteurs (bailleurs sociaux, correspondants de nuit) étant d'ailleurs très réguliers voire quotidiens, ce qui permet une bonne réactivité face aux événements.

- Conforter le dispositif de médiation des correspondants de nuit.
- Anticiper les impacts futurs de l'implantation de 8 000 nouveaux habitants sur les dispositifs de sécurité existants.

CONCLUSION

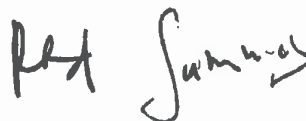
L'**enjeu général** reste l'intégration des nouveaux habitants et la construction de la commune autour de 3 pôles complémentaires, qui formeront une seule ville :

- Le centre bourg ;
- Le Grand Bellevue ;
- La ville nouvelle.

Outre les points mis en exergue (encadrés à la fin de chaque partie du présent document), il convient de souligner que, pour le quartier du Grand Bellevue, la réussite de la mixité sociale et l'attractivité de ses équipements sont une priorité afin que les effets induits par la rénovation urbaine perdurent. Ce travail ne peut s'effectuer qu'avec la mobilisation du droit commun et de l'échelon intercommunal. De même, la participation et l'implication des habitants dans leur quartier et dans leur ville est un enjeu stratégique pour la pleine réussite des actions entreprises.

Il est important de veiller au développement de l'emploi en lien avec les ZAC en cours dans les communes avoisinantes, afin de faciliter l'intégration des populations les plus pauvres.

Le Préfet de Maine-et-Loire,



Richard SAMUEL

p 15/15

CONTRIBUTION DES BAILLEURS SOCIAUX A L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE LOCAL SUR LE QUARTIER DU GRAND BELLEVUE DE TRELAZE (49)

LE PLAN STRATEGIQUE LOCAL, UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE SORTIE DE CONVENTION ANRU SUR LE QUARTIER DU GRAND BELLEVUE A TRELAZE

Sur le quartier du Grand Bellevue (Les Plaines / Petit Bois – environ 6000 habitants), l'Opération de Rénovation Urbaine est aujourd'hui achevée. Parallèlement, la municipalité s'est lancée dans une nouvelle opération d'urbanisation – Quantinière / Guérinière - qui va, d'ici les 8 prochaines années, permettre d'accueillir 8 000 nouveaux habitants environ sur la commune, soit passer à une taille de ville de 20 000 habitants. L'image et l'identité trélazéenne vont en être profondément modifiées.

L'enjeu pour la commune vise à faire converger ces deux projets urbains pour réussir le développement socio-économique de Trélazé, réduire les inégalités sociales, particulièrement celles du Grand Bellevue, et ainsi en faire un seul et unique territoire en favorisant une mixité de la population (mixité dans la fréquentation d'équipements communs, de rencontres sur des événements, ...).

Dans un contexte de crise économique et de baisse des crédits de la majorité des partenaires financiers, l'objectif du Plan Stratégique Local, dispositif de sortie de convention avec l'ANRU, est de doter la ville et ses partenaires d'un outil du type « projet social de quartier » à moyen et long termes, dont les finalités sont triples :

- le renforcement de la coordination entre partenaires
- la mise en cohérence des actions menées sur le quartier, voire le développement de nouvelles actions
- l'amélioration de l'articulation avec les politiques de l'agglomération dans plusieurs domaines tels que : l'insertion économique et professionnelle, les attributions de logements sociaux, les transports en commun, la gestion urbaine de proximité, la gestion des déchets....

Il s'agit plus globalement de construire une vision partagée de l'après-rénovation urbaine sur la vocation du quartier et sa gestion au sein de la ville et de l'agglomération. L'objectif principal est de garantir la pérennité des investissements réalisés dans le cadre du PRU en maintenant un bon fonctionnement urbain et social, et de conforter l'attractivité renouvelée du quartier du Grand Bellevue.

LES GRANDS ENJEUX SUR LE QUARTIER DU GRAND BELLEVUE A L'HORIZON 2020/2025

Le travail partenarial d'élaboration prospective du Plan Stratégique Local de Trélazé, conduit par la Ville avec l'appui du groupement d'études Cerur – Acadie depuis plusieurs mois, a mis en évidence à ce jour principalement quatre grands enjeux pour le devenir à 10/15 ans du quartier :

- La dynamique du Grand Bellevue doit s'appuyer sur une intégration et une complémentarité croissante avec les autres secteurs d'une ville et d'une agglomération en développement, l'objectif étant de tendre vers un « Grand Bellevue » comme quartier banalisé.
- Les parcours résidentiels des habitants devront être favorisés à l'échelle de la ville, et au-delà de l'agglomération, afin de permettre notamment d'assurer un renouvellement générationnel de la population du quartier
- Un accent fort devra être apporté sur la gestion urbaine et sociale d'un quartier appelé à devenir fortement « fréquenté ».
- Une des réussites du PRU de Trélazé ayant été l'apport d'une diversification de l'habitat, l'accueil et le maintien des nouveaux habitants dans le quartier demeurent des enjeux prioritaires.

DEUX BAILLEURS SOCIAUX FORTEMENT IMPLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DU GRAND BELLEVUE

Depuis 2004, année de signature de la convention ANRU, le quartier a connu une profonde mutation dans le cadre du Programme de rénovation urbaine avec la démolition de plus de 220 logements publics et privés, un redécoupage foncier et la reconstruction d'environ 280 logements sur site, diversifiés tant en typologie qu'en statut d'occupation (locatifs publics et privés, accession sociale et libre...). Outre le renouvellement de l'offre de logements et l'amélioration du parc existant (plus de 600 réhabilitations et résidentialisations), ce programme portait également sur les équipements, les activités économiques, commerciales et de services, ainsi que sur des aménagements urbains destinés principalement à désenclaver et valoriser le quartier.

Les deux bailleurs sociaux concernés - Toit Angevin sur les Plaines et Val de Loire sur Petit Bois – ont assuré près de 27% du portage financier du projet, qui a totalisé, avenant compris, environ 45 M€. L'amélioration du cadre de vie a constitué un axe central de l'opération et les bailleurs se sont impliqués et ont réalisé chacune des actions qui font le cœur de leur métier : réhabiliter, résidentialiser, sécuriser, aménager, démolir, construire, mais aussi accompagner les ménages dans leur relogement, gérer, contribuer aux actions d'animation sur le quartier en vue de renforcer les liens sociaux, soutenir l'activité économique et les actions d'insertion professionnelle...

Pour le Toit Angevin – Les Plaines

138 démolitions
 38 reconstitutions sur site (37 PLUS-CD et 1 PLAI), dont 32 collectifs et 6 individuels
 72 reconstitutions hors site sur la commune (dont 56 PLUS), avec 39 collectifs et 33 individuels
 26 logements individuels en accession à la propriété via la Coopérative des Trois Roches
 3 logements en copropriété (L'Ardoisière) en cours d'acquisition
 339 logements réhabilités et résidentialisés

Actuellement, le Toit Angevin mène le projet de démolition-reconstruction des 42 logements de la cité d'urgence Chouteau (Avenant La Paubinière à la convention ANRU).

La réhabilitation de 67 logements Avenue de la République sera lancée dès septembre 2012.

Par ailleurs, pendant toute la durée de l'ORU, le Toit Angevin a travaillé en partenariat avec un artiste en résidence, qui a mené des actions d'animation auprès des habitants. Une action identique est reproduite actuellement sur le quartier et le site industriel des Allumettes situé à proximité pour une durée de deux ans.

Pour le Val de Loire – Petit Bois

268 logements réhabilités et résidentialisés
 Un projet de réfection des voiries fin 2012/2013.

Le Val de Loire a mis en place par ailleurs des jardins partagés et un composteur collectif en pied d'immeuble et soutenu la création d'une association pour les gérer.

ENGAGEMENTS MAIS AUSSI ATTENTES DES BAILLEURS SOCIAUX CONCERNANT L'EVOLUTION DU QUARTIER DU GRAND BELLEVUE

Les deux bailleurs sociaux concernés, regroupés au sein du groupe Podeliha, expriment le souhait que soient bien pris en compte leurs attentes, mais aussi leur engagement à rester un partenaire indispensable aux côtés des collectivités locales pour mener à bien l'évolution du Grand Bellevue sur le long terme.

- **En matière de gouvernance et de pilotage à l'échelle de l'agglomération, ils souhaitent tout d'abord que :**
 - Soit recherchée à l'occasion de l'élaboration du PLU intercommunal la meilleure articulation entre les politiques de l'habitat mises en œuvre - PDH, PDALPD, PLH - et les autres politiques publiques : un développement des transports en commun qui permette de relier l'ensemble des communes entre elles et accompagne au mieux l'implantation du logement social, un développement des services à la population équilibré sur l'ensemble du territoire, notamment en matière d'emplois et d'insertion professionnelle, mais également dans le domaine de la gestion urbaine de proximité et l'action sociale...

- Soit menée une réflexion partagée en matière de politique de peuplement sur l'ensemble de l'agglomération, en s'appuyant notamment sur un accord collectif intercommunal et en prenant en compte la structure du parc, les niveaux de loyer, l'occupation sociale actuelle et l'observation de la demande locative sociale, en lien avec la livraison des nouvelles opérations de logements locatifs sociaux.
 - Soit mis en place un Observatoire de l'habitat sur le parc privé afin de pouvoir anticiper les effets de la sortie de la défiscalisation et de pouvoir mener une analyse globale du fonctionnement du marché du logement.
 - Soit concrétisée la mise en œuvre de la nouvelle convention GUP, avec déclinaison des différents axes opérationnels et que son portage politique soit bien assuré au niveau d'Angers Loire Métropole.
- **Ils considèrent par ailleurs prioritaire de conforter la présence d'un parc de logements attractifs et abordables sur le quartier, répondant aux besoins de la population logée**
- En maintenant l'attractivité du parc locatif social existant, avec le soutien financier des partenaires, pour préserver la mixité sociale tout en continuant à offrir des logements abordables pour tous et en veillant à maîtriser les charges et les consommations.
 - En poursuivant l'accompagnement du vieillissement des locataires dans le parc, enjeu majeur pour la prochaine décennie (adaptation des logements existants, du foyer-logement de Beaumanoir, organisation de la mobilité, mise en place de services et renforcement du lien social...) dans le prolongement des actions déjà engagées.
- **Ils s'engagent à faciliter les parcours résidentiels au sein du parc social, un enjeu de qualité de service rendu et de bon fonctionnement social**
- En favorisant la mobilité résidentielle au sein du parc et en se fixant l'objectif de réaliser des mutations dans les attributions sur toute l'agglomération, notamment à l'occasion des livraisons de programmes locatifs sociaux neufs.
 - Par la mise en vente de logements HLM sur le quartier, destinée à favoriser l'accession sociale à la propriété des locataires en place, mais aussi pour attirer d'autres ménages sur le quartier :
 - 2 bâtiments totalisant 80 logements autour de la Place Picasso (à l'issue des cinq ans après la réception des travaux ANRU soit à l'échéance 2015)
 - 1 immeuble situé 25 et 32 rue Chouteau – 32 logements
 - 1 bâtiment de 44 logements au Petit Bois à échéance 2015
 - En réalisant des programmes en accession sociale sur tout le territoire de l'agglomération (?) dans une logique de complémentarité avec l'offre locative sociale, programmes destinés en priorité aux locataires HLM primo-accédants pour favoriser les parcours résidentiels dans le parc social.

- **Ils s'engagent à renforcer le lien social aux côtés de leurs partenaires au sein du quartier en favorisant le « vivre ensemble » et en contribuant au sentiment de bien-être de chacun**
- En restant à l'écoute permanente des besoins exprimés par les locataires dans le cadre des dispositifs de concertation locative existants.
 - En assurant une qualité de services de proximité au quotidien.
 - En participant, le cas échéant, aux instances locales de concertation des habitants sur le quartier.
 - En développant la coproduction de services en lien avec les habitants, s'appuyant sur leur expertise d'usage et leur participation active au « mieux vivre ensemble » (à l'exemple des jardins partagés, des composteurs collectifs...).
 - En prolongeant les actions menées en faveur de l'insertion par l'économie des habitants les plus éloignés de l'emploi, à travers la mise en œuvre des clauses d'insertion dans le champ de la commande publique sur l'ensemble de l'agglomération, mais aussi dans le cadre de chantiers confiés à la Régie de Quartier ou dans le cadre de conventions de stage avec les établissements scolaires de la commune.
 - En s'inscrivant dans la déclinaison de la future convention de gestion urbaine de proximité en cours de signature sur l'agglomération.
 - En poursuivant leur adhésion au dispositif des Correspondants de nuit sur la Ville de Trélazé, en accord avec les associations de locataires.

- Comité de pilotage
 - ACADIE – CERUR
 - ACSÉ
 - Angers Loire Métropole
 - ANRU
 - Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire
 - Conseil Général
 - Conseil Régional
 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 - Direction Départementale du Territoire
 - Préfecture
 - Toit Angevin
 - USH Ouest
 - Val de Loire
 - Ville de Trélazé et Centre Communal d'Action Sociale

- Ateliers thématiques
 - Insertion et accès à l'emploi
 - Angers Loire Métropole
 - Cliniques : de la main, St Joseph, St Léonard et centre de soins St Claude
 - Conseil Général
 - Conseil Régional
 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 - Direction Départementale du Territoire
 - DIRECCTE 49
 - Education Nationale
 - Maison Départementale des Solidarités
 - Mission Locale Angevine
 - Pôle Emploi
 - Préfecture
 - Régie de quartiers
 - Relais pour l'emploi
 - Union Sociale de l'habitat
 - Ville de Trélazé et Centre Communal d'Action Sociale

- Attractivité de l'offre d'équipements et services du quartier
 - Angers Loire Métropole
 - Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire
 - Conseil Général
 - Conseil Régional
 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 - Direction Départementale du Territoire
 - Délégation de Service Public Léo Lagrange Ouest
 - Délégation de Service Public Mutualité Française Anjou Mayenne
 - Education Nationale
 - Espace commercial U
 - Office Municipal des Sports
 - Préfecture
 - Union Sociale de l'habitat
 - Ville de Trélazé et Centre Communal d'Action Sociale

- Habitat et Gestion Urbaine de Proximité
 - Angers Loire Métropole
 - Anjou Castors
 - Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA)
 - Citya
 - Conseil Général
 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 - Direction Départementale du Territoire
 - Immo de France
 - Préfecture
 - Régie de quartiers de Trélazé
 - Toit Angevin
 - Union Sociale de l'habitat
 - Val de Loire
 - Ville de Trélazé et Centre Communal d'Action Sociale

Direction Générale Adjointe Développement social et solidarités
Direction Insertion Habitat
Service Habitat et Cohésion sociale

POLITIQUE DE LA VILLE
Plan stratégique local (PSL) et contrat de ville
Villes d'Angers et de Trélazé

DOCUMENT D'ASSOCIATION
du Département de Maine-et-Loire

Anjou
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Sommaire

	Préambule	3
	I - POUR AIDER CHACUN A BIEN SE LOGER : PROPOSER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT VOLONTAIRE ET AMBITIEUSE, POUR TOUS	4
	<ul style="list-style-type: none"> 1 – La production de nouveaux logements et la requalification du parc existant 2 – L'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées 3 – L'accompagnement des publics dans leur parcours logement 4 – La politique départementale de la ville : Renouvellement urbain et cohésion sociale 	
	II - POUR DES SOLIDARITES TOUJOURS PLUS ACTIVES : DEVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT A TOUS LES AGES DE LA VIE	12
	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Une intervention sociale au plus près des territoires 2 - La prévention au niveau départemental et dans les quartiers 3 - L'autonomie (personnes âgées et handicapées) 4 - La protection de l'enfance 5 - L'insertion des publics en fragilité 	
	III - POUR PERMETTRE A CHACUN DE S'EPANOUIR : FACILITER L'ACCES A L'EDUCATION, LA CULTURE, LES SPORTS ET LOISIRS	27
	<ul style="list-style-type: none"> 1 – L'accès à l'éducation 2 – La politique culturelle et patrimoniale 3 – Le développement du sport 	

Préambule

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet stratégique local de la Ville d'Angers et du futur contrat de ville au titre de la réforme de la politique de la ville, le Département a été associé au titre de sa présence dans les quartiers à travers les Maisons départementales des solidarités et la Politique départementale de la ville.

Concernant la Politique départementale de la ville, le Département s'est inscrit depuis 2004 dans le renouvellement urbain et la cohésion sociale des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec trois axes d'intervention :

1. l'accompagnement de programmes de construction d'équipements publics et d'aménagement urbain pour un engagement de 3 millions d'euros,
2. la cohésion sociale dans les quartiers avec le financement d'actions portées par les associations avec un engagement d'environ 50 000 € par an,
3. la prévention de la délinquance avec le financement des équipes de correspondants de nuit sur Angers et Trélazé avec un engagement financier annuel de plus de 160 000 €.

C'est donc en tant que **Personne Publique Associée** que le Département a souhaité faire part des principaux enjeux qui sont au cœur de l'action qu'il conduit à travers les différentes politiques sectorielles et qui peuvent impacter les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En effet, le Département se positionne comme un partenaire fort de la cohésion sociale dans les quartiers en tant que chef de file de l'action sociale. La politique qu'il mène, vise à s'inscrire dans la dynamique de revitalisation de ces quartiers à travers trois grandes priorités de l'action départementale :

1. ***Pour aider chacun à bien se loger : proposer une politique de l'Habitat volontaire et ambitieuse, pour tous,***
2. ***Pour des solidarités toujours plus actives : développer un accompagnement à tous les âges de la vie,***
3. ***Pour permettre à chacun de s'épanouir : faciliter l'accès à l'éducation, la culture, les sports et loisirs.***

Le présent "*document d'association*" a pour objectif de présenter les principaux éléments de chacune des politiques conduites par le Département et dont la déclinaison à l'échelle des quartiers de la politique de la ville peut trouver des traductions dans le projet stratégique local et le futur contrat de ville.

Ce document a pour finalité de mettre en évidence les enjeux que le Département souhaite voir prendre en compte dans le Projet stratégique local d'Angers et le futur contrat de ville.

I – POUR AIDER CHACUN À BIEN SE LOGER : PROPOSER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT VOLONTAIRE ET AMBITIEUSE, POUR TOUS

1 – La production de nouveaux logements et la requalification du parc existant

Le Département de Maine-et-Loire s'est engagé depuis 1998 dans une politique dynamique de l'habitat, axée prioritairement sur le logement locatif social et le logement des personnes défavorisées.

En 2007, il a souhaité mettre en œuvre une politique globale encore plus ambitieuse en se positionnant comme un acteur majeur du logement dans le département de Maine-et-Loire à travers les dispositifs prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement.

Parmi les outils proposés par la loi ENL, le Plan départemental de l'habitat (PDH) est celui qui va garantir la cohérence entre les politiques locales de l'habitat conduites sur des territoires bien définis (PLH) et celles à engager sur le reste du territoire départemental, de manière à corriger les déséquilibres et les inégalités territoriales.

Le Département et l'État ont fait le constat d'une triple problématique en matière d'habitat sur le Maine et Loire :

- un phénomène d'étalement urbain difficilement maîtrisé (forte périurbanisation angevine, prédominance de la maison individuelle, forte consommation d'espace 800 ha de terres agricoles disparaissent chaque année),
- un inconfort et une vacance structurelle du parc privé encore très significatifs dans certains secteurs,
- une offre de logements mal adaptée aux besoins des populations.

Ce plan départemental, élaboré conjointement avec l'État et adopté pour la période 2008-2018, répond à 4 objectifs pour le court, moyen et long terme :

- encourager la production de nouveaux logements (offre foncière, logements sociaux, accession à la propriété) en adéquation avec la problématique rencontrée sur chaque territoire,
- inciter à la requalification du parc immobilier existant notamment par la réhabilitation du parc HLM, l'amélioration des logements insalubres,
- encourager les initiatives qui garantissent une meilleure prise en compte du développement durable soit par des approches environnementales de l'urbanisme et de l'aménagement, soit par la mise en œuvre de techniques constructives innovantes de maîtrise des énergies (solaire, géothermie, bois....).
- accompagner les publics spécifiques dont les personnes défavorisées et les jeunes.

Pour répondre à ces objectifs, le PDH préconise d'asseoir le développement de l'habitat sur le territoire départemental sur 5 orientations opérationnelles :

- diversifier les formes d'habitat dans l'objectif d'une gestion économe des sols en privilégiant le logement individuel groupé et collectif face à une surreprésentation de la maison individuelle, ce qui conduit à rechercher une diversification des formes urbaines,
- développer une gamme de logements plus large pour s'inscrire dans la dynamique locale de l'habitat, en favorisant l'accession sociale à la propriété par le développement de l'habitat individuel groupé,
- renouveler le parc locatif social, en développant une offre de logements accessibles et en réhabilitant le parc existant,
- requalifier et adapter le parc privé en vue d'améliorer le confort des logements, de les adapter au vieillissement de la population et de développer des logements à loyer maîtrisé.

- favoriser le logement pour tous à travers des dispositifs par publics spécifiques comme :
 - le Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2013-2018 pour l'accès le maintien dans le logement des personnes défavorisées,
 - le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2016.

Sur la base du cadrage ainsi défini, le Département a décidé de mettre en œuvre un ensemble d'outils (plan d'actions) qui constitue sa politique reposant sur les principes de base suivants :

- développer une logique de projets en accompagnant les politiques locales de l'habitat en lien avec les enjeux prioritaires définis sur les territoires,
- donner des réponses adaptées à chacun des territoires pertinents, sorte de bassins d'habitat sur lesquels se dégagent des problématiques spécifiques. Ils sont au nombre de neuf,
- mettre en œuvre une contractualisation différenciée avec les Communautés de communes et d'agglomération d'une durée de 3 ans, permettant ainsi une majoration de 20 % des aides départementales.

Sur le territoire de la Ville d'Angers, le Département s'est engagé sur deux volets :

- ***le renouvellement du parc social avec la production de logements locatifs d'intégration et la réhabilitation du parc existant,***

Notons sur la période 2008-2013, le financement de :

- la production de **382 logements locatifs d'intégration,**
- la réhabilitation de **607 logements.**

- ***la requalification et l'adaptation du parc privé indigne et/ou énergivore,***

Notons sur la période 2008-2013, le signalement de **146 situations** :

- 97 situations d'habitat dégradé et insalubre,
- 47 situations de précarité énergétique.

En matière de renouvellement du parc social,

Dans les quartiers prioritaires, plus de 75 % de la demande locative sociale correspond à des personnes défavorisées. Les enjeux seraient de développer au moins 30 % de logements locatifs d'intégration dans la production nouvelle avec une attention particulière sur la réalisation de logements adaptés à des ménages en grande précarité.

Parallèlement à cette production nouvelle, la réhabilitation du parc existant devra être encouragée dans le but de maintenir une offre attractive en terme de loyers et charges.

En matière de lutte contre la précarité énergétique et de résorption de l'habitat dégradé et insalubre

Le Département s'est fixé trois priorités d'action :

- le traitement de l'habitat indigne,
- la précarité énergétique,
- et le maintien à domicile.

Par conséquent, Le Département de Maine-et-Loire a pour défi :

- d'améliorer le confort de vie dans les logements pour préserver l'état de santé des occupants,
- limiter les coûts induits par leur mauvaise qualité thermique,
- favoriser les liens sociaux.

Pour accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie les plus efficaces ou la rénovation globale du logement, la cellule départementale intervient sur le bâti et les usages de l'énergie dans le logement.

Sur les quartiers prioritaires d'Angers, les enjeux pour le Département sont de :

- bien identifier les situations d'habitat indigne et de précarité énergétique pour une amélioration des conditions de vie des publics défavorisés,
- développer des actions de médiation pour la rénovation de logements comme rénov'Appart ou pour un meilleur usage de l'énergie dans le logement ...

2 – L'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département assure le financement et la gestion du Fonds de solidarité pour le logement.

Ce Fonds de solidarité pour le logement (FSL) permet de soutenir financièrement les ménages défavorisés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Il comprend deux types d'aides financières :

- des aides à l'accès au parc locatif prenant en charge le dépôt de garantie, le premier mois de loyer, l'assurance habitation et les frais d'installation,
- des aides favorisant le maintien dans le logement pour des dettes de loyer, d'énergie, d'eau, d'assurance et de téléphone.

En 2013, 2 175 ménages résidant sur Angers ont bénéficié d'une aide individuelle du FSL dont 52 % pour l'accès à un logement locatif social.

3 – L'accompagnement des publics dans leur parcours logement

3.1 Les mesures d'accompagnement social lié au logement :

En complément des aides individuelles, le Fonds de solidarité pour le logement finance des mesures d'accompagnement social lié au logement réalisées par des travailleurs sociaux du Département et d'associations.

Ces mesures ont trois objectifs possibles : l'accès au logement, le maintien dans le logement et le relogement.

Elles peuvent recouvrir différentes formes :

- l'accompagnement social lié au logement,
- l'accompagnement social dans un logement temporaire,
- l'accompagnement dans le cadre de logements en sous-location,
- l'intermédiation locative.

Dans les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé, la prescription de ces mesures est en augmentation avec 419 ménages concernés dans le premier semestre 2014 et 600 ménages pour l'année 2013.

Ces mesures concernent à près de 80 % l'accès et le relogement économique en conformité avec l'augmentation de la précarité sur ces quartiers.

3.2 Le logement des jeunes, une priorité départementale.

Selon les estimations de population de l'INSEE au 1^{er} janvier 2006, le Maine-et-Loire compte 153 951 personnes qui ont entre 15 et 29 ans (77 351 hommes et 76 600 femmes) ; soit 20,3% des 758 998 habitants estimés à cette date.

Par une délibération du Conseil général en date du 17 décembre 2007, le Département de Maine-et-Loire a adopté une nouvelle politique départementale de l'habitat. Elle s'articule autour d'enjeux prioritaires en matière d'habitat par territoire définis dans le Plan départemental de l'habitat (PDH). Pour la collectivité départementale, le logement des jeunes est une priorité affichée.

En 2009, le Département de Maine-et-Loire et l'Etat ont, par ailleurs, engagé conjointement une réflexion sur le logement des jeunes. Un programme d'actions a été élaboré suite à cette réflexion. Il est décliné autour de 5 axes :

- assurer la conduite des actions en faveur du logement des jeunes en lien avec les politiques locales de l'habitat,
- accueillir-informer-orienter (AIO),
- développer une offre nouvelle habitat jeunes,
- mobiliser le parc existant en direction des jeunes,
- loger les jeunes en difficulté dans le cadre d'un accompagnement global.

Le Département de Maine-et-Loire, dans le cadre des contrats de territoire en matière d'habitat, propose aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération de mener des études locales pour préciser le diagnostic en matière d'habitat jeune et accompagner le montage de projets éventuels. Ces projets habitat jeunes comprennent en général deux volets :

- la mobilisation et le développement d'une offre de logements adaptés,
- l'accompagnement des jeunes en matière de logement en particulier à travers des permanences d'Accueil information orientation (AIO).

En matière d'accès et de maintien dans le logement des personnes défavorisées

Par le maillage territorial des Maisons départementales des solidarités sur Angers et Trélazé, le Département est confronté à une augmentation significative du besoin d'accompagnement social lié au logement de ménages en grande difficulté avec des problématiques relevant de la santé mentale.

Notons une progression non négligeable des situations d'expulsions locatives en particulier sur le quartier de la Roseraie.

Ces constats mettent en évidence l'enjeu important d'un accompagnement de proximité et adapté du public défavorisé dans ces quartier avec un lien à développer avec les professionnels de la santé mentale pour les situations relevant de souffrance ou handicap psychique.

En matière du logement des jeunes

Le Département de Maine-et-Loire est marqué globalement par un vieillissement de sa population, néanmoins c'est un département qui reste jeune.

Notre collectivité a le souci de prendre en compte la problématique du logement des jeunes dans sa globalité ; de l'expression des besoins à la mise en œuvre de réponses adaptées et concertées entre les différents acteurs du territoire.

L'Accueil information orientation (AIO) en faveur du logement des jeunes

La démarche départementale vise à développer des lieux de permanence d'AIO labélisées qui consistent à recevoir tout jeune entre 16 et 30 ans inclus (seuls, en couple, avec ou sans enfant), exprimant un besoin lié à une thématique suivante du logement :

- recherche d'un logement,
- aide à l'accès au logement,
- aide à la gestion du logement,
- aide au maintien dans le logement,
- aide pour quitter le logement.

Les jeunes peuvent ainsi trouver, au sein d'un lieu identifié au plus près de son territoire, l'ensemble des informations relatives à l'accès ou au maintien dans un logement autonome en adéquation avec leur situation financière, sociale et familiale. Il s'agit aussi, en fonction des situations individuelles, d'orienter voire d'accompagner ponctuellement les jeunes dans la définition de leur projet logement, en lien avec leur mobilité professionnelle sur le département de Maine-et-Loire.

La Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a répondu fin 2013 à l'appel à projet proposé par notre collectivité concernant le développement de permanences d'AIO départementalisées. Le Département accompagne financièrement les collectivités locales qui mettent en œuvre ces permanences. Trois lieux d'accueil sont proposés sur la Ville d'Angers, dont l'une est située au sein des locaux de l'association qui met en œuvre cet outil : l'association A2 Habitat Jeunes. Cette association implantée dans le quartier de Monplaisir, rue de Haarlem, propose un accueil de proximité aux jeunes de la Ville d'Angers et de son agglomération.

Le soutien aux Foyers et Résidences de jeunes travailleurs (FJT et RJT)

L'action menée par les FJT et RJT s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Les FJT et RJT ont ainsi pour mission d'accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle. Ces structures proposent une résidence adaptée aux besoins des jeunes tout en dispensant une offre de services complémentaires d'ordre socio-éducatif.

Le Département de Maine-et-Loire soutient les actions socio-éducatives conduites par les associations gestionnaires de Foyers de jeunes travailleurs. A ce titre, il verse une participation annuelle au fonctionnement de l'activité de chacun des neuf FJT du Maine-et-Loire.

Sur Angers, il existe 7 FJT ou RJT dont 4 sont implantés au sein de quartiers prioritaires :

- le FJT Darwin qui se situe sur le quartier de Belle Beille,
- le FJT Mistral implanté au cœur du quartier de la Roseraie,
- les FJT Alizés et Harmattan qui se trouvent sur le quartier de Monplaisir.

En 2013, au-delà des rencontres régulières avec les directions des ces résidences, le Département a contribué au financement de ces structures à hauteur de 185 770 €.

4 – La politique Départementale de la ville : renouvellement urbain et cohésion sociale

Les interventions du Département en matière de politique de la ville s'articulent autour de deux axes principaux :

- **le renouvellement urbain dans les quartiers :** Le Département de Maine-et-Loire accompagne le renouvellement urbain dans les secteurs retenus par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. L'Assemblée départementale de 2000, 2004 et 2008 ont mis en place une dotation pluriannuelle de 5 millions d'€uros qui permettent d'accompagner des programmes concernant l'aménagement d'espaces publics, la création d'équipements publics et le logement.
- **la cohésion sociale dans les quartiers :** Le Département de Maine-et-Loire n'est plus signataire des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) depuis 2011. Notre collectivité a néanmoins souhaitée maintenir son intervention en faveur des villes ayant des quartiers reconnus prioritaires par l'Etat et a ainsi développé une politique départementale de la ville en partenariat avec les villes concernées.

Le Département de Maine-et-Loire alloue chaque année une enveloppe spécifique qui permet de soutenir des actions relevant de :

- la parentalité,
- la jeunesse,
- l'innovation et l'expérimentation.

Répartition de l'enveloppe politique départementale de la ville en 2013 :

Territoire concerné	Montant	%
Angers-Trélazé	50 000 €	14 %
Cholet	65 000 €	18 %
Saumur	36 000 €	10 %
Innovation-Expérimentation (Angers et Saumur)	46 807 €	13 %
Correspondants de Nuit (Angers et Trélazé)	162 193 €	45 %
Total	360 000 €	

En matière de politique de la ville

L'objectif du Département est de soutenir les villes et agglomérations dans la lutte contre les inégalités sociales au sein des quartiers reconnus prioritaires et accompagner les habitants les plus en difficultés.

- Le renouvellement urbain des quartiers prioritaires d'Angers

Le Département de Maine-et-Loire a réservé 2 millions d'euros de 2004 à 2013 pour accompagner la Ville d'Angers dans le cadre de son Programme de renouvellement urbain (PRU). Cette enveloppe a permis de contribuer à la réalisation de 10 opérations proposées par la Ville d'Angers pour un montant total de 1 989 341,27 € :

- 8 opérations visant à la construction ou la restructuration d'équipements publics sur les quartiers de Belle Beille, Monplaisir, La Roseaie, Haut de St Aubin et Grand-Pigeon.
- 2 opérations de requalification et restructuration des quartiers Haut de St Aubin et Monplaisir.

Le gouvernement doit présenter à l'automne 2014 le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Cinq milliards d'euros de subventions de l'ANRU seront mobilisés pour financer des opérations de travaux, de réhabilitations, d'aménagement urbain, de traitement de l'habitat insalubre, mais aussi des initiatives créatrices de lien social, telles que les « maisons du projet » prévues par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine pour associer les habitants à la conception des projets.

En ce sens, le Département étudiera avec attention les projets qui pourront être développés sur Angers qui contribueront à transformer les quartiers les plus en difficultés pour une meilleure articulation et intégration de ces territoires dans la ville. La collectivité souhaite s'engager aux côtés de l'agglomération Angevine dans cette démarche conformément à ses orientations qui visent à favoriser le développement de réponses locales par une politique du logement ciblée et partenariale.

Au-delà des financements départementaux, le Département poursuit également son implication en participant activement aux réflexions engagées dans le cadre du Projet stratégique local (PSL) mené sur Angers. Ce travail doit permettre de :

- préparer et d'accompagner l'après-PRU afin de garantir la pérennité des investissements réalisés et consolider la dynamique de transformation urbaine engagée,
- définir les orientations prioritaires à développer en faveur des quartiers dans le cadre des futurs contrats de ville.

Par son intervention, le Département sera attentif aux préconisations qui seront ainsi déclinées dans le cadre du PSL. Pour la collectivité départementale, lutter contre l'isolement social et l'enfermement, parfois vécu par les habitants des quartiers prioritaires, sont des préoccupations importantes. Le Département s'attachera également à poursuivre son engagement afin de répondre aux difficultés sociales exprimées par les habitants et notamment les plus fragiles résidant au sein des quartiers prioritaires.

- La Cohésion Sociale dans les quartiers.

Le Département poursuit son soutien financier aux associations et opérateurs œuvrant en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de son règlement départemental.

Pour 2014, au-delà de l'enveloppe départementale sur l'innovation et l'expérimentation, une dotation de 50 000 € est fléchée pour le financement d'actions menées sur les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé.

Par ailleurs, dans le cadre de son intervention en faveur des quartiers prioritaires, la collectivité départementale a le souci de mobiliser des financements départementaux autres que ceux alloués dans le cadre de son enveloppe politique départementale de la ville. Cet objectif permet de favoriser la pérennité d'actions qui doivent sortir du dispositif CUCS ou d'inscrire ces actions structurantes en dehors du cadre plus incertain de la politique de la ville.

Par exemple, en 2014, l'action « intervention en salle d'attente PMI-PPSF » portée par l'association Toile d'éveil qui intervient sur les quartiers de Monplaisir et Grand Pigeon devrait pouvoir être soutenue dans le cadre des financements alloués par le service Protection maternelle et infantile (PMI) au regard de la pertinence de l'action pour les habitants de ces quartiers qui fréquentent les consultations PMI.

- ✓ Une action innovante de prévention intitulée « Rénov' Appart »

Depuis 2012, la Régie de quartier d'Angers, située sur le quartier du Grand-Pigeon et l'association Passerelle proposent une action commune dénommée « Rénov'appart » : action d'auto-réhabilitation accompagnée à destination de ménages défavorisés. L'action s'articule autour de deux axes :

- des ateliers collectifs d'apprentissage des techniques de rénovation d'un logement (tapiserie, peinture, carrelage),
- des chantiers participatifs chez les ménages prêts à s'engager dans un projet d'embellissement de leur logement (pour s'y maintenir ou préparer un relogement).

Le Département souhaite réaffirmer son intérêt pour ce type d'action comme en témoigne le financement alloué pour chaque chantier participatif réalisé sur le budget du Fonds de solidarité pour le logement en complément du financement des ateliers collectifs d'apprentissage proposés sur les quartiers de la Roseraie/La Morellerie, Belle Beille et Monplaisir (financé au titre de la politique départementale de la ville).

Le Département mobilise également du temps de professionnels de la collectivité pour participer aux instances techniques d'études des situations et rencontres institutionnelles de suivi des actions.

Dans le cadre de ses politiques d'action sociale, le Département participe, par ailleurs, aux instances et groupes de travail, portés par les services de la Ville d'Angers et de l'agglomération pour répondre aux besoins et préoccupations identifiés au sein des quartiers reconnus prioritaires, notamment ceux ayant trait plus spécifiquement à la jeunesse et la parentalité tels que « coup de pouce » ou la commission jeunesse sur le quartier des Hauts de St Aubin. Elle participe également, par la présence des travailleurs sociaux des Maisons départementales des solidarités, aux instances partenariales quartier comme sur le quartier de Monplaisir.

- La Cohésion Sociale dans les quartiers (suite)

Ce souci d'articulation est un enjeu central qui s'inscrit dans les orientations départementales voulues par la collectivité. C'est pourquoi et au regard des orientations énoncées dans la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 (mobilisation du droit commun, participation des Départements, diminution des quartiers prioritaires...), le Département engage une réflexion avec pour principal objectif d'identifier quelle sera la contribution départementale dans les futurs contrats de ville. Pour se faire, le Département a, dès à présent initié, une réflexion avec ses différents services.

Le chômage au sein sur les quartiers prioritaires s'élève à un taux de près de 24 % au lieu de 18,7 % sur le reste de la ville, et touche principalement les jeunes de ces quartiers.

Fort de ce constat préoccupant, le Département s'est engagé activement pour lutter contre le chômage des jeunes. Dès 2013, les élus du Conseil général ont décidé de participer au dispositif des contrats d'avenir mis en place par l'Etat en créant 70 emplois d'avenir. Les jeunes recrutés en emploi d'avenir au sein de notre collectivité sont embauchés pour trois ans (un an renouvelable deux fois). A ce jour, 48 jeunes sont actuellement en poste. La plupart des emplois proposés sont basés au sein des collèges. Ainsi sur Angers, 8 emplois d'avenir ont été recrutés sur les collèges d'Angers et proche couronne dont 4 jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la ville. La Direction des ressources humaines du Département travaille en étroite partenariat avec les Missions locales afin de proposer à chaque jeune un parcours professionnel personnalisé. Pour ce faire, ce dispositif mobilise l'ensemble des services départementaux pour concourir collectivement à l'emploi durable des jeunes accueillis dans notre collectivité.

II – POUR DES SOLIDARITÉS TOUJOURS PLUS ACTIVES : DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Depuis les lois n° 83-663 du 22 juillet 1983 et n° 83-8 du 07 janvier 1983 relatives à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'État, les Départements se sont vus transférer une compétence en matière d'action sociale et de santé. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a renforcé le rôle du Département dans ce domaine. Elle a prévu, à partir du 1^{er} janvier 2005, que "le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale".

Il revient donc, au Département de Maine-et-Loire en tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale, de définir la politique d'action sociale et médico-sociale et de veiller sur son territoire à la cohérence des actions menées par les différents acteurs compétents, notamment en assurant leur coordination. Avec une compétence d'action sociale confirmée, le Conseil général se trouve investi de la responsabilité d'élaborer un schéma global d'organisation sociale et médico-sociale. Le Département de Maine-et-Loire a adopté lors de sa séance du 20 décembre 2010, son premier Schéma unique d'organisation sociale et médico-sociale, pour la période 2011/2015.

Celui-ci détermine des objectifs et perspectives de développement de l'offre sociale et médico-sociale en Maine-et-Loire. Pour avoir une appréhension globale du champ de l'intervention sociale, il s'appuie sur quatre principes structurants :

- une logique de partenariat avec les autres acteurs institutionnels,
- l'observation des besoins exprimés selon les thématiques étudiées,
- une lecture des enjeux de territoires à travers une logique de proximité,
- l'innovation et l'expérimentation, en conséquence des trois premiers principes structurants.

Après une très large concertation avec les partenaires associatifs, publics et institutionnels, huit orientations de politique sociale ont été définies, pour aborder de manière transversale les problématiques de l'enfance, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et de l'habitat :

- **Orientation 1** - Une meilleure articulation des politiques de prévention et un développement de la participation des usagers

Le Conseil général souhaite renforcer les actions de prévention et la connaissance mutuelle entre les partenaires, source de meilleure coordination des interventions autour des usagers. Il souhaite aussi adapter les modes d'intervention en associant davantage les personnes aidées et leur entourage.

- **Orientation 2** - Une action qui permet le maintien de la personne dans son environnement de vie : l'intervention de proximité

Les dispositifs sociaux et médico-sociaux visent aussi l'accompagnement de la personne à son domicile. Dans le département de Maine-et-Loire, de nombreuses actions sont proposées pour favoriser l'accès et le maintien au domicile des personnes en situation de vulnérabilité. Plusieurs principes président à la mise en œuvre des différents dispositifs : la volonté de respecter le choix de la personne, l'importance de la maintenir dans son environnement de vie et la volonté de ne pas briser les liens familiaux et sociaux. Coordonner les interventions à domicile autour de la personne et favoriser le lien social des personnes accompagnées dans leur milieu de vie, tels sont les enjeux.

- **Orientation 3** - L'accompagnement des proches : le soutien aux familles et aux aidants

Les objectifs sont de diversifier les solutions d'accueil pour les personnes aidées et de répit pour les aidants, d'améliorer l'accompagnement des aidants professionnels et de poursuivre le développement d'actions d'accompagnement à la parentalité.

- **Orientation 4** - Les lieux d'accueil : une réponse diversifiée et adaptée aux besoins des publics

On entend par lieu d'accueil, l'ensemble des structures qui proposent un hébergement à un enfant ou un adulte ou une famille, dont l'autonomie physique, intellectuelle, financière ou éducative ne permet pas la vie dans son milieu naturel. Le Département de Maine-et-Loire dispose d'un taux d'équipement supérieur aux moyennes régionales et nationales quel que soit le champ. Il a créé de nombreuses places en établissement pour personnes handicapées, ainsi que des dispositifs spécifiques pour faire face aux urgences dans le champ de l'aide sociale à l'enfance (familles d'accueil spécialisées dans l'accueil d'urgence, dispositif d'accueil immédiat, maillage du département en places d'urgence au sein des MECS et des personnes en grande difficulté sociale).

- **Orientation 5** - Une action partenariale et coordonnée sur l'ensemble des territoires, autour des bénéficiaires

Les objectifs sont d'organiser l'observation, pour renforcer la connaissance mutuelle entre les partenaires, ainsi que le partage d'informations entre eux, d'instaurer une approche globale de la personne et de son environnement et d'animer les territoires en s'appuyant sur le schéma unique.

- **Orientation 6 - L'insertion professionnelle des plus vulnérables : un levier d'action contre l'exclusion**

Les publics en situation de vulnérabilité se trouvent exposés à des besoins importants tout au long de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, notamment en matière de remobilisation et de reprise de confiance en soi pour s'engager à nouveau vers l'emploi.

Le département souhaite :

- informer largement et en permanence sur les dispositifs existants, développer la connaissance entre les partenaires et améliorer la coordination des acteurs de l'insertion professionnelle,
- révéler les aptitudes des publics, garantir leur entrée et leur maintien dans un parcours d'insertion, soutenir la mobilisation des personnes engagées dans la définition de leur projet personnel et professionnel,
- favoriser la découverte de l'entreprise et de ses métiers pour intégrer une certaine culture de l'entreprise, faciliter l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi,
- préparer les personnes à intégrer l'entreprise après un parcours en structure d'insertion par l'activité économique, développer des actions pour les publics handicapés,
- favoriser les expérimentations visant à garantir une insertion globale et durable des publics tant sur le volet du logement, que sur le volet de l'insertion sociale et professionnelle.

- **Orientation 7 - La souffrance et le handicap psychique : un accompagnement à développer de façon partagée**

Les objectifs sont de coordonner les intervenants pour une continuité des parcours des personnes en situation de souffrance ou de handicap psychique, de développer les prises en charge partagées.

- **Orientation 8 - L'accompagnement du vieillissement de la population : un enjeu majeur, de nouvelles réponses**

Le vieillissement de la population constitue un enjeu fort des années à venir avec deux tendances l'accroissement du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans (une personne sur trois aura plus de 60 ans en 2030) et la diversification de la demande avec l'apparition de nouveaux publics (personnes de plus de 85 ans, personnes handicapées vieillissantes, travailleurs handicapés à la retraite, personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés). Une étude de l'Observatoire Régional de la Santé, réalisée en janvier 2009, indique que 10.819 personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées, avec des projections d'augmentation de 15 % entre 2010 et 2015. Le vieillissement doit aussi être pris en compte dans le cadre spécifique du handicap.

La participation et l'accès aux activités sociales, culturelles, associatives s'exercent le plus souvent à une échelle locale, de proximité. Ainsi, tant le bénévolat que les porteurs de projets doivent être soutenus.

Dans cet objectif, La Maison départementale l'autonomie constitue un guichet unique pour accompagner le vieillissement

Ces huit orientations se déclinent en 24 axes de développement et près de 80 perspectives d'action.

Principaux indicateurs sociodémographiques en Maine-et-Loire (données INSEE) :

Indicateur	Maine-et-Loire	Pays de la Loire	France métropolitaine
Population (en milliers, au 1 ^{er} janvier 2009)	779	3 538	62 474
Indice de vieillissement (nombre de 65 ans ou plus pour 100 moins de 20 ans, en 2007)	61,8	66,4	67,4
Population vivant dans les grands pôles urbains (en %, en 2008)	39,2	43,3	58,8
Part des ménages dont la personne de référence est « employé » ou ouvrier (en %, en 2007)	51,7	51,1	48
Niveau de vie médian par unité de consommation (en euros, en 2009)	18 233	18 668	19 074
Taux de pauvreté (en %, en 2009)	11,8	11,2	13,5
Taux de chômage localisé (en %, au 2 ^e trimestre 2011)	8,1	7,8	9,1
Part des ménages logés en parc locatif social (en %, au 1 ^{er} janvier 2010)	18	13,6	16,8
Naissances	10 061	44 771	819 191
Taux de natalité (en ‰)	12,6	12,3	12,6

Sources : Insee, estimations de population 2009 - recensements de la population 2007 et 2008 - revenus disponibles localisés 2009 - taux de chômage localisés ; SoeS/Dreal, enquête parc locatif social 2010 - demandes DALO.

Le département de Maine-et-Loire, est un département au dynamisme démographique et à la vitalité économique modérés. Le niveau de vie des habitants y est relativement bas.

Le Maine-et-Loire se situe au 2^{ème} rang des départements les plus peuplés des Pays de la Loire, loin derrière la Loire-Atlantique. Sa croissance démographique est conforme à la moyenne nationale, mais elle est moins dynamique qu'en Loire-Atlantique et en Vendée. Elle est soutenue par un solde naturel assez élevé, tandis que le solde migratoire y est faible.

De la petite enfance jusqu'aux personnes les plus âgées, le Conseil général intervient afin de répondre aux difficultés sociales exprimées par l'ensemble des habitants de son territoire.

1 – Une intervention sociale au plus près des territoires

Le Département a mis en place une organisation de proximité pour accompagner les habitants sur l'ensemble de son territoire. Ainsi 13 Maisons départementales des solidarités (MDS) mettent en œuvre les missions d'action sociale et médico-sociale du Conseil général sur un territoire de référence. Sur Angers et Trélazé, cinq MDS sont implantées au cœur des quartiers et proposent de recevoir le public dans des lieux de permanences au plus près des habitants.

Composées de professionnels de l'action sociale et médico-sociale, ces équipes qui sont chargées de mettre en œuvre des missions diversifiées en réponse aux besoins des populations :

- accueil, et orientation du public,
- évaluation des situations individuelles, diagnostic des problématiques rencontrées par le public,
- accompagnement dans le cadre d'un projet social et/ou éducatif défini avec les usagers,
- soutien à la parentalité,
- accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- mise en œuvre des plans d'aide en direction des personnes âgées,
- développement et participation aux actions collectives en partenariat avec d'autres acteurs sociaux des territoires.

La localisation des Maisons départementales des solidarités dans les quartiers permet aux professionnels de l'action sociale d'avoir une connaissance fine des territoires et des populations, au-delà des données d'activités. Dans le cadre de leurs missions réglementaires, ils peuvent ajuster leurs interventions et prioriser les politiques les plus adaptées aux besoins des publics.

Pour le Département, lutter contre l'isolement des familles en étant conscients de la diversité des situations est un enjeu fort permis par l'intervention de proximité proposée par les professionnels des MDS.

En matière d'action sociale territoriale

Le Département de Maine-et-Loire a décidé d'engager un important travail d'état des lieux de l'intervention en MDS en interrogeant les organisations, les découpages territoriaux, l'offre de service et sa mise en œuvre.... Cette réflexion doit permettre d'élaborer des recommandations visant à améliorer les organisations mises en œuvre jusqu'à aujourd'hui en lien avec les évolutions notamment l'augmentation de la précarité et du nombre de public sollicitant les professionnels des MDS.

Les premiers éléments du diagnostic pointent la nécessité d'interroger le découpage des territoires (effectués en 1982 et 1995) pour gagner en pertinence et favoriser la cohérence d'intervention avec les autres acteurs. La participation des MDS aux instances locales, et groupes de travail organisés sur les quartiers permet ainsi de mieux articuler les interventions des intervenants sociaux. Ainsi, chaque MDS a le souci de contribuer aux réflexions partenariales de quartier mis en place par exemple, au sein des collectifs santé ou commissions partenariales jeunesse. Le Département souhaite partager ses observations pour une meilleure articulation de l'intervention des différents acteurs sur les territoires qui in fine pourra permettre de développer des projets de territoire mutualisés.

Pour apporter une réponse la plus efficiente possible aux publics des quartiers, une articulation et coopération entre les MDS situées au plus près des habitants et les autres services départementaux doit se renforcer. Les modalités d'intervention entre les services dits de mission et les MDS doivent être optimisées pour s'assurer du développement d'une réponse départementale cohérente et adaptée aux besoins des habitants en lien avec les collectivités locales.

2 – La prévention au niveau départemental et dans les quartiers

2.1 La Prévention spécialisée :

La loi du 6 janvier 1986 confie au Département des compétences importantes en matière de prévention et de protection de l'enfance. L'article L121-2 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que « dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. ». La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance est venue conforter cette orientation en faisant notamment de la prévention un axe majeur de la protection de l'enfance.

Pour répondre à ses obligations légales, le Département de Maine-et-Loire s'appuie sur l'action des équipes de prévention spécialisée. Celle-ci est inscrite dans le Schéma unique départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2011-2015.

La Prévention spécialisée, s'adresse à des groupes de jeunes. Elle est destinée à faire face à des situations de fragilité affective, de rupture par rapport à l'environnement social et familial, d'exclusion quant à l'accès aux savoirs, à la culture, à la santé. À partir d'un travail de rue, au plus près des jeunes, à proximité de leur lieu de vie, elle s'adresse prioritairement aux groupes de jeunes de 12/21 ans exclus ou en en risque de marginalisation dont les relations avec l'environnement sont difficiles, parfois conflictuelles et qui ont souvent rompu le dialogue avec les adultes et les institutions.

Il s'agit d'une action éducative qui participe, en lien avec les autres dispositifs mis en œuvre tant au niveau local que départemental, à la protection de l'enfance, à la prévention de la délinquance, à la médiation et à la cohésion sociale.

Le Département de Maine-et-Loire finance à hauteur de 2 200 000 € l'Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ASEA) qui met en place ce dispositif par convention. Les équipes de prévention spécialisée interviennent prioritairement sur les territoires de la politique de la ville. Les Villes d'Angers, Cholet, Saumur et Trélazé et leurs Communautés d'agglomération, participent également financièrement à la mission de prévention spécialisée.

La Prévention spécialisée constitue l'un des moyens d'action du Département, destiné à compléter le travail mis en œuvre au sein des Maisons départementales des solidarités (MDS). Pour se faire une intervention articulée est nécessaire entre ces services. Le responsable de chacune des équipes de prévention spécialisée et le responsable de MDS des territoires concernés participent également aux instances de tranquillité publique et prévention de la délinquance dans une logique de partenariat avec les villes.

Vingt six éducateurs spécialisés interviennent dans les quartiers prioritaires de Maine-et-Loire :

- **Pour Angers :** Belle-Beille, Monplaisir, La Roseraie, Grand Pigeon Deux Croix Banchais, Giran-Savary, Hauts St Aubin, Abel Chantreau,
- **Pour Cholet :** Jean Monnet, Bretagne-Bostangis,
- **Pour Saumur :** Chemin Vert, Croix Verte, Les Hauts quartiers, Millocheau,
- **Pour Trélazé :** le Grand Bellevue, Le Bourg.

2.2 L'intervention de correspondants de nuit dans les quartiers prioritaires

L'action correspondant de nuit est mise en place sur la Ville d'Angers depuis 1999 et depuis le 1^{er} mars 2007 sur la Ville de Trélazé. Dès la mise en place de ces actions « correspondants de nuit » sur ces deux villes, le Département a participé financièrement.

Cette action, dès l'origine, s'inclut dans les dispositifs "politique de la ville". Aujourd'hui, elle est inscrite dans le Contrat local de prévention et de sécurité d'Angers et dans le Contrat urbain de cohésion sociale d'Angers-Trélazé sous la thématique prévention de la délinquance.

Ce service a pour objectif de favoriser le lien social par la présence nocturne de correspondants de nuit et de renforcer les comportements citoyens et le bien vivre ensemble. Pour cela, les professionnels assurent des missions de médiation et de prévention sociale. Ils contribuent, par leur présence, leurs déambulations, à résoudre les conflits mineurs de la vie quotidienne (conflits de voisinage, tapages, occupations ou regroupements dans les parties communes d'immeubles, etc....).

En matière de préventionLa Prévention spécialisée sur Angers :

La Prévention spécialisée est une compétence obligatoire des Départements, inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance.

Sur Angers, 15 éducateurs spécialisés effectuent un travail de prévention auprès des jeunes des quartiers identifiés.

En complément de l'intervention financière du Département, la Ville d'Angers participe à la réalisation de cette mission de prévention spécialisée sur les quartiers. Des instances techniques et politiques organisées régulièrement sont chargées du suivi de la mission et de l'élaboration et de la validation des projets d'actions des territoires ; cadre de l'intervention des équipes « d'éducateurs de rue ». En amont, un diagnostic partagé est travaillé et échangé avec chacun des acteurs du territoire, gage nécessaire pour adapter au mieux les réponses aux besoins identifiés. Le Département est ainsi très vigilant à associer l'ensemble des intervenants présents aux réflexions et orientations en matière de prévention spécialisée.

L'action des correspondants de nuit

L'action des correspondants de nuit, médiateurs sociaux à des horaires où toutes les institutions sont fermées répond à des besoins d'habitants qui resteraient sans réponse immédiate. Cette action est une des réponses à la lutte contre l'isolement social et s'adresse pour partie aux mêmes publics que ceux accueillis en MDS.

Au regard des financements mobilisés annuellement, le Département est très attentif aux bilans remis. Ceux-ci doivent pouvoir rendre compte des modalités mise en œuvre et des difficultés observées sur les quartiers.

3 – L'autonomie (personnes âgées et handicapées)

En tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département est compétent en matière d'aide sociale aux personnes âgées et handicapées à domicile et en hébergement.

Cette compétence comprend l'évaluation des besoins individuels, le versement des allocations de solidarité : Allocation personnalisée d'autonomie (APA), Prestation de compensation du handicap (PCH), aide sociale à l'hébergement et le financement de service d'aide à domicile autorisés.

Son action s'inscrit dans un accompagnement du handicap ou de la perte d'autonomie pour les personnes âgées.

Dans les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé, 664 personnes bénéficient des allocations de solidarité : APA et PCH à domicile avec la répartition suivante :

- **92** personnes sur les quartiers de Trélazé, soit 60 % des bénéficiaires sur l'ensemble de la ville dont :
 - 53 APA à domicile,
 - 39 PCH à domicile.
- **572** personnes sur les quartiers d'Angers, soit 40 % des bénéficiaires sur l'ensemble de la ville dont :
 - 333 APA à domicile,
 - 239 PCH à domicile.

La problématique du handicap et de la perte d'autonomie est donc relativement prégnante sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Angers et de Trélazé.

En terme d'hébergement collectif pour les personnes âgées dans les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé, l'offre est significative avec 653 places ou logements :

- Angers : 576 places dont
 - 287 en maisons de retraites principalement dans le quartier des Capucins,
 - 289 places de foyer-logement sur les quartiers de Belle Beille, Montplaisir et la Roseraie.
- Trélazé : 77 places en foyer-logement dans le quartier du Grand Bellevue.

Pour les personnes handicapées, l'offre d'hébergement sur les quartiers prioritaires est limitée avec :

- Angers – Quartier de Belle Beille avec 27 places :
 - Foyer d'hébergement de 22 places avec un accueil temporaire dans le quartier de Belle Beille,
 - Unité pour des personnes handicapées vieillissantes (UPHV) de 5 places permanente.
- Trélazé – quartier du Grand Bellevue : 15 places en foyer d'accueil médicalisé.

En terme de services à la personne autorisés par le Département, l'offre dans les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé est significative avec :

- des services d'aide à domicile :
 - Anjou Soins service implanté dans le quartier de la Roseraie,
 - CCAS de Trélazé dans le quartier du Grand Bellevue.
- des services pour les personnes handicapées sur Angers : Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés (SAMSAH), Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)...
 - SAMSAH vie à domicile dans le quartier de la Roseraie,
 - SAVS les trois Paroisses dans le quartier de la Roseraie,
 - SAD Escal Angers dans le quartier de Montplaisir.

Notons aussi la présence du guichet unique de la maison de l'autonomie dans le quartier des Haut de Saint Aubin.

En matière d'autonomie des personnes âgées et handicapées

Le Département de Maine-et-Loire constate sur les quartiers prioritaires une précarisation financière des publics avec un vieillissement de la population qui devrait se renforcer avec l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers comme sur l'ensemble du territoire départemental.

L'enjeu pour le Département est d'accompagner les personnes âgées et handicapées en matière de services et d'habitat ou hébergement adapté dans l'objectif d'un maintien durable dans leurs milieux de vie

4 – La protection de l'enfance

Depuis la loi du 6 janvier 1986, le législateur a confié aux Départements des compétences importantes en matière de prévention et de protection de l'enfance. Le Département de Maine-et-Loire s'est doté d'un Règlement départemental enfance famille qui précise les règles d'attribution et les procédures relatives à chaque type de prestation concourant à la protection de l'enfance et de la famille mis en œuvre par la collectivité pour répondre à ses missions.

En référence à la Convention internationale des droits de l'enfant, l'intérêt de l'enfant est le principe fondateur de la protection de l'enfance affirmé par la collectivité départementale.

Le dispositif de prévention et protection de l'enfance en Maine-et-Loire fait l'objet d'un investissement soutenu. Preuve en est, le budget consacré à la «dépense ASE», reste important en Maine et Loire (95,8 millions d'euros en 2013). Par ailleurs, ces actions font l'objet de réflexions permanentes nécessaires pour ajuster nos interventions aux évolutions des besoins. L'objectif principal est d'améliorer le service en matière de prévention et de protection de l'enfance en replaçant les principaux intéressés au cœur des dispositifs.

- **La prévention et promotion de la santé familiale : PMI, Planification familiale et accueils parents-enfants :**

Le service prévention et promotion de la santé familiale a pour mission de promouvoir et organiser la prévention de la santé, des risques sociaux et médico-sociaux en direction des femmes enceintes, des familles, des enfants à naître et des enfants de 0 à 6 ans, quel que soit l'environnement de l'enfant, ainsi que l'éducation à la sexualité et la planification familiale dans le département. Il favorise l'offre d'accueil pour les jeunes enfants et évalue les demandes d'agrément d'assistantes maternelles, les projets de structures collectives d'accueil...

- **La Protection Maternelle et Infantile**

Les professionnels de PMI interviennent au sein des 13 Maisons départementales des solidarités. Ils proposent aux familles de leur territoire des consultations avec des médecins, sages-femmes ainsi que des permanences avec des puéricultrices/teurs.

Ces professionnels contribuent à :

- donner la priorité à la prévention primaire autour de la naissance ;
- soutenir les parents dans leur fonction parentale ;
- poursuivre l'amélioration de l'évaluation des situations et de l'élaboration des signalements.

- **La planification et l'éducation familiale**

Le Département organise et finance des consultations médicales gynécologiques de contraception, de dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), de suivi de grossesse. L'accès à la contraception (consultations médicales, prescriptions de contraceptifs, examens biologiques) est anonyme et gratuit pour les mineures.

Les consultations médicales sont assurées par des médecins justifiant d'une compétence en gynécologie. Elles sont accessibles à tous, avec une attention particulière pour les mineurs, les jeunes majeurs de moins de 21 ans ayants-droit de leurs parents et les non-assurés sociaux au sein des 4 centres départementaux de planification et d'éducation familiale et 4 centres conventionnés.

- **Les accueils parents/enfants**

Un accueil enfant/parents est un lieu qui accueille de manière libre et sans préinscription des jeunes enfants (0 à 3 voire jusqu'à 5 à 6 ans) accompagnés d'un adulte référent (parent, grands-parents ou autre) pour un temps déterminé. Dans un lieu aménagé avec des professionnels et/ou des bénévoles garant des règles de vie spécifiques, les accueillants offrent un espace convivial et ouvert de jeux et d'échanges.

La règle de base est l'anonymat et la confidentialité. L'accès à ce lieu d'accueil est gratuit. Ce lieu ressource poursuit plusieurs objectifs :

- assurer un rôle d'accompagnement à la fonction parentale et de prévention (en dehors de toute visée thérapeutique ou d'injonction éducative),
- conforter la relation parent/enfant, préparer l'autonomie de l'enfant et l'ouvrir au lien social,
- valoriser les compétences parentales (développer la confiance en soi, se créer des repères),
- rompre l'isolement social (échanges entre tous, brassage intergénérationnel et/ou culturel),
- prévenir les situations à risques.

➤ **Autres actions PMI – PPSF :**

Le service de PMI-PPSF soutien des initiatives proposées au sein des Maisons départementales des solidarités ou par des associations qui concourent à la parentalité et à la prévention de la santé, des risques sociaux et médico-sociaux des femmes enceintes, des familles, des enfants à naître et des enfants de 0 à 6 ans.

En matière de Prévention et promotion de la santé familiale

➤ La Protection maternelle et infantile

Afin de recevoir, et proposer aux parents des consultations avec des médecins, sages-femmes ainsi que des permanences avec des puéricultrices/teurs sont proposées au sein des cinq Maisons départementales des solidarités situées sur Angers et Trélazé au plus près des lieux de résidence des familles. Ces temps gratuits accessibles à tous, contribuent au soutien à la parentalité dans des quartiers où le taux de familles nombreuses, et le taux de familles monoparentales est plus élevé que sur le reste de la ville (=18,5 %). Pour illustrer, le quartier de la Roseraie représente à lui seul 21,6 % du nombre total des familles monoparentales de la Ville d'Angers et au total, plus de 50 % des familles monoparentales résident au sein d'un des quartiers prioritaires.

L'organisation de ces consultations et permanences au sein des Maisons départementales des solidarités, facilitent également, lorsque nécessaire, l'articulation avec les travailleurs sociaux qui peuvent accompagner par ailleurs ces mêmes familles.

➤ La planification et l'éducation familiale

Des consultations gratuites et accessibles à tous, sur rendez-vous sont proposées au centre de planification géré par le Département 62 bd St Michel à Angers, mais également au centre Flora Tristan (CHU d'Angers) au planning familial, 35 rue St Exupéry, ainsi qu'au SUMPPS boulevard Beaussier.

➤ Les accueils parents/enfants

Sur Angers deux accueils enfants-parents sont proposés au cœur des quartiers de la Roseraie et de Monplaisir. Ces lieux sont gérés par l'AAPIJ et soutenus financièrement par le Département. Pour ces deux accueils, des travailleurs sociaux des Maisons départementales des solidarités d'Angers Sud et d'Angers Est interviennent également en qualité d'accueillantes.

Sur le quartier Bellefontaine en centre ville d'Angers, l'association L'Enfant dans la Cité propose également un lieu d'accueil enfants parents aussi financé par le Département.

➤ Autres actions PMI – PPSF

Une psychomotricienne, financée par le service PMI-PPSF, intervient très régulièrement en salle d'attente PMI lors des consultations nourrissons de la Maison départementale des solidarités d'Angers Sud. Cette initiative, la psychomotricienne auprès du nourrisson et du jeune enfant (0/6 ans) a un rôle de prévention, de dépistage. En PMI, elle s'assure du bon développement psychomoteur de l'enfant et propose des activités d'éveil. Elle tente également de dépister les troubles d'ordre psychomoteur (retard des acquisitions psychomotrices) mais également relationnel (trouble des interactions précoces). Elle oriente alors les enfants et leur entourage vers une structure adaptée à leurs prises en charge.

Sur Angers, l'association Enfant dans la cité implantée sur la Roseraie propose une action dont l'objectif est de favoriser le maintien de la fonction parentale quand des parents sont incarnés.

L'AAVAS (Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels) a pour missions d'écouter, aider, soutenir et informer toute personne, à partir de 16 ans, victime d'abus sexuels récents ou anciens et/ou toute personne proche de victimes (conjoint, parents...). Des entretiens individuels et/ou familiaux sont proposés sur rendez-vous au 8 rue Ambroise Paré à Angers. Cette association, soutenue par le Département mène aussi des actions de prévention avec des professionnels du secteur socio-éducatif (Foyers de jeunes travailleurs, structures d'insertion, centres sociaux...).

En complément d'autres associations développent des actions à destination des parents, soutenues par le Département financièrement et/ou techniquement.

- **L'aide sociale à l'enfance et l'accompagnement de l'enfant et de la famille.**

Le service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pourvoit à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au Département et veille à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.

Il veille aux intérêts des mineurs victimes pour lesquels le Département a été désigné par l'autorité judiciaire pour exercer la mission d'administrateur Ad Hoc.

Le service de l'Aide sociale à l'enfance prend en charge les pupilles et assure leur suivi en lien avec les orientations posées par le Conseil de Famille et leur tuteur.

Le service de l'Aide sociale à l'enfance propose ainsi des interventions adaptées à chaque situation. Le soutien apporté peut prendre la forme d'aide financière (allocation mensuelle), d'intervention à domicile de TISF (technicien en intervention sociale et familiale) et/ou de service d'action éducative.

➤ **Les jeunes confiés**

Lorsque le maintien de l'enfant dans son milieu familial n'est pas possible, compte tenu de carences éducatives trop importantes ou de mise en danger de l'enfant, le mineur est pris en charge par le Département.

Après évaluation de la situation de l'enfant et de sa famille une proposition d'intervention dans l'intérêt de l'enfant peut-être proposée.

Un mineur peut ainsi être confié à l'ASE :

- à la suite de difficultés momentanées ne permettant pas un maintien dans sa famille. Il s'agit alors d'un accueil provisoire effectué à la demande et avec l'accord écrit du ou des représentants légaux du mineur.
- sur décision de justice, il s'agit alors d'un placement judiciaire en cas de danger avéré comme, par exemple, en cas de maltraitance.

Les enfants confiés à l'ASE peuvent être accueillis chez des assistants familiaux ou en établissements. Le Département est chargé d'organiser ces accueils envisagés en prenant en compte les besoins de l'enfant formalisé dans le cadre d'un projet individuel intitulé « projet pour l'enfant ».

Pour accompagner au mieux les enfants confiés, la prise en compte de la place des parents reste indispensable. Par le financement des établissements sur l'ensemble du territoire, au plus près de des habitants du territoire, le Département contribue à favoriser et maintenir les liens parents-enfants lorsqu'un placement est prononcé comme il est mentionné dans le code de l'Action Sociale et des Familles : « même lorsqu'il est séparé de sa famille (parents, grands-parents, frères et sœurs, etc.) l'enfant a le droit de maintenir des relations avec elle sauf si cela est contraire à son intérêt. (articles L. 7, 5, 18, 26, 9, 20, 8, 10, 21).

➤ **L'intervention au titre des aides financières. ASE**

Le Département de Maine-et-Loire dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance accorde des aides financières individuelles au titre de l'ASE soit sous forme de secours exceptionnels (dits d'urgence), soit d'allocations mensuelles, à la personne assurant la charge effective d'un enfant dès lors que la santé de ce dernier, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exige et que cette personne ne dispose pas de ressources suffisantes pour y contribuer de manière à enrayer un risque voire un danger pour celui-ci.

En 2012, 2 409 demandes d'aides financières ont ainsi été transmises services de l'ASE pour instruction.

Actuellement sur Angers, tous chiffres de l'ASE confondus, les deux MDS les plus impactées par la mission prévention/protection de l'enfance sont la MDS d'Angers Sud et d'Angers Est.

En matière d'accompagnement des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance

Sur la ville d'Angers, 7 établissements financés par le département peuvent accueillir près de 250 jeunes âgés de quelques jours à 21 ans. Ces structures proposent des lieux d'hébergements collectifs et éclatés sur l'ensemble de la ville.

Afin d'accompagner au mieux les jeunes majeurs dans leur parcours d'insertion et favoriser leur autonomie, des liens avec les Foyers de jeunes travailleurs ont été développés depuis de nombreuses années. Il s'agit alors de proposer un hébergement au sein d'une structure habitat jeunes et non plus au sein d'un établissement éducatif ce qui concourt à préparer la sortie du jeune confié à l'ASE.

En 2013, sur les quatre Maisons départementales des solidarités d'Angers, 784 informations préoccupantes ont été transmises à l'ASE, 262 mesures d'accueil en établissement ou chez des assistants familiaux ont été mises en œuvre.

Les enjeux au titre de l'aide sociale à l'enfance sont de favoriser la prévention pour limiter les informations préoccupantes et les placements et développer de manière réactive l'intervention en aide éducative en milieu ouvert.

5- L'insertion des publics en fragilité

- **L'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) :**

En Maine-et-Loire, le Conseil général a mis en place des mesures originales pour favoriser l'insertion.

Le Conseil général est responsable de l'insertion des bénéficiaires du RSA. A ce titre il est garant du paiement de l'allocation et de l'accompagnement des parcours d'insertion. Il finance également des actions d'insertion et les contrats uniques d'insertion.

Pour faciliter les démarches, le Département a développé un **portail insertion** grâce au cofinancement par le Fonds social européen, destiné aux particuliers mais aussi aux professionnels et entreprises.

Cet outil centralise et recense un maximum d'informations utiles aux personnes en démarches d'insertion. Il s'appuie pour cela sur les ressources existantes et notamment tous les sites internet des différents partenaires. Il se veut simple d'accès avec une entrée par thématiques telles que l'emploi, la formation, les droits, la santé, la vie pratique... en abordant chaque sujet sous l'angle de questions concrètes.

- **L'allocation RSA**

Le Revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a remplacé certains minima sociaux existants (RMI et API) pour permettre une insertion sociale et un retour vers l'emploi. Son objectif est de rendre plus intéressant financièrement le retour à l'emploi, notamment en permettant aux travailleurs pauvres de conserver une partie de leurs aides. Le Département délègue la gestion de l'allocation aux organismes payeurs CAF et MSA. Il est entré en application le 1^{er} juin 2009.

Il a pour objectifs :

- **d'encourager l'accès ou le retour à l'emploi**, en garantissant que tout retour à l'emploi donne lieu, dans la durée, à une augmentation de revenus,
- **de lutter contre la pauvreté** en assurant aux bénéficiaires des moyens convenables d'existence,
- **d'améliorer l'accompagnement social et l'insertion professionnelle.**

Il se présente sous la forme du versement :

- **d'un complément de revenus** pour ceux qui travaillent mais dont les ressources n'atteignent pas un certain niveau variable selon la situation familiale,
- **d'un minimum forfaitaire qui se substitue au RMI et à l'API** pour ceux qui ne travaillent pas.

Il permet également, pour les bénéficiaires sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées, de bénéficier d'un accompagnement social et/ou professionnel pour faciliter leur accès à l'emploi ou consolider leurs capacités professionnelles.

Le RSA s'adresse :

- aux travailleurs ayant des revenus modestes ou pauvres, à temps complet ou à temps partiel,
- aux salariés, qu'ils aient un contrat de travail classique ou un contrat aidé,
- aux ex-allocataires du RMI et de l'API.

Sur les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé, 8 984 personnes bénéficient du RSA avec une augmentation de 5,5 % de 2013 et 2014 principalement pour les allocataires du RSA mixte et d'activité avec une progression de 8,3 % pour 3 238 allocataires en janvier 2014.

➤ **La politique d'insertion**

La politique du Département est définie dans le Programme départemental d'insertion. Il est prolongé par le Pacte territorial pour l'insertion qui coordonne et articule l'intervention des acteurs de l'insertion :

- **le Programme départemental d'insertion (PDI) 2010-2012** : il définit la politique d'insertion adopté par le Département,
- **le Pacte territorial pour l'insertion (PTI) 2010-2012** : il définit les priorités retenues par les partenaires pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Le Département finance **plus de 120 actions d'insertion** pour les bénéficiaires du RSA. Elles permettent chaque année de prendre en charge plus de 5 000 personnes.

● **L'insertion des jeunes :**

Le Département de Maine-et-Loire développe depuis plusieurs années, une véritable politique d'insertion jeunesse. Celle-ci est diversifiée car elle cible aussi bien l'insertion sociale que l'insertion professionnelle. Elle est évolutive car elle prend en compte la pluralité des besoins des publics. Elle est innovante car elle permet de soutenir des expérimentations. Enfin, elle est complémentaire des autres politiques menées par le Département, mais aussi de celles menées par l'Etat, les collectivités locales, et Pôle emploi... Enfin le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, pilote le dispositif du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Soucieux de favoriser l'autonomie des jeunes, le Conseil général de Maine-et-Loire intervient en faveur des jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ou d'ordre socio-éducatif. Il a été créé par la loi n°89-905 du 18 décembre 1989 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre les exclusions. Il a ensuite été généralisé à l'ensemble du territoire national avec la mise en œuvre des dispositions de la loi n°92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi relative au RMI. Enfin la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales attribue depuis, au seul Département, l'entière responsabilité de la gestion des Fonds d'aide aux jeunes.

Le FAJ permet non seulement d'apporter une aide financière individuelle pour faciliter le parcours des jeunes en grande fragilité, mais aussi de mettre en œuvre des actions d'insertion sociale et professionnelle sous une forme plus collective. C'est cet aspect que nous nous proposons de développer ici sous le label « offre d'insertion jeunesse ». Cette offre se décline en actions d'insertion sociale et professionnelle. Elle est avant tout portée par des associations. Elle permet au jeune de bénéficier d'un accompagnement particulier afin de favoriser son insertion sociale, de lever les freins à l'emploi et de faciliter sa mise en situation professionnelle. Le FAJ participe également au financement de mesures d'insertion par l'activité économique.

Le FAJ intervient sur l'ensemble des territoires couverts par les cinq Missions locales du Département (Mission locale Angevine, Mission locale du Choletais, Mission locale du Saumurois, Mission locale du Pays Segréen, Mission locale de Loire en Layon).

Enfin, le budget dédié à cette offre d'insertion jeunesse s'élève pour l'année 2013 à 224 543 €, auxquels s'ajoutent 38 534 € de crédits du Fonds Social Européen.

En matière d'insertion des bénéficiaires du RSA :

Les enjeux du Département sont les suivants :

- poursuivre les actions visant à l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec la prolongation des informations collectives engagées par les Maisons départementales des solidarités pour renouer le lien avec les bénéficiaires du RSA sans référent,
- évaluer le dispositif RSA mis en place en Maine-et-Loire en 2009 tant en interne qu'avec les partenaires pour améliorer l'accompagnement et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA (renforcement informatisation, articulation emploi/social, modification et optimisation des organisations et des instances),
- mieux articuler l'offre d'insertion du Département avec l'offre des partenaires pour une meilleure réponse aux besoins des publics (révision des cahiers des charges, démarche qualité, évaluation thématique, parole des bénéficiaires participant aux actions...),
- diversifier les outils d'insertion, avec notamment des actions d'accompagnement vers l'emploi (cofinancement FSE),
- adapter l'accompagnement vers l'emploi aux besoins des bénéficiaires en mixant suivi individuel et suivi collectif (informations collectives, club de chercheurs d'emploi...),
- développer la qualité de l'accompagnement dans l'emploi par la formation des tuteurs en entreprise (cofinancement FSE),
- poursuivre l'implication dans les réseaux emploi et développer le lien avec les entreprises pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA (lien avec les acteurs de l'emploi et de l'entreprise, diversification des marchés faisant l'objet d'une clause de promotion de l'emploi notamment).

En matière d'insertion des jeunes :

Les enjeux du Département pour les jeunes dans les quartiers prioritaires sont les suivants :

- prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de leurs familles,
- intervenir individuellement dans le parcours éducatif des jeunes en difficulté et vivant sur les territoires de la politique de la ville,
- favoriser l'écoute des adolescents en difficulté,
- permettre l'accès aux jeunes les plus en difficulté, aux activités culturelles, sportives et de loisirs durant les vacances scolaires.

III – POUR PERMETTRE A CHACUN DE S'EPANOUIR : FACILITER L'ACCES A L'EDUCATION, LA CULTURE, LES SPORTS ET LOISIRS

1- L'accès à l'éducation :

Le Département voit sa population croître sensiblement, notamment en ce qui concerne les mineurs. Cela implique que les 4.500 places disponibles dans les collèges publics en 2013 devraient se réduire à 2.800 en 2018 selon les prospectives des services. Cette démographie devrait également impacter l'enseignement privé catholique qui accueille près de 50 % des enfants du Maine-et-Loire et continue son développement.

Les collèges publics sont en bon état, ce patrimoine doit continuer à être entretenu et doit pouvoir s'adapter aux besoins. Un réinvestissement massif dans le numérique est nécessaire dans les collèges. L'avance qu'a eue l'Anjou en la matière n'est plus prégnante désormais. La maintenance de ces installations numériques est de plus en plus complexe.

Le Département de Maine-et-Loire a des exigences fortes concernant la restauration dans les collèges, en terme de qualité d'approvisionnement (filère courte, filière bio) et gustative (formation et soutien des personnels de cuisine). La sécurité alimentaire est bien entendu une priorité forte et constante.

Les personnels techniques des collèges sont vieillissants. Un accompagnement en termes de prévention de la santé est d'autant plus important. Le taux d'absentéisme est fort, ce qui constitue une priorité d'action.

La réforme territoriale pousse les collectivités à collaborer, ceci est un axe de progrès. Les équipes fournissent globalement un travail de qualité, efficace, elles sont porteuses de performances. La démarche qualité (certification ISO 9001) vient soutenir les points positifs et améliorer ce qui doit progresser.

Nous assistons à une périurbanisation en couronne autour d'Angers principalement.

En parallèle, au titre de la politique de la ville, la Direction départementale de la cohésion sociale projette de créer un poste d'adulte relais de médiation dans le cadre scolaire sur le quartier de Montplaisir à Angers. Le proviseur du collège Jean Lurçat avec l'appui du réseau Eclair a proposé une fiche de poste validée par l'éducation nationale.

Le collège Jean Lurçat est le seul établissement labellisé Eclair, à ce titre il bénéficie d'une bonification de la subvention que le Département lui accorde pour son fonctionnement. Le Département considère que les crédits pédagogiques dont il a besoin pour les enseignements obligatoires sont plus importants que dans les collèges où les familles disposent de moyens plus confortables. En outre, cet établissement souffre d'une baisse de ses effectifs qui peut trouver son origine dans une moindre attractivité.

Les indicateurs relatifs aux établissements et aux boursiers sur Angers et Trélazé mettent en évidence la problématique de l'attractivité des collèges dans les quartiers prioritaires avec une part de boursiers supérieure à la moyenne départementale et au maximum de 80,8 % dans le collège Jean Vilar dans le quartier de la Roseraie et 74,5 % dans le collège Jean Lurçat dans le quartier de Montplaisir.

Etablissements	Nombre d'élèves rentrée 2011-2012	Variation brute effectifs 2008/2009 2011/2012	Part des élèves boursiers 2011 (en %)
Chevreul-centre ville	527	+73	30.9
David d'angers centre ville	544	+6	14.3
Jean vilar roseraie orgement	240	-11	80.8
Jean mermoz roseraie orgement	360	-25	63.3
François rabelais belle beille	489	+41	40.5
Montaigne deux croix banchais	186	-44	62.9
Californie saint jacques nazareth	305	-21	46.2
Claude debussy montplaisir	528	+19	30.1
Jean lurçat montplaisir	200	-95	74.5
Félix landreau madeleine saint léonard	328	-13	46.6
Jean monnet lac de maine	649	+53	15.7
Jean rostand trélazé	436	-44	33.7
Maine et loire	21707	+835	30.9

En matière d'accès à l'éducation :

L'enjeu du Département est de favoriser la réussite scolaire dans les collèges :

1. Collèges publics
 - 1.1. Construire, maintenir et rendre adaptables les bâtiments
 - 1.2. Assurer une présence de professionnels de qualité et gérer ces agents
 - 1.3. Améliorer la performance énergétique
 - 1.4. Rationnaliser et optimiser
 - 1.5. Allouer les moyens nécessaires aux activités pédagogiques
2. Restauration scolaire
 - 2.1. Assurer la sécurité sanitaire des commensaux
 - 2.2. Encourager les bonnes pratiques (qualité et quantité adaptées, filières courtes et bio)
 - 2.3. Harmoniser les tarifs
 - 2.4. Renouveler et entretenir les matériels nécessaires
3. Collèges privés
 - 3.1. Allouer les moyens nécessaires aux activités pédagogiques
4. Autres actions liées à l'éducation
 - 4.1. Soutenir l'enseignement agricole
 - 4.2. Financer les centres d'information et d'orientation

Dans les quartiers prioritaires d'Angers, l'enjeu du Département est favoriser l'attractivité des collèges et d'accompagner des actions de médiation scolaire dans des établissements avec jeunes en difficulté comme le collège Jean Lurçat de Montplaisir.

2- La politique culturelle et patrimoniale :**Priorités et axes de la politique culturelle :**

- ✓ 3 priorités : lecture publique, danse, musique.
- ✓ 3 axes : Développement de la culture dans les territoires, l'éducation artistique. Et le soutien aux grandes structures (via conventions) pour financer des projets artistiques.
- ✓ 2 modalités : instruction des demandes de financement avec négociation de projet et ingénierie projet avec le rôle des chargés de mission.

Principaux dispositifs au titre de la politique culturelle :

1. Convention d'animation et de développement culturel pour des projets culturels à l'échelle des pays,
2. Parcours d'éducation artistique : Conservatoire National de Danse Contemporaine, Angers-Nantes Opéra, premier plan, Paq' La Lune, Le Chabada,
3. Parcours collégien sur le temps scolaire avec une intervention des compagnies/acteurs au sein des collèges et des collégiens aussi au sein de la structure. Intervention tout au long de l'année,
4. Financement des écoles de musique locales,
5. Dossiers de subvention aux projets artistiques : comme Trélazé festival estival par exemple.

En matière de politique culturelle :

Les enjeux du Département sont de

- *Soutenir les activités culturelles :*

1. Soutenir les pratiques tant amateurs que professionnelles
2. Encourager l'éducation par les arts
3. Participer à la diversité des pratiques culturelles et artistiques

- *Conserver et entretenir la mémoire du Maine-et-Loire :*

1. Conserver les archives du territoire
2. Conserver le patrimoine remarquable
 - 2.1. Garder les trésors locaux
 - 2.2. Inventorier le patrimoine
 - 2.3. Montrer le patrimoine
 - 2.4. Trouver et étudier l'histoire enfouie
 - 2.5. Soutenir l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier
3. Soutenir les musées d'intérêt départemental

Dans les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé, l'enjeu est de favoriser l'accès à la culture des populations en fragilité.

2- Le Développement du sport :

Le Département aide les communes à favoriser la pratique sportive des habitants par un soutien à la construction et à la rénovation lourde des équipements sportifs. De plus, il soutient les pratiques sportives sous toutes leurs formes. En effet, Le Conseil général de Maine-et-Loire mène une politique volontariste en faveur du sport et de la jeunesse.

A l'initiative du Conseil général de Maine-et-Loire, des rencontres et animations sportives sont organisées tout au long de l'année entre les joueurs professionnels et les jeunes chaque année plus de 3 000 jeunes participent aux sessions pro organisées par le Département. Au cours de la saison 2009-2010, 6 000 billets ont été proposés aux collégiens et licenciés des clubs du Maine-et-Loire.

Dans le cadre de sa politique sportive en direction des jeunes, le Conseil général de Maine-et-Loire collabore avec le mouvement sportif pour organiser des actions éducatives et accompagne les associations scolaires départementales (UNSS, USEP et UGSEL) dans leurs projets éducatifs à travers des dotations spécifiques (matérielles ou financières).

En matière de soutien à la pratique sportive :

Le Département de Maine-et-Loire, attaché aux pratiques sportives et aux valeurs qu'elles fédèrent mène une politique volontariste dans le domaine du sport sur le territoire d'Angers et Trélazé.

Pour promouvoir, soutenir et développer les différentes disciplines et en favoriser l'accès à tous les angevins sont l'une des priorités de la collectivité qui soutient les clubs à travers un large dispositif d'aides spécifiques. Pour illustrer une animation spécifique proposée par les Ducs d'Angers (Hockey sur glace) permet à des jeunes angevins de rencontrer les professionnels et partager une activité avec ces athlètes.

Le Département a identifié trois enjeux principaux en matière de pratique sportive :

- soutenir les pratiques tant amateurs que professionnelles,
- encourager l'éducation par le sport,
- adapter l'offre en équipement par une politique incitative.

Action sociale familiale

OBJET : PORTER A CONNAISSANCE VILLE D'ANGERS

POINT DE VUE DE LA CAF DE MAINE-ET-LOIRE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'ensemble des informations présentées ci-dessous pourrait utilement nourrir la réflexion dans le cadre du schéma territorial de service aux familles et être complété, à cette occasion, par des données relatives à l'accueil des enfants et des jeunes.

LA CAF DE MAINE-ET-LOIRE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

La définition des quartiers prioritaires selon le critère de pauvreté converge avec l'attention portée, dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la Cnaf en juillet 2013, aux familles pauvres :

- ✓ aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- ✓ soutenir la fonction parentale et les relations parent-enfants
- ✓ accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- ✓ créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion des personnes et des familles.



Pour ce faire la Caf de Maine-et-Loire a plusieurs leviers d'interventions :

- ✓ le versement des prestations légales
- ✓ le financement d'équipements et services
- ✓ les aides financières d'action sociale
- ✓ l'accompagnement par les travailleurs sociaux et par les conseillers techniques.

La Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire intervient dans les quartiers prioritaires au travers :

1. des aides financières :

Sur fonds nationaux :

- les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ)
- les prestations de service (PS) des centres sociaux et des espaces de vie sociale
- les prestations de services ordinaires et prestations de services uniques (EAJE, ALSH...)
- les financements des dispositifs de soutien à la parentalité
- les projets jeunes

Sur fonds locaux :

- les aides financières individuelles aux familles
- les aides aux projets collectifs
- les subventions de fonctionnement et d'investissement aux partenaires locaux
- la contribution aux dispositifs de politique de la ville et à Ville vie vacances (VVV)
- les aides au fonctionnement des Laep.

2. des mobilisations de personnel :

Dans les quartiers prioritaires, les travailleurs sociaux du relais Angers Agglomération Layon interviennent dans le cadre d'offres de service en faveur :

- du soutien à la parentalité : séparation, familles endeuillées, accueil du jeune enfant, conseil conjugal et familial
- du logement : impayés de loyer et d'accession, logements non décents
- de l'insertion, sociale et pré-professionnelle
- des vacances

Au niveau des instances, un cadre chargé de la politique de la ville participe aux comités techniques et de pilotage.

Par ailleurs, le conseiller technique en charge du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale ainsi que le responsable de relais d'Angers Agglomération Layon, participent aux instances de suivi du projet des centres sociaux, particulièrement sur les quartiers prioritaires.

3. des données statistiques :

La Caf de Maine-et-Loire est également présente par la transmission de données statistiques, nécessaires à la conduite des politiques et par la participation aux instances d'évaluation.

1. LES FINANCEMENTS

1.1 Les fonds nationaux

✓ Les prestations de service (PS) des centres sociaux

« L'animation de la vie sociale, parce qu'elle repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, concourt à l'offre globale de service des Caf. Etant positionnée sur un point de convergence avec la plupart des politiques sectorielles des Caf, elle constitue un levier et un relai essentiel de la politique familiale ».

Les centres sociaux des quartiers prioritaires 2013 (prévisionnel) : 549 736 €

Structure	Quartier prioritaire	Type
Mpt Monplaisir	Monplaisir	Centre social
LLO Hauts de st Aubin	Hauts de St Aubin	Centre social
LLO Jean Vilar	Roseraie	Centre social
Centre Marcelle Menet	Deux croix Banchais	Centre social
Centre social Jacques Tati	Belle-Beille	Centre social
Ass des habitants du quartier Haut des Banchais	Deux croix Banchais	Espace de vie sociale
ALEA 3 Mâts	Les Justices	Centre social
L'Archipel	St Jacques Nazareth	Centre social
Association des habitants de Monplaisir	Monplaisir	Espace de vie sociale

Autres quartiers (prévisionnel) : 27 238 €

MQ St Serge	St Serge St Michel	Espace de vie sociale
ACA	Centre-ville	Espace de vie sociale

La PS "fonction animation globale et coordination" prend en compte une partie des dépenses de pilotage concernant :

- la fonction de direction
- la fonction d'accueil, (écoute, médiation, contribution au diagnostic social et observation, documentation et information générale)
- la fonction de comptabilité et de gestion
- auxquelles s'ajoutent des dépenses de pilotage

La PS « animation collective familles », finance une partie du poste de référent famille afin de soutenir les actions collectives conduites par les centres sociaux au bénéfice des familles.

Appréciation :

Depuis la parution de la lettre-réseau Caf n°2012-013, Animation de la vie sociale, en juin 2012, la réglementation a précisé les attendus de la Cnaf pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale, qui poursuivent trois finalités de manière concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Il est demandé aux centres sociaux d'assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés et, le cas échéant, leur proposer un accompagnement ou une orientation adaptés.

L'ensemble de la ville (sauf le quartier Lafayette), en particulier les quartiers prioritaires, est couvert par des centres sociaux et/ou espaces de vie sociale.

La coordination des partenaires engagés dans le soutien à l'animation de la vie sociale pourrait être renforcée, notamment pour partager autour du suivi et de l'évaluation des centres sociaux.

- ✓ Les prestations de service contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

En 2013, 12 opérateurs sur la ville d'Angers, 34 actions pour 457 enfants concernés, dont 425 des quartiers prioritaires.

Montant total de la prestation de service versée par la Caf : 56 042 €

Les centres sociaux des quartiers prioritaires : 53 455 € pour 425 enfants

Structure	Quartier prioritaire	Type
Mpt Monplaisir	Monplaisir	Centre social
LLO Hauts de st Aubin	Hauts de St Aubin	Centre social
LLO Jean Vilar	Roseraie	Centre social
Centre Marcelle Menet	Deux croix Banchais	Centre social
Centre social Jacques Tati	Belle-Beille	Centre social
Ass des habitants du quartier Haut des Banchais	Deux croix Banchais	association
ALEA 3 Mâts	Les Justices	Centre social
L'Archipel	St Jacques	Centre social
Trait d'union	Deux croix Banchais	Association
Aptira	Tous les QP	Association
AFEV	Tous les QP	association

Autres quartiers : 2 587 € pour 32 enfants

ACA	Centre-ville	association
-----	--------------	-------------

Appréciation :

Une relativement bonne couverture de l'offre sur les quartiers prioritaires. Pour autant, il est à regretter qu'il n'y ait plus de session de formation des bénévoles, portée par l'ensemble des partenaires.

- ✓ Les prestations de service pour les lieux d'écoute et d'appui à la parentalité (LAEP) : 10 775 € de prestations de services et de fonds locaux.

Structure	Quartier prioritaire	Type
Le Petit Pont	Roseraie	Laep
La Courte Echelle	Monplaisir	Laep

Appréciation :

Une absence de lieu d'écoute et d'appui à la parentalité sur plusieurs quartiers prioritaires.

Sensibiliser les porteurs de projets à l'ouverture de lieux d'écoute et d'appui à la parentalité, en particulier sur Belle Beille.

- ✓ Les réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité (REAAP) :

En 2013, les actions de 6 associations ont été financées dans le cadre du REAAP pour un montant de 18 280 €

Les centres sociaux des quartiers prioritaires:

Structure	Quartier prioritaire	Type
Mpt Monplaisir	Monplaisir	Centre social
LLO Hauts de st Aubin	Hauts de St Aubin	Centre social
Centre social Jacques Tati	Belle-Beille	Centre social
ALEA 3 Mâts	Les Justices	Centre social
Trait d'union	Deux croix Banchais	Association
Jardin « Moi z à nous »	Hauts de St Aubin	Association

Appréciation :

La mobilisation des centres sociaux et des associations dans le cadre du Réaap est insuffisante.

Des gestionnaires mettent en avant la charge administrative au regard des montants financiers engagés pour chaque demande dans le Réaap.

- ✓ Les projets jeunes :

La Caf de Maine-et-Loire a retenu les types de projets suivants :

- tout soutien à des initiatives portées par des jeunes, en vue de favoriser leur autonomie et contribuer à leur épanouissement (exemple : reportage photos, semaine de vacances,..) autrement dit, des projets pour eux.

Quartiers prioritaires : 5 450 € pour 5 projets

Quartier prioritaire
Monplaisir
Deux croix Banchais

Autres quartiers : 1 000 € pour 1 projet

Lac de Maine (prévisionnel)

Appréciations :

Peu d'appels à projets en 2013 lié à la signature tardive de la COG Etat-Cnaf.

Il convient de les développer dans les quartiers prioritaires comme moyen de favoriser la prise d'autonomie des jeunes et leur participation.

1.2 Les fonds locaux :✓ Ville vie Vacances (VVV)

Cnaf Circulaire n° 2014-015 :

« Les objectifs du dispositif s'inscrivent dans la continuité de ceux des années précédentes, à savoir qu'il doit s'adresser prioritairement aux enfants et jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans et habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il convient cependant d'appeler votre attention sur le fait que pour l'année 2014, la circulaire indique que, dans un contexte budgétaire contraint, il est nécessaire de recentrer plus fortement les financements sur les actions concernant des publics des quartiers prioritaires (Cucs 1) »

En 2013, 10 opérateurs sur la ville d'Angers.

Montant total versé par la Caf : 58 650 €

Les centres sociaux des quartiers prioritaires : 55 150 €

Structure	Quartier prioritaire	Type
Mpt Monplaisir	Monplaisir	Centre social
LLO Hauts de st Aubin	Hauts de St Aubin	Centre social
LLO Jean Vilar	Roseraie	Centre social
Centre social Jacques Tati	Belle-Beille	Centre social
Centre Marcelle Menet	Deux croix Banchais Q2	Centre social
Ass des habitants du quartier Haut des Banchais	Deux croix Banchais	association
ALEA 3 Mâts	Les Justices	Centre social
L'Archipel	St Jacques	Centre social

Autres quartiers : 3 500 €

Structure	Quartier prioritaire	Type
Interassociation du Lac de Maine	Lac de maine	association
Maison de quartier St Serge	St Serge St Michel	

Appréciation :

L'ouverture des centres sociaux en période estivale contribue par les activités proposées dans le cadre du dispositif Ville vie vacances, à la prévention des conflits avec l'environnement, à l'insertion sociale des jeunes et à la lutte contre l'exclusion.

✓ Enveloppe Cucs :

Une enveloppe complémentaire aux financements précédents est dédiée aux actions des quartiers prioritaires dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Cette enveloppe de 35 000 € pour les 3 Cucs du département, a été utilisée en 2013, à hauteur de 8 924 € sur les quartiers d'Angers.

Appréciation :

L'année 2013 a été atypique dans la mesure où la Caf (dans l'attente de la signature de la COG qui n'est intervenue qu'en juillet), n'a pu financer que les structures financées en 2012 pour le même objet et dans la limite du montant précédemment accordé.

✓ Aides aux projets collectifs 2013 :

Elles sont destinées à développer les solidarités et les réseaux d'entraide entre allocataires défavorisés, soit 46 406 € pour 2013.

Quartier prioritaire
Monplaisir
Hauts de St Aubin
Roseraie
Belle-Beille
Deux croix Banchais Q2
Les Justices
St Jacques

Appréciation :

Des aides aux projets collectifs portées principalement par les centres sociaux dans le cadre de vacances familiales accompagnées, ou de sorties familiales à la journée. Ces projets répondent aux besoins des nombreuses familles des quartiers prioritaires, qui restent dans les quartiers, faute de moyens.

A signaler :

Le projet Rénov appart :

En 2013, 25 chantiers individuels, dont 13 pour un public famille, ont été organisés pour la remise en état de logements, 40 ateliers d'apprentissages (formation, conseils techniques, prêt de matériels ...) ont été ouverts sur les quartiers à tout public.

✓ Des subventions de fonctionnement pour les associations qui agissent ou sont installées dans les quartiers prioritaires : 42 360 €

Structure	Quartier prioritaire
Eco-Panier	Monplaisir
Lire-Ecrire-Compter	Hauts de st Aubin
Passerelle	Roseraie
Resto-troc	Belle-Beille
Clcv Pause thé couleur	Roseraie
AHM	Monplaisir

2. LE TRAVAIL SOCIAL

En 2013, les travailleurs sociaux du relais Angers-Loire-Layon dans le cadre de leurs missions, ont effectués 4 492 rendez-vous ou interventions sur la ville d'Angers.

Appréciation :

Des travailleurs sociaux sont présents sur tous les quartiers prioritaires de la ville.

✓ Belle-Beille :

Les travailleurs sociaux constatent une part importante de familles monoparentales avec des situations financières très précaires. Une concentration des bénéficiaires du Rsa majoré isolé autour de l'avenue Notre Dame du lac.

Des famille issues de l'immigration avec un accompagnement social rendu compliqué par des difficulté de communication et de compréhension, (barrière de la langue, problèmes d'accès aux droits), nécessitant un accompagnement physique des familles vers les institutions.

Accueil plus spécifique d'étudiants étrangers en situation de monoparentalité.

Des femmes peu qualifiées et des difficultés à actionner des leviers vers l'insertion sociale.

✓ Roseraie :

Rsa majoré isolé, pour des jeunes femmes de moins de 25 ans avec des difficultés de la maîtrise du français nécessitant un accompagnement plus long et plus soutenu.

Des demandes d'accès aux droits récurrentes.

L'accès au mode de garde est une problématique constatée par les travailleurs sociaux sur ce quartier, ce qui rend plus difficile l'accès à l'emploi ou à la formation.

✓ Hauts de st Aubin :

Le travailleur social de la Caf a été amené à recevoir des familles dans le cadre d'un accompagnement au relogement suite à la destruction de bâtiments.

RSA majoré isolé 10 familles sur 13 habitent dans les nouveaux logements dont le loyer et les charges élevée (tout électrique), entraînent le départ rapide des familles.

✓ Monplaisir :

Des familles qui ont du mal à tenir les engagements, une augmentation des rendez-vous non honorés.

Une précarisation qui ne cesse de s'accroître, les familles parlent de survie.

✓ Grand pigeon :

Des loyers attractifs pour une population en dessous du seuil de pauvreté, un réseau associatif présent et reconnu.

La précarité financière reste le dénominateur commun des familles accompagnées.

SYNTHESE DES FINANCEMENTS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES :

PS animation globale	427 434 €
animation famille ou animation locale	115 493 €
Clas	53 455 €
Réaap	18 280 €
Laep	10 755 €
Projets jeunes	5 450 €
Vvv	55 150 €
Aides au projet collectif	46 406 €
Fonds Cucs	8 924 €
Subventions de fonctionnement	42 360 €
Total	783 707 €

PERSPECTIVES :

Extrait COG 2013-2017

Le développement volontariste de services aux familles

La correction des inégalités sociales, à la fois en favorisant le maintien ou le retour à l'emploi des parents et par une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités. Le développement des solutions d'accueil se fera en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville. Par ailleurs, des outils de financement définis dans la Cog viendront à l'appui de l'action des collectivités territoriales pour rendre effectivement possible l'atteinte de l'objectif d'accueil de 10 % d'enfants issus de familles pauvres dans les crèches, élément du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Enfin, une attention particulière sera portée aux parents et enfants confrontés à un handicap

La mise en œuvre d'une politique de service aux allocataires adaptée à la crise et aux nouveaux besoins,

D'autre part, la Branche déploiera une politique de paiement à bon droit : autant les bénéficiaires des prestations ont des devoirs ; autant il convient de veiller à leur accès effectif aux droits. Conformément au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 100 000 rendez-vous des droits, organisés en fonction des besoins dans chaque territoire et en partenariat avec les autres institutions impliquées dans la lutte contre l'exclusion, permettront chaque année aux allocataires qui en ont le plus besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

La politique de la ville



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
DES Pays de la Loire



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble



CONTRIBUTION COLLECTIVE HLM A L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE D'ANGERS LOIRE METROPOLE

CONTRIBUTION COLLECTIVE HLM A L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE D'ANGERS LOIRE METROPOLE

I. LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Tous les bailleurs présents sur le territoire d'Angers Loire Métropole expriment le souhait de s'inscrire pleinement et collectivement dans la démarche de formalisation du Contrat de Ville. Ils entendent ainsi préparer les échanges à venir dans le cadre de l'élaboration mais également dans la mise en œuvre du contrat unique.

Dans le cadre de cette démarche, ils souhaitent en outre :

- une simplification des processus d'élaboration (en capitalisant et partageant les données déjà existantes comme celles de l'atlas du parc social notamment)
- une plus grande coordination entre les différentes démarches menées sur le territoire de l'agglomération et des dispositifs en cours d'élaboration tels que l'Accord Collectif Intercommunal (en évitant le plus possible la multiplication des instances et des réunions)

II. PLUSIEURS NIVEAUX D'ENJEUX POUR LES BAILLEURS SOCIAUX ENGAGES DANS LA DEMARCHE D'ANGERS LOIRE METROPOLE

1. De par leur connaissance précise et fine des territoires, les bailleurs souhaitent participer au processus de concertation sur la géographie prioritaire avec deux objectifs :

- Participer à l'ajustement des périmètres des quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé,
- Etre associés à l'identification des territoires et des périmètres de « quartiers vécus » et des « quartiers en veille ».
- Participer à l'identification des « quartiers relevant de projets d'intérêts locaux ».

2. Les bailleurs se posent en tant que parties prenantes et signataires du contrat cadre sur les volets impactant leur activité

Ils souhaitent en particulier être associés :

- à la préparation des futurs sites d'intervention de l'ANRU au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain,
- aux réflexions et démarches sur les enjeux de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération (équilibre social, préparation de la convention de mixité, sécurité, accompagnement social, développement économique, GUP),
- à une bonne articulation du futur Contrat de ville avec les objectifs du PLH, à sa mise en cohérence avec le PLUi et le PDU.

Ils attendent la prise en compte de leurs engagements et de leurs attentes sur les différents volets thématiques qui les impactent.

Ils entendent par ailleurs sensibiliser les différents signataires du Contrat de Ville aux enjeux d'articulation de leurs politiques respectives avec celle de l'agglomération angevine au titre de la politique de la ville, en particulier en ce qui concerne le Conseil Général et le Conseil Régional.

➤ Des acteurs fortement impliqués dans l'économie locale avec notamment des retombées pour les habitants des quartiers prioritaires

Les bailleurs sociaux présents sur le territoire de l'agglomération se sont toujours impliqués dans la politique de la ville. Dans le cadre des premiers dispositifs (Habitat et Vie Sociale; Développement Social des Quartiers, Développement Social Urbain, Contrat de Ville et Contrat Urbain de Cohésion Sociale), des opérations de dé densification par démolition, ou transformation d'usage, des programmes lourds de réhabilitation et de construction ont été mis en œuvre dans les différents quartiers identifiés comme prioritaires, de même que la mise en place de nombreux chantiers destinés à y favoriser l'emploi.

L'implication dans l'économie locale des bailleurs sociaux se traduit par :

- le soutien des entreprises locales dans le secteur du BTP ou des services,
- la création d'emplois, et l'aide à l'insertion,
- la qualité de vie.

Le soutien des entreprises locales

L'engagement dans les quartiers prioritaires est en particulier visible via la production, le développement et l'amélioration d'une offre de logements et de services. *Sur 10 ans, l'ensemble des bailleurs présents sur les quartiers en PRU ont réalisé un investissement à hauteur de 70% d'un programme total de travaux atteignant 493 M€ TTC.*

De manière plus globale, les bailleurs sociaux contribuent de manière très soutenue à l'activité économique locale du bâtiment ou des services à travers notamment :

- le développement d'une offre nouvelle de logements en neuf et en acquisition-amélioration,
- la poursuite de la requalification du patrimoine existant,
- l'amélioration de la performance énergétique dans le cadre des Plans Stratégiques Energie, avec pour objectifs la maîtrise de la quittance pour les locataires ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- des travaux d'entretien diffus, par le biais de contrat-cadre avec des prestataires multi-services.

La création d'emplois et l'aide à l'insertion

Dans le cadre de leurs démarches RSE, l'inscription de clauses d'insertion a été généralisée dans tous les marchés de travaux des bailleurs sociaux. Le volume de travaux représenté par ces différentes opérations permet d'inscrire véritablement dans la durée des parcours d'insertion pour des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. *A titre d'illustration, cela a généré 20 000 heures d'insertion sur les deux dernières années pour le Groupe Podeliha, 25 000 heures sur 2013 rien que pour ALH.*

Pratiquée depuis longue date par les bailleurs sociaux, l'inscription des clauses d'insertion dans les marchés de travaux a été entérinée plus formellement par une convention signée avec la ville d'Angers et l'Etat dans le cadre de l'ANRU puis du plan de soutien. Ces dispositions ont permis la mise en œuvre d'un véritable dispositif d'insertion dont la coordination a été confiée à la Direction Emploi Insertion d'Angers Loire Métropole.

Les bailleurs sociaux sont également inscrits dans le dispositif national de création d'emplois d'avenir, par le biais de recrutements directs et indirects (Régies de quartier, ...). Ils constituent également des « apporteurs d'affaires » auprès des régies de quartiers avec la conclusion de contrats de services, de travaux supports ou d'entretien ménager. *A titre d'illustration, la SOCLOVA a permis la création de 7 emplois d'avenir en 2013 via une régie de quartier. 4 contrats d'avenir ont intégré ALH en 2014.*

Ils sont par ailleurs signataires d'une convention pour les jeunes de 3ème issus des quartiers prioritaires ne trouvant pas de stage.

La qualité de vie

L'animation d'un quartier passe par une offre de commerces ou services en pied d'immeuble, et les bailleurs sociaux offrent une réelle réponse sur ces thématiques : commerces de proximité, professions médicales ou para médicales, associations, services publics, ...

A titre d'exemple, Immobilière Podeliha met à disposition des locaux en pied d'immeuble : Lav'Plaisir sur le quartier de Monplaisir, Passerelle sur le quartier de la Roseraie, la Consothèque sur le quartier de Belle Beille...

La SOCLOVA crée 871 m2 de bureaux dans le quartier Monplaisir au pied de la Tour Gallieni, permettant d'accueillir des services publics tournés vers les habitants, avec notamment un espace consacré à l'orientation et à la formation professionnelle. Dans le cadre de la rénovation urbaine, ALH gère près de 132 locaux tertiaires loués pour beaucoup à des associations, mais aussi à des entreprises locales, Dans le quartier de Belle-Beille notamment, situé en zone franche urbaine, plus de 50 entreprises et commerces sont accueillies à ce jour. Angers Loire Habitat a également reconstitué un centre commercial au Grand Pigeon sur la Place Camille Claudel permettant de relocaliser les commerces existants et d'attirer de nouveaux acteurs (13), ainsi que sur la Place de la Fraternité à Verneau où a été installée une Maison de Santé pluridisciplinaire.

Dans les secteurs de politique de la ville, l'accent est particulièrement porté sur l'innovation et l'expérimentation avec des effets directs sur la qualité de vie des habitants : meilleure insertion des formes urbaines dans le paysage urbain, trame des logements répondant à des normes et attentes plus actuelles, réhabilitations thermiques lourdes via des isolations par l'extérieur.

Les bailleurs sont pleinement acteurs du dispositif d'auto-réhabilitation accompagné 'Rénov'Appart', permettant de débloquer des situations de mal logements pour des publics en grandes difficultés économiques et sociales.

➤ Des acteurs soucieux de la mixité sociale et des parcours résidentiels des habitants des quartiers prioritaires

Equilibre de peuplement

Les bailleurs sociaux proposent au plus grand nombre des logements à loyer abordable : familles, personnes seules, couples, étudiants, personnes en perte d'autonomie, ménages en difficultés sociales et financières,

S'agissant des publics en difficulté, les bailleurs s'inscrivent dans tous les dispositifs mis en place au niveau de l'agglomération pour le logement des personnes défavorisées (FSL, DALO, Commissions Sociales Logement, Contingent Préfectoral). Ils développent également de nombreuses conventions avec les associations qui œuvrent dans l'insertion par le logement (*plus de 180 logements en sous-location pour le Groupe Podeliha, 160 pour Angers Loire Habitat, 35 pour la SOCLOVA...*).

Prise en compte du vieillissement avec maintien à domicile des personnes âgées

Immobilière Podeliha (Label Habitat sénior services) s'est engagée dans une politique de diversification de l'offre de logements et de services en direction des personnes âgées respectant aussi leur souhait de maintien à domicile dans un environnement et une offre de services de proximité.

- ❖ *Par le développement d'une offre de logements respectant un cahier des charges d'engagements stratégiques et techniques précis, dans le neuf et dans l'ancien,*
- ❖ *ainsi que des partenariats locaux pour une offre de services toujours plus pertinents.*

La programmation des logements Habitat senior Services, est fixée en comité de pilotage et concerne la production neuve pour 10% de la production annuelle, l'ancien sur des opérations de réhabilitations ou d'une programmation annuelle en masse ou au « fil de l'eau.

Projet inter-générationnel avec accueil en colocation jeunes / personnes âgées : Rompre l'isolement, prévenir les situations à risque, rester au contact des générations «actives», en favorisant les rencontres inter générationnelles, tel est le fondement du projet développé par Immobilière Podeliha, l'association le temps pour toit et la ville d'Angers et soutenu par le Fonds d'innovation sociale des ESH.

Dans le cadre d'une convention signée avec la Ville d'Angers, la SOCLOVA s'est engagée à développer une offre de logements adaptés et dans le neuf et dans l'ancien. Sur 2014, plus de 50 logements dans le parc existant seront adaptés à des personnes en perte d'autonomie avec des interventions en particulier sur les quartiers Monplaisir, ou Deux Croix Banchais.

Angers Loire Habitat gère l'offre de logements adaptés au public vieillissant et/ou handicapé, par le biais d'une commission d'adaptation mensuelle, chargée de statuer sur la recevabilité des demandes. Ainsi, en 2013, sur 162 demandes étudiées, 87 ont été acceptées et 55 en cours d'instruction.

Réponse aux logements des jeunes

Le logement social reste une réponse de qualité aux logements des jeunes de moins de 25 ans. **41 apprentis, 98 étudiants ont été logés au sein du parc de la SOCLOVA en 2013.**

Le parc d'ALH accueille pour sa part 840 jeunes de moins de 25 ans, dont 139 étudiants et 28 apprentis en 2013.

Pour autant, l'enjeu de la mixité sociale et des équilibres de peuplement reste prégnant. Constat est fait à l'échelle de l'agglomération d'une très forte concentration de l'offre sociale et très sociale sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les politiques d'attributions sont parfois subies : problématiques d'attractivité d'un quartier, d'entre soi, d'absence de diversité des logements,...

Constat est fait également que dans le fichier départemental de la demande locative sociale (Imhweb) 7 ménages sur 10 disposent de revenus imposables inférieurs à 60 % des plafonds HLM (plafonds PLUS), et même plus d'1 ménage sur 2 a des revenus inférieurs à 40 % des plafonds HLM, traduisant une situation financière de plus en plus précaire des ménages.

Les leviers d'actions ne reposeront donc pas exclusivement sur les bailleurs sociaux mais bien sur l'ensemble des acteurs, avec une stratégie à définir sur l'ensemble du territoire en évitant l'écueil d'un basculement des quartiers non rénovés.

La concertation sera essentielle et pourrait notamment porter sur les axes suivants :

- la question de la concentration de l'offre sociale et très sociale avec des pistes de travail sur le renforcement de l'offre de logements abordables PLAI en dehors des quartiers prioritaires, la remise en ordre des loyers
- la nécessité de rendre plus attractif les quartiers prioritaires de la Ville sur les volets urbains, de transports publics avec le tramway, d'éducation, ...
- le développement de l'accompagnement des publics fragiles

Le parcours résidentiel

Afin de proposer à l'ensemble de leurs locataires, et notamment au public des quartiers prioritaires, une offre diversifiée de logements et des parcours résidentiels ascendants, les bailleurs sociaux développent une politique d'accession sociale et de vente de patrimoine. La vente du patrimoine Hlm

(*Tour Rosa Park à la Roseraie, un immeuble de 80 logements du Toit Angevin à la Roseraie...*), outre une accession sociale sécurisée pour certains locataires, permet par ailleurs :

- ✓ De dégager des fonds propres, indispensables dans un contexte de diminution des financements externes disponibles pour développer l'offre nouvelle ;
- ✓ D'améliorer l'image du parc et la vie des ensembles immobiliers par la création d'une forme de mixité dans l'occupation du parc (locataires et accédants) avec une vigilance particulière quant à la gestion des copropriétés issues de ces ventes HLM, afin d'apporter une réponse pertinente aux copropriétaires, aux locataires et aux collectivités locales.

Plus globalement, l'accession sociale est aujourd'hui un outil incontournable pour les bailleurs sociaux pour :

- répondre aux objectifs du Programme local de l'habitat (PLH)
- assurer le développement de l'offre nouvelle
- s'implanter sur de nouveaux territoires d'ALM, en cohérence avec les polarités définies par le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le PLH,
- développer la mixité sociale et proposer des parcours résidentiels diversifiés et sécurisés,
- répondre aux attentes des ménages pour lesquels l'accession privée reste inaccessible.

Enfin, pour garantir et sécuriser le parcours des ménages accédant à la propriété, les bailleurs sociaux de la région ont également signé un Pacte de la propriété abordable.

➤ Des acteurs partenaires de la sécurité publique, mais en charge de la seule tranquillité résidentielle

Depuis quelques années, les bailleurs sociaux, sont confrontés sur Angers à une recrudescence du phénomène de bandes et de squats, voire d'appropriation des espaces communs des immeubles, accompagné dans la plupart des cas de trafics illicites, de dégradations et nuisances en tous genres. Pour contenir ce phénomène et assurer la sécurité de leurs locataires, ils ont dû faire appel à une société de gardiennage sur plusieurs sites. Ces dispositions exceptionnelles ne peuvent pas pour autant constituer des réponses satisfaisantes au problème de la tranquillité résidentielle qui relève de leur mission de bailleur. Seule la consolidation du partenariat pourra permettre de trouver des réponses pérennes à ces problématiques.

Afin d'expérimenter de nouvelles réponses à ces situations difficiles à résoudre, un dispositif de vidéo protection a été mis en place en 2012 sur un site du patrimoine d'ALH (place Olivier Giran, en Centre-Ville). Un second a été installé fin mars 2013 à la Morellerie, à la Roseraie.

Fin 2013, Angers Loire Habitat et Immobilière Podeliha ont réalisé une importante opération, dite de prévention situationnelle, sur l'îlot Savary, qui a consisté à mettre en place des grilles pour limiter les parcours de fuite et les squats sur certains espaces et un périmètre de vidéo protection sur l'ensemble de l'îlot.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble Le Haut Daguinet, quartier Deux Croix Banchais, la SOCLOVA en concertation avec les occupants a retravaillé les cheminements et accès aux immeubles avec notamment la suppression des doubles accès dans les halls, la sécurisation renforcée des accès.

Si les bailleurs sont bien des acteurs de la tranquillité résidentielle, ils ne peuvent être que partenaires de la sécurité publique, et ont besoin d'être pleinement soutenus par les institutions, Police et Justice en particulier. En effet, la tranquillité publique n'entre pas dans les missions premières des bailleurs, mais ils sont de fait confrontés à des faits de violences urbaines plus importants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où ils sont présents.

Ainsi, ils peuvent mener des actions préventives :

- renforcement de la présence humaine sur les sites sensibles à travers des postes de médiateurs, de personnels de proximité,
- participation pour un tiers au financement des correspondants de nuit, d'adultes relais, etc

Et des actions dissuasives à l'échelle de leur patrimoine, avec la mise en œuvre d'actions relevant de la prévention situationnelle :

- résidentialisation d'immeubles, éclairage renforcé, fermeture des halls, contrôle d'accès, etc
- ou d'autres formes de sécurisation passive (vidéosurveillance ...).

Ils sont présents dans les instances de concertation des CLSPD, des conseils locaux de sécurité, des cellules de veille des quartiers et le CCSPD (Conseil communautaire de sécurité et de prévention de la délinquance), mais ils attendent un assouplissement des procédures de dépôts de plaintes encore trop laborieuses et un partenariat renforcé entre les services de police municipale, nationale et gendarmerie, voire de la justice. La mise en œuvre d'un observatoire partagé des faits de délinquance leur paraîtrait en outre de nature à faciliter l'intervention partenariale sur ces problématiques et participerait, de fait, au renforcement du partenariat.

➤ **Des acteurs attachés à la poursuite de la gestion urbaine et sociale de proximité à l'échelle de l'agglomération**

En 2013, dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, les bailleurs ont été mobilisés autour de la charte de Gestion urbaine de proximité. Elle concerne la totalité des quartiers, avec des enjeux et des actions spécifiques selon les secteurs. L'année a été consacrée à mieux décliner les actions GUP, en articulation avec les démarches ANRU et CUCS.

Le groupe projet GUP s'est appuyé sur des « balades urbaines », « diagnostics en marchant » ou actions ponctuelles auxquelles participent les agences des bailleurs. L'action d'expérimentation de locaux encombrants menée dans le quartier Grand-Pigeon avec l'agence des Deux Croix d'Angers Loire Habitat a ainsi pu servir de cas d'étude.

Les bailleurs souhaitent poursuivre et étendre les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité sur toute l'agglomération,

- à la fois en matière de gestion « technique » pour améliorer le cadre de vie et produire une meilleure gestion de l'espace urbain : entretien et maintenance du bâti et des espaces collectifs, restructuration de l'espace public et aménagement de jardins publics, d'espaces centraux, gestion du stationnement et de la collecte des déchets, avec un enjeu particulier autour des véhicules ventouses, des épaves et des gros encombrants.....,
- en matière de gestion « de proximité » : équipements collectifs, accès aux réseaux de transport public, création de locaux vélos, services commerciaux et à la personne, etc.
- mais aussi en matière de gestion « sociale » : gestion locative, vie associative, concertation avec les habitants, accès aux services publics, accès à l'emploi, etc..

En effet, le parc social accueille un nombre croissant d'individus fragilisés socialement et parfois, en grande souffrance psychique, ce qui pose la question de leur accompagnement. Devant la diversité des troubles et le caractère urgent de certaines situations, les bailleurs sont démunis et doivent pourtant trouver des solutions. Idem pour les sorties d'hébergement.

A ce titre, ils souhaitent que la Charte Santé mentale qui s'applique sur la ville d'Angers soit étendue sur tout le territoire de l'agglomération et qu'elle associe davantage les bailleurs, qu'elle les intègre dans les dispositifs de travail mis en place.

En terme d'accompagnement social, ils soulignent un enjeu de meilleure coordination entre travailleurs sociaux et de relais à trouver avec les bailleurs. Ils font référence notamment au protocole en cours de rédaction entre le Conseil Général et les bailleurs notamment dans le cadre de la prévention des expulsions.

Ils rappellent leur engagement dans le cadre d'ACHILE (Accueil, Hébergement, Insertion, Logement, Emploi), démarche initiée en 2013 avec l'Etat, le Conseil Général et associations œuvrant dans le logement et l'hébergement, mais aussi de Césame, pour l'élaboration d'un guide évaluant la capacité à être autonome dans un logement.

➤ Des acteurs engagés dans des démarches RSE, une pratique ancrée de la concertation locative et une prise en compte des publics spécifiques

La concertation avec les locataires caractérise les bailleurs sociaux, tant du point de vue de leurs obligations réglementaires, que des pratiques innovantes qu'ils ont développées. Elle constitue une spécificité de leur mode de fonctionnement dont ils ne se sont jamais écartés.

Concertation avec les locataires

La concertation et les relations entretenues avec les représentants des locataires constituent plus qu'un principe pour les bailleurs, puisque, au-delà des obligations de rencontres (exemple Conseil de concertation locative annuel), de nombreux moments d'échange permettent des accords signés pour le bénéfice d'actions, la mise en place de services ou la réalisation de travaux ; les locataires étant par ailleurs appelés directement à confirmer ou refuser les propositions faites.

La participation directe des locataires est aussi travaillée par les bailleurs via des invitations à des réunions d'informations, la tenue de points en pied de bâtiment, des séances de « diagnostic en marchant ».

L'ensemble des sujets quotidiens sont abordés - troubles de voisinage, amélioration des espaces communs, projet de travaux dans les parties communes et / ou intérieures.

Démarches RSE/Démarches Qualité.

Les bailleurs sociaux sont soucieux de la qualité du service rendu et à l'écoute de leurs locataires.

A titre d'exemple, certifiée ISO 9001, la SOCLOVA réalise une enquête de satisfaction annuelle auprès d'un tiers de ses locataires, les thématiques portant sur l'immeuble et ses abords, le cadre de vie, la gestion des déchets, la sécurité, les relations, le traitement des demandes techniques ou non. Sur la base des résultats, un plan d'actions d'améliorations est actualisé chaque année, et mis en œuvre en particulier par les équipes de proximité.

Chez Immobilière Podeliha, la certification Qualibail 2 démontre le niveau d'engagement de la société en matière de qualité de service. D'autre part, la poursuite de la démarche expérimentale, HQS, Habitat Qualité Service, initiée en 2010 s'est poursuivie en 2013, pour le quartier de la Roseraie. Pour rappel, il s'agit d'associer les locataires à l'amélioration du service, de se mettre d'accord sur les référentiels locaux, pour une meilleure qualité résidentielle, et d'inscrire la démarche dans la RSE, dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes.

La démarche qualité initiée il y a 10 ans à Angers Loire Habitat s'est poursuivie par la création d'un référentiel qualité s'appuyant sur une rationalisation et une homogénéisation des pratiques favorisant l'implication des salariés. ALH a consolidé cette démarche avec un audit externe HQS en 2013. La démarche qualité est complétée par une démarche RSE, qui impacte aussi bien la relation clientèle et l'accompagnement des salariés, que la notion de recyclage ou encore d'économie d'énergie.

Un enjeu de requalification urbaine et sociale sur certains territoires dans la continuité du PNRU 1

Les interventions nécessitant une transformation profonde du cadre bâti et urbain sont inscrites dans le cadre des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) des bailleurs. En fonction des décisions qui seront prises par le Ministre de la Ville sur proposition du Conseil d'Administration de l'ANRU et des conditions de financement arrêtées, les organismes procéderont à une relecture de leur PSP, qui pourra les conduire à revoir leurs priorités d'investissements. Certaines opérations ne pourront être réalisées sans la mobilisation d'aides publiques, et notamment des crédits de la politique de la ville.

Quartier Monplaisir

Le quartier est bordé à l'Ouest par la Sarthe et la Maine et limitrophe avec la commune d'Ecouflant au Nord. En 2009, 11 500 habitants sont recensés sur le quartier dont la superficie est de 2,92 km². Les résidences principales sont majoritairement représentées par le parc HLM : sur 4 440 résidences principales, 2956 logements locatifs sociaux, soit 66,5 %.

Le secteur Monplaisir faisait jusqu'à présent l'objet d'un zonage prioritaire au titre de la Politique de la Ville : la zone urbaine sensible (ZUS) de Monplaisir. Définie sur un périmètre plus restreint (0,97 km²), la ZUS concerne 7 656 habitants répartis dans 3 282 résidences principales dont 2374 logements sociaux soit 72 %.

Chiffres Clés Insee 2009

	ZUS Monplaisir	UU Angers
Population des ménages fin 2009	7 656	194 932
Evolution relative de la population des ménages de fin 2007 à fin 2009	1.9 %	0.3 %
Part de la population à bas revenus 2009	28.6 %	9.8 %
Evolution relative de la part de la population à bas revenus 2007-2009	10.8 %	3.6 %
Indicateur de jeunesse fin 2008	1.6	1.1
Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat début 2007	68.4 %	35.7 %
Part des ménages d'au moins 6 personnes fin 2009	3.3 %	1.9 %
Surface du logement (en mètres carrés) par personne 2009	35.0	40.5
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants fin 2009	6.7 %	3.6 %
Part des ménages locataires fin 2009	80.3 %	55.3 %
Part des ménages locataires en HLM fin 2009	68.5 %	30.1 %
Part des ménages installés depuis moins de 5 ans fin 2009	48.4 %	50.2 %
Part des ménages concernés par une allocation chômage 2009	25.5 %	17.8 %
Evolution relative de la part des ménages concernés par une allocation chômage 2007-2009	3.3 %	3.1 %

L'étude préalable au PRU de Monplaisir a été lancée depuis 2011. On rappelle ici les grands axes du projet définis par la ville d'Angers :

- amener le tramway (2 tracés à l'étude en 2013),
- rendre le service public lisible et accessible,
- restructurer le cœur de quartier,
- vouloir le développement économique,

- relever le défi de l'éducation et la formation,
- parier sur l'innovation sociale,
- renouveler et adapter l'offre de logements.

Les objectifs de l'étude ont été identifiés, à court et moyen terme :

- Comment améliorer l'attractivité du quartier Monplaisir ?
- Quelle stratégie adopter face au phénomène de paupérisation des ménages observé dans le quartier et à l'échelle de l'agglomération ?
- Quelle offre nouvelle développer et quelles actions mener sur le parc existant ?

Quartier Belle-Beille

Belle-Beille est situé à l'Ouest de la commune, entre les quartiers Lac de Maine au Sud et Doutre/Saint-Jacques au Nord. Localisé en périphérie du centre-ville et sur la rive droite de la Maine, Belle-Beille est également un quartier d'entrée de ville, limitrophe avec les communes de Beaucouzé et d'Avrillé.

Le quartier s'étend sur une superficie de 350 ha dont l'urbanisation constitue la première extension de la ville réalisée à partir des années 1950. Belle-Beille accueille à cette occasion, de part et d'autre de l'avenue Notre-Dame du Lac, l'un des premiers grands ensembles construits en France par des procédés de préfabrication industrielle. D'autres programmes immobiliers à vocation sociale ainsi que de l'habitat pavillonnaire privé se sont développés jusqu'à la fin des années 1970.

Dans le cadre des actions de la Politique de la Ville, des interventions sur le bâti, l'espace public, l'emploi et la cohésion sociale ont été mises en œuvre sur Belle-Beille. Elles ont été financées par les dispositifs HVS, DSQ, DSU, Contrats de Ville et PRU, et par des fonds propres d'Angers Loire Habitat. Jusqu'à présent, plusieurs zonages prioritaires couvrent une partie du quartier : une zone d'éducation prioritaire, une zone franche urbaine (ZFU) et une zone urbaine sensible (ZUS).

La ZUS de Belle-Beille couvre 45 % du quartier mais concerne 80 % de ses habitants et 85 % des résidences principales. Le quartier compte 13 500 habitants, 8418 pour le périmètre ZUS, et 5 264 résidences principales. 2919, soit 55% d'entre elles sont constituées de logements locatifs sociaux.

Chiffres Clés Insee 2009

	ZUS Belle Beille	UU Angers
Population des ménages fin 2009	8 414	194 932
Part de la population à bas revenus 2009	20.6 %	9.8 %
Evolution relative de la part de la population à bas revenus 2007-2009	-0.9 %	3.6 %
Indicateur de jeunesse fin 2008	1.6	1.1
Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat début 2007	47.8 %	35.7 %
Part des ménages d'au moins 6 personnes fin 2009	2.2 %	1.9 %
Surface du logement (en mètres carrés) par personne 2009	36.0	40.5
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants fin 2009	6.8 %	3.6 %
Part des ménages locataires fin 2009	79.3 %	55.3 %
Part des ménages locataires en HLM fin 2009	66.4 %	30.1 %
Part des ménages installés depuis moins de 5 ans fin 2009	55.6 %	50.2 %
Part des ménages concernés par une allocation chômage 2009	22.9 %	17.8 %
Evolution relative de la part des ménages concernés par une allocation chômage 2007-2009	4.4 %	3.1 %

Angers Loire Habitat, principal bailleur de la Zone urbaine sensible, avec près de 2 000 logements gérés sur le quartier de Belle-Beille, est associé à la réalisation du schéma directeur d'aménagement sur l'ensemble du quartier initié par la Ville. Il concerne plus particulièrement le « Vieux Belle-Beille » et le secteur Notre Dame du Lac. Du fait de l'existence d'un site inscrit, le schéma a fait l'objet d'une attention particulière et le plan de composition urbaine devra respecter le plan de masse des années 50, validé par la Commission régionale des sites.

Le plan d'aménagement Ville, validé par la Commission des Sites en octobre 2012, préconise :

- la conservation de l'ensemble des bâtiments parallèles à l'avenue Notre Dame du Lac,
- la démolition des bâtiments perpendiculaires, à échéance plus ou moins longue mais avec reconstruction sur les emprises libérées et selon le plan masse d'origine.

Les 5 axes du projet sont les suivants :

- le confortement et la restructuration des grandes centralités du quartier,
- l'amélioration et la diversification de l'offre en logements,
- une volonté de travailler le volet économique à l'intérieur des centralités et en pied d'immeuble,
- la qualité paysagère du quartier,
- le passage du tramway sur l'avenue Patton.

Le programme établi fin 2012, en concertation avec ALH, prévoit à terme :

- la réhabilitation de 610 logements,
- la démolition de 415 logements
- la construction de 800 à 1 250 logements neufs. Ce delta s'explique par l'incertitude sur la quantité de foncier dégagé par les démolitions, destiné notamment à développer des équipements.

Sur l'ensemble des phases, soit environ 10 ans, la programmation logements se répartira de la façon suivante : 30 % en accession libre, 20 % PLS, 30 % en locatif social et 20 % en PSLA.

* *
*



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Plan stratégique local de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

Avis de l'État – Angers



24 juillet 2014

Table des matières

1 Les interventions urbaines nécessaires pour consolider l'inscription des quartiers dans le développement urbain durable de l'agglomération.....	5
1.1 – Les interventions de la rénovation urbaine depuis 2004 et les dysfonctionnements urbains restant à traiter.....	5
1.2 – Les enjeux de la diversité de l'habitat.....	7
1.3 – Le succès de la politique des relogements.....	7
1.4 – La recherche de la mixité sociale.....	8
2 Les conditions d'une amélioration du fonctionnement du quartier et une gestion de qualité garantissant la pérennité des investissements.....	10
2.1 – Gestion Urbaine de Proximité.....	10
2.2 – Mobilité et transports.....	12
2.3 – Tranquillité publique et incivilités.....	14
3 Les autres axes prioritaires d'intervention visant la réduction des inégalités sociales, notamment en matière d'accès à l'emploi et la formation.....	17
3.1 – Santé.....	17
3.2 – Les politiques éducatives	19
3.2.1 – <i>Éducation</i>	19
3.2.2 – <i>Le développement du numérique au profit des jeunes</i>	22
3.2.3 – <i>Le sport</i>	23
3.2.4 – <i>La culture</i>	24
3.3 – Économie et emploi.....	26
3.3.1 – <i>Une crise économique particulièrement défavorable aux quartiers</i>	26
3.3.2 – <i>Des efforts importants pour l'emploi et l'insertion</i>	28
Annexe A : Principaux enjeux identifiés sur les quartiers.....	32
Annexe B : Fiches de synthèses CCI sur la création d'entreprises.....	37

Préambule

Comme tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville en France, ceux d'Angers sont marqués par un déficit d'attractivité qui renforce leur écart social et territorial. En termes démographiques, ce sont les quartiers de la Roseraie, Belle Beille, Grand Pigeon-Deux Croix-Banchais et Monplaisir qui ont perdu le plus de population ces dernières années. Alors que tous les autres stagnent ou voient leur population augmenter (à l'exception de Justices Madeleine St Léonard), ces quartiers ont perdu plus de 5 000 habitants en dix ans de 1999 à 2009 (cf INSEE et le baromètre AURA 2013). C'est aussi à Monplaisir, la Roseraie et Grand-Pigeon-Deux Croix-Banchais que les ménages sont les plus stables, car ils n'ont pas les moyens d'aller habiter ailleurs. Il s'ensuit un marquage social de ces quartiers, qui concentrent les logements les moins coûteux de l'agglomération et donc les ménages les plus défavorisés.

Depuis 2004, le programme de rénovation urbaine de la ville d'Angers porte sur les cinq quartiers prioritaires de la ville. Les partenaires ont contractualisé en 2004 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur un programme global et opérationnel. Près de 500 M€ ont été investis dont 72 M€ de l'ANRU. Au total, ce sont 1400 démolitions de logements, 1 452 reconstructions et 5 961 réhabilitations qui ont été opérées sur le parc HLM angevin. Au delà de cela, près de 6 000 logements ont été réhabilités et plus de 8 000 ont bénéficié d'opérations de résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service. Au final, le cadre de vie des quartiers de la Roseraie, Belle Beille, Grand Pigeon ont été particulièrement améliorés. Selon un sondage Ipsos réalisé par Angers Loire Habitat sur les locataires de son parc, 94 % des locataires se disent satisfaits des projets de rénovation urbaine et 75 % trouvent leur logement plus agréable. En parallèle, la gestion urbaine de proximité avec les huit axes de la charte a aussi sensiblement amélioré la vie quotidienne des habitants.

Pour autant, il reste beaucoup à faire, en particulier sur les quartiers de Monplaisir et Notre Dame du Lac à Belle Beille qui ont été peu concernés par le programme de rénovation urbaine.

Le projet stratégique local vise donc à consolider les acquis du programme de rénovation urbaine et à préparer les projets urbains pour les quartiers. Il s'agit de stimuler la dynamique partenariale, qui a fait le succès du programme en cours, pour aboutir à une vision partagée conjuguant :

- le devenir et la vocation des quartiers prioritaires au sein de la ville et de l'agglomération à l'horizon de 10-15 ans notamment en termes d'attractivité, d'image et de peuplement ;
- le fonctionnement, la gestion de ces quartiers et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants ;
- le développement économique et de l'emploi.

Comme le soulignait la ministre de la ville dans son discours du 17 juin 2014, « il faut en faire des quartiers d'excellence » en particulier, dans trois domaines : la qualité urbaine et environnementale, la ville connectée et la stimulation du développement économique et de l'emploi. Ainsi, il s'agit bien que cette stratégie sur les quartiers à la fois oriente et décline les politiques globales formalisées ou en cours de formalisation dans les documents de

planification et de programmation à l'échelle de l'agglomération (SCOT, PLU/PLH/PDU, agenda 21...). C'est en effet l'échelle pertinente pour réduire la fracture territoriale et rééquilibrer le territoire dans une vision dynamique et finalement construire la ville durable que tous les habitants attendent. La question de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux ou privés dans un marché particulièrement détendu, vu l'offre abondante dans les différentes ZAC de l'agglomération, doit aussi interroger sur le volume, la localisation et surtout le type de logements à produire. L'articulation avec les politiques d'habitat privé en difficultés (copropriétés et habitat indigne) doit également être étudiée.

Conformément au guide national, les services de l'État contribuent au projet stratégique local en apportant leur connaissance et leur vision des quartiers. Ce travail collectif est structuré selon trois axes :

- les interventions urbaines nécessaires pour consolider l'inscription des quartiers dans le développement durable de l'agglomération ;
- les conditions d'une amélioration du fonctionnement des quartiers et d'une gestion de qualité garantissant la pérennité des investissements ;
- les autres axes prioritaires d'intervention visant la réduction des inégalités sociales, notamment d'accès à l'emploi et à la formation.

En outre, il comprend en annexe une synthèse des atouts, faiblesses et enjeux pour les principaux quartiers.

Il s'appuie sur les contributions des Délégués du Préfet, de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, de l'Éducation Nationale, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT-DIRECCTE) et des services publics de l'emploi, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Direction Départementale des territoires, de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de son service départemental de l'architecture et du patrimoine, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de l'I.N.S.E.E. et de la Poste. La synthèse a été rédigée par la Direction Départementale des Territoires.

1 Les interventions urbaines nécessaires pour consolider l'inscription des quartiers dans le développement urbain durable de l'agglomération

1.1 – Les interventions de la rénovation urbaine depuis 2004 et les dysfonctionnements urbains restant à traiter

L'intervention de l'ANRU a été plus ou moins importante selon les quartiers.

Les quartiers Roseraie et Grand Pigeon ont été rénovés dans leur ensemble et aujourd'hui il est convenu de penser que les interventions d'ampleur ne sont plus nécessaires.



Place Camille Claudel (Grand Pigeon)

Le quartier Verneau est en cours de transformation lourde seulement depuis 2010 avec une démolition totale du noyau sur 4 hectares et un aménagement permettant une intégration aux deux ZAC voisines (Capucins et Mayenne).



Démolitions en cours (Verneau)

Le quartier de Belle Beille a été traité sur les secteurs sud et ouest. En 2004, le secteur Notre Dame du Lac n'avait pas été considéré comme prioritaire, mais dix années plus tard le constat a changé. L'étude menée par la ville et cofinancée par l'ANRU fait ressortir un besoin réel d'intervenir car l'état des immeubles s'est fortement dégradé, d'autant que leur qualité d'origine était très médiocre notamment sur les plans énergétiques et acoustiques. Une action ponctuelle a d'ailleurs été lancée sur la réhabilitation d'une cinquantaine de logements en vue de définir un nouveau standard de confort dans ce patrimoine de plus de 1 000 logements. En outre, l'absence de centralité et la médiocre qualité des espaces publics nécessitent un projet urbain ambitieux capable de redonner à ce quartier l'attractivité que son cadre paysager exige.



Cadre paysager (Belle Beille)



Place à l'angle de l'avenue Patton et de la rue de Belle Beille

L'intervention de l'ANRU sur Monplaisir s'est réduite à la remise à niveau de vingt équipements et aménagements ponctuels sans projet d'ensemble, ni intervention sur le patrimoine HLM. En 2004, ce secteur sortait d'une intervention financée par les crédits de l'Opération de Rénovation Urbaine et la situation était jugée moins préoccupante. Aujourd'hui, tous les indicateurs de ce quartier sont au rouge. C'est le quartier d'Angers où

la relégation est la plus forte car il concentre les plus faibles loyers du parc social et par conséquent les ménages les plus défavorisés. Les dysfonctionnements urbains y sont multiples : enclavement lié à un effet « citadelle » lié au faible nombre d'accès depuis le reste de la ville, îlots refermés sur eux-mêmes, espaces publics obsolètes (place de l'Europe), monotonie de l'architecture et des façades renvoyant une image caricaturale de « grand ensemble » à problèmes...



Barre HLM (Monplaisir)

1.2 – Les enjeux de la diversité de l'habitat

A eux seuls, les trois quartiers de Belle Beille, Monplaisir et Roseraie concentrent 46 % des 23 294 logements sociaux de la ville d'Angers en 2013, pour un taux global de 31 %. Dans ces quartiers, ce taux dépasse donc les 50 %, pouvant aller jusqu'à 63 % sur Monplaisir. Si on ne considère que les cœurs de quartiers au sens des nouveaux périmètres de la politique de la ville, le taux dépasse les 90 %. Pour l'essentiel, le parc est constitué de logements collectifs, au delà de 90 % sur les cœurs de quartier. La rénovation urbaine a pourtant commencé à rééquilibrer les logements sociaux puisque les 1 452 reconstructions se sont opérées à 40 % hors des sites ANRU. De même, près de 1 000 logements en accession ont été proposés sur la Roseraie, Grand-Pigeon, Belle Beille et bientôt sur Verneau pour diversifier le parc. Sur les typologies, on observe que les quartiers de Monplaisir et Roseraie concentrent plutôt des grands logements (plus de 50 % de T4).

Ainsi, il reste encore beaucoup à faire pour diversifier le parc de logements, diversifier ainsi les populations et donc tirer les quartiers davantage « vers le haut ».

1.3 – Le succès de la politique des relogements

La charte des relogements, mise en place dans le cadre des démolitions du PNRU, a su s'adapter à la situation particulière des quartiers impactés : Roseraie, Belle Beille, Verneau

et Grand Pigeon. Au total, 713 relogements ont été opérés. Les parcs anciens et nouveaux ont été mobilisés pour atteindre cet objectif, avec un travail mobilisant tous les bailleurs sociaux d'Angers. Il faut noter un regroupement d'habitants relogés sur le quartier neuf des Capucins venant de Verneau malgré les efforts mis en place pour éviter des transferts importants de quartier à quartier. Une veille est en place pour éviter de reconstituer la cité Verneau dans l'Îlot des Chalets. Cependant, 57 % des relogés l'ont été, à leur demande, dans leur quartier d'origine, afin de respecter leur environnement immédiat. 37 % ont été relogés hors ZUS soit 264 ménages qui ont ainsi contribué à la mixité sociale. Globalement, sur l'ensemble des relogements, il est constaté pour 82 % des locataires une satisfaction globale et une qualité de mise en œuvre exemplaire chaque cas étant traité avec beaucoup de soins. Une minorité (18%) a néanmoins considéré son logement comme un traumatisme et une source d'ennui, ce dont il faudra tirer des enseignements pour les prochaines opérations.

Il faut souligner l'initiative post-relogement du chef de projet de Belle Beille dans la mise en place d'un accueil individualisé des nouveaux locataires sur Notre Dame du Lac. Cet accueil a bénéficié à des anciens habitants de Verneau. Cette action serait à généraliser à l'ensemble des quartiers avec le soutien des bailleurs sociaux, notamment dans le cadre des grandes opérations de relogement.

Les relogements ont révélé dans certains immeubles des personnes isolées en grande précarité vivant parfois en rupture sociale ou administrative, en addiction... L'accompagnement renforcé du relogement mis en place dans le cadre de la rénovation urbaine et financé par les crédits de l'ANRU a permis d'assurer un très bon relogement. Un agent du CCAS de la ville d'Angers et un agent d'Angers Loire Habitat (financement ANRU) ont rencontré individuellement les habitants de Verneau pour, d'une part, les aider dans leurs démarches administratives (dossier AMIRU, accompagnement social etc) et , d'autre part, prendre en compte leurs demandes en terme de logement et de quartier d'accueil.

Cependant, si le relogement lui-même a été globalement réussi, l'accompagnement post-relogement, redevenu celui du droit commun, pose question au regard de certaines familles en grande difficulté. Aussi, pour les familles bénéficiaires d'un accompagnement très renforcé, après leur relogement surtout s'il intervient dans un autre territoire, il serait souhaitable de veiller à une articulation plus fine entre les différents travailleurs sociaux pour leur accompagnement et leur intégration dans leur nouvel environnement.

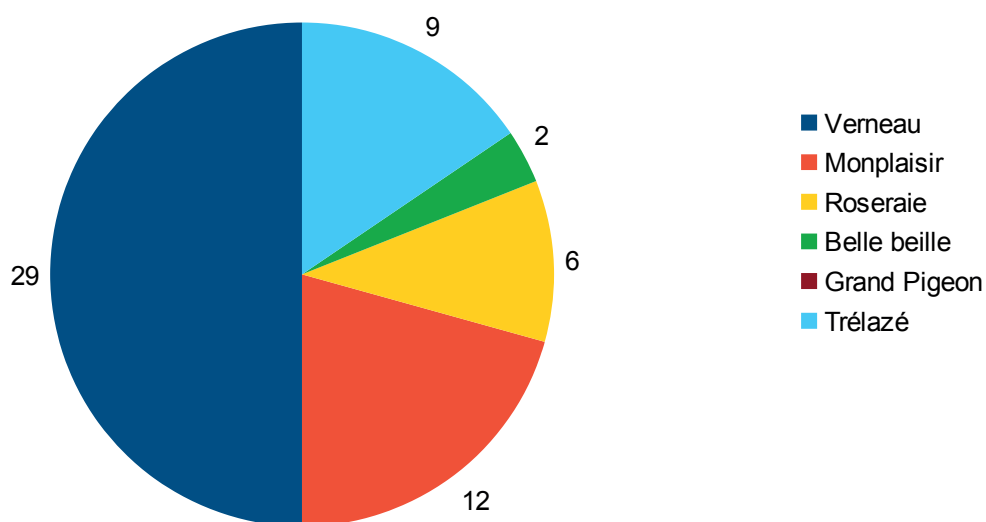
1.4 – La recherche de la mixité sociale

Les quartiers prioritaires présentent un assez bon équilibre dans les compositions familiales entre personnes seules et familles avec enfants. Toutefois, la présence de familles monoparentales y est nettement plus forte que sur le reste de la ville. La part de « sans diplôme » dans les quartiers prioritaires (22%) est le double de celle des autres quartiers de la ville (11%), Monplaisir présentant 71 % de « sans diplôme » en 2009. La part d'étrangers dans les quartiers est aussi assez forte (jusqu'à 55 % à Monplaisir), ce qui commence à poser des problèmes de communautarisme.

Pourtant, afin de favoriser la mixité sociale, la convention de rénovation urbaine a permis la construction d'îlots hors loyer conventionné par des promoteurs privés, mais aussi par de la Foncière Logement. La ZAC de Verneau prévoit au maximum 30 % de logements sociaux. L'avantage fiscal mis en place par la loi Engagement National pour le Logement (E.N.L.) a permis à 58 foyers modestes d'accéder à la propriété dans ces quartiers ou à

moins de 500 m de ceux-ci(cf. Diagramme ci-dessous), favorisant ainsi une mixité fonctionnelle et sociale. Sur le secteur de Belle Beille, l'usage des pieds d'immeuble a muté au profit de locaux d'activités. Dans l'élaboration de futur PLUI, il serait souhaitable de favoriser la poursuite de cette mutation pour permettre la création de petites entreprises générant de l'emploi localement. Aussi, l'objectif de mixité est progressivement atteint dans la mesure où on considère celui-ci comme une réduction des écarts et non comme la recherche d'une homogénéité de peuplement à l'échelle de la ville, qui serait totalement illusoire.

Accession sociale 2007 à 2012



La mixité sociale reste fragile notamment au sein des nouvelles cités éducatives comme Nelson Mandela ou Annie Fratellini. L'engagement des équipes enseignantes et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du quartier se poursuivent pour que chacun trouve sa place. La bibliothèque attenante à l'établissement scolaire accueille des jeunes de tous les quartiers ainsi que des jeunes des communes limitrophes. L'équilibre reste fragile car un certain évitement scolaire commence à se faire jour.



École Annie Fratellini (Grand Pigeon)

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local :

- x Atténuer les écarts de mixité sociale entre les quartiers en mettant en place une politique de peuplement et diversification de l'habitat à l'échelle de l'agglomération. La refonte des loyers sera un outil à développer dans le cadre des conventions d'utilité sociale dès 2016
- x Poursuivre le renouvellement urbain du quartier ND du Lac à Belle Beille en prenant en compte les enjeux suivants :
 - . poursuivre le programme de réhabilitations lourdes et de démolitions sur le parc social
 - . recréer des espaces publics de qualité notamment places (Dauversière...) et liaisons douces
 - . recréer des centralités de quartier
 - . rénover les équipements publics
 - . valoriser le cadre paysager par une démarche d'écoquartier
- x Engager le renouvellement urbain du quartier Monplaisir en prenant en compte les enjeux suivants :
 - . changer l'image du quartier et les conditions de vie des habitants en soutenant les programmes de réhabilitation et de résidentialisation et en envisageant les démolitions nécessaires (barre de l'Europe par exemple)
 - . envisager un équipement d'envergure pour donner de l'attractivité au quartier
 - . désenclaver le quartier par un système viaire interne et des accès extérieurs plus lisibles
 - . mettre en valeur la centralité de quartier (place de l'Europe) et recréer des espaces publics de qualité en cohérence avec l'arrivée du tramway.
 - . améliorer la mixité par des opérations en accession sociale à terme
 - . quantifier et qualifier le potentiel foncier du quartier
- x Concevoir un projet urbain partagé entre la collectivité, les bailleurs sociaux, l'ANRU et les habitants dans un souci de développement de la ville durable ;
- x Maintenir un accompagnement renforcé pour le relogement des personnes déplacées notamment dans un autre quartier.

2 Les conditions d'une amélioration du fonctionnement du quartier et une gestion de qualité garantissant la pérennité des investissements

2.1 – Gestion Urbaine de Proximité

Les travaux de la rénovation urbaine ont impacté les bâtiments, les voiries, les équipements du quartier pendant plusieurs années. Aussi, les habitants ont dû subir les chantiers au quotidien et les supporter avec une lassitude compréhensible. Cela interroge d'ailleurs sur la gestion des temporalités entre des attentes fortes des habitants qui voudraient que tout se fasse tout de suite, des exigences politiques à l'échelle du mandat

et le temps des projets nécessairement très longs. Un accompagnement est donc nécessaire avant, pendant et après les travaux.

C'est pourquoi une convention de gestion urbaine de proximité a été mise en place dès 2006 et actualisée post travaux suite aux « diagnostics en marchant » réalisés sur la période 2011-2014. La charte de la GUP comporte 8 axes.

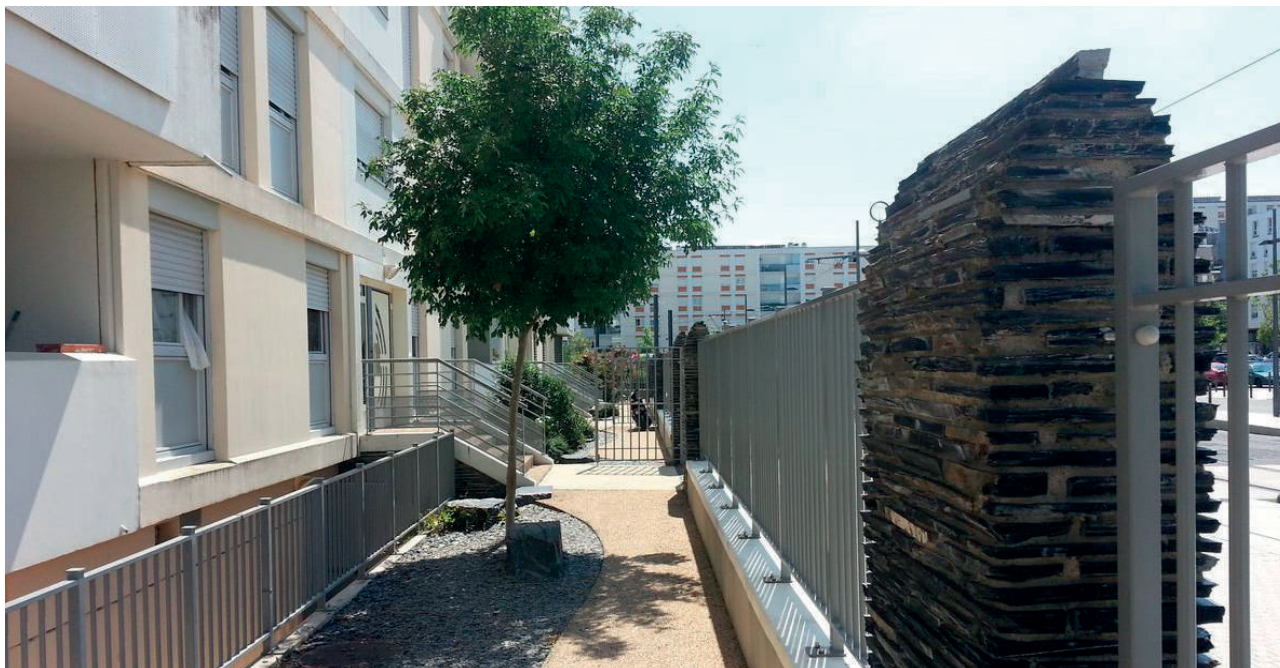
C'est ainsi que l'avenant dit « Verneau » a bénéficié des actions conjointes de l'ANRU et de l'ACSE pour accompagner la rénovation urbaine du site et aider les habitants à s'approprier le nouveau quartier : maison de projet place de la Fraternité désormais obligatoire dans tous les projets, agent de vie quotidienne, actions culturelles financées pour partie par le CUCS (dont ACSE) autour de temps forts pour marquer les grandes étapes de la rénovation urbaine (première démolition, inaugurations...) dans le cadre d'un partenariat réussi entre les acteurs du quartier (association « Paq la Lune », régie de quartier, maison de quartier, théâtre Champ de Bataille, Angers Loire Habitat, pôle territorial de la ville, déléguée du préfet, service communication de la ville d'Angers).

Le conseil de quartier et la régie ont ainsi contribué à la bonne appropriation de la rénovation urbaine. Demain, ce sera le rôle des conseils citoyens.

Pour le quartier de la Roseraie, on peut citer la bibliothèque qui comporte, en son sein, la vidéothèque la plus importante de la ville. Il y a aussi la piscine, la salle de sport Jean Vilar. La distinction des espaces publics et privatisés doit aussi être accompagnée, tout comme la réorganisation de la collecte des déchets et des encombrants.



Information pendant les travaux (Verneau)



Distinction des espaces publics et privés (Roseraie)



Collecte des déchets (Roseraie)

2.2 – Mobilité et transports

La réalisation de la première ligne de tramway, en service depuis juin 2011 et reliant La Roseraie à Avrillé, a permis de totalement désenclaver le quartier de la Roseraie en le rapprochant du centre-ville et en particulier du pôle intermodal de la gare : la qualité de la collaboration entre les élus et les habitants a sans doute, contribué à cette réussite. Elle dessert aussi le quartier de Verneau, mais les effets ne seront visibles qu'une fois le quartier reconstruit.

La seconde ligne desservira les quartiers de Belle Beille, Grand Pigeon et Monplaisir. Les opérations d'aménagement de l'ANRU ont déjà anticipé le passage de cette ligne en contribuant au financement des dévoiements des réseaux.

Dans le dossier de candidatures à l'appel à projet remis à l'État, Angers Loire Métropole

avait proposé deux tracés possibles sur le quartier de Monplaisir à partir de la place de l'Europe :

- l'un reliant la place de l'Europe au boulevard de Monplaisir avec une station à l'angle avec le boulevard Robert Schuman ;
- l'autre reliant la place de l'Europe à la rue de l'Hôtellerie franchissant la voie ferrée un peu au nord de la piscine.

Le premier tracé paraît à première vue préférable pour le quartier car il lui donnerait deux stations et permettrait ainsi de desservir toute la partie Nord du quartier, y compris celle située au nord du boulevard de Monplaisir. Le second tracé aurait, en outre, l'inconvénient majeur de supprimer le seul terrain de sport du quartier, par ailleurs co-financé par l'ANRU dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine. Dans le pré-dossier de DUP, présenté aux services de l'État en juin 2014, il semble que ce second tracé ait été abandonné, ce qui doit être confirmé.

En outre, une option présentée aux services de l'État en juin 2014 envisage de faire passer la 2^e ligne du tramway avenue Pasteur au détriment du quartier Grand Pigeon tout récemment rénové. Cette option, si elle devait être confirmée serait particulièrement pénalisante pour les habitants de ce quartier en majorité captifs des transports en commun. Par ailleurs, il faudra veiller à ce que les quartiers restent bien reliés au grand pôle intermodaux de transport, notamment celui des deux gares (ferroviaires et routière).

Il faut aussi s'interroger sur la réduction des déplacements : rapprocher les services et l'emploi des habitants au lieu de créer de zones spécifiques éloignées. Des petites entreprises créées en pied d'immeuble, l'installation de commerces de proximité ou de micro entreprises dans les logements sont les premières actions permettant une évolution de l'occupation des territoires en concourant au retour à l'emploi et en réduisant les besoins de déplacement.

Pour certains publics en grande difficulté, une aide à la pratique des transports en commun est nécessaire pour permettre l'utilisation de ces moyens de déplacement.



La première ligne de tramway (Roseraie)



Équipement mobilité place Aqua Vita (Verneau)

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local :

- x Maintenir une gestion urbaine de proximité effective et opérationnelle, alimentée par des « diagnostics en marchant » avec les habitants, les professionnels du quartier, les élus et les directeurs des services techniques ;
- x Réfléchir à la réalisation de « marches exploratoires » permettant d'associer des habitantes du quartier notamment sur Monplaisir ou la Roseraie ;
- x Réaliser la seconde ligne de tramway sur les quartiers de Monplaisir, Grand Pigeon et Belle Beille, en les connectant aux pôles intermodaux de transports en commun ;
- x Maintenir les actions d'accompagnements des populations des quartiers en vu d'améliorer le cadre de vie : gestion des déchets, espaces publics, vie de quartiers et liens sociaux.

2.3 – Tranquillité publique et incivilités

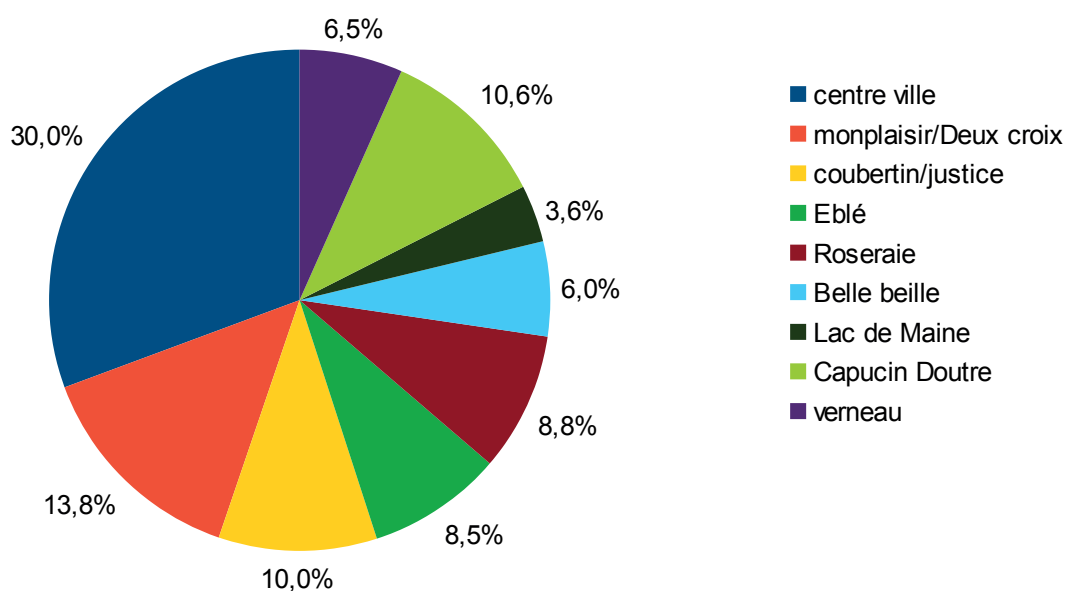
Le tableau ci-dessous illustre une réalité qui peut surprendre en matière de tranquillité publique. Un tiers de la délinquance de voie publique se commet dans le quartier du centre ville d'Angers. Viennent ensuite, avec plus de 10 % des délits, les quartiers de Monplaisir et Capucins-Doutre.

Depuis 2011, sur l'ensemble des quartiers de la ville, ce type de délinquance est sensiblement stable ou en baisse à l'exception du quartier Monplaisir, Deux Croix.

quartiers	2011	2012	Evo 11/12	2013	Evo 12/13	Evo 11/13
centre ville	30,5%	27,0%	-3,5pts	30,0%	+3pts	-0,5pts
monplaisir/Deux croix	10,2%	11,3%	+1,1pts	13,8%	+2,5pts	+3,6pts
coubertin/justice	9,4%	9,8%	+0,4pts	10,0%	+0,2pts	+0,6pts
Eblé	8,6%	9,3%	+0,7pts	8,5%	-0,8pts	-0,1pts
Roseraie	8,8%	9,0%	+0,2pts	8,8%	-0,2pts	0
Belle beille	6,0%	7,3%	+1,3pts	6,0%	-1,3pts	0
Lac de Maine	4,4%	5,1%	+0,7pts	3,6%	-1,5pts	-0,8pts
Capucin Dautre	11,8%	13,4%	+1,6pts	10,6%	-2,8pts	-1,2pts
verneau	5,8%	5,4%	-0,4pts	6,5%	-1,1pts	+0,7pts

Part de la délinquance de voie publique du quartier sur celle de la commune
Source DDSP

Part de la délinquance de voie publique par quartiers en 2013



La hausse de la délinquance sur le quartier de Monplaisir – Deux Croix depuis 2011 s'explique principalement par l'augmentation en particulier sur Monplaisir :

- des délits liés à l'automobile (vols de voiture, vols à la roulotte et vols d'accessoires) qui passent de 31 faits en 2011 à 55 faits en 2013 soit + 77,4 % ;
- des dégradations et destructions qui passent de 35 faits en 2011 à 66 faits en 2013 soit + 88,6 % ;
- des incendies volontaires qui passent de 11 à 20 faits soit + 81 % ;

De plus, sur la ZUS Deux Croix Banchais, les dégradations et destructions passent de 31 faits en 2011 à 68 faits en 2013 soit + 119 %.

Part de la délinquance de voie publique du quartier sur celle de la commune

quartiers	2011	2012	Evo11/12	2013	Evo 12/13	Evo 11/13
Monplaisir/deux croix	343	407	18,7%	491	20,6%	43,1%
ZRU monplaisir	137	185	35,0%	192	3,8%	40,1%
ZUS Deux croix	116	98	-15,5%	145	48,0%	25,0%
ZRU Belle beile	200	233	16,5%	212	-9,0%	6,0%
ZRU Verneau	193	194	0,5%	231	19,1%	19,7%
ZUS Roseraie	227	273	20,3%	237	-13,2%	4,4%

*Étude de la délinquance de voie publique sur Angers – Années 2011 à 2013
Source DDSP*

Le dispositif porté et animé par l'État (Direction départementale de la cohésion sociale), Ville-Vie-Vacances, contribue à la prévention de la délinquance. Il permet ainsi aux centres sociaux de bénéficier d'un financement (État, Conseil Général, CAF et Ville d'Angers) pour des projets permettant d'aller au contact des jeunes ne fréquentant pas les structures pour les ramener vers celles-ci. Il est à souligner que la ville d'Angers, impliquée non seulement financièrement mais aussi dans la démarche partenariale, a su faire partager ses observations et préoccupations sur certains territoires tel que l'îlot Savary qui sera prochainement classé en quartier prioritaire. Une action de formation en direction des animateurs de ce dispositif VVV est envisagé afin de lutter contre la violence de certains jeunes des quartiers ; ce projet portera aussi sur l'interculturalité.

En plus de ce dispositif considéré comme préventif et éducatif hors temps scolaire, se déroulent pendant les vacances scolaires, des actions en direction des jeunes (tranche 6-14 ans) afin de lutter contre l'oisiveté et les incivilités éventuelles (actions pieds d'immeubles par exemple).



Bureau de Police (Monplaisir)

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local :

- x Maintenir une veille sécuritaire adaptée pour maîtriser tout événement sporadique ;
- x Renforcer les actions de prévention et de traitement de la délinquance dans des délais raisonnables ;
 - . développement de la vidéo protection ;
 - . renforcement de coordination entre la Police Nationale et Municipale ;
 - . mise en œuvre du Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
 - . mise en œuvre de cellule de veille au cas par cas ; groupes territoriaux de la tranquillité publique ;
 - . maintien d'un poste de coordinateur à la ville, d'un agent de médiation chez le bailleur social, d'un agent relais pour expliquer le PNRU aux habitants et anticiper les difficultés ;
 - . action concomitante Police Nationale et Justice pour traiter les cas individuels et veiller au traitement rapide des infractions pénales ;
 - . accompagnement de la population dans leur quotidien ;
- x Accroître la réactivité des différents acteurs de terrain, la communication et le partage d'information entre eux ;
- x Réfléchir à des actions nouvelles (intervenants nouveaux) impliquant les acteurs de terrains et les habitants pour retrouver des réflexes civiques, citoyens en s'inspirant d'initiatives telles que la « participation citoyenne », les « voisins-relais ».

3 Les autres axes prioritaires d'intervention visant la réduction des inégalités sociales, notamment en matière d'accès à l'emploi et la formation

D'une étude publiée récemment par l'INSEE (juin 2014), il ressort que les Pays de Loire ont été moins frappés par l'augmentation de la précarité induite par la crise économique amorcée en 2008. Malgré tout, la part des personnes disposant de bas revenus a fortement augmenté entre 2006 et 2011 : +2,2 points pour la zone d'emploi du Mans et de +1,6 points pour celle d'Angers (+ 1 point au niveau régional), traduisant à nouveau l'écart grandissant des inégalités entre les quartiers en difficulté et le reste du territoire régional.

3.1 – Santé

Les services de santé sur les quartiers semblent être bien proportionnés pour les habitants qui peuvent trouver les services compétents à proximité. Les habitants des quartiers sensibles ont même un meilleur accès que ceux du milieu rural qui doit venir sur l'agglomération pour les soins spécifiques.

Le contrat local de santé est décliné sur le volet addictologie et maladies mentales et doit être complété sur d'autres volets : vieillissement de la population et accès aux soins. Un diagnostic est réalisé sur l'offre de soins de l'agglomération par une cartographie, mais

une stratégie doit être développée pour améliorer l'existant. Une maison pluridisciplinaire de santé a été ouverte à proximité de la cité Verneau et permet de donner une plus grande lisibilité à l'offre de soins.

En outre, les missions de certains adultes-relais ont été élargies au volet santé : accès aux droits et à la santé (exemples : relais de campagne de dépistage du cancer, éducation à la nutrition par les animateurs de jardins...). Le poste d'adulte-relais « accès aux droits et aux soins », créé en 2012 sur le quartier de Monplaisir s'est révélé pertinent et répond à un véritable besoin des habitants du quartier.



Maison médicale (Grand Pigeon)



Résidence pour personnes âgées (Roseaie)

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local :

- x Coordonner les actions du contrat de Ville avec les actions du contrat local de santé selon trois volets : prévention, promotion de la santé, santé-environnement ; accès au soins, offre de santé, éducation thérapeutique du patient ; parcours personnes âgées ou publics spécifiques ;
- x Coordonner les actions des personnels de santé de la ville, l'Éducation Nationale et de l'ARS et les acteurs du quartier en vue de mener des actions de prévention efficaces et pertinentes
- x Pourvoir le poste d'adulte-relais dans le quartier de Monplaisir et réfléchir à ce type d'emploi dans le quartier de la Roseraie et Belle Beille.

3.2 – Les politiques éducatives

L'implantation des écoles constitue un des outils indéniables de mixité sociale pour brasser les populations et apprendre dès l'enfance le mieux vivre ensemble, comme on l'a souligné pour la cité éducative Nelson Mandela. Une réflexion doit être menée sur l'ensemble des quartiers prioritaires : soit supprimer ou réduire les structures dans les quartiers pour permettre aux enfants d'en sortir et de découvrir d'autres types de population, soit maintenir les structures dans ces quartiers pour que des élèves d'autres secteurs de la ville viennent incarner d'autres modèles sociaux et élever le niveau scolaire.



Cité éducative Nelson Mandela (Verneau)

3.2.1 – Éducation

Depuis 2007, la caisse des Écoles d'Angers porte le programme de réussite éducative (PRE). A ce jour, le PRE d'Angers compte quatre coordinatrices qui sont chacune référentes pour un ou deux quartier(s) d'Angers (Monplaisir/Deux Croix Banchais, Les Hauts de Saint Aubin, Belle Beille et la Roseraie). Le PRE s'est effectivement recentré sur les quartiers prioritaires (de rang 1 et 2) en raison notamment des financements de l'ACSé, et sur la tranche d'âge 2-12 ans et des enfants scolarisés en 6ème.

Le parcours individualisé comporte un repérage des difficultés de l'enfant, un premier contact avec la famille, un regard collectif des professionnels sur la situation présentée (équipe pluridisciplinaire de soutien), puis l'élaboration de réponses dans différents domaines (soutien scolaire renforcé et adapté, dialogue parents/école grâce à l'intervention d'une tierce personne, vacances médicales, mise en place d'actions en petit groupe permettant l'expression de l'enfant, activités culturelles, sportives). Le dispositif spécifique PRE vient en complémentarité et non en subsidiarité du droit commun, notamment de l'Éducation Nationale. Ce programme, considéré comme prioritaire par l'Académie, fait l'objet d'une animation et d'un suivi par la DDCS en lien avec l'Éducation nationale. Cependant, la rénovation urbaine a conduit des familles à entrer dans un « parcours résidentiel ». Ainsi, se pose la question de la poursuite de programme spécifique tel que le PRE alors que les enfants ont quitté les quartiers prioritaires mais n'ont pas pour autant réglé les difficultés les ayant conduit ou pouvant les conduire à être repérés dans le cadre du PRE.

En septembre 2013, la caisse des Écoles d'Angers a mis en place la réorganisation du PRE alors que parallèlement, dans les écoles primaires publiques d'Angers, était initiée la réforme sur les rythmes scolaires, comportant des activités culturelles, sportives.

Dans les quartiers, se déroulent aussi des actions de droit commun autour de la parentalité (CLAS, Reapp).

En outre, avec les crédits CUCS, des actions éducatives sont mises en place sur le temps scolaire (exemple, « classe image » dans deux écoles primaires des quartiers prioritaires chaque année mais aussi action au sein du Collège Rabelais à Belle Beille), ou hors temps scolaires (exemple : actions portées par l'association « les Petits débrouillards » sur certains quartiers les mercredis après-midi).



Collège Rabelais (Belle Beille)

Dans le domaine de l'éducation, de nombreux dispositifs existent (CLAS, Réseau Eclair/REP+, Français langue étrangère (FLE), RASED, CUCS, PRE, Nouveaux rythmes scolaires et PEDT). Il en résulte un manque de lisibilité autant pour les professionnels (enseignants et institutions) que pour les familles. A travers une étude d'évaluation de l'accompagnement à la scolarité menée actuellement sur le quartier de Monplaisir par la ville d'Angers, il ressort la nécessité de rendre plus lisible l'offre d'accompagnement à la

scolarité pour les enfants issus des quartiers prioritaires et également de coordonner l'offre. En effet, on observe un manque de synergie entre les porteurs de projets.

Enfin, avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, qui a aussi pour objectif une ouverture culturelle et sportive de tous les enfants, le PRE doit-il continuer à proposer également ce type d'ouverture, au risque d'alourdir les journées des enfants ? En aucun cas, le PRE n'a vocation à venir se substituer aux activités proposées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires sur le temps périscolaires.

La ville d'Angers a doté les élèves des écoles primaires de tablettes numériques ce qui permet d'intégrer ce nouvel outil dans la première phase d'apprentissage scolaire. Le numérique peut être un outil de communication avec certains jeunes permettant de lutter contre l'absentéisme, le décrochage scolaire.

Dispositif d'excellence

Des jeunes des quartiers prioritaires bénéficient des dispositifs dits d'excellence en particulier des cordées de la réussite, et de l'accès à la fonction publique, le Maine-et-Loire étant peu concerné par les internats d'excellence.

Sur les cordées de la réussite, qui sont un lien avec l'enseignement supérieur : reposant sur un partenariat entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et des lycées et collèges « sources » souvent situés en quartiers prioritaires, le projet vise à mettre en place des tutorats, des actions contribuant à l'ouverture culturelle et au développement personnel des élèves pour leur permettre de s'engager dans un parcours d'excellence. En Maine-et-Loire, la Cordée, qui a pris en 2010 le nom d'ELAN 49, s'est construite progressivement depuis 2009, à partir des besoins des élèves pour promouvoir les études supérieures. 12 lycées, 10 collèges et 3 établissements d'enseignement supérieur (Agrocampus-Ouest, l'Université d'Angers, l'Essca (École Supérieure des sciences commerciales d'Angers) conjuguent leur travail dans ce but pour les lycéens d'origine modeste. Localement, il conviendrait de mieux faire connaître aux habitants et acteurs de terrain ce dispositif jugé pertinent et appelé à perdurer.

S'agissant de l'accès à la fonction publique : en région Pays de la Loire, la seule Classe Préparatoire Intégrée (CPI) est liée à l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Nantes. Les CPI s'adressent aux jeunes à minima diplômés à bac+ 2. Cette mesure tout comme l'allocation de diversité dans la fonction publique, devrait permettre à des jeunes de quartiers de bénéficier d'une voie d'accès à la fonction publique. Est-ce par méconnaissance, par « peur », par « interdit qu'ils s'imposent », peu de jeunes des quartiers prioritaires bénéficient de ces dispositifs a priori malgré un relai de l'information ? La fonction publique devrait être plus représentative de la diversité de la population française.

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local :

- x Établir un état des lieux des actions existantes de droit commun, les articuler, coordonner afin que les dispositifs spécifiques soient mieux ciblés ;
- x Impliquer les parents dans la vie des établissements, susciter la création d'association de parents d'élèves, réfléchir à des actions nouvelles pour accrocher, mobiliser les parents au sein de l'école mais également autour des actions initiées hors du temps scolaire ;
- x Promouvoir les valeurs de la citoyenneté chez les jeunes des quartiers et dans les établissements notamment via le dispositif du Réserviste Local Jeunesse et Citoyenneté (RLJC) ;
- x Réfléchir à une communication permettant de mieux faire connaître des dispositifs telles que les classes préparatoires intégrées ou les « cordées de la réussite » (valorisation de parcours par exemple).

3.2.2 – Le développement du numérique au profit des jeunes

La jeunesse est une des priorités du gouvernement. Or, l'image des jeunes des quartiers est souvent mauvaise car elle se réduit aux incivilités de quelques uns. Dans une logique éducative, pourraient être valorisés tous ceux qui ont mené des projets positifs dans leur quartier, notamment dans le domaine du numérique. Il en est de même pour les jeunes qui ont des idées, projets mais qui, faute de réseau, ne peuvent les mener à bien.

La ville d'Angers a mis en place une politique jeunesse depuis de nombreuses années, les actions CUCS intervenant en sus dans les quartiers. Sur ces quartiers, où sont installés des cyber-centres, peu de projets sont déployés pour développer, s'approprier le numérique. Or, dans tous les territoires, les pratiques numériques existent. Des actions sont à mener car le numérique est un outil de valorisation, de créativité.

Dans un secteur aussi stratégique que peut l'être le numérique, les enjeux sont :

- repérer et valoriser les compétences numériques des jeunes
- exploiter les lieux de médiation numérique (tiers-lieux, FAB-LABS)
- développer un volet numérique de l'action jeunesse,
- valoriser les initiatives numériques (appel à projets par exemple).

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local :

- x S'appuyer sur le Service Public Régional d'Orientation (SPRO) pour intervenir, auprès des jeunes des quartiers, afin de favoriser l'accès à l'information l'orientation, la connaissance des métiers, ou développer des actions type IJ Express (informations jeunes express) permettant par exemple de façon pratique aux jeunes sur 1 journée de découvrir une ville, se repérer, utiliser les transports en commun, qui fait quoi etc...
- x Poursuivre le travail en réseau avec les centres sociaux pour

l'accompagnement à la mobilité européenne des jeunes

- x Réfléchir avec les centres sociaux ou autres structures associatives sur les pratiques et les compétences numériques, ou artistiques, des jeunes des quartiers prioritaires mais aussi du territoire afin de faire émerger des actions nouvelles au sein des quartiers pour développer la mixité dans les quartiers et valoriser leur image ;
- x Prévoir la desserte haut débit dans les quartiers notamment Belle Beille et Monplaisir dans le cadre des futurs projets de rénovation urbaine ;
- x Rechercher des lieux, structures pour les jeunes d'un territoire pour réunir sur un même espace des équipements, des outils numériques afin de développer la pratique, les échanges autour du numérique,
- x Détecter les talents dans le secteur du numérique ;
- x Soutenir les jeunes porteurs d'idées et de projet ;
- x mobiliser les moyens pour coordonner formation, souhaits des jeunes et besoin des entreprises ;
- x Poursuivre la communication pour permettre aux jeunes des quartiers de bénéficier du dispositif service civique, du dispositif de l'EPIDE ;
- x Desservir les quartiers en haut débit.

3.2.3 – Le sport

Le sport est un vecteur d'intégration, de mixité tout comme peut l'être la culture. Au sein de la ville d'Angers, le sport est fortement encouragé ; des tarifs sociaux sont mis en place notamment pour le public des quartiers, jeunes et moins jeunes. La carte A'tout permet un accès à certaines structures ou actions selon le quotient familial : piscines, patinoire, Dimanche en Baskets... Cependant, le fonctionnement avec l'achat de points A'tout sport ne semble pas toujours adapté ou lisible pour des familles à faibles revenus.



Salle de sport (Monplaisir)



Terrain de football (Roseraie)

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local :

- x Valoriser le potentiel des quartiers pour développer des activités sportives au sein des quartiers permettant la mixité, l'ouverture du quartier ;
- x Engager des actions orientées vers la population vieillissante des quartiers prioritaires pour les intégrer dans une activité sportive permettant également de favoriser le lien social.

3.2.4 – La culture

Au travers d'actions au sein des quartiers ou impliquant les habitants, la culture est un vecteur d'intégration, de lien social.

Au sein de la communauté d'agglomération Angers-Loire-Métropole, de nombreuses offres existent soit à titre onéreux, soit à titre gratuit : festivals (festival 1ers plans, festival du théâtre d'Anjou, Festival-Estival de Trélazé, Accroche-cœurs...), salles de concert (Chabada,), expositions, musées (Beaux-Arts, Jean Lurçat..), médiathèques. Certaines offres sont « confidentielles », d'autres ont un rayonnement dépassant les limites de l'agglomération (festival 1ers plans, château d'Angers par exemple).

Des ressources artistiques et culturelles co-financées par le Ministère de la Culture (ONPL, CNDC, le Quai, CNAR...) sont mobilisables pour le développement d'actions culturelles à l'attention des habitants des quartiers prioritaires.

Sur Angers, ils peuvent, à travers la charte culture et solidarité, bénéficier de places pour un spectacle achetées par la ville à un tarif négocié. La démarche culturelle proposée par la charte est portée, au sein de chaque association relais, par un référent désigné ; l'accompagnement des personnes est prévue. Dans les faits, les maisons de quartiers implantées dans les quartiers assurent ce rôle de relais.

En outre, depuis 2011, le château d'Angers accueille l'opération nationale « portes du temps » à laquelle des enfants des quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé participent chaque été. Cette ouverture du Château vers la ville s'est poursuivie lors d'actions ponctuelles ; depuis 2013, la carte A'tout permet aux habitants d'Angers de découvrir gratuitement le château.

A côté de ces actions, avec le Contrat Urbain de cohésion sociale, des actions se sont développées et déroulées au sein des quartiers en mobilisant les habitants : Compagnie MAP à Monplaisir, HAKO-ATOKO sur la Roseaie... Ainsi, une action culturelle propre à chaque quartier de rang 1, soutenue notamment par le CUCS et/ou connue, reconnue par le Ministère de la culture, a pu se dérouler ces dernières années.



Bibliothèque municipale (Monplaisir)

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local :

- x développer une politique de communication pour faire connaître le droit commun de l'action culturelle de la ville, de l'agglomération, voire des conseils général et régional, à destination des habitants des quartiers prioritaires ;
- x coordonner l'offre au sein de l'agglomération, la rendre lisible et accessible (transports par exemple lors de concerts estivaux gratuits en fin de soirée tel que Festival-Estival à Trélazé, Tempo-Rives) pour les habitants des quartiers ;
- x poursuivre le développement des actions, dans les quartiers, par des structures professionnelles permettant l'implication, la participation des habitants en s'appuyant par exemple sur un triptyque : un artiste ou une équipe artistique, une structure culturelle, des relais locaux (centre social, maison de quartier, association d'habitants ...) ;
- x la mobilisation d'une institution culturelle sur un quartier durant une période suffisamment longue (à l'image de ce que fait le CNAR sur Monplaisir) serait à encourager et pérenniser. Cela nécessiterait, cependant, une mobilisation de celles-ci à l'occasion d'une rencontre, l'intégration d'une telle action dans leur programme d'activité et surtout des relais locaux fortement impliqués afin d'associer les habitants.

3.3 – Économie et emploi

3.3.1 – Une crise économique particulièrement défavorable aux quartiers.

Le programme de rénovation urbaine a peu traité le développement économique. Le secteur de Belle Beille en changeant l'usage des pieds d'immeuble a cependant permis de faire évoluer l'image du quartier, de créer de l'activité et de l'emploi dont une part est occupée par les habitants du quartier. Le projet Box Service à Monplaisir permet à certains artisans de lancer leur activité. L'entrée de quartier du Grand Bellevue à Trélazé est remarquable par la diversité et la qualité des activités qui se sont implantées et contribue à la banalisation de la zone urbaine sensible. Pour autant la dynamique entrepreneuriale est contrastée et les quartiers sont durement touchés par le chômage.

* Activité entrepreneuriale contrastée selon les quartiers (ce paragraphe renvoie aux fiches par quartier établies par la CCI)

Les quartiers Roseraie-Orgemont et Hauts de Saint-Aubin s'inscrivent dans une dynamique économique favorable. Par exemple, sur le quartier Roseraie-Orgemont, le volume de créations d'entreprises est en hausse de 29 % entre 2011 et 2012. Cette progression est supérieure à la tendance observée à l'échelle d'Angers ou Angers Loire Métropole. L'arrivée du tramway au sein du quartier a probablement eu un impact positif sur la création d'entreprises. Le quartier des Hauts de Saint Aubin affiche quant à lui une parfaite stabilité entre 2011 et 2012 avec un taux de création d'entreprises (20%) faisant preuve d'un réel dynamisme.

Les quartiers prioritaires Roseraie et Verneau doivent se rattacher à cette dynamique de territoires pour une meilleure intégration économique.

En revanche, les quartiers de Monplaisir et Belle Beille présentent des situations économiques plutôt défavorables. Le taux de création d'entreprises sur le quartier de Monplaisir est faible et en dessous des indicateurs observés à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Sur le quartier de Belle Beille, le volume de créations d'établissements a été divisé par deux entre 2011 et 2012 et le taux de création est inférieur de 3 points à la moyenne de l'agglomération. Par ailleurs, Belle Beille présente la particularité de disposer d'une forte proportion de reprises d'établissements (50%). Les radiations en 2012 affichent un total supérieur à celui des créations d'entreprises. On a pu noter aussi une certaine montée en puissance du nombre d'entreprises en zone franche urbaine sur Belle Beille, parfois sous forme d'effets d'aubaine, ce qui rend le résultat un peu mitigé (de 234 en 2005 jusqu'à 535 en 2012) ; les effectifs globaux de ces entreprises sont tout de même passés de 588 en 2004 à 1 016 en 2011.

Ainsi, il convient de réfléchir plus globalement à la dynamique économique dans les quartiers en les intégrant à la stratégie économique de l'agglomération.

* la crise accentue le chômage dans les quartiers

Au 4ème trimestre 2013, avec 9,7% de la population active, le taux de chômage de la zone d'emploi d'Angers affiche une valeur supérieure à celle enregistrée au niveau départemental (9,1%) et au niveau régional (8,6%). Cependant, en un an, comparativement à décembre 2012, le taux de chômage est stable sur le bassin d'emploi, soit une situation identique à celle du département et plus favorable que celle de la région (+0,1%).

Tous les quartiers prioritaires connaissent un taux de chômage important, subissant une augmentation constante du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A : 2 340 DEFM cat A au 31 décembre 2013 pour les 3 ZUS (soit 1 014 pour Belle Beille, 1 067 pour Monplaisir, et 259 pour Verneau) et 1191 pour la Roseraie et 584 pour Deux-Croix-Banchais soit un total de 4 115. Ces chiffres DEFM Cat A sont à rapprocher de ceux du bassin d'emploi d'Angers (21 035) et de l'agglomération Angers Loire Métropole (16 485). Les DEFM Cat A des quartiers prioritaires précités représentent ainsi 25 % des DEFM Cat A d'Angers-Loire-Métropole (le poids d'ALM étant de 43,1 % des DEFM du département et 9,88% de la région) selon Pôle Emploi.

Cela confirme que les habitants des quartiers prioritaires sont davantage impactés par la crise économique qui entraîne une baisse des offres d'emploi et des offres d'intérim. Les jeunes en apprentissage ont aussi d'importantes difficultés à trouver des employeurs sachant que le département de Maine-et-Loire est toutefois une zone où l'apprentissage bénéficie d'un ancrage traditionnellement important. Au 31 décembre 2013, les jeunes de -25 ans en DEFM cat A étaient au nombre de 818 dans les quartiers prioritaires d'Angers sur un nombre total de 1 139 DEFM dans les quartiers prioritaires de Maine-et-Loire ; pour le public des + de 50 ans, le nombre était pour les 5 QPV d'Angers de 778 à rapporter au nombre de 1119 pour les QPV du département. S'agissant de la répartition hommes-femmes, tant pour le territoire ALM dont les quartiers prioritaires, le nombre d'hommes DEFM Cat A est plus important que celui des femmes sauf pour le quartier prioritaire de la Roseraie (642 femmes contre 549 hommes).



Projet Box Service (Monplaisir)

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local:

- x Inscrire le développement économique des quartiers dans la stratégie économique de l'agglomération et les futurs projets de rénovation urbaine ;
- x Initier une démarche de marketing territorial
- x Soutenir l'initiative et la création d'activités
- x proposer une offre immobilière adaptée aux petites et très petites entreprises
- x soutenir et développer une offre commerciale pertinente ;
- x Renforcer les actions en faveur de l'alternance ou de l'apprentissage, les actions découvertes des métiers ;

3.3.2 – Des efforts importants pour l'emploi et l'insertion

Dans les conventions de rénovation urbaine, les maîtres d'ouvrage consacrent une part des heures de travail aux habitants des quartiers en voie d'insertion professionnelle. Une part des postes créés dans le cadre de la GUP doit être aussi consacrée au public des ZUS en insertion. Ainsi le programme de rénovation urbaine a généré plus de 650 000 heures d'insertion en dix ans ; 1 835 personnes ont pu en bénéficier. Ainsi, 15 400 heures d'insertion ont été réalisées en 2013 sur le quartier des Hauts de St Aubin (chantiers ORU et Aqua Vita) et 1 900 heures en 2014. Les acteurs du quartier (mission locale, éducateurs de prévention, pôle emploi, chef de projet ville, service emploi de l'agglomération, délégué du préfet, maison de quartier, ETTI) se sont réunis pour recenser les personnes de Verneau pouvant bénéficier de ces clauses et évaluer les compétences à acquérir pour pouvoir travailler sur un chantier.

De son côté, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale finance des actions pour favoriser le retour vers l'emploi : formation, mise à l'emploi, mobilité mais aussi aides psychiques pour sortir de l'exclusion des personnes isolées.

Plusieurs structures sont en place pour accomplir ces missions : pôle emploi, la mission locale angevine, la régie de quartier, l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), les chantiers et entreprises d'insertion.

L'agglomération d'Angers dispose sur son territoire d'une maison de l'emploi. De même, Pôle emploi est présent sur trois quartiers de la ville, Monplaisir, Belle Beille, Verneau Capucins. La Mission Locale intervient également sur les cinq quartiers pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre leurs difficultés d'insertion professionnelle et sociale.



Pôle Emploi (Monplaisir)

Le droit commun intervient dans les quartiers par les contrats aidés (contrats uniques d'insertion : CUI CAE CIE). Ces contrats, financés en partie par l'État, concernent les publics les plus éloignés du marché du travail en s'appuyant sur les employeurs des secteurs non marchand et marchand. En 2012, sur la zone emploi d'Angers, 1 405 contrats aidés ont été conclus. Par ailleurs, des « emplois d'avenir » à destination d'une population jeune peu ou pas diplômée et à la recherche d'emploi (16 à 25 ans, 30 ans pour les travailleurs handicapés) ont été mis en place en 2012. Ce dispositif doit orienter vers un CDI ou un CDD. Sur le secteur de la Mission Locale Angevine début octobre 2013, 318 emplois d'avenir ont été enregistrés, dont 117 jeunes provenant de ZUS .

Dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, des facilitateurs de clauses d'insertion sont en place. La ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont inséré dans l'ensemble des marchés publics une clause d'insertion. Il existe 29 structures de l'insertion par l'activité économique sur le secteur d'Angers conventionnées et financées par l'État. Ces structures ont permis d'employer 854 personnes issues de ZUS sur le bassin d'emploi d'Angers. L'objectif suivant consiste à transformer les contrats courts en contrat pérenne en lien avec une formation.

S'agissant des chantiers d'insertion, le CUCS a permis la mise en œuvre d'une action visant à développer l'immersion en entreprises des salariés. Grâce au portage via un groupe de travail temporaire connu sur le bassin d'emploi, l'image des structures d'insertion et le placement de ses salariés ont évolué favorablement malgré un contexte économique peu enclin à l'accueil de stagiaires dans les entreprises.

Le **dispositif « Compétence Clé »** permet de dispenser une formation personnalisée en savoirs de base en fonction des projets d'insertion professionnelle de chacun. En 2012, 18 % des apprenants étaient issus de ZUS.

Sur le **volet mobilité pour l'emploi**, il a été élaboré un diagnostic sur les freins à l'embauche sur l'ensemble de l'agglomération. L'arrivée du tramway sur la Roseraie et Verneau Capucins assure un désenclavement de ces quartiers et facilite les déplacements professionnels. La seconde ligne est attendue pour desservir les zones de Belle Beille, Monplaisir, et Grand Pigeon et les rapprocher ainsi des zones d'activités.

Une plate-forme mobilité est en cours de réalisation sur Angers-Loire-Métropole afin de favoriser l'insertion professionnelle notamment des publics en grande fragilité. Ainsi, un seul interlocuteur tiendra à disposition l'offre de services existante (aide à la formation au permis de conduire, conditions d'accès à un garage solidaire mais aussi abonnements, covoiturage...), les fera évoluer le cas échéant ou développera de nouvelles actions.

Par ailleurs, sur la période 2009-2012, une action portée par Angers-Loire-Métropole, co-financée par l'État (ACSé), a eu pour objet de créer des vélos-stations dans une zone d'emplois ou à proximité d'arrêts de bus dans les quartiers prioritaires pour permettre aux usagers de combiner transports en commun et utilisation d'un vélo.

Dans le volet emploi et développement du CUCS, l'analyse des actions depuis 2007 et celles initiées en 2013 permet de constater que sur l'axe insertion professionnelle, le CUCS a été un levier important pour développer des actions innovantes et expérimentales pour le territoire. De ces actions, des enseignements peuvent être tirés :

- le transfert de ces actions expérimentales vers le droit commun reste aléatoire. De nombreuses actions de mises à l'emploi sur des périodes courtes (voire très courtes, 1 journée ou quelques heures) ont été développées pour capter les jeunes. Cependant l'évaluation montre que ces actions sont favorables comme déclencheur d'un parcours et bénéficient d'une reconnaissance immédiate au sein du quartier. Pour autant, elles restent éphémères et ne permettent pas aux jeunes de se prévaloir d'une formation ou d'une expérience professionnelle ;
- un retour des publics vers la mission locale augmentera le portefeuille des conseillers et fera l'objet d'un suivi de droit commun ;
- l'obtention de permis de conduire est souvent considérée comme un pré-requis à toute réflexion sur un avenir professionnel : or, les actions d'acquisition du permis de conduire sont limitées à trop peu personnes engagées en démarche d'insertion professionnelle et ayant un projet.

S'agissant de la découverte des métiers, des actions existent sur le territoire au sein des établissements scolaires (collèges, lycées), de l'Université, mais aussi en direction du public demandeur d'emploi voire en activité ou non comme l'opération « Made In Angers ».



Resto-troc : restaurant associatif, relais parents-enfants, culture de jardins, chantier d'insertion (Belle Beille)

Les pistes et propositions pour le plan stratégique local :

- x Assurer un observatoire suite à la mise en place de la plate-forme d'aide à la mobilité ;
- x Analyser les chiffres de l'emploi en quartier prioritaire avec des indicateurs plus pertinents (durée sans emploi ou en période de précarité avec la durée de domiciliation en ZUS). Il est constaté que dès qu'une certaine stabilité d'emploi est trouvée ou retrouvée, l'intéressé sort du quartier ;
- x Assurer plus de transversalité entre les actions contrat de ville et les missions de la Mission Locale et du Pôle Emploi afin d'affiner les limites d'intervention, les actions du contrat de ville devant conserver une dimension expérimentale et temporaire ;
- x Renforcer la visibilité de l'offre des SIAE en direction des acheteurs publics et des entreprises dans le cadre des clauses sociales ;
- x Favoriser l'accès aux habitants des quartiers prioritaires autant que possible dans le recrutement et les offres de stage ;
- x Réfléchir à la création de postes d'adultes-relais « médiation emploi » sur les quartiers de la Roseraie et de Monplaisir, pour faire le lien entre les publics et les institutions (MLA, Pôle emploi), et notamment leur apporter une réponse rapide dans une démarche impliquant une mobilité ;
- x Engager une réflexion avec les chefs d'entreprises, les acteurs de la formation (Conseil Régional, AFPA...) à l'adéquation des besoins de main d'œuvre, de compétences et mettre en œuvre l'offre de formation adéquate ;
- x Prévoir des mesures en faveur des habitants ayant besoin de passer le permis de conduire dans le cadre de leur insertion professionnelle.

Annexe A : Principaux enjeux identifiés sur les quartiers

BELLE-BEILLE

Principaux atouts du quartier :

- Une mixité sociale et une diversité urbaine
- Future ligne de tramway
- Projet de rénovation urbaine sur le « vieux » Belle Beille
- Un secteur rénové (Patton)
- Des espaces verts importants
- Une requalification du secteur Patton (activités et commerces en rez de chaussée-secteur Elysée)
- Des actions innovantes sur l'emploi
- Un maillage associatif important et une culture partenariale forte
- Des équipes enseignantes investies
- Une mixité sociale satisfaisante dans les collèges Rabelais et La Barre

Principales faiblesses du quartier :

- Pas de cœur de quartier
- Notre Dame du Lac : un secteur en relégation
- Un potentiel terni par une impression de vétusté
- Une marge d'amélioration sur le traitement des encombrants
- Pas de sentiment d'insécurité malgré une augmentation des faits constatés (fort seuil de tolérance des habitants du quartier)
- Une ZFU qui n'a pas tenu ses promesses
- Peu de commerces de proximité sur le secteur Notre Dame du Lac
- Un marché local peu exploité
- Des problématiques sociales et éducatives importantes sur le secteur Notre Dame du Lac
- Peu d'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants
- Une faible ouverture à la culture
- Des problématiques de santé
- Un nombre important de primo-arrivants

Principaux enjeux identifiés :

- L'attractivité du quartier
- La participation des habitants:
 - à la création d'un cœur de quartier
 - à la réhabilitation des logements situés Notre Dame du Lac
 - à la gestion urbaine de proximité
- Le développement des actions innovantes de mise à l'emploi pour les jeunes
- L'accès à l'emploi en levant les freins : qualifications, savoirs de base, garde d'enfants, mobilité, définition du projet professionnel...
- La lutte contre l'isolement social
- L'accompagnement des parents dans l'éducation et la scolarité de leurs enfants
- Le renforcement de l'accès aux soins
- L'accès à la culture facilité pour les publics les plus fragiles

DEUX-CROIX-BANCHAIS

Principaux atouts du quartier :

- Quartier plus agréable depuis l'ORU
- La réussite de la place Camille Claudel
- Présence d'associations sur le quartier
- Amélioration progressive de l'image du collège
- Proximité du centre-ville et de zone d'activités attractives

Principales faiblesses du quartier :

- Occupation de l'espace public : connexion Grand-Pigeon/Savary
- Fort taux de rotation Tour Chaptal – Difficulté à garder les nouveaux habitants
- Peu d'espaces verts et de jeux sur le quartier
- Échec scolaire et décrochage
- Difficulté à toucher tous les parents
- De nombreux freins à l'emploi : langue, illettrisme, inexpérience professionnelle, adresse...
- Le site de Technicolor inoccupé
- De nombreux chômeurs sans qualifications

Principaux enjeux identifiés :

- Le maintien des populations nouvelles sur le quartier
- La maîtrise de l'occupation de l'espace public
- Le développement d'une réponse globale auprès des délinquants (éducative, policière et judiciaire)
- Le maintien de la dynamique de mixité sociale apporté par l'ORU
- Le maintien d'une veille afin que le fait communautaire ne devienne pas du communautarisme
- L'amélioration de la réussite scolaire et la prévention du décrochage
- L'implication des familles dans l'éducation de leurs enfants
- L'amélioration de l'accès à l'accompagnement à des formations professionnels adaptées aux habitants du quartier et au marché de l'emploi
- L'accès aux zones d'emploi pour les habitants du quartier
- L'accès à l'emploi en levant les freins : qualifications, savoir de base...

HAUTS-DE-SAINT-AUBIN

Principaux atouts du quartier :

- Une maison de santé pluridisciplinaire
- Un quartier en forte mutation
- Une cité éducative moderne
- Une bibliothèque ouverte sur la ville
- Un quartier en pleine mutation
- La cité Verneau restructurée
- Arrivée du tramway/création du centre talmudique/Terra Botanica
- Présence d'une grande école et de cités étudiantes
- Un quartier en pleine mutation
- Une mobilisation des partenaires de l'insertion et de l'emploi
- Arrivée du tramway

Principales faiblesses du quartier :

- Une mixité sociale fragile notamment au sein de la cité éducative
- Un « vivre ensemble » nouveaux et anciens habitants à conforter
- Un décrochage scolaire au collège Renoir
- Un quartier peu attractif
- Une mixité sociale à consolider
- Une absence de cœur de quartier
- Pas de lieux publics définis pour les jeunes
- Une densité d'habitations perçue trop importante sur le site des chalets
- Une tranquillité publique fragile sur le terrain des perrins
- Des nouveaux commerces de proximité en fragilité
- Une attractivité encore trop faible pour les entreprises

Principaux enjeux identifiés :

- La prévention du décrochage scolaire
- Le renforcement du « vivre ensemble » entre nouveaux et anciens habitants
- L'appropriation des espaces publics par les habitants et notamment les jeunes
- Le développement de l'attractivité du quartier (articulation projet culturel, emploi et aménagement)
- La participation des habitants au projet urbain et à l'aménagement du quartier
- Le maintien d'une démarche partenariale pour répondre à la demande d'emploi des jeunes en difficultés
- Le développement d'activités culturelles et créatives en lien avec la thématique du végétal dans le cadre d'un projet intégré (urbain, éco, social)

MONPLAISIR

Principaux atouts du quartier :

- De nombreuses associations sur le quartier
- De nombreux jeunes sur le quartier
- Lycée Emmanuel Mounier pas évité... mais peu fréquenté par les habitants du quartier
- Renouvellement urbain et tramway à venir
- Un certain attachement des habitants à leur quartier
- Présence d'espaces de formations professionnels (Lycée Pro, Compagnons...)
- Foncier disponible dans le quartier dans le cadre de la Rénovation Urbaine
- Proximité des infrastructures autoroutières

Principales faiblesses du quartier :

- Place de l'Europe : espace masculin, évitée par les femmes, trafics...
- Trafic de plus en plus affirmé sur le quartier
- Image du quartier
- Nombreux chômeurs sans qualifications
- Difficultés à parler et comprendre le français, illettrisme... comme frein à l'emploi
- Des entreprises peu nombreuses, et peu tournées vers le quartier
- Évitement scolaire et mauvaise image du collège Jean Lurçat
- Décrochage scolaire et faible sens donné à l'école
- Défiance envers les institutions

Principaux enjeux identifiés :

- La correction des dysfonctionnements urbains
- La mobilisation des habitants déjà consultés par le passé
- La maîtrise de l'espace public : pour qu'il soit paisible et sans usage exclusif
- Une réponse globale auprès des délinquants (éducative, policière et judiciaire)
- Rendre le quartier attractif
- Le maintien d'une veille afin que le fait communautaire ne devienne pas du communautarisme
- L'amélioration de la réussite scolaire et de l'image des établissements
- L'amélioration de l'image des institutions auprès des jeunes
- La lutte contre l'isolement des plus fragiles
- La lutte contre les addictions
- L'amélioration de l'accès et l'accompagnement à des formations professionnelles adaptées aux habitants du quartier et au marché de l'emploi
- Le développement d'activités économique et l'accès aux zones d'emploi pour les habitants du quartier

ROSERAIE

Principaux atouts du quartier :

- Une rénovation urbaine importante
- Un grand nombre d'associations
- Un quartier très jeune
- L'arrivée du tramway en cœur de quartier
- Un grand nombre d'institutions présentes (Mission Locale, pôle emploi, MDE...)
- Un quartier riche en équipements (bibliothèque, piscine, centre sportif, maison de retraite...)
- La présence de nombreux espaces verts avec plaines de jeux, jardins en pied d'immeubles

Principales faiblesses du quartier :

- Une sur-représentation des demandeurs d'emploi de catégorie A
- Une aggravation du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A en particulier chez les – de 26 ans
- Une difficulté pour certains jeunes à venir vers les services publics de l'emploi
- Un tissu associatif vieillissant
- Une montée de l'oisiveté chez les jeunes sur l'espace public
- Une multiplication des incivilités et agressions autour de Jean Vilar et dans les équipements à proximité
- Un faible taux de réussite au DBN et une difficulté à trouver des stages de 3ème notamment au collège Jean Vilar
- Un public allophone important
- Un risque de montée du communautarisme (point de vigilance)

Principaux enjeux identifiés :

- L'inscription et l'entrée des jeunes ne fréquentant pas les services publics de l'emploi dans un parcours de formation et d'insertion professionnelle
- Le développement de l'attractivité économique du quartier en lien avec la rénovation urbaine
- Le développement de l'insertion professionnelle pour les femmes notamment les jeunes
- Le développement des valeurs de la citoyenneté
- l'attractivité du collège Jean Vilar
- Le renouvellement du tissu associatif
- L'intégration des populations migrantes
- L'appropriation par l'ensemble des habitants des équipements et des espaces publics
- L'acceptation et la création d'échanges entre les différentes communautés

Annexe B : Fiches de synthèses CCI sur la création d'entreprises

FICHE DE SYNTHÈSE

QUARTIER DE BELLE-BEILLE

2012

Les chiffres clés

Stock au 1 ^{er} janvier 2013	322
Nombre de créations 2012	41
Part des créations dans le total de la ville d'Angers	5%

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

Le quartier de Belle-Beille a généré 41 nouveaux établissements en 2012, soit 5% du total de la ville d'Angers. Les indicateurs tendent à montrer que le quartier ne s'inscrit pas dans une bonne dynamique : volume de créations d'établissements divisé par deux entre 2011 et 2012, taux de création inférieur de 3 points à la moyenne de l'agglomération. Tous les secteurs d'activités sont concernés par la baisse d'activités : -66% notamment pour le commerce de détail – services aux particuliers.

Belle-Beille présente la particularité de disposer d'une forte proportion de reprises d'établissements (50%). Les créations pures représentent 40% du total.

Les services aux entreprises – commerce de gros restent le secteur dominant (76% des créations), notamment le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ou le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

Malgré une diminution de leur nombre en 2012 (-30%), les radiations affichent un total supérieur à celui des créations (solde de -12). Le quartier concentre 8% des radiations de la ville d'Angers.

Données générales

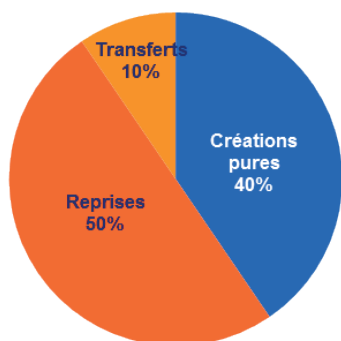
Créations	Quartier Belle-Beille	Angers	Angers Loire Métropole
Nombre de créations en 2012 (hors AE)	41	730	1 338
Solde net	46	672	1 124
% personne morale	98%	91%	82%
% personne physique	2%	9%	8%
Evolution du nombre de créations 2011 /2012	-53%	0%	+2%
Evolution du nombre de créations 2010 / 2012	-45%	+3%	+8%
Taux de création 2012 (hors AE)	12,7%	15,7%	15,6%

Radiations

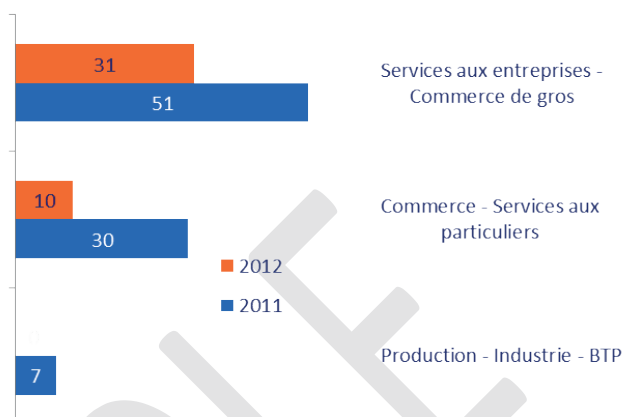
Nombre de radiations en 2012	53	654	1 148
Evolution du nombre de radiations 2011/2012	-30%	+2%	+5%
Part des radiations pures	43%	36%	38%
Nombre de liquidations judiciaires	9	82	148
Part des liquidations judiciaires immédiates	45%	66%	75%

Secteur d'activité et type de créations

Répartition par type de créations – Hors AE



Evolution des créations par secteur d'activité



Top 5 des activités les plus créatrices – Hors AE

Rang	Code APE	Libellé	Nombre de créations
1	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	5
2	6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	3
2	7010Z	Activités des sièges sociaux	3
2	7112B	Ingénierie, études techniques	3
5	6201Z	Programmation informatique	2

Méthodologie

PERIMETRE D'OBSERVATION :

Les résultats se basent sur la notion d'établissement, c'est-à-dire pour l'INSEE, « l'unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement constitue le niveau le plus adapté à une approche géographique de l'économie. »

SOURCE :

Les statistiques de créations, reprises, transferts et radiations sont issues du fichier consulaire de la CCI de Maine-et-Loire, recensant les établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés.

DEFINITIONS :

- **Solde net** : stock création n-1 + créations n - stock n.
- **Taux de création** : nombre de créations au cours de la période n par rapport au nombre d'établissements existant à la même période.
- **Transfert** : les mouvements d'établissements, les entrées et les sorties d'établissements d'un territoire.
- **Radiation** : la CCI radie du fichier consulaire tous les établissements en fin d'activité. Les radiations recouvrent plusieurs cas de figure : vente, transfert dans un autre établissement, transmission, reprise par le conjoint, apport, mise en location gérance.
- **Radiation pure** : l'activité s'arrête et n'est pas reprise.
- **Liquidation judiciaire** : elle survient sur décision d'un tribunal. Elle est déclenchée lorsque l'entreprise est en cessation de paiements. Le tribunal peut décider immédiatement la cessation ou après une période d'observation.

FICHE DE SYNTHÈSE

QUARTIER DES HAUTS-DE-SAINT-AUBIN

2012

Les chiffres clés

Stock au 1 ^{er} janvier 2013	98
Nombre de créations 2012	20
Part des créations dans le total de la ville d'Angers	3%

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

Le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin a généré 20 créations d'établissements en 2012, hors auto-entrepreneurs. Ce total est en parfaite stabilité par rapport à l'année précédente mais demeure inférieur aux résultats observés en 2010 (-17%). Avec un indicateur qui dépasse la barre des 20%, le taux de création montre que le quartier fait preuve d'un réel dynamisme. Trois nouveaux établissements sur quatre sont des créations pures, les reprises étant peu nombreuses.

Les services aux entreprises – commerce de gros et le commerce de détail – les services aux particuliers concentrent l'essentiel des créations d'établissements au sein du quartier.

Preuve des bonnes dispositions en matière de dynamique entrepreneuriale, les radiations ont été moins nombreuses entre 2011 et 2012 (-35%). Le poids des radiations des Hauts-de-Saint-Aubin dans le total de la ville d'Angers est d'ailleurs très faible (1,7%).

A noter que la part des radiations pures est particulièrement élevée : quasiment deux tiers contre 36% pour la ville d'Angers ou encore 38% pour Angers Loire Métropole.

Données générales

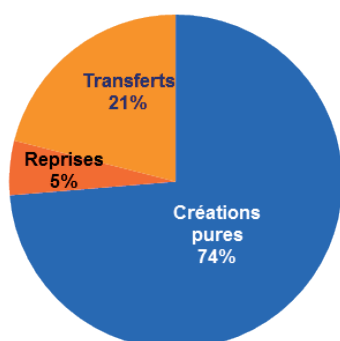
Créations	Quartier les Hauts-de-Saint-Aubin	Angers	Angers Loire Métropole
Nombre de créations en 2012 (<i>hors AE</i>)	20	730	1 338
Solde net	18	672	1 124
% personne morale	90%	91%	82%
% personne physique	10%	9%	8%
Evolution du nombre de créations 2011 /2012	0%	0%	+2%
Evolution du nombre de créations 2010 / 2012	-17%	+3%	+8%
Taux de création 2012 (<i>hors AE</i>)	20,4%	15,7%	15,6%

Radiations

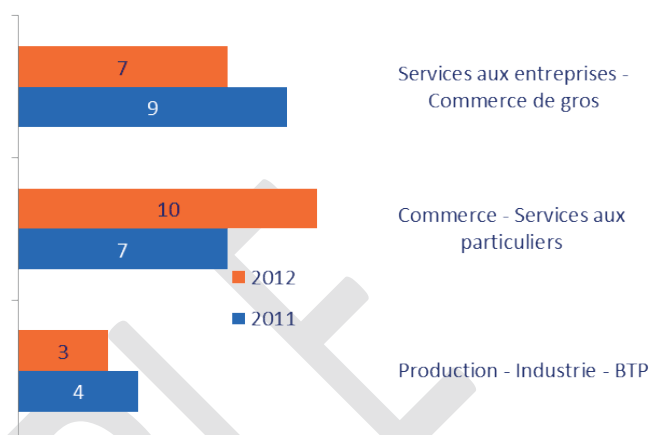
Nombre de radiations en 2012	11	654	1 148
Evolution du nombre de radiations 2011/2012	-35%	+2%	+5%
Part des radiations pures	64%	36%	38%
Nombre de liquidations judiciaires	3	82	148
Part des liquidations judiciaires immédiates	66%	66%	75%

Secteur d'activité et type de créations

Répartition par type de créations – Hors AE



Evolution des créations par secteur d'activité



Top 5 des activités les plus créatrices – Hors AE

Rang	Code APE	Libellé	Nombre de créations
1	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	3
2	5610C	Restauration de type rapide	2
2	9602A	Coiffure	2
4	3511Z	Production d'électricité	1
4	9602B	Soins de beauté	1

A noter que 11 autres activités ont généré une création en 2012

Méthodologie

PERIMETRE D'OBSERVATION :

Les résultats se basent sur la notion d'établissement, c'est-à-dire pour l'INSEE, « l'unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement constitue le niveau le plus adapté à une approche géographique de l'économie. »

SOURCE :

Les statistiques de créations, reprises, transferts et radiations sont issues du fichier consulaire de la CCI de Maine-et-Loire, recensant les établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés.

DEFINITIONS :

- **Solde net** : stock création n-1 + créations n - stock n.
- **Taux de création** : nombre de créations au cours de la période n par rapport au nombre d'établissements existant à la même période.
- **Transfert** : les mouvements d'établissements, les entrées et les sorties d'établissements d'un territoire.
- **Radiation** : la CCI radie du fichier consulaire tous les établissements en fin d'activité. Les radiations recouvrent plusieurs cas de figure : vente, transfert dans un autre établissement, transmission, reprise par le conjoint, apport, mise en location gérance.
- **Radiation pure** : l'activité s'arrête et n'est pas reprise.
- **Liquidation judiciaire** : elle survient sur décision d'un tribunal. Elle est déclenchée lorsque l'entreprise est en cessation de paiements. Le tribunal peut décider immédiatement la cessation ou après une période d'observation.

FICHE DE SYNTHÈSE

QUARTIER DE MONPLAISIR

2012

Les chiffres clés

Stock au 1 ^{er} janvier 2013	206
Nombre de créations 2012	21
Part des créations dans le total de la ville d'Angers	3%

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

21 établissements ont vu le jour en 2012 au sein du quartier de Monplaisir. Les indicateurs sont plutôt défavorables : recul du nombre de créations au cours des deux dernières années, taux de création faible (plus de 5 points en deçà de la ville d'Angers).

Ce recul est surtout imputable au secteur du commerce – services aux particuliers et, à un degré moindre, à la Production – Industrie – BTP. A noter que 7 nouveaux établissements sur 10 sont des créations pures.

Malgré un net retrait du volume de radiations (-24%), leur nombre est inférieur à celui des créations en 2012 (solde négatif de -5). Le quartier concentre 4% des radiations enregistrées en 2012 à Angers.

Avec un taux de 50%, la part des créations pures se situe au-dessus de la moyenne observée à l'échelle d'Angers ou d'Angers Loire Métropole.

Données générales

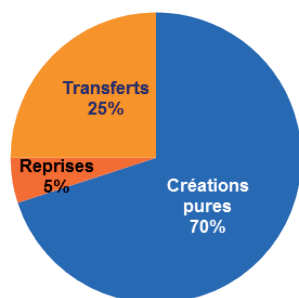
<i>Créations</i>	Quartier de Monplaisir	Angers	Angers Loire Métropole
Nombre de créations en 2012 (<i>hors AE</i>)	21	730	1 338
Solde net	25	672	1 124
% personne morale	86%	91%	82%
% personne physique	14%	9%	8%
Evolution du nombre de créations 2011 / 2012	-38%	0%	+2%
Evolution du nombre de créations 2010 / 2012	-40%	+3%	+8%
Taux de création 2012 (<i>hors AE</i>)	10,2%	15,7%	15,6%

Radiations

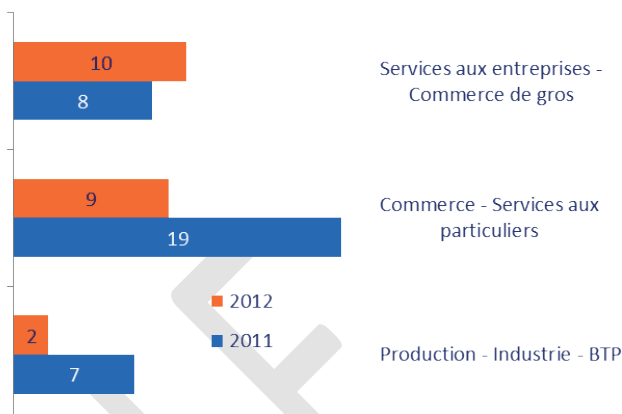
Nombre de radiations en 2012	26	654	1 148
Evolution du nombre de radiations 2011/2012	-24%	+2%	+5%
Part des radiations pures	58%	36%	38%
Nombre de liquidations judiciaires	2	82	148
Part des liquidations judiciaires immédiates	50%	66%	75%

Secteur d'activité et type de créations

Répartition par type de créations – Hors AE



Evolution des créations par secteur d'activité



Top 5 des activités les plus créatrices – Hors AE

Rang	Code APE	Libellé	Nombre de créations
1	4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	2
2	2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles	1
2	4711D	Supermarchés	1
2	5610A	Restauration traditionnelle	1
2	6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers	1

A noter que 15 autres activités ont généré une création en 2012

Méthodologie

PERIMETRE D'OBSERVATION :

Les résultats se basent sur la notion d'établissement, c'est-à-dire pour l'INSEE, « l'unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement constitue le niveau le plus adapté à une approche géographique de l'économie. »

SOURCE :

Les statistiques de créations, reprises, transferts et radiations sont issues du fichier consulaire de la CCI de Maine-et-Loire, recensant les établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés.

DEFINITIONS :

- **Solde net** : stock création n-1 + créations n - stock n.
- **Taux de création** : nombre de créations au cours de la période n par rapport au nombre d'établissements existant à la même période.
- **Transfert** : les mouvements d'établissements, les entrées et les sorties d'établissements d'un territoire.
- **Radiation** : la CCI radie du fichier consulaire tous les établissements en fin d'activité. Les radiations recouvrent plusieurs cas de figure : vente, transfert dans un autre établissement, transmission, reprise par le conjoint, apport, mise en location gérance.
- **Radiation pure** : l'activité s'arrête et n'est pas reprise.
- **Liquidation judiciaire** : elle survient sur décision d'un tribunal. Elle est déclenchée lorsque l'entreprise est en cessation de paiements. Le tribunal peut décider immédiatement la cessation ou après une période d'observation.

FICHE DE SYNTHÈSE

QUARTIER DE LA ROSERAIE - ORGEMONT

2012

Les chiffres clés

Stock au 1 ^{er} janvier 2013	206
Nombre de créations 2012	41
Part des créations dans le total de la ville d'Angers	3%

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

41 établissements ont été créés en 2012 au sein du quartier de la Roseraie-Orgemont, soit 3% du total des créations enregistrées à l'échelle d'Angers. Le solde net (*stock au 1^{er} janvier 2012 + créations 2012 – stock au 1^{er} janvier 2013*) s'élève à 36 établissements. Les créations pures sont largement majoritaires (65%).

Le quartier s'inscrit dans une bonne dynamique : volume de créations en hausse de 29% entre 2011 et 2012, gain de 24% entre 2010 et 2012, taux de création proche de 20%. Ces progressions sont supérieures aux tendances observées à l'échelle d'Angers ou d'Angers Loire Métropole. L'arrivée du tramway au sein du quartier a probablement eu un impact positif sur la création d'entreprises.

Cette hausse est imputable au dynamisme des services aux entreprises – commerce de gros : quasi triplement du volume de créations entre 2011 et 2012 pour ce secteur. La production – Industrie – BTP se maintient alors que le nombre de nouveaux établissements pour le commerce de détail – services aux particuliers décline légèrement.

Les établissements du quartier La Roseraie – Orgemont sont cependant plus exposés aux radiations : celles-ci ont progressé de 19% entre 2011 et 2012, soit une hausse supérieure à l'agglomération. Près d'1 radiation sur 2 est une création pure.

Données générales

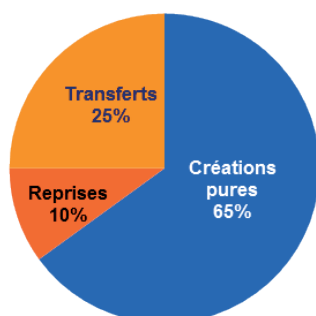
<i>Créations</i>	Quartier la Roseraie	Angers	Angers Loire Métropole
Nombre de créations en 2012 (<i>hors AE</i>)	41	730	1 338
Solde net	36	672	1 124
% personne morale	85%	91%	82%
% personne physique	15%	9%	8%
Evolution du nombre de créations 2011 /2012	+29%	0%	+2%
Evolution du nombre de créations 2010 / 2012	+24%	+3%	+8%
Taux de création 2012 (<i>hors AE</i>)	19,9%	15,7%	15,6%

Radiations

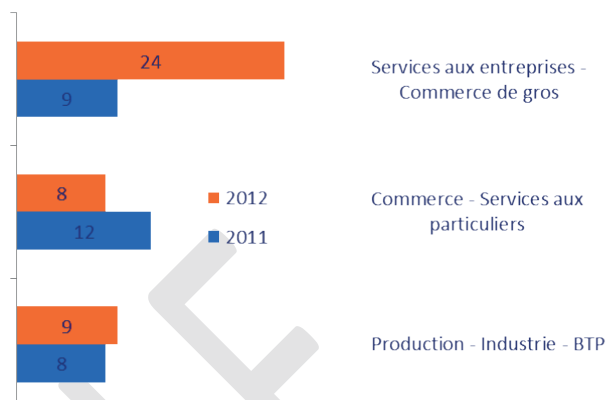
Nombre de radiations en 2012	31	654	1 148
Evolution du nombre de radiations 2011/2012	+19%	+2%	+5%
Part des radiations pures	45%	36%	38%
Nombre de liquidations judiciaires	5	82	148
Part des liquidations judiciaires immédiates	80%	66%	75%

Secteur d'activité et type de créations

Répartition par type de créations – Hors AE



Evolution des créations par secteur d'activité



Top 5 des activités les plus créatrices – Hors AE

Rang	Code APE	Libellé	Nombre de créations
1	6420Z	Activités des sociétés holding	9
2	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	4
3	4941B	Transports routiers de fret de proximité	3
3	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	3
5	7010Z	Activités des sièges sociaux	2

Méthodologie

PERIMETRE D'OBSERVATION :

Les résultats se basent sur la notion d'établissement, c'est-à-dire pour l'INSEE, « l'unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement constitue le niveau le plus adapté à une approche géographique de l'économie. »

SOURCE :

Les statistiques de créations, reprises, transferts et radiations sont issues du fichier consulaire de la CCI de Maine-et-Loire, recensant les établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés.

DEFINITIONS :

- **Solde net** : stock création n-1 + créations n - stock n.
- **Taux de création** : nombre de créations au cours de la période n par rapport au nombre d'établissements existant à la même période.
- **Transfert** : les mouvements d'établissements, les entrées et les sorties d'établissements d'un territoire.
- **Radiation** : la CCI radie du fichier consulaire tous les établissements en fin d'activité. Les radiations recouvrent plusieurs cas de figure : vente, transfert dans un autre établissement, transmission, reprise par le conjoint, apport, mise en location gérance.
- **Radiation pure** : l'activité s'arrête et n'est pas reprise.
- **Liquidation judiciaire** : elle survient sur décision d'un tribunal. Elle est déclenchée lorsque l'entreprise est en cessation de paiements. Le tribunal peut décider immédiatement la cessation ou après une période d'observation.

Actualisation du PSL de Trélazé 2012

Octobre 2014



Version 1
08/10/2014



Sommaire

1.	Sources mobilisées	3
2.	L'actualisation des données contextuelles relatives au quartier Grand Bellevue	3
2.1	Habitat, mixité sociale et dynamique de peuplement.....	3
2.2	Mobilité / Numérique	3
2.3	Cohésion sociale	4
2.4	Emploi et développement économique.....	4
2.5	Réussite et continuité éducatives.....	5
2.6	Tranquillité publique.....	5
2.7	Environnement et cadre de vie.....	6
3.	La relecture des ambitions déjà formulées dans le PSL 2012	6
4.	Proposition de nouvelles ambitions ou objectifs opérationnels.....	10
4.1	Un développement économique tourné vers l'avenir et s'appuyant sur les forces vives et les atouts du territoire.....	10
4.1.1	Le soutien à l'accès au numérique... ..	10
4.1.2	... qui peut accompagner une politique de valorisation de la jeunesse dans les quartiers	10
4.1.3	Des atouts locaux à valoriser en matière de développement économique.....	10
4.2	Une poursuite de la rénovation urbaine qui doit tenir compte des dynamiques propres aux autres quartiers de Trélazé et à l'agglomération angevine.....	11
4.2.1	Mieux intégrer la politique de peuplement du Grand-Bellevue au regard des dynamiques locales et intercommunales.....	11
4.2.2	Assurer la viabilité des espaces publics, dans les secteurs réhabilités et non réhabilités .	11
4.3	L'ambition de cohésion sociale en activant les outils de lutte contre le non-recours aux droits	12
4.4	La création d'interconnexions à l'échelle du quartier et entre les territoires limitrophes....	12
4.5	La tranquillité publique comme ambition en soi.....	12

1. Sources mobilisées

L'actualisation du PSL 2012 de Trélazé s'est appuyée sur plusieurs sources :

- Porter-à-Connaissance de l'Etat relatif à Trélazé au regard du Plan stratégique local de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (07/2014)
- Compte-rendu du Séminaire ALM / Angers / Trélazé du 08/07/2014
- Compte-rendu de la réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14 sur les axes « Habitat, mixité sociale et politique de peuplement », « Tranquillité publique », « Environnement et cadre de vie »
- Eléments quantitatifs de cadrage de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine relatifs à Trélazé / Grand-Bellevue (06/2014)
- Rencontre partenariale « partage du diagnostic et des enjeux » du 01/10/2014

2. L'actualisation des données contextuelles relatives au quartier Grand Bellevue

Source des données : Sauf mention, éléments quantitatifs de cadrage de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine relatifs à Trélazé / Grand-Bellevue (06/2014)

2.1 Habitat, mixité sociale et dynamique de peuplement

- La part des propriétaires à Grand Bellevue est en progression de 2 points en 2010, par rapport à 1999, mais reste inférieure au reste de la ville (37,7% de propriétaires en 2010 à Grand-Bellevue, contre 64,4% dans le reste de la ville). Parallèlement, sont constatées la baisse de la part des locataires HLM et la hausse du parc locatif privé. La diversification de l'offre est engagée : plus de petits logements dans la production neuve depuis 2008. (Source : PAC Etat)
- Suite aux travaux de rénovation urbaine, il est constaté un taux de mutation immobilier à Grand-Bellevue inférieur au reste de la ville de Trélazé. En parallèle, une progression continue du prix des maisons sur Grand-Bellevue depuis 2011, sans rattraper le point haut de 2008. (Source : PAC Etat)
- La problématique de la lisibilité de la ville avec des micro-quartiers, enclavés, et un accès aux services publics en question, demeure un enjeu essentiel, un enjeu d'autant plus d'actualité que le quartier de la Quantinière est en cours de construction. Ce quartier en cours de développement comme les projets voisins (site de l'ancienne manufacture des Allumettes) rend nécessaire une réflexion sur les interconnexions à l'échelle même de Trélazé, et entre Trélazé et les communes limitrophes. (Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14)

2.2 Mobilité / Numérique

- Au regard du besoin d'interconnexions évoqué plus haut, le potentiel de liaisons douces offre un levier d'actions intéressant : Loire à Vélo, Ardoisières, desserte du centre commercial Bellevue, connexions avec les Ponts-de-Cé, etc. (Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14)
- Si les actions réalisées en ce sens à Grand-Bellevue peuvent être satisfaisantes, il importe de poursuivre la prise en compte de cet enjeu et d'intégrer les connexions à l'échelle des quartiers en construction (Guérinière et Quantinière). (Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14)
- La qualification / aménagement de la halte-ferroviaire du centre-bourg est en particulier un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Ville, dont le Grand-Bellevue. (Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14)

2.3 Cohésion sociale

- Les habitants du quartier ont des revenus moyens les plus faibles de l'agglomération angevine. Le revenu moyen à Trélazé est de 1396€ / mois et par unité de consommation (contre une moyenne de 1572€ à l'échelle d'Angers Loire Métropole)
- Au 31/12/2013, le Grand-Bellevue regroupait 63% des bénéficiaires du RSA de Trélazé et 57% des allocataires trélazéens sous le seuil des bas revenus. A noter que 42,2% des allocataires CAF de Grand-Bellevue sont sous le seuil de pauvreté : ce taux est très supérieur à la moyenne constatée à l'échelle d'Angers Loire Métropole.

2.4 Emploi et développement économique

- Le Grand-Bellevue demeure un quartier résidentiel, avec un déséquilibre manifeste entre emplois locaux et actifs : 0,75 emploi pour 1 actif. Des emplois, notamment commerciaux, se maintiennent dans le quartier, et notamment à son entrée : des cellules commerciales en rez-de-chaussée encore disponibles illustrent néanmoins la difficulté de les louer.
- Entre 2008 et 2011, on constate une hausse du nombre de création d'établissements à Grand-Bellevue. Le taux de création d'établissements est de 33,9% en 2011, soit +13,9 points par rapport à 2008. En valeur absolue, 47 créations ont été recensées en 2012 à Grand-Bellevue, soit près de la moitié des créations de Trélazé. Cette augmentation du nombre d'établissements est principalement liée au dispositif d'auto-entrepreneur créé par la loi de 4 août 2008.
- Dans le quartier du Grand-Bellevue, l'augmentation de la demande d'emploi a été contenue en 2013 (730 demandeurs d'emploi cat. ABC au 01/01/2014, soit +3,3% par rapport au 01/01/2013, contre une augmentation de +10% à l'échelle de Trélazé)
A noter qu'à titre de comparaison le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de +8,5% à l'échelle des quartiers prioritaires angevins.
Les publics demandeurs d'emploi ont évolué en ce sens :
 - Stabilisation du nombre de jeunes au chômage sur un an entre 01/2013 et 01/2014 (+7% à Grand-Bellevue, +13% à Trélazé)
 - Une augmentation de +11% pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus à Grand-Bellevue, mais largement inférieure au reste de la ville

- Une baisse du nombre de femmes au chômage sur Grand Bellevue (-3,4% sur un an entre 01/2013 et 01/2014, +21% pour les autres quartiers de Trélazé)
- Néanmoins, début 2014, la fermeture du site des Ardoisières a contribué à dégrader la situation de l'emploi à l'échelle de la Ville.

2.5 Réussite et continuité éducatives

- Le niveau de qualification à Grand Bellevue reste faible : 69% des demandeurs d'emploi ont un niveau CAP-BEP-Brevet des collèges ou sont sans diplôme (une proportion (????? il manque un terme) au reste de la ville). D'une façon générale, 2/3 des personnes sans diplôme de Trélazé résident sur Grand-Bellevue. En 2010, Grand Bellevue comptait 1,76 actifs sans diplôme pour un diplômé du supérieur. La situation connaît néanmoins une amélioration sensible : en 1999, ce même ratio était de 5 actifs sans diplôme pour un diplômé du supérieur.
- La situation en matière d'effectifs scolaires est contrastée : une hausse des effectifs en maternelle à Grand-Bellevue à la rentrée 2013 (+32), tandis que les effectifs en élémentaire ont reculé (-37) à la rentrée 2013. Au collège Jean Rostand, après une diminution continue depuis 2009, les effectifs ont augmenté de +23 élèves (467 à la rentrée 2013/14)
- L'orientation des élèves de 3^{ème} reste satisfaisante et tend à se rapprocher des taux académiques (60% des décisions d'orientation en fin de 3^{ème} en juin 2013 vers la seconde générale, un taux largement supérieur aux collèges publics des quartiers prioritaires angevins (hors Rabelais à Belle-Beille)).

2.6 Tranquillité publique

- Les données actualisées en 2012/2013 confirment la tendance constatée dans le cadre du PSL 2012. Parmi les quartiers prioritaires de l'agglomération, le Grand Bellevue compte toujours le plus faible niveau de violences urbaines (baisse globale du nombre de violences). De même, le nombre d'atteintes aux personnes est en recul à Grand-Bellevue (contrairement au nombre d'atteintes aux personnes dans le reste de Trélazé qui est en augmentation). (Source : PAC Etat)
A noter qu'aujourd'hui tous les équipements publics récents ou anciens, sont équipés de caméra (vidéo protection). (Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14)
- Au-delà de ces données, il est constaté une mobilité de certaines populations extérieures au Grand-Bellevue, notamment jeunes de La Roseraie, qui peuvent rentrer parfois en conflits avec des jeunes trélazéens, d'où le besoin d'une coordination à ce sujet entre acteurs locaux des quartiers prioritaires. (Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14)
Avec le bureau de la police nationale qui vient de fermer à Trélazé, se pose la question de la capacité des services de police actuels à assurer leur mission, notamment en horaires décalés (la nuit). (Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14)
- Sur la question de la prévention de la délinquance, le travail en réseau apparaît indispensable, entre éducateurs de prévention spécialisée, animateurs, correspondants de nuit et élus. Les élus ont à ce titre un rôle important à jouer quant à la perception de la

sécurité par l'habitant (information, communication, porte à porte conjugués avec des actions réactives mobilisant les outils existants).

2.7 Environnement et cadre de vie

- Deux éléments viennent actualiser l'état des lieux communiqué dans le PSL de Trélazé : l'avenir du site des Ardoisières (friche industrielle à reconvertir), ainsi que la gestion des déchets.

A ce titre la question des encombrants, déjà évoquée dans le PSL de Trélazé, doit s'analyser au regard de l'environnement urbain propre au quartier Grand-Bellevue et des réponses apportées dans les quartiers limitrophes (exemple : réflexion sur création d'une déchetterie sur les Ponts de Cé). Enfin, l'impression de densité et l'organisation urbaine (« pas assez d'espaces de respiration ? ») peuvent également expliquer en partie ce phénomène. (Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14)

3. La relecture des ambitions déjà formulées dans le PSL 2012

Ambition PSL 2012	Objectifs opérationnels PSL 2012	Nouveaux enjeux à prendre en compte (actualisation 2014)
Renforcer l' insertion et l'accès à l'emploi des habitants du quartier	accroître le nombre des partenaires locaux de l'insertion des habitants du quartier	
	développer une complémentarité d'actions sur la mobilité	Enjeu déjà évoqué dans le PSL 2012, permettre aux Trélazéens d'accéder à des services de l'agglomération et des opportunités emploi / formation hors de Trélazé nécessite de prioriser le développement d'actions de mobilité géographique . Source : Séminaire ALM / Angers / Trélazé du 08/07/2014
	compléter et renforcer les outils et actions d'insertion mobilisés localement	Au regard de l'arrêt de l'exploitation des Ardoisières, le Fonds de Revitalisation Territoriale pourrait être mobilisé en faveur d'actions pour les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire du « Grand Bellevue » Source : PAC Etat Actions exemplaires / innovantes à suivre et à valoriser (à l'échelle d'Angers Loire Métropole) : la poursuite de l'intervention du Relais pour l'Emploi et le nouveau projet de Coopérative Jeunesse de Services (CJS) Source : PAC Etat

		<p>Constat de clauses d'insertion professionnelle faiblement activées à ce jour dans les marchés publics.</p> <p>Source : Séminaire ALM / Angers / Trélazé du 08/07/2014</p>
Ancrer et développer l'attractivité des équipements et services du quartier	renforcer l'attractivité de l'offre du collège pour limiter les phénomènes d'évasion constatés sur le secteur de recrutement	<p>Les efforts du collège J Rostand sont à poursuivre et à soutenir afin d'améliorer son attractivité et son image du collège : classe « bilangue », anglais renforcé, section sportive d'athlétisme, parcours artistiques.</p> <p>Source : PAC Etat</p>
	renforcer l'attractivité des équipements de la petite enfance et de l'enfance : école primaire, multi-accueil... pour s'assurer d'un recrutement auprès des différentes composantes du quartier (anciens et nouveaux arrivants)	<p>Si au niveau du primaire, on peut relever la mise à disposition de tablettes numériques, la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013-2014, l'élaboration d'un PEDT, l'Etat met néanmoins en avant la nécessité de conforter la coordination des actions éducatives dans le cadre de la démarche partenariale actuelle.</p> <p>Source : PAC Etat</p>
	pour les centres sociaux et accueils loisirs , consolider la logique de construction d'une offre complémentaire à l'échelle de la Ville	
	faire de l'offre d'équipements et de services un véritable levier de promotion du quartier	
	appuyer la dynamique du Grand Bellevue sur une intégration croissante avec les autres secteurs de la ville en renforçant dans cette perspective les liaisons physiques	<p>Une offre de transport en commun (réseau de bus de l'agglomération, ouverture de la desserte ferroviaire retardée), encore à améliorer pour faciliter les liaisons entre les quartiers de la ville (par exemple pour faciliter l'accès au collège) et les relations entre la ville et le coeur de l'agglomération</p> <p>Source : PAC Etat</p> <p>L'enjeu d'interconnexions (par des cheminements doux) entre les différentes parties de la ville et le reste de l'agglomération est d'autant plus important compte-tenu du développement des quartiers de la Quantinière et de la Guérinière : à ce titre, l'aménagement de la halte ferroviaire du centre bourg doit être perçu comme une priorité, car favorisera le lien entre les différents quartiers.</p> <p>Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14</p>

	exploiter les potentialités des dispositifs de connaissance et d'accompagnement des " nouveaux habitants " du quartier dans la durée (pratiques et usages des équipements, services)	La nécessité de l'observation des pratiques des nouveaux habitants est réaffirmée, au travers notamment de la question : quelle utilisation des écoles de proximité ? (au travers de la lecture des effectifs, de l'évolution des inscriptions dans écoles privées...) Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14
Poursuivre l'évolution de l'offre d'habitat du quartier, inscrire les parcours résidentiels des habitants à une échelle plus large.	exploiter les potentialités des dispositifs de connaissance et d'accompagnement des " nouveaux habitants " du quartier dans la durée (parcours résidentiels des ménages)	Porter une attention particulière aux parcours résidentiels des habitants du « Grand Bellevue » : Le suivi post-relogement et du parcours résidentiel des habitants du Grand-Bellevue ayant déménagé dans le nouveau quartier de la Quantinière-Guérinière et de l'offre d'habitat à ce jour dans le quartier (une forte concentration de logements sociaux compte-tenu du retard dans la construction de logements privés). Une veille sociale associant les acteurs de terrain est ainsi à envisager. Source : PAC Etat
	définir une stratégie partagée sur les perspectives à horizon 10 ans d'évolution du patrimoine locatif social du Grand Bellevue.	
	inscrire les parcours résidentiels des habitants du Grand Bellevue à l'échelle de la ville et, plus largement, des territoires voisins	Les écarts de mixité sociale entre les quartiers doivent être atténués en mettant en place une politique de peuplement et de diversification de l'habitat à l'échelle de l'agglomération . A noter que la refonte des loyers sera un outil à développer dans le cadre des conventions d'utilité sociale dès 2016. Source : PAC Etat
Adapter la gestion urbaine de proximité , pour garantir la pérennité des investissements réalisés et anticiper les évolutions à plus long terme du quartier.	mettre en place un dispositif de pilotage et une organisation partenariale pour coordonner les interventions des différents acteurs	La mise en œuvre concrète de la charte Gestion Urbaine de Proximité, validée par le comité de pilotage du PSL du 4 octobre 2013 Source : PAC Etat Dans le cadre de la charte, la médiation sociale nocturne est à conforter avec les correspondants de nuit. Le travail de réseau entre éducateurs de prévention spécialisée, animateurs, correspondants de nuit et élus, est à conforter. Dans ce travail de réseau, le rôle de la police nationale doit être affirmé en termes de moyens : Enjeu de négociation entre la ville

		<p>et la police nationale pour renforcer sa présence sur des horaires décalés notamment la nuit</p> <p>Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14</p>
	<p>traiter dans la durée la problématique récurrente des encombrants</p>	<p>La réflexion quant à la gestion de la problématique récurrente des encombrants doit s'articuler autour d'un ensemble d'actions : réflexion sur création d'une déchetterie sur les Ponts de Cé – Trélazé, expérimentation d'un local « Encombrants » rue Chaptal dans le quartier du Grand Pigeon, promotion de la ressourcerie des Biscottes.</p> <p>Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14</p>
	<p>appuyer le renouvellement du tissu associatif du quartier</p>	<p>Dans le cadre de la réactualisation du PSL, la question du renouvellement du tissu associatif du quartier Grand-Bellevue est particulièrement sensible : ces difficultés sont à mettre en parallèle avec des nouveaux quartiers sans réelle vie associative.</p> <p>Cet enjeu invite à reconsidérer techniques de mobilisation et de concertation de proximité, en « allant-vers » les habitants.</p> <p>Source : réunion de travail ALM / Trélazé 10/09/14</p>
	<p>faire évoluer la GUP pour tenir compte de la future vocation d'un quartier « fréquenté et traversé »</p>	

4. Proposition de nouvelles ambitions ou objectifs opérationnels

La proposition de nouvelles ambitions / objectifs opérationnels s'articule autour de 5 entrées :

- Le développement économique et numérique
- La réorientation de la rénovation urbaine en intégrant les dynamiques propres à Trélazé et à l'agglomération
- La cohésion sociale par la lutte contre le non-recours aux droits
- La création d'interconnexions et la promotion d'une politique globale de transports
- La tranquillité publique comme une ambition en soi

4.1 Un développement économique tourné vers l'avenir et s'appuyant sur les forces vives et les atouts du territoire

Seule la structuration de la politique d'insertion à l'échelle du Grand-Bellevue a permis de couvrir, dans le PSL 2012, la question du développement économique.

Au regard des différentes sources mobilisées, une nouvelle ambition doit pleinement se constituer autour d'une ambition de développement économique du Grand-Bellevue et de Trélazé plus globalement.

4.1.1 Le soutien à l'accès au numérique...

En matière numérique, le déploiement du réseau vers le très haut débit sur le centre bourg, le Grand-Bellevue, la Quantinière apparaît comme un objectif d'attractivité essentiel. Il s'agit de plus de favoriser l'accès au numérique à faible coût pour les ménages défavorisés, en partenariat avec les bailleurs. Enfin, les zones d'activités ne bénéficient pas toutes aujourd'hui d'un niveau de débit opérationnel vis à vis de leur activité.

4.1.2 ... qui peut accompagner une politique de valorisation de la jeunesse dans les quartiers

La ville de Trélazé a intégré le numérique dans sa politique éducative : tablettes dans les écoles primaires, actions portées par Léo-Lagrange-Ouest dans le cadre de la DSP, création d'un FAB-LAB....

Par conséquent, le développement de projets autour du numérique doit se poursuivre. Ainsi, pourraient être envisagés des lieux de médiation numérique (tiers-lieux par exemple), ouverts aux habitants de l'agglomération et permettant une mixité sociale.

De même, l'accompagnement de projets autour du numérique, en lien avec les acteurs sociaux, les entreprises et les acteurs de l'enseignement, permettrait de valoriser la jeunesse « en révélant des talents ».

4.1.3 Des atouts locaux à valoriser en matière de développement économique

La construction d'une offre touristique et de loisirs est proposée afin de créer de la valeur ajoutée et des emplois à l'échelle de la commune de Trélazé. Dans le cadre de la **réhabilitation du site des Ardoisières** il peut en effet être imaginé un projet fort avec des retombées économiques et de l'emploi.

De nombreux atouts sont à valoriser :

- La **Loire à Vélo** : une valeur-ajoutée ? Quels services pour quelles retombées ?
- Le **site des Ardoisières : création d'un équipement à vocation touristique ?**
- La politique événementielle autour de **l'Arena Loire** : quelle offre de services marchands et quelles retombées sur l'emploi privé ?

4.2 Une poursuite de la rénovation urbaine qui doit tenir compte des dynamiques propres aux autres quartiers de Trélazé et à l'agglomération angevine

4.2.1 Mieux intégrer la politique de peuplement du Grand-Bellevue au regard des dynamiques locales et intercommunales

Cette nécessité de recadrer la politique de peuplement du Grand-Bellevue précise l'objectif formulé dans le PSL 2012. Au regard des constructions qui sortent de terre (notamment dans le quartier de Quantinière), c'est bien une politique de peuplement à l'échelle de Trélazé en articulant les choix faits pour chacun des quartiers qui doit être envisagée. Une politique de peuplement conjuguée avec une offre de logements (Grand logement / Petits logements) agit sur la mixité d'un quartier ou d'une zone. Une politique de peuplement doit ainsi être construite pour le quartier la Quantinière, en cohérence avec celle du Grand-Bellevue.

Dans un même esprit, la question se pose pour sortir de la logique actuelle de concentration de la précarité et des logements sociaux à Angers et à Trélazé. Les sources mobilisées font en effet état de la nécessité de construire une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération, en lien étroit avec les collectivités et les bailleurs.

4.2.2 Assurer la viabilité des espaces publics, dans les secteurs réhabilités et non réhabilités

Il existe un fort enjeu de mixité sur / autour des espaces publics. Les espaces publics sont considérés à la fois comme des espaces de respiration et comme des espaces de frottement entre les populations. Ces espaces publics, à requalifier ou à recréer, qu'ils soient lieux de rencontre ou espaces verts, sont à reconsidérer, au regard de la densité urbaine perçue ou vécue par les habitants. Autre objectif en matière de rénovation urbaine, un équilibre est à trouver afin d'éviter le « décrochage » des secteurs non réhabilités par rapport aux secteurs réhabilités. C'est notamment le cas entre les différents secteurs du quartier du Grand Bellevue.

Enfin, et comme vu plus haut, l'objectif est de réduire la fracture numérique en favorisant un accès au numérique à faible coût et un accompagnement des ménages (politique à mettre en œuvre avec les bailleurs).

4.3 L'ambition de cohésion sociale en activant les outils de lutte contre le non-recours aux droits

Au regard du constat fait en la matière, les objectifs et les outils déployés en matière de cohésion sociale n'apparaissent pas comme suffisants. Il devient en effet essentiel de repérer les publics précaires afin de les accompagner vers les dispositifs de droit commun qui ne sont pour certains pas assez mobilisés.

Si des satisfactions sont à signaler depuis 2012, comme en matière de santé (le CLS signé en 2012 entre la Ville et l'agence régionale de la santé est reconnu comme dynamique au regard des actions mises en place), des dispositifs en matière d'orientation sont quant à eux beaucoup moins connus et mobilisés par les publics en besoin.

4.4 La création d'interconnexions à l'échelle du quartier et entre les territoires limitrophes

Au regard des objectifs fixés dans le PSL 2012, les sources mobilisées renouvellent l'importance de cet objectif. Le PSL 2012 ne fait état que d'un objectif d'intégration croissante du Grand-Bellevue « avec les autres secteurs de la ville en renforçant dans cette perspective les liaisons physiques ». En l'état, cet objectif ne peut se limiter aux seules liaisons physiques : il paraît au contraire nécessaire de construire une offre globale de transport et de mobilité favorisant les interconnexions, certes entre les quartiers, mais plus généralement à l'échelle de l'agglomération.

Les sources font état des propositions complémentaires suivantes :

- Compte-tenu de la coupure urbaine forte liée aux infrastructures (A87), il y a la nécessité de repenser les liaisons entre Angers et Trélazé. Une condition nécessaire pour qu'un projet fort émerge sur les Ardoisières ou que le rayonnement de certains équipements dépasse les limites communales
- L'accessibilité et les usages des modes doux sont à développer (piétons, vélo) dans l'ensemble des quartiers. Néanmoins, un enjeu fort de désenclavement est mis en avant des secteurs de la Guérinière et de la Quantinière : la réussite du projet de rénovation du quartier Grand-Bellevue ne peut s'envisager qu'en intégrant et en reliant l'ensemble des quartiers aux autres.

4.5 La tranquillité publique comme ambition en soi

Bien que les données citées montrent plutôt une évolution satisfaisante des violences urbaines à l'échelle du Grand-Bellevue, les sources mobilisées montrent l'importance de faire de la tranquillité publique une ambition en soi.

Dans le PSL 2012, cette question n'est évoquée qu'à travers la charte Gestion Urbaine de Proximité, validée par le comité de pilotage du PSL du 4 octobre 2013.

A ce titre, différents enjeux se croisent pour souligner l'importance d'aborder pleinement cette question.

- La médiation sociale nocturne est à conforter avec les correspondants de nuit .
- Le travail de réseau entre éducateurs de prévention spécialisée, animateurs, correspondants de nuit et élus, est à conforter.
- Le rôle de la police nationale doit être affirmé en termes de moyens : Enjeu de négociation entre la ville et la police nationale pour renforcer sa présence sur des horaires décalés notamment la nuit

Angers Loire Métropole
Mission Cohésion Sociale – Politique de la Ville

Hôtel d'agglomération
83, rue du Mail
CS 80011 – 49020 Angers Cedex 02

Tél. 02 41 05 45 60
E-mail : frederique.coquelet@angersloiremetropole.fr
Site Internet : www.angersloiremetropole.fr